

2006

rapport
annuel

CASINO DANS LE MONDE

VOLUME D'AFFAIRES COMMERCIAL	35 064 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	22 505 M€
EFFECTIF*	192 948

* Effectif équivalent temps plein incluant à 100 % les sociétés consolidées par intégration proportionnelle ou mises en équivalence / Taïwan inclus dans l'effectif global.

COLOMBIE ●

Volume d'affaires commercial
Effectif*

1 410 M€
13 845

PARC DE MAGASINS

47 **HM** Exito
58 **SM** Ley/Pomona
6 **DIS** Q'Precios

BRÉSIL ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

5 078 M€
1 737 M€
63 607

PARC DE MAGASINS

84 **HM** Extra
165 **SM** Pão de Açúcar
62 **SM** Sendas
186 **DIS** Barateiro
4 **SUP** Extra Perto
50 **DIV** Eletro

ARGENTINE ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

252 M€
252 M€
3 444

PARC DE MAGASINS

13 **HM** Libertad
25 **DIS** Leader Price Argentina
24 **DIV** Autres

VENEZUELA ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

473 M€
473 M€
5 365

PARC DE MAGASINS

6 **HM** Exito
40 **SM** Cada et divers
19 **DIS** Q'Precios

URUGUAY ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

239 M€
175 M€
5 543

PARC DE MAGASINS

1 **HM** Géant
25 **SM** Disco
22 **SM** Devoto



FRANCE ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

21 993 M€
17 599 M€
74 851

PARC DE MAGASINS

128 HM Géant Casino
637 SM Franprix
471 DIS Leader Price
367 SM Casino
310 SM Monoprix
2 017 SUP Petit Casino
42 SUP Eco Service
17 SUP Casitalia + C'Asia
862 SUP Spar
1 553 SUP Vival

1 161 MAG Corners
et autres franchisés
103 MAG affiliés
261 Cafétérias Casino
31 DIV Autres activités

PAYS-BAS ●

Volume d'affaires commercial
Effectif*

3 215 M€
4 545

PARC DE MAGASINS

357 SM Super de Boer
2 SM Konmar
21 DIS Edah

THAÏLANDE ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

1 271 M€
1 271 M€
13 836

PARC DE MAGASINS

49 HM Big C
6 DIS Leader Price

VIETNAM ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

39 M€
39 M€
1 028

PARC DE MAGASINS

5 HM Big C

OCÉAN INDIEN ●

Volume d'affaires commercial
Chiffre d'affaires consolidé
Effectif*

823 M€
823 M€
4 220

PARC DE MAGASINS

11 HM Jumbo
19 SM Score/Jumbo
5 SM Cash & Carry
6 SM Spar
4 DIV Autres

- Pays consolidés
- Pays mis en équivalence

PARC DE MAGASINS AU 31/12/2006

HM : HYPERMARCHÉS

SM : SUPERMARCHÉS

DIS : DISCOUNT

SUP : SUPÉRETTES

MAG : MAGASINS

DIV : DIVERS (RESTAURANTS,
MAGASINS SPÉCIALISÉS...)

2	Entretien avec Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général
4	Chiffres clés
6	Conseil d'administration – Comité exécutif
8	Faits marquants 2006
11	STRATÉGIE
12	La différenciation de l'offre
16	L'immobilier commercial, une activité créatrice de valeur pour le Groupe
18	Créer un univers professionnel motivant
20	Des engagements reconnus en matière de Développement Durable
25	FRANCE
26	Hypermarchés
28	Discount
29	Formats de proximité
32	Autres activités
35	INTERNATIONAL
36	Amérique latine
38	Asie
40	Océan Indien
41	Entreprises associées
42	Bourse
44	Commentaires sur les comptes consolidés
46	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
47	Statistiques
49	ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES
49	Comptes consolidés
125	Comptes sociaux
155	Rapport de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon
189	Gouvernement d'entreprise, rapport du Président
243	Assemblée générale extraordinaire
249	Résolutions
265	Informations générales

Fondé en 1898, Casino est l'un des tout premiers groupes de distribution alimentaire français. Multiformat, Casino exploite au 31 décembre 2006 un parc total⁽¹⁾ de plus de 9 200 unités, comprenant notamment 344 hypermarchés, 2 076 supermarchés, 726 magasins discount, 5 656 supérettes et 261 restaurants. Au 31 décembre 2006, le Groupe emploie plus de 190 000 personnes⁽¹⁾ à travers le monde. À l'international, Casino est présent dans 10 pays (Pays-Bas, Argentine, Uruguay, Venezuela, Brésil, Colombie, Thaïlande, Maurice, Vietnam et Madagascar), où le Groupe exploite plus de 1 300 magasins dont 216 hypermarchés. Plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à l'international est réalisé en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est, deux zones à forte croissance, où le Groupe détient des positions de leadership. En 2006, le volume d'affaires commercial hors taxes⁽²⁾ de Casino s'est élevé à 35,0 milliards d'euros (dont 63 % en France et 37 % à l'international) et son chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, à 22,5 milliards d'euros (dont 78 % en France et 22 % à l'international). En 2006, le résultat net, part du Groupe, a atteint 436 millions d'euros⁽³⁾.

⁽¹⁾ Incluant à 100 % les sociétés consolidées par intégration proportionnelle ou mises en équivalence. ⁽²⁾ Le volume d'affaires commercial hors taxes totalise le chiffre d'affaires pris à 100 % des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe dont, notamment, celui résultant de l'activité des sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise. ⁽³⁾ Sur la base des activités poursuivies.

ENTRETIEN

AVEC JEAN-CHARLES NAOURI PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMMENT QUALIFIEZ-VOUS L'ANNÉE 2006 EN TERME DE PERFORMANCE ?

Jean-Charles Naouri : 2006 a été une bonne année et marque le début de la transformation du Groupe. La mobilisation des équipes de Casino et le travail collectif ont porté leurs fruits, permettant au Groupe d'atteindre les objectifs financiers qu'il s'était fixés. La compétitivité de nos opérations s'est améliorée, se traduisant par une accélération de la croissance organique des ventes, tant en France qu'à l'international, et une croissance du résultat opérationnel courant. La structure financière du Groupe a été significativement renforcée grâce à l'exécution rapide du plan de cessions annoncé en mars 2006. Les cessions d'actifs, qui se sont élevées à 1,9 milliard d'euros pour un objectif de plus de 2 milliards d'euros d'ici à fin 2007, ont contribué à renforcer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe. Les fondamentaux du groupe Casino ont ainsi été renforcés en 2006 et nous sommes maintenant en mesure d'accélérer notre développement grâce au déploiement de notre modèle de croissance rentable.

QUELLE EST VOTRE STRATÉGIE EN FRANCE DANS UN ENVIRONNEMENT QUI RESTE TRÈS CONCURRENTIEL ?

J.-C. N. : Notre force, c'est d'être un groupe multiformat et, pour chacun des formats, nous visons un positionnement différencié. Cinq de nos six formats ont aujourd'hui acquis une personnalité bien affirmée par rapport à la concurrence. Monoprix a imposé avec succès son concept unique de citymarché, qui répond parfaitement aux besoins des clients urbains grâce à une offre moderne et une communication créative et efficace. Nous sommes leaders dans les supérettes où nous bénéficions d'un maillage inégalé du territoire français, sur un métier structurellement rentable, dont le potentiel de développement reste important en raison notamment du vieillissement de la population. Les supermarchés ont accéléré leur croissance en adoptant



un positionnement plus qualitatif axé sur le développement des services et de l'offre de produits frais. Franprix et Leader Price sont également des concepts très différenciants : Franprix offre, au travers de ses 630 magasins, une alternative unique sur le marché parisien de la proximité ; Leader Price, numéro deux du discount en France, se distingue par son format 100% marque propre et sa structure de coûts faible. Quant aux hypermarchés, ils sont sur la voie de la différenciation, notamment grâce à la revalorisation des espaces frais et au déploiement accéléré de nouveaux concepts en non alimentaire. Par ailleurs, la stratégie de marque propre développée avec succès ces dernières années nous permet progressivement de mettre en œuvre une vraie politique de marque, en particulier en proposant des produits innovants que le consommateur ne retrouvera que dans les enseignes du Groupe.

QUELLES SONT VOS AMBITIONS À L'INTERNATIONAL ?

J.-C. N. : À l'international, les contours d'un nouveau profil de croissance rentable ont été définis en 2006, après les cessions des activités en Pologne, aux États-Unis et à Taïwan. Le Groupe a recentré son portefeuille d'activités sur l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, qui représentent désormais plus de 80% de son chiffre d'affaires consolidé à l'international.

“2006 a été une bonne année et marque le début de la transformation du Groupe. La mobilisation des équipes de Casino et le travail collectif ont porté leurs fruits...”



Ces deux zones d'implantation, dans lesquelles Casino dispose de positions de leadership, bénéficient d'un fort potentiel de développement et contribueront à l'accélération de la croissance organique du Groupe et à l'amélioration de sa rentabilité. Nous allons mener dans ces deux zones une politique d'expansion soutenue, et poursuivre l'intégration des sociétés locales au sein du Groupe, tant au niveau capitalistique que managérial et opérationnel.

QUELLE EST LA PLACE DE L'IMMOBILIER ET DES AUTRES ACTIVITÉS DANS LA STRATÉGIE DU GROUPE ?

J.-C. N. : Les services financiers, le e-commerce et l'immobilier sont des activités complémentaires de la distribution et continueront à être développées de manière volontariste. Concernant l'immobilier, nous avons été parmi les premiers en France à souligner l'importance des actifs immobiliers pour un groupe de distribution et à prendre des initiatives afin de mieux les valoriser. Nous avons vendu nos entrepôts et notre siège social ; nous avons créé Mercialis qui est devenue en dix-huit mois une des principales foncières d'immobilier commercial ; nous avons cédé nos murs de magasins en Pologne à un prix élevé. Nous allons continuer à capitaliser sur le savoir-faire des équipes immobilières du Groupe avec d'une part, le projet "Alcudia" visant à restructurer nos sites

marchands en France pour en renforcer l'attractivité commerciale, et d'autre part, l'accélération du rythme des projets de promotion tant en France qu'à l'international. Ces actions permettront ainsi au Groupe de continuer à accroître la valorisation de son patrimoine immobilier, dont la valeur de marché est aujourd'hui estimée à plus de 7 milliards d'euros.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU GROUPE POUR 2007 ?

J.-C. N. : La réussite de la mise en œuvre de notre stratégie repose sur les hommes. L'amélioration des performances opérationnelles en 2006 est ainsi le reflet des changements culturels en cours au sein du Groupe, avec des équipes renouées et renforcées, et une professionnalisation croissante de nos collaborateurs. Nous devons rester mobilisés pour accélérer notre développement grâce au déploiement de notre modèle de croissance rentable. Celui-ci repose sur : la différenciation accrue de nos enseignes en France ; la plus forte intégration de nos filiales, en France et à l'international ; l'accélération de l'expansion dans les zones en forte croissance, comme la Colombie ; et le développement de métiers porteurs, complémentaires à la distribution. Notre objectif est d'être les meilleurs sur nos métiers stratégiques. Notre capacité à innover et à anticiper sera la clé pour réaliser cette ambition.

CHIFFRES CLÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Casino au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis conformément à l'ensemble des normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

ACTIVITÉS POURSUIVIES*

en millions d'euros	2005	2006	Variation 2006/2005	
			en euros	à taux de change constants
Volume d'affaires commercial HT ⁽¹⁾	33 612	35 064	4,3 %	4,1 %
Chiffre d'affaires	20 390	22 505	10,4 %	10,3 %
EBITDA ⁽²⁾	1 424	1 560	9,6 %	9,2 %
Résultat opérationnel courant	967	1 043	7,9 %	7,5 %
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	324	436	34,6 %	
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe	20	163		
Résultat net, part du Groupe	344	600	74,4 %	

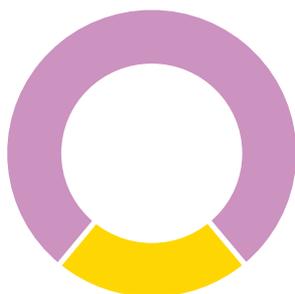
(1) Le volume d'affaires commercial HT totalise le chiffre d'affaires, pris à 100 %, des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe dont, notamment, l'activité des sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

(2) EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

* En accord avec IFRS 5, les activités polonaises et américaines ont été comptabilisées en activités abandonnées et les comptes 2005 ajustés en conséquence. Le résultat des activités abandonnées est détaillé en page 82 du présent document.

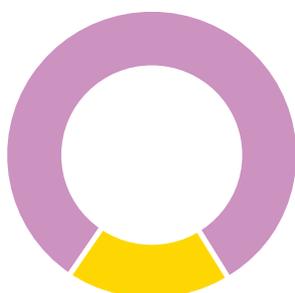
	2005	2006	Variation 2006/2005
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice (après dilution)	109 301 637	111 639 249	
actions ordinaires (AO)	94 177 792	96 515 404	
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	15 123 845	15 123 845	
Résultat net par action des activités poursuivies, part du groupe – dilué (euros)			
actions ordinaires (AO)	2,69	3,64	35,3 %
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	2,73	3,68	34,8 %
Résultat net, part du groupe par action – dilué (euros)			
actions ordinaires (AO)	2,87	5,10	77,7 %
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	2,91	5,14	76,6 %
Dividende net par action (euros)			
actions ordinaires (AO)	2,08	2,15	3,4 %
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	2,12	2,19	3,3 %

RÉPARTITION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE
en millions d'euros



France	17 599
International	4 906
Amérique latine	2 637
Asie	1 445
Océan Indien	823
Pologne	1

RÉPARTITION
DU RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL
COURANT PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE
en millions d'euros



France	852
International	191
Amérique latine	87
Asie	56
Océan Indien	51
Pologne	-4

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
ET INVESTISSEMENTS

en millions d'euros	2005	2006
Capacité d'autofinancement	1 263	1 069
hors impact du dénouement Cora	1 159	
Investissements totaux	1 822	1 254
investissements	848	969
acquisitions	974	285

ENDETTEMENT ET FONDS PROPRES

en millions d'euros	2005	2006
Fonds propres (avant répartition)	5 638	5 972
Dette financière nette (DFN)	5 444	4 390
Ratio DFN/EBITDA	3,5 x	2,6 x*

* Sur la base de l'EBITDA de l'ensemble consolidé.

EFFECTIFS MOYENS*

	2005	2006
France	73 505	74 063
International	54 766	56 748
Total	128 271	130 811

* Activités poursuivies.

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMITÉ EXÉCUTIF

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de quinze administrateurs :

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

André Crestey, Vice-Président du Conseil d'administration de la société Rallye, représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations

Abilio Dos Santos Diniz, Président du Conseil d'administration de la société CBD

Didier Carlier, Directeur général adjoint de la société Rallye, représentant de la société Groupe Euris

Pierre Féraud, Président-Directeur général et représentant permanent de la société Foncière Euris

Henri Giscard d'Estaing, Président-Directeur général de la société Club Méditerranée

Jean-Marie Grisard, Secrétaire général de la société Groupe Euris, représentant permanent de la société Euris

Philippe Houzé, Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Marc Ladreit de Lacharrière, Président-Directeur général de la société Fimalac

Gilles Pinoncély, Administrateur de sociétés

Henri Proglio, Président-Directeur général de la société Veolia Environnement

Gérald de Roquemaurel, Associé-gérant de la société HR Banque

David de Rothschild, Associé-gérant statutaire de la société Rothschild & Cie Banque

Frédéric Saint-Geours, Directeur général de la société Automobiles Peugeot

Catherine Soubie, Directeur général adjoint de la société Rallye, représentant permanent de la société Finatis

Antoine Guichard, Président d'honneur, non administrateur

Secrétaire du Conseil : **Jacques Dumas**

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et le règlement intérieur.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration lors de l'assemblée générale du 31 mai 2006.

La Société demeure très attentive à la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, examine chaque année la composition du Conseil d'administration ainsi que la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la Société, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels et, à cet effet, apprécie leur indépendance à partir des critères proposés par le "Rapport Bouton".

Les membres du Conseil d'administration sont reconnus pour leur compétence, leur diversité d'expériences et leur complémentarité ainsi que par leur volonté d'être associés au développement du groupe Casino.

Cinq administrateurs, sur les quinze composant le Conseil d'administration, ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du "Rapport Bouton" : MM. Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély, Henri Proglio, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société sont au nombre de six et ne disposent pas ainsi de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Comités

Comité d'audit

Le Comité est composé de quatre membres dont trois indépendants :

MM. Gilles Pinoncély, Henri Proglio et Frédéric Saint-Geours, et de M. Didier Carlier, représentant de l'actionnaire majoritaire.

M. Henri Proglio assure les fonctions de Président du Comité.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans ses tâches relatives à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement précisant ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques

de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

Au cours de l'année 2006, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres indépendants, MM. Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély et Gérald de Roquemaurel, d'une personnalité qualifiée, M. David de Rothschild, et d'un représentant de l'actionnaire majoritaire, M^{me} Catherine Soubie.

Le Comité est présidé par M. Henri Giscard d'Estaing.

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux

fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les projets d'attribution d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte précisant ses pouvoirs et attributions au regard notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil.

Au cours de l'année 2006, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à six reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Comité exécutif – COMEX

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

Jacques-Édouard Charret, Directeur général adjoint exécutif en charge de la Direction des réseaux français et du Marketing Groupe

Hakim Aouani, Directeur du développement et des participations

Thierry Bourgeron, Directeur des Ressources humaines

Xavier Desjobert, Directeur des Activités internationales Groupe

Jean Duboc, Directeur général de la branche Géant Casino, en charge de la Direction des achats non alimentaires

Jacques Dumas, Conseiller du Président, Secrétaire du Conseil d'administration

Jean-Michel Duhamel, Directeur des Activités marchandises et flux, Président de Franprix et Leader Price

François Duponchel, Directeur des Activités proximité et supermarchés

Jacques Ehrmann, Directeur des Activités immobilières et expansion

Michel Favre, Directeur administratif et financier, supervise également les Activités de restauration

Secrétaire : **Yannick Migotto**, Directeur de la stratégie et du plan

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

FAITS MARQUANTS 2006

JANVIER 2006

Casino annonce la cession d'un bloc de 850 000 actions ordinaires détenues en propre pour un montant brut de 48 millions d'euros. Après cette cession, qui achève le programme de réduction par le Groupe de son autocontrôle, Casino ne détient plus (hors actions affectées au contrat de liquidité) que 161 506 actions ordinaires en propre. Les actions cédées étaient auparavant affectées à l'attribution d'options d'achat, dont la couverture est désormais assurée par des options acquises en décembre 2005.

Casino accroît sa participation dans Exito en Colombie par achat d'un bloc de 6,3 millions d'actions, représentant 3% du capital de sa filiale. À l'issue de cette opération, qui représente un investissement d'environ 23 millions d'euros, la participation de Casino dans Exito est de 38,6%.

Les supérettes enrichissent leur parc de 470 magasins représentant plus de 40 000 m² de surface de vente additionnelle grâce à l'affiliation de deux réseaux de magasins situés dans le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France. Ces deux nouvelles affiliations, qui seront effectives en janvier et février 2006, représentent de l'ordre de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires livré en année pleine.

FÉVRIER 2006

Casino conclut un accord d'affiliation important dans le domaine des surgelés avec le groupe Toupargel, spécialiste de la livraison à domicile de produits alimentaires auprès des particuliers. Place du Marché, filiale du groupe Toupargel spécialisée dans

la distribution de produits frais d'épicerie, va s'approvisionner auprès des entrepôts exploités par Casino ou directement auprès des fournisseurs référencés par EMC Distribution, la centrale d'achats du groupe Casino, tandis que les sociétés Toupargel et Agrigel vont, de leur côté, bénéficier de l'expertise de référencement et d'achat d'EMC Distribution auprès des industriels nationaux du secteur des surgelés.

1'DIS, filiale d'Altadis Distribution (branche distribution hors tabac du groupe Altadis) adhère à EMC Distribution, la centrale d'achats du groupe Casino. 1'DIS, qui opère plus de 60 000 points de vente (magasins de presse, débits de tabac, boulangeries...) sur des familles de produits telles que l'épicerie, la confiserie et les boissons, bénéficiera de l'expertise d'EMC Distribution en matière de référencement et d'achat auprès des industriels de produits de marques nationales et de marques propres.

MARS 2006

Casino procède à la cession d'un bloc de 10 935 000 actions Mercialys représentant 15% du capital et des droits de vote de cette société. Ces actions sont cédées dans le cadre d'un placement privé. Le produit brut de la cession s'élève à 238 millions d'euros (210 millions d'euros net d'impôt). Après cette cession, Casino conserve 60,3% du capital et des droits de vote de Mercialys, conformément à sa volonté de rester majoritaire au sein de Mercialys.

Casino finalise un accord aux termes duquel le groupe Louis Delhaize/Cora achètera, pour 850 millions d'euros, 42,39% du capital de sa filiale GMB. Ces titres seront cédés par Casino après exercice de son option d'achat auprès de Deutsche Bank. La transaction sera effective le 2 mai 2006. Elle mettra un terme au contrat d'"equity swap" qui avait été conclu en octobre 2001 entre Casino et Deutsche Bank, allégeant les engagements hors bilan de Casino de 850 millions d'euros et sa dette financière nette de 253 millions d'euros (dont 177 millions d'euros à fin 2005).

Casino annonce un programme de cessions d'actifs non stratégiques de 2 milliards d'euros à fin 2007, à l'intérieur duquel viennent s'inscrire les deux opérations mentionnées ci-dessus pour un montant total de 463 millions d'euros.

Casino annonce la cession de son futur siège social de Saint-Étienne, en cours de construction et livrable à l'été 2007, au fonds britannique Matrix, spécialisé dans l'acquisition de biens immobiliers de grande taille loués à des grandes entreprises internationales au Royaume-Uni et en Europe continentale. Le montant de la transaction s'élève à 86 millions d'euros (droits inclus). Par ailleurs, un contrat de bail a été signé entre Casino et Matrix pour une durée de dix ans à compter de 2007.

MAI 2006

Laurus annonce la cession de ses deux formats les moins rentables, Konmar et Edah, afin de se concentrer sur Super de Boer.

JUIN 2006

Casino annonce la cession au groupe Monnoyeur de sa participation de 38% dans Feu Vert pour un montant de 89,5 millions d'euros.

JUILLET 2006

Le réseau de franchisés Leader Price bénéficie de l'arrivée d'une quarantaine de magasins, anciennement Le Mutant/Coop de Champagne, représentant environ 27 000 m² de surface de vente.

Casino annonce la cession de ses activités de distribution en Pologne. Le montant de cession total s'élève à 827 millions d'euros. Les fonds des hypermarchés Géant font l'objet d'un accord de cession à Real (groupe Métro) pour 183 millions d'euros, les murs des hypermarchés Géant sont cédés à GE Real Estate pour 502 millions d'euros, et la société Leader Price Polska fait l'objet d'une cession au groupe Tesco pour 107 millions d'euros.

AOÛT 2006

Exito annonce son rapprochement avec Carulla Vivero, le numéro 2 de la distribution alimentaire en Colombie, renforçant ainsi sa position de leader sur ce marché en forte croissance.

SEPTEMBRE 2006

Casino annonce la vente de sa participation de 50% dans sa filiale taïwanaise, Far Eastern Géant, à son partenaire local Far Eastern Department Stores. Cette cession, qui s'inscrit dans le cadre du programme de cession d'actifs non stratégiques annoncé en mars 2006, contribuera à réduire l'endettement du Groupe de 50 millions d'euros.

OCTOBRE 2006

Laurus a signé un protocole d'accord avec les Banques ABN Amro, ING et Rabobank pour un crédit senior de 170 millions d'euros d'une durée de 36 mois ainsi qu'un protocole d'accord avec ces mêmes banques et Casino pour un crédit subordonné de 50 millions d'euros. Afin de sécuriser le financement de Laurus et de donner au management les moyens d'exécuter le plan de redressement, Casino contribuera à hauteur de 25 millions d'euros au crédit subordonné d'une durée de 42 mois.

Casino conclut un accord de partenariat exclusif avec dunnhumby, à travers la création d'une société commune détenue paritairement, dunnhumby France. dunnhumby est le spécialiste reconnu de l'analyse et de l'exploitation des données clients.

Casino prend acte de l'intention manifestée par la famille Toro de céder au groupe chilien Cencosud sa participation de 24,5% dans Exito, numéro un de la distribution alimentaire en Colombie, dont Casino détient 38,6%. Casino rappelle qu'un pacte d'actionnaires, incluant notamment la famille Toro et Casino, regroupe 80% du capital de la société.

Aux termes de cet accord, il existe un droit de préemption exerçable pendant quatre-vingt-dix jours sur la participation de la famille Toro au bénéfice des autres actionnaires du pacte.

NOVEMBRE 2006

Le groupe Casino choisit "Casino" comme marque ombrelle. Les hypermarchés Géant deviennent Géant Casino.

DÉCEMBRE 2006

Casino et Auchan mettent fin à leur coopération au sein d'IRTS (International Retail and Trade Services), société de prestation de services internationaux, permettant notamment de proposer aux fournisseurs internationaux d'accélérer le lancement de nouveaux produits dans plusieurs pays et de mettre en place des opérations promotionnelles internationales.

Les autorités antitrust colombiennes approuvent l'acquisition de Carulla Vivero par Exito. Exito devient ainsi le leader incontesté du marché colombien avec environ 250 points de vente et des positions de numéro 1 sur tous les formats (hypermarchés, supermarchés et discount).



Securite

Plaisir

Responsable

Qualite

Environnement

Excellence

Petits prix

Esprit client

Excellence

Diversite

Equilibre

Equilibre

Qualite

Satisfaction

Proximite

Respect

Solidarite

Simplicité

Simplicité

Equilibre

STRATÉGIE

En France, Casino est présent sur l'ensemble des formats du marché et poursuit une stratégie commerciale visant à affirmer et à accentuer la différenciation de ses enseignes. Cinq des six enseignes du Groupe affichent des positionnements différenciés par rapport aux autres acteurs de la distribution. Grâce à son concept unique de citymarché, Monoprix a su répondre aux besoins des consommateurs urbains, en développant une offre qualitative et moderne en alimentaire et non alimentaire. Sur le marché de la proximité, le Groupe bénéficie d'une position historique de leader grâce, d'une part, aux supérettes (Petit Casino, Spar et Vival) qui ont construit un maillage inégalé du territoire français avec plus de 5 600 magasins et, d'autre part, à Franprix qui s'est imposé à Paris et en région parisienne, au travers de 630 magasins. La part de marché significative de Leader Price sur le marché du discount s'appuie sur un concept différenciant basé sur une offre à 100% marque propre. Les supermarchés Casino ont également su marquer leur différence grâce à la modernisation des magasins, le développement des services et la revalorisation de leur offre, en particulier, en matière de produits frais. Les hypermarchés sont, eux aussi, sur la voie de la différenciation grâce à des choix commerciaux affirmés visant à placer le client au centre des préoccupations de l'enseigne. La stratégie commerciale de Géant Casino repose ainsi sur la poursuite du développement de la marque Casino, le déploiement de nouveaux concepts en alimentaire et en non alimentaire, et un programme ambitieux de fidélisation.

À l'international, Casino a recentré ses activités sur l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, deux zones bénéficiant d'un fort potentiel de développement et dans lesquelles il dispose de positions de leadership. Ce recentrage a permis de renforcer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe. Le Groupe mène dans ces deux zones une politique d'expansion soutenue et renforce l'intégration des filiales au niveau tant capitalistique que managérial et opérationnel.

Casino développe par ailleurs, les métiers complémentaires à la distribution que sont les services financiers, l'e-commerce et l'immobilier. En particulier, l'immobilier commercial est un important levier de création de valeur pour le Groupe. Casino capitalisera sur le savoir-faire reconnu de ses équipes immobilières pour, d'une part, restructurer ses sites marchands en France afin d'en renforcer l'attractivité commerciale et, d'autre part, pour accélérer le rythme des projets de promotion tant en France qu'à l'international.

Les engagements du Groupe en matière de Développement Durable et une politique volontariste de ressources humaines constituent, enfin, deux piliers essentiels de la stratégie et de la croissance à long terme.

La marque Casino est le moteur de la stratégie de reconquête commerciale menée par le Groupe depuis 2004. Plus que centenaire, puisqu'elle a été créée en 1901, elle jouit d'une excellente notoriété auprès des consommateurs français et dispose d'une réputation solide de qualité, avec le "capital confiance" le plus élevé des marques distributeur alimentaires en France.

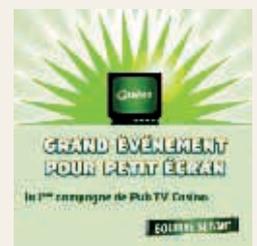
LA DIFFÉRENCIATION DE L'OFFRE

LE RENFORCEMENT DE LA MARQUE CASINO

La marque Casino est un élément essentiel de la compétitivité tarifaire des enseignes du Groupe. Elle bénéficie d'un positionnement prix offensif visant à proposer le meilleur prix à qualité égale sur chaque zone de chalandise, et d'un investissement promotionnel accru au travers de campagnes telles que "2 achetés = 1 remboursé". Le développement de la marque Casino repose également sur une politique d'innovation active et volontariste avec plus de 400 nouveaux produits mis sur le marché en 2006, en particulier sur des catégories porteuses telles que les surgelés, le frais non laitier et les cosmétiques. La largeur de l'assortiment (plus de 3 000 références), traduisant la capacité des équipes à répondre aux attentes d'une clientèle toujours plus exigeante, est un facteur clé du succès de la marque auprès des consommateurs. La marque Casino s'est également enrichie de gammes thématiques permettant une segmentation de l'offre en fonction des cibles de clientèle et des aspirations des consommateurs. Citons par exemple le développement de la gamme "Saveurs gourmandes" (qui regroupe les produits correspondant à la tendance de consommation "plaisir") ou "Saveurs d'ailleurs" (permettant la découverte d'autres cuisines) et le lancement d'une gamme de produits d'entretien écologique.

Fidèle à son engagement sociétal, la marque Casino a, dès 2005, pris en compte les préoccupations nutritionnelles des consommateurs notamment au travers de la mise en place du Curseur Nutritionnel® permettant une lecture rapide des qualités nutritionnelles des produits et de la mise à disposition sur le site Internet d'un programme de "coaching nutritionnel". Une étape supplémentaire a été franchie en 2006 avec l'élaboration d'une charte d'engagement de progrès nutritionnels, en adéquation avec le PNNS*, approuvée par le ministère de la Santé en février 2007. Le succès de la stratégie de marque Casino se reflète dans le maintien d'un rythme de croissance à deux chiffres des volumes depuis début 2005. La quote-part de la marque propre (et premiers prix) dans les volumes vendus en alimentaire a ainsi continué à progresser en 2006 pour s'établir à plus de 40% sur l'ensemble des réseaux hypermarchés + supermarchés + supérettes (pour un objectif à terme de 50%). Forte d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards d'euros en 2006, elle constitue pour ces enseignes un vecteur essentiel de déploiement d'un modèle de croissance rentable, basé sur une croissance soutenue des ventes (qualité et largeur de l'offre combinée à un positionnement prix attractif) et un renforcement des marges (en raison du niveau plus élevé des marges en marque distributeur qu'en marques nationales).

* Plan national nutrition santé.



La première campagne TV de Casino

Grâce à la publicité télévisée, la marque Casino va bénéficier d'une visibilité accrue pour communiquer sur son positionnement, illustré par une promesse forte, "La sérénité retrouvée, des courses au repas", et un nouvel engagement "Zéro souci".



Le déploiement de la marque Casino

La marque Casino s'inscrit au cœur de la stratégie de différenciation des enseignes du Groupe. L'enjeu pour le Groupe est désormais de capitaliser sur les valeurs associées à la marque Casino pour passer d'une politique de marque propre à une politique de marque. Une première étape a été franchie avec le changement d'enseigne des hypermarchés qui sont devenus en novembre 2006 Géant Casino. Il s'agit d'une initiative majeure qui permet de fédérer l'ensemble des enseignes autour d'un lien Casino fort et de renforcer la communication autour d'une marque unique, préparant ainsi l'ouverture de la publicité télévisée au secteur de la distribution au 1^{er} janvier 2007. Le groupe Casino est le seul distributeur français à disposer d'une marque commune commercialisée par plus de 6000 magasins en France.

La visibilité de la marque Casino a été significativement renforcée grâce au déploiement d'une nouvelle identité visuelle plus moderne et plus visible, affirmant de façon forte la signature Casino, ainsi qu'à la refonte progressive du "packaging", à un merchandising plus offensif, avec une mise en avant plus claire en linéaire, et à la mise en œuvre de campagnes de communication transversales.



LE DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX CONCEPTS

L'espace frais constitue un élément clé de fréquentation et de fidélisation des clients pour les grandes surfaces. Le Groupe a ainsi mis au point **un concept innovant de rayon Fruits et légumes**, qui repose sur le constat suivant : plus de fraîcheur, de conseils et de choix génèrent plus d'attractivité dans le rayon. L'offre a ainsi été étendue (avec un nombre de références en augmentation de 50 %) pour inclure notamment des produits exotiques, ou des produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable, sans oublier des produits spécifiques à chaque région. L'ensemble de la supply chain a été revu pour assurer une meilleure qualité des produits en raccourcissant les délais de livraison et en limitant les chocs thermiques. Un système de nébulisation assure la fraîcheur des produits maraîchers.

Le mobilier a été optimisé, permettant une présentation des produits à plat et en petites quantités, afin d'en préserver la qualité, et en privilégiant l'alternance de couleurs ou la mise en avant de thèmes spécifiques. Le client pourra également faire appel aux conseils des managers commerciaux, dont le savoir-faire sera assuré par la mise en place d'une école de vente. Un ensemble d'éléments qui permet de recréer une ambiance de type "marché", propice à l'acte d'achat, et qui place le Groupe au niveau des meilleurs spécialistes du secteur. Des résultats positifs ont été enregistrés sur la douzaine de magasins déployés à fin 2006. Les trois quarts du parc d'hypermarchés et 45 supermarchés seront équipés de ce concept d'ici à fin 2007. Des initiatives similaires seront mises en œuvre en 2007 sur les rayons Marée et Frais non laitier. La concurrence accrue des spécialistes et du commerce sur Internet impose aux hypermarchés de revoir leur offre en **non alimentaire** afin de la rendre plus compétitive et plus adaptée aux goûts des consommateurs. Par ailleurs, les études montrent que, pour plus de 60 % des clients, faire ses courses en hypermarché est devenu

une corvée et que le temps passé en magasin se réduit continuellement depuis quinze ans, avec une priorité donnée à l'alimentaire aux dépens du non alimentaire. Les équipes de Géant Casino ont ainsi conçu des univers spécialisés mettant en scène des familles de produits porteuses : le textile, la maison et la boutique électronique. Ces univers sont basés sur une offre résolument moderne, avec une mise en avant qui améliore la visibilité des produits et qui les valorise, contribuant ainsi à redonner le plaisir des courses. Le déploiement de ces nouveaux concepts sera accéléré en 2007 avec un objectif de 35 magasins déployés en textile d'ici la fin de l'année, 45 magasins en maison et 73 magasins en boutique électronique.

Ces initiatives contribuent à accentuer la différenciation des enseignes, en particulier Géant Casino, en totale cohérence avec le positionnement de la marque Casino, qui repose sur trois piliers : le plaisir des courses, l'équilibre budgétaire et nutritionnel et le temps maîtrisé.



Les équipes de Géant Casino ont ainsi conçu des univers spécialisés mettant en scène des familles de produits porteuses : le textile, la maison et la boutique électronique. Ces univers sont basés sur une offre résolument moderne, avec une mise en avant qui améliore la visibilité des produits et qui les valorise, contribuant ainsi à redonner le plaisir des courses. Le déploiement de ces nouveaux concepts sera accéléré en 2007 avec un objectif de 35 magasins déployés en textile d'ici la fin de l'année, 45 magasins en maison et 73 magasins en boutique électronique.



LA FIDÉLITÉ

La fidélité est un levier essentiel du développement du chiffre d'affaires et de la marge. Casino bénéficie de son appartenance au réseau S'Miles, premier programme de fidélisation multienseignes en France avec 13 millions de porteurs de carte. Le taux de pénétration de la carte Casino (chiffre d'affaires réglé avec la carte en pourcentage du chiffre d'affaires total) a continué à progresser pour atteindre 60% à fin 2006 avec une augmentation de 10% des porteurs actifs, se traduisant par un impact positif significatif sur la croissance du chiffre d'affaires en raison de la valeur élevée du panier des porteurs de carte comparativement à l'ensemble des clients. Après une période de test de douze mois, ayant permis de valider la pertinence de l'approche, Casino a conclu un accord de partenariat en novembre 2006 avec la société dunnhumby à travers la création d'une société commune détenue paritairement. dunnhumby est le spécialiste reconnu de l'analyse et de l'exploitation des données clients.

Casino va désormais disposer d'un outil performant lui permettant, à partir des données issues du programme de fidélisation, d'analyser le profil de clientèle de chaque magasin et de construire une offre – un positionnement prix, des promotions, un assortiment, des services clients – qui réponde au mieux aux attentes de ses clients. Avec ce partenariat, Casino franchit une nouvelle étape dans sa stratégie commerciale en plaçant le client au centre de ses préoccupations.

L'immobilier commercial est au cœur de la stratégie de Casino depuis de nombreuses années et la croissance de ses activités fait partie des priorités définies par le Groupe. Elle passe par la volonté de créer de la valeur à chaque étape de la vie d'un projet immobilier, de l'achat du foncier à la promotion, de la commercialisation à la valorisation des actifs.

L'IMMOBILIER COMMERCIAL, UNE ACTIVITÉ CRÉATRICE DE VALEUR POUR LE GROUPE

Pour Jacques Ehrmann, Directeur des activités immobilières et de l'expansion, "l'immobilier est au service du commerce et le commerce donne de la valeur à l'immobilier". Ceci illustre l'état d'esprit "gagnant-gagnant" issu de l'excellente collaboration entre les sphères immobilières et commerciales au sein du Groupe, préalable indispensable à la création de valeur sur le long terme.

UNE PART SIGNIFICATIVE DES ACTIFS DU GROUPE CASINO

Le groupe Casino dispose d'un important patrimoine immobilier, constitué tout au long de son histoire. Aujourd'hui, ce patrimoine est estimé à plus de 7 milliards d'euros dont 5,3 milliards d'euros pour ses actifs en France et 1,7 milliard d'euros pour ses actifs à l'international.

En France, la valeur de marché du patrimoine immobilier hors Mercialys et Monoprix est estimée à 3,4 milliards d'euros, compte tenu d'une valeur d'expertise de 2,6 milliards d'euros et d'une prime de marché observée de 30 % sur la valeur d'expertise. La participation de Casino dans Mercialys est valorisée en Bourse à 1,3 milliard d'euros*. Quant à Monoprix, l'enseigne dispose d'un patrimoine immobilier de centre-ville dont la valeur de marché est estimée à environ 600 millions d'euros pour la quote-part de 50 % détenue par Casino. À l'international, la valeur d'expertise du patrimoine immobilier du Groupe s'élève à 1,7 milliard d'euros en retenant la quote-part du capital détenue par Casino dans chacune de ses filiales. Les galeries marchandes du Groupe à l'international totalisent, à elles seules, une valeur d'expertise de 600 millions d'euros.

* Sur la base du cours de Bourse de 30,2 euros constaté au 31 décembre 2006.

DEUX PÔLES D'EXPERTISE : LE PATRIMOINE ET LA PROMOTION

Le pôle patrimoine est composé de deux sociétés foncières : l'Immobilière Groupe Casino (IGC), dédiée à la propriété des murs de magasins, et Mercialys, seule société d'investissement immobilier cotée (SIIC) "pure player" en France, dont l'activité consiste en la détention et la valorisation des galeries commerciales.

Le pôle promotion est, quant à lui, constitué de cellules spécialisées en France et à l'international en charge du développement et de la construction de nouvelles galeries marchandes.



LA DYNAMISATION DES ACTIFS ET LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE DU GROUPE

Le projet "Alcudia" consiste en un peignage très fin de l'ensemble des sites immobiliers du Groupe en France afin de les restructurer et d'en maximiser ainsi la valeur.

Cette création de valeur s'effectue :

- au niveau des magasins, par l'augmentation de la masse critique du site et, par conséquent, du chiffre d'affaires. En effet, des centres commerciaux rénovés et agrandis génèrent des flux supplémentaires de visiteurs et donc une croissance des ventes ;
- au niveau des galeries commerciales, par l'optimisation et l'extension des actifs ;
- et enfin, au niveau de la promotion, par la valorisation du savoir-faire des équipes du Groupe.

L'intensification du rythme de projets de promotion s'effectuera, tant en France qu'à l'international, seule ou dans le cadre de partenariats.



La politique de ressources humaines du groupe Casino a pour objectif de créer un univers professionnel motivant dans lequel les collaborateurs ont envie de s'investir. Elle est structurée par deux axes forts : d'une part, le développement des ressources humaines qui vise à réussir l'intégration des nouveaux collaborateurs, à développer les potentiels et à encourager la mobilité en accompagnement de la stratégie du Groupe ; d'autre part, notre volonté d'entretenir un dialogue social de qualité et notre engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations qui s'inscrit dans la démarche globale de responsabilité sociale de l'entreprise.

CRÉER UN UNIVERS PROFESSIONNEL MOTIVANT

RECRECITER ET INTÉGRER

Le Groupe a recruté 800 cadres et agents de maîtrise en 2006. Avec plus d'une centaine de participants, le stage d'intégration des cadres a atteint un record l'année passée.

Les managers qui ont intégré nos réseaux commerciaux, logistiques et cafétérias ont suivi des parcours d'intégration spécifiques à leur activité.

Le Groupe a renforcé sa visibilité sur les campus des grandes écoles grâce à une nouvelle campagne de communication. Une vingtaine de juniors ont ainsi été intégrés dans le cadre d'une "pépinière" dont l'objectif est de développer ces talents.

Le Groupe a également accueilli 600 stagiaires et 500 apprentis, ce qui constitue un excellent vivier pour les recrutements à venir. Le versement de la taxe d'apprentissage, à hauteur de 3 915 000 euros, accompagne cette politique.

ÉVALUER ET DÉVELOPPER

Plus de 1 100 cadres et agents de maîtrise ont bénéficié d'une promotion interne et près de 130, d'une mobilité interbranches. Le Groupe encourage la mobilité, notamment interbranches, et pour répondre à cet objectif a mis en place un nouvel outil, HR Process, qui facilite la collecte et l'exploitation des données des collaborateurs (historiques des parcours et des formations, mobilité géographique, pratique des langues étrangères, rémunération, souhaits d'évolution). Le pilotage des carrières est ainsi réalisé à partir de ces données, de l'analyse des potentiels par métier et des plans de succession. Le module d'évaluation HR Process est devenu le support de l'ensemble des entretiens d'évaluation et d'évolution pour 50 000 collaborateurs.

FORMER

Créé en 1989, l'Institut Pierre Guichard, est l'organe central de la formation du Groupe. Doté d'une structure d'experts pédagogiques, l'Institut propose plus de 150 séminaires à l'ensemble des branches d'activité du Groupe, et a dispensé 11 200 jours de formation en 2006. La croissance importante et constante de son volume d'activité montre combien l'évolution des compétences des responsables encadrant les équipes est un axe stratégique majeur pour le Groupe.

DIALOGUER

Les relations sociales du Groupe sont régulées par l'accord syndical du 22 janvier 1997. Il scelle les principes d'un dialogue social responsable permettant de poser les problématiques, les analyser, confronter les idées, accompagner et construire ensemble les nécessaires évolutions dans le cadre d'un bon équilibre économique et social. Ce dialogue social s'articule à deux niveaux : d'une part, au niveau du Comité Groupe et des accords Groupe (formation professionnelle, Handipacte, intéressement, participation, prévoyance, plan d'épargne d'entreprise, activités sociales centralisées), d'autre part, au niveau de chaque filiale par la négociation annuelle obligatoire, les accords d'entreprises ou encore les comités centraux d'entreprises. La responsabilité sociale de l'entreprise repose ainsi sur un dialogue social de qualité, réaliste et responsable.



La nouvelle campagne de communication à destination des étudiants et des jeunes diplômés a été lancée en fin d'année lors des forums écoles.

Le programme ADEO

(Action de Développement et d'Efficacité Opérationnelle) destiné aux cadres dirigeants et hauts potentiels lancé en 2006 a pour objectif de développer une qualité essentielle en management : la lucidité par rapport à soi-même et ses équipes. ADEO combine la mise en œuvre d'un projet stratégique, le développement managérial et la compréhension de la stratégie pour accroître l'efficacité opérationnelle, et encourager le partage des bonnes pratiques entre les branches. 90 managers ont suivi ce programme en 2006.

RÉTRIBUER

En parallèle d'une politique salariale révisée chaque année pour tenir compte des réalités économiques et sociales, le Groupe développe divers outils de rémunération variable. L'intéressement de solidarité est basé sur les résultats du Groupe et tous les salariés en bénéficient. L'intéressement local est basé sur les résultats de chaque magasin, entrepôt ou cafétéria, tous les salariés de ces sites peuvent en bénéficier. Le Groupe a également mis en place une politique de "bonus cadres", calculés sur les résultats individuels. Enfin, il existe divers systèmes de rétribution spécifiques à chaque filiale, comme la prime à la performance dans nos branches hypermarchés et supermarchés.

FAVORISER LA DIVERSITÉ

La lutte contre toutes les discriminations et la promotion de l'égalité des chances constituent un axe fort de notre politique sociale. Casino considère que la diversité de ses collaborateurs est un atout pour l'innovation et la performance globale du Groupe. Elle permet à l'entreprise de favoriser le partage des idées, de renforcer la cohésion sociale et la motivation des collaborateurs, de mieux refléter la Société et son environnement, ce qui facilite la compréhension et la satisfaction des clients.

Notre engagement en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées a franchi en 2006 une étape supplémentaire avec la signature du nouvel accord Handipacte. Changer le regard porté sur les personnes handicapées, impliquer l'ensemble des salariés dans une action durable, telles sont les ambitions de ce nouvel accord signé pour cinq ans.

Afin de sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux et bonnes pratiques de gestion de la diversité, un module de formation spécifique a été mis en place. Plus de 100 représentants du personnel et responsables Ressources humaines ont déjà été formés.

Des relais de formation assureront la démultiplication de cette formation au sein du Groupe. Fin 2006, avec l'accord des partenaires sociaux, nous avons lancé une démarche d'autotesting au sein de nos filiales en France. Elle permettra de mesurer l'écart entre nos engagements et nos pratiques afin d'améliorer nos processus de recrutement.



La plaquette Handipacte, un des outils de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées, adressée à tous les salariés du Groupe.

NB : l'ensemble des actions décrites ci-dessus concerne essentiellement le périmètre englobant les réseaux hypermarchés, supermarchés et supérettes en France et les activités de support France et Groupe.

DES ENGAGEMENTS RECONNUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE POLITIQUE FONDÉE SUR DES VALEURS HISTORIQUES

Depuis notre origine, nous sommes restés fidèles aux valeurs qui ont fait le succès de Casino et guident nos actions auprès de toutes nos parties prenantes : la qualité, la proximité, la solidarité et le respect. Les 10 engagements de notre Charte de Développement Durable affirment notre volonté de continuer à bâtir notre avenir en agissant en commerçant responsable. Cette Charte est relayée par des politiques spécifiques à nos différents domaines d'action : Politique Environnement, Politique Qualité, Charte d'éthique de notre centrale d'achats, EMC Distribution, Charte de la Diversité, Politique de la Ville, accord Handipacte...

Casino se mobilise en faveur de l'intégration des personnes handicapées avec la signature d'un nouvel accord Handipacte.



Les 10 engagements de notre Charte de Développement Durable

Garantir

à nos clients la qualité et la sécurité des produits.

Offrir

à nos employés des conditions de travail fondées sur le dialogue social, l'équité et la reconnaissance du travail accompli.

Développer

des relations équilibrées avec nos fournisseurs dans une logique de croissance partagée, en accompagnant les PME dans leurs démarches de progrès.

Promouvoir

l'égalité des chances en luttant contre les discriminations et en favorisant l'insertion.

Promouvoir

des filières de production plus respectueuses de l'environnement et des hommes en s'assurant du respect par nos fournisseurs des conventions internationales sur les conditions de travail et les droits de l'homme.

Contribuer

au développement économique local en veillant à l'intégration territoriale de nos implantations.

Dialoguer

de façon ouverte et transparente avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Intégrer

le respect de l'environnement dans l'ensemble de nos activités, depuis l'achat et le transport de marchandises jusqu'à la conception et l'exploitation de nos magasins.

Sensibiliser

nos clients aux comportements et modes de consommation "responsables".

Favoriser

l'implication des collaborateurs dans ces partenariats locaux en faveur de l'aide humanitaire, de l'insertion professionnelle et de l'environnement.



Édité pour la cinquième année consécutive, le rapport de Développement Durable est distribué à plus de 60 000 parties prenantes internes et externes. Nos filiales au Brésil, en Colombie, au Venezuela et aux Pays-Bas, publient également un rapport dédié aux questions de responsabilité sociale et de Développement Durable.



UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LA DURÉE

Initiée en 2002, notre démarche de Développement Durable s'appuie sur une structure d'animation dédiée, le Comité de Développement Durable. Composé de **46 experts**, représentant les différentes directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe, et de 10 correspondants dans les filiales internationales, il anime et supervise le déploiement de la démarche de développement durable dans toutes nos entités, dans une logique d'amélioration continue.

Les performances environnementales, sociales et sociétales du Groupe sont mesurées annuellement par un ensemble d'indicateurs dont vous trouverez une synthèse pages 181 à 188 de notre rapport de gestion, et dans notre rapport Développement Durable 2006.

LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

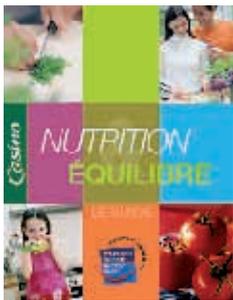
L'écoute et l'information de nos différentes parties prenantes sont des éléments clés de notre démarche. Ils nous permettent de valider notre analyse des enjeux de Développement Durable et de nous assurer de l'adéquation de notre démarche aux attentes exprimées, que ce soit en interne par le biais de notre dispositif de dialogue social, ou par nos parties prenantes externes. Notre participation aux groupes de réflexion sur le Développement Durable et la responsabilité sociale des entreprises permettent également de partager notre

vision et nos pratiques avec d'autres acteurs publics et privés. En 2006, nous avons aussi renforcé, d'un commun accord, notre partenariat avec la section française d'Amnesty International pour réfléchir ensemble aux meilleures façons de faire progresser la prise en compte des droits de l'homme au sein du Groupe et chez nos fournisseurs.

UNE DÉMARCHE SALUÉE PAR LES INVESTISSEURS

Nous entretenons aussi un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques) qui notent un progrès régulier de notre démarche.

Casino fait partie des neuf entreprises françaises à avoir intégré en 2006 le registre d'investissement européen Ethibel Pioneer®. Le Forum Ethibel est un bureau d'études indépendant spécialisé dans la notation extra-financière des entreprises, membre du groupe Vigeo. Le registre et l'indice Ethibel Pioneer® sélectionnent les entreprises présentant les meilleures performances environnementales, sociales et sociétales de leur secteur.



Nos réalisations 2006 en faveur du Développement Durable

LA SANTÉ NUTRITIONNELLE, UN ENJEU MAJEUR

Face à la montée en puissance des problèmes de surpoids et d'obésité, nous déployons depuis 2005 un programme de santé nutritionnelle ambitieux destiné à encourager les bons comportements alimentaires tant auprès de nos clients qu'auprès de nos salariés, avec plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité nutritionnelle des produits Casino, notamment ceux destinés aux enfants, en réduisant les teneurs en sucres, en sel et en matières grasses;
- inciter à la consommation de fruits et de légumes;
- développer des actions de communication et d'information sur les lieux de vente;
- poursuivre une démarche d'entreprise active pour promouvoir une alimentation équilibrée et un mode de vie actif.

Début 2007, ce programme a franchi une nouvelle étape avec sa reconnaissance officielle par le ministère de la Santé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS). Casino fait ainsi partie des neuf entreprises dont la charte d'engagement nutrition volontaire a été signée par le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, le 26 février 2007.

DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Nous avons franchi en 2006 une nouvelle étape dans l'application des exigences environnementales à nos produits. L'année 2006 a en effet été celle de la mise en place d'une politique de réduction à la source des emballages pour nos produits à marque propre. Notre démarche d'optimisation des emballages a été expérimentée à titre pilote sur une vingtaine de références. Ces optimisations nous ont permis d'économiser, à l'échelle d'une année complète de ventes, l'équivalent de 44 tonnes de matériaux, principalement du plastique et du carton.

Pour en savoir plus sur notre politique et nos réalisations en matière de Développement Durable, consultez notre rapport Développement Durable 2006 sur le site www.groupe-casino.fr. Des données environnementales et sociales répondant aux exigences de la loi NRE sont également présentées pages 181 à 188 de ce document.



Nous avons aussi lancé en 2006 une gamme de 10 produits détergents portant l'écolabel européen. Label écologique propre à tous les pays membres de l'Union européenne, il a pour objectifs :

- de promouvoir la conception, la production, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie ;
- de mieux informer les consommateurs des incidences qu'ont les produits sur l'environnement, sans pour autant compromettre la sécurité du produit ou des travailleurs, ou influencer de manière significative sur les qualités qui rendent le produit propre à l'utilisation.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Afin d'améliorer nos performances en matière de sécurité au travail, nous avons mené en 2006 une grande étude transversale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'état des lieux a permis d'identifier les grandes causes des accidents et de l'absentéisme, d'examiner les pratiques de formation sur la sécurité au travail et d'établir des comparaisons avec d'autres entreprises. Il a également permis d'évaluer les coûts directs et indirects liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Sur cette base, des pistes d'actions ont été proposées en collaboration avec les directeurs de ressources humaines de chaque branche. Différents chantiers visant à améliorer nos performances en matière de sécurité au travail ont été lancés et seront déployés courant 2007. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation, l'adhésion du personnel étant une condition clé pour atteindre nos objectifs de réduction des accidents du travail.

L'IMPLICATION DE NOS FILIALES INTERNATIONALES

Le Développement Durable est l'une des valeurs importantes communes à l'ensemble des sociétés du groupe Casino qui sont la base de la culture d'entreprise que nous construisons ensemble. Dans le prolongement de la démarche menée au niveau du Groupe, plusieurs de nos filiales en Amérique du Sud, en Asie et en Europe, déploient des programmes de responsabilité sociale adaptés à leurs enjeux locaux. Nos filiales au Brésil, en Colombie, au Venezuela et aux Pays-Bas publient également un rapport dédié aux questions de responsabilité sociale et de Développement Durable. Nombre des actions menées portent sur le domaine de la formation au sens large : développement des compétences des salariés, mais aussi contribution à l'éducation des enfants. Une brochure décrivant les actions de nos filiales internationales dans ce domaine a été élaborée et publiée début 2007. Diffusée à nos collaborateurs, elle est disponible sur le site Internet du Groupe.



Environnement
Proximité
Sécurité

Excellence
Libre Client
Esprit
Simplicité
Plaisir

Qualité
Petits prix

Equilibre
Solidarité

Satisfaction

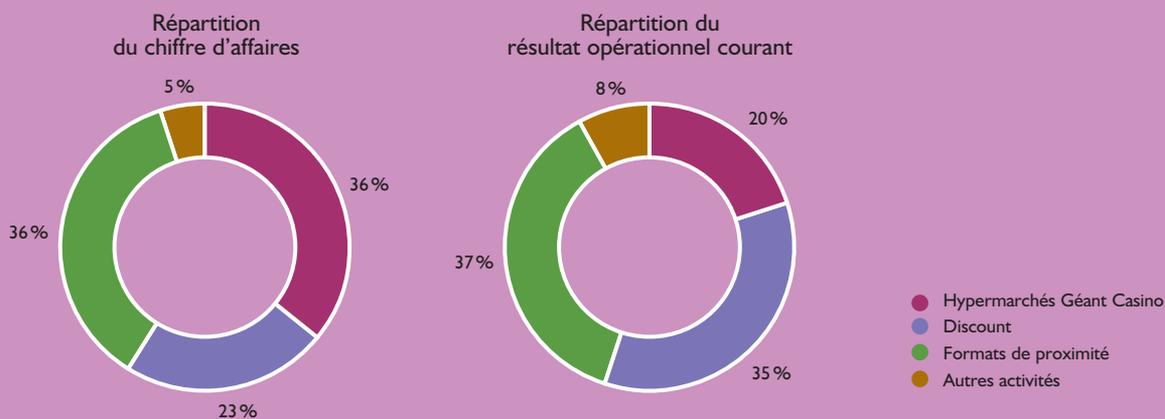
Equilibre responsable
respect Environnement

Innovation

Simplicité

Qualité

Excellence



FRANCE

78% du chiffre d'affaires

82% du résultat opérationnel courant

La croissance des ventes en France s'est accélérée en 2006 pour atteindre 3,1% versus 1,5% en 2005. Si tous les réseaux ont affiché une hausse de leur chiffre d'affaires, l'accélération du rythme de croissance est attribuable essentiellement aux hypermarchés Géant Casino et à l'ensemble des formats de proximité (Supermarchés, Monoprix, Supérettes).

Le résultat opérationnel courant, qui a reculé au premier semestre sous l'effet notamment de la hausse des coûts d'exploitation liés à la mise en œuvre des chantiers opérationnels, a progressé de façon sensible au second semestre pour atteindre 852 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, marquant ainsi une stabilité par rapport à l'année précédente.

Cette performance satisfaisante reflète les premiers effets du plan d'actions engagé par le Groupe en vue de renforcer l'attractivité commerciale de ses enseignes dans un environnement concurrentiel, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. Le Groupe a continué à mener une politique tarifaire cohérente et ciblée, qui s'appuie à la fois sur un investissement tarifaire significatif et ciblé en marques nationales et sur un positionnement prix offensif de la marque Casino. La marque Casino a ainsi maintenu en 2006 un rythme de croissance à deux chiffres de ses volumes, soutenue également par une politique d'innovation active, avec la mise sur le marché de plus de 400 nouveaux produits. L'amélioration du service en magasins avec, en particulier, un effort significatif de réduction du temps d'attente en caisse, et la revalorisation de l'offre de produits frais, notamment au travers du développement d'un nouveau concept de rayon Fruits et légumes, ont également contribué au renforcement de l'attractivité commerciale des hypermarchés et des supermarchés.

Les hypermarchés ont ainsi renoué en 2006 avec la croissance des ventes (en hausse de 1,3%) et du résultat opérationnel (7,8%). Leur part de marché est restée stable.

Les supermarchés ont enregistré une forte croissance des ventes (6,1%), tirée par une politique d'expansion soutenue

et la progression des ventes à magasins comparables (3%). Cette bonne performance s'est traduite par un gain de part de marché de 0,1 point, qui témoigne du bien-fondé du positionnement commercial différenciant adopté par l'enseigne, basé sur le développement des services et d'une offre qualitative.

La performance de **Monoprix** a été excellente tant sur le plan des ventes, en croissance de 4,5%, que sur celui de la rentabilité opérationnelle, qui a progressé en 2006. L'enseigne a accéléré son expansion notamment avec le déploiement de nouveaux concepts de magasins (Monop' et Beauty Monop').

Les supérettes (Petit Casino, Spar et Vival) ont enregistré une croissance de leurs ventes de 2,4%, tirées par le dynamisme des ouvertures, confirmant le leadership du Groupe sur un format structurellement rentable.

La rentabilité de **Franprix/Leader Price** a été affectée en 2006 par la performance décevante des ventes à magasins comparables, ce qui ne remet pas en cause le modèle économique, basé sur la puissance d'une centrale d'achats monomarque et la flexibilité d'un réseau de franchisés.

Les autres activités (Cafétéria, Cdiscount, Banque Casino, Mercialys) génèrent une contribution croissante au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel et constituent ainsi un important relais de développement et de création de valeur pour le Groupe.

L'année 2006 a également été marquée par une politique d'expansion volontariste, avec des ouvertures supérieures à 200 000 m², concentrées principalement sur les formats les plus rentables que sont les supérettes et Franprix/Leader Price.

Le Groupe a bénéficié en 2006 des premiers effets du plan d'actions opérationnel mis en œuvre depuis fin 2005, qui a permis d'assurer un socle de rentabilité solide et de jeter les bases d'une différenciation accrue des enseignes en France.

6 294 millions d'euros de chiffre d'affaires
(+ 1,3 % versus 2005)
172 millions d'euros de résultat opérationnel courant
(+ 7,8 % versus 2005)

HYPERMARCHÉS

GÉANT CASINO

LES HYPERMARCHÉS GÉANT CASINO REPRÉSENTENT 36 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET 20 % DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS FRANÇAISES

En 2006 les hypermarchés ont renoué avec la croissance des ventes et du résultat opérationnel courant.

Les ventes ont progressé de 1,3 % sur l'ensemble de l'année versus un recul de 0,7 % en 2005. La croissance du chiffre d'affaires à magasins comparables s'est établie à 1,1 %.

La performance des ventes en alimentaire a été satisfaisante avec une progression de 2,3 % sur l'ensemble de l'année, traduisant le maintien d'une croissance soutenue des ventes de la marque Casino et le renforcement de l'offre de produits frais. Les ventes en non alimentaire ont reculé de 2,9 % en 2006, sous l'effet notamment des conditions météorologiques exceptionnellement douces de la fin de l'année, qui ont pénalisé les ventes de produits textiles saisonniers, et de la redéfinition en cours du portefeuille de familles visant à développer les familles les plus porteuses et les plus rentables.

L'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau contexte réglementaire, avec l'application de la loi Dutreil, qui prévoit notamment une flexibilité accrue en terme de prix pour les distributeurs. Dans ce contexte les hypermarchés Géant Casino ont continué à mener une stratégie tarifaire cohérente et ciblée, qui s'appuie sur un positionnement prix offensif de la marque Casino visant à proposer le meilleur prix à qualité égale, et sur un investissement tarifaire significatif et ciblé en marques nationales.

Les hypermarchés Géant s'engagent ainsi à afficher le prix le plus bas du marché sur une liste d'environ 600 références de marques nationales ("Plus bas, y'a pas"). Cette stratégie tarifaire a démontré son efficacité en 2006, la part de marché de l'enseigne étant restée stable sur l'ensemble de l'année (source : IRI et SECODIP), dans un contexte de compétition accrue, caractérisé par une augmentation de l'intensité promotionnelle et une pression à la baisse sur les prix, en particulier sur le second semestre. Le développement de la marque Casino s'est poursuivi à un rythme soutenu avec une croissance à deux chiffres des volumes, ce qui porte la quote-part de la marque distributeur et premiers prix à 39 %

des volumes vendus en alimentaire. Cette performance s'explique non seulement par le positionnement prix offensif de la marque Casino, mais aussi par un élargissement de l'offre au travers de recettes exclusives et du développement de gammes thématiques pour mieux répondre aux attentes des clients. Début 2006, des chantiers opérationnels spécifiques ont été engagés par la nouvelle équipe de direction de Géant Casino afin de renforcer l'attractivité commerciale de l'enseigne.

Un nouveau concept de rayon Fruits et légumes a été développé et déployé sur une douzaine de magasins en 2006, avec des résultats positifs sur les ventes et la marge commerciale. Il repose sur une offre diversifiée et permanente, une garantie de qualité et de fraîcheur des produits, et un merchandising innovant. Le déploiement de ce concept sera accéléré en 2007 avec un objectif d'équiper les trois quarts du parc d'ici à la fin de l'année.

Cette initiative s'inscrit dans un objectif élargi de revalorisation des espaces Frais qui passera par la mise au point et le déploiement en 2007 de modules similaires en Marée et Frais industriel non laitier.





Un nouveau concept de rayon Fruits et légumes a été développé et déployé sur une douzaine de magasins en 2006, avec des résultats positifs sur les ventes et la marge commerciale. Il repose sur une offre diversifiée et permanente, une garantie de qualité et de fraîcheur des produits, et un merchandising innovant. Le déploiement de ce concept sera accéléré en 2007 avec un objectif d'équiper les trois quarts du parc d'ici à la fin de l'année.

En non alimentaire, confronté à la concurrence accrue des enseignes spécialisées et du commerce électronique, Géant Casino a entamé un travail de refonte du portefeuille de familles de produits en vue de renforcer les catégories les plus porteuses et les plus rentables. Des univers spécialisés ont été conçus en Textile, Maison et Produits électroniques, basés sur une offre moderne et accessible, une mise en avant valorisant les produits et favorisant l'acte d'achat. Le déploiement de ces univers sera accéléré en 2007 avec un objectif à fin 2007 de 35 magasins déployés pour le concept Textile (contre 13 fin 2006), 45 magasins pour le concept Maison (contre 16 fin 2006), et 73 magasins pour la Boutique électronique (contre 26 fin 2006). Par ailleurs, la poursuite du développement du Grand import (ou "Global sourcing") contribuera à une différenciation plus marquée de l'offre et à une amélioration sensible de la rentabilité. Le renforcement de l'attractivité de l'enseigne repose également sur la qualité du service en magasins. Un programme d'Excellence en magasin a été défini en 2006. Il prévoit la réduction du temps d'attente en caisse par un plan de formation des hôtes, accompagné de la mise en place d'outils

de pilotage spécifiques, et par la poursuite du déploiement du "Self scanning" avec plus de la moitié du parc équipé à fin 2006. Une réduction sensible des ruptures a été également obtenue en 2006 grâce à la mise en place d'un suivi informatique sur les produits à forte rotation. L'ensemble des chantiers opérationnels mis en œuvre en 2006 permet aux hypermarchés Géant Casino d'accroître leur différenciation dans un environnement concurrentiel, en affichant des parts de marché en adéquation avec les attentes des clients. Cette stratégie, qui a porté ses fruits dès 2006 avec le retour à la croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, se poursuivra en 2007 et sera complétée par le développement et la modernisation des galeries marchandes pour renforcer l'attractivité commerciale des sites.

4 021 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 0,4% versus 2005)
296 millions d'euros de résultat opérationnel courant (-9,3% versus 2005)

DISCOUNT

FRANPRIX

LEADER PRICE



En réponse aux évolutions du contexte concurrentiel, Leader Price a notamment développé une gamme de produits premier prix à la marque "Prix Gagnant" afin de renforcer son attractivité commerciale, avec l'objectif de porter la quote-part volumes de cette gamme à 10% des volumes de l'enseigne.

Le discount qui regroupe les activités Franprix et Leader Price représente 23% du chiffre d'affaires et 35% du résultat opérationnel courant des activités françaises.

Le chiffre d'affaires de Franprix/Leader Price a progressé en 2006 de 0,4%, notamment grâce à l'apport de nouveaux franchisés. Le réseau Leader Price a en effet bénéficié de l'arrivée de 41 magasins (anciennement Le Mutant/Coop de Champagne) représentant un apport de 27 000 m² de surface de vente (33 magasins étaient intégrés à fin 2006, soit 22 000 m²). Cet apport, s'ajoutant aux ouvertures de nouveaux magasins, porte ainsi à plus de 50 000 m² les ouvertures sur l'ensemble de l'exercice 2006 pour l'enseigne Leader Price, auxquels s'ajoutent 13 000 m² pour l'enseigne Franprix.

Les ventes à magasins comparables de Franprix ont reculé de 2,4% en 2006.

Leader Price a, pour sa part, affiché un recul de ses ventes à magasins comparables de 9,4% sur l'ensemble de l'exercice. L'enseigne a en effet continué à souffrir de l'agressivité commerciale accrue des formats de distribution classiques, en particulier des hypermarchés, qui ont augmenté leur intensité promotionnelle et poursuivi le développement d'une politique de prix offensive sur leurs marques propres et au travers du développement des premiers prix. En réponse aux évolutions du contexte concurrentiel, Leader Price a développé une gamme de produits premier prix à la marque "Prix Gagnant", avec l'objectif de porter la quote-part volumes de cette gamme à 10% des volumes de l'enseigne.

La rentabilité de Franprix/Leader Price a été affectée en 2006 par la performance décevante des ventes. Le résultat opérationnel

courant de l'ensemble est ainsi en diminution de 9,3% et représente 7,4% du chiffre d'affaires contre 8,2% en 2005. Le modèle économique n'est cependant pas remis en cause : il repose sur une structure duale, composée d'une activité grossiste, dont le résultat est lié à la croissance du chiffre d'affaires tous magasins, et d'une activité de détail, gérée par des franchisés disposant d'une bonne flexibilité dans la maîtrise de leurs coûts d'exploitation.

Compte tenu de la dégradation des performances et de l'insuffisance de réactivité commerciale, le groupe Casino a procédé début 2007 à la nomination de nouvelles équipes dirigeantes.

Les deux enseignes possèdent un fort potentiel de développement. Franprix s'est imposé comme un concept fort et différenciant sur le marché parisien de la proximité où il bénéficie d'une part de marché significative au travers de 630 points de vente à Paris et en région parisienne. Au sein de Franprix, la nouvelle équipe a annoncé la mise en œuvre prochaine d'un plan d'actions pour redynamiser les ventes de l'enseigne. Leader Price est un concept qui dispose d'un fort pouvoir d'attraction pour les franchisés du fait de l'efficacité et la simplicité de son modèle économique, caractérisé notamment par un assortiment à 100% marque propre combiné à des coûts d'exploitation et des stocks réduits. La mise en place de la nouvelle équipe de direction en avril 2007 préfigure également la mise en œuvre d'un plan d'actions pour renforcer l'attractivité commerciale de l'enseigne, qui poursuivra une politique d'expansion volontariste.

FORMATS DE PROXIMITÉ



SUPERMARCHÉS
CASINO

MONOPRIX

SUPÉRETTES



6 326 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 4,7% versus 2005)

317 millions d'euros de résultat opérationnel courant (+1,4% versus 2005)



Supermarchés Casino a ainsi renforcé son offre de produits frais, en particulier en fruits et légumes avec le déploiement d'un concept innovant de rayon sur le modèle de celui déployé en hypermarchés (45 magasins seront déployés fin 2007). L'élargissement de l'offre passe également par l'augmentation progressive de la part du non alimentaire, visant à proposer à la clientèle des produits courants dans un souci de praticité.

La proximité, qui regroupe Supermarchés Casino, Monoprix et les supérettes (Petit Casino, Spar, Vival et Eco Service), représente 36% du chiffre d'affaires et 37% du résultat opérationnel courant des activités françaises.

Supermarchés Casino

Supermarchés Casino a enregistré une croissance soutenue de son chiffre d'affaires en 2006, à 6,1%, pour atteindre 3 047 millions d'euros. Cette progression résulte d'une expansion volontariste avec plus de 30 000 m² ouverts en 2006 et du dynamisme des ventes à magasins comparables qui ont progressé de 3% (contre un recul de 0,2% en 2005). La part de marché de l'enseigne a progressé de 0,1 point (source : IRI et SECODIP) sur l'ensemble de l'exercice, ce qui démontre l'efficacité de la stratégie de reconquête commerciale engagée en 2004. Supermarchés Casino a adopté un positionnement plus qualitatif au travers de l'élargissement de l'offre et du développement des services, se différenciant ainsi plus fortement de ses concurrents directs. L'enseigne a ainsi renforcé son offre de produits frais, en particulier en fruits et légumes avec le déploiement d'un concept innovant de rayon sur le modèle de celui déployé en hypermarchés (45 magasins seront déployés fin 2007). L'élargissement de l'offre passe également par l'augmentation

progressive de la part du non alimentaire, visant à proposer à la clientèle des produits courants dans un souci de praticité. Supermarchés Casino a également renforcé les services en magasin au travers de la réduction du temps d'attente en caisse, du développement des livraisons à domicile et de l'ouverture de certains magasins le dimanche matin.

Supermarchés Casino a poursuivi sa politique d'optimisation du parc de magasins (modernisation, agrandissement, fermeture de magasins non rentables ou transfert vers Leader Price de magasins de taille réduite), en vue à la fois de renforcer son attractivité commerciale et d'accroître la taille moyenne des magasins pour accélérer la croissance rentable.

Monoprix

La performance de Monoprix a été excellente en 2006 tant sur le plan des ventes que sur celui du résultat opérationnel.

Le chiffre d'affaires a progressé de 4,5%, à 1 714 millions d'euros (pour la quote-part de Casino soit 50%), et de 3,4% à magasins comparables, ce qui s'est traduit par une amélioration de la rentabilité de l'enseigne, qui se situe à un niveau élevé. Monoprix a imposé avec succès son concept unique de citymarché, dont le cœur de cible est une clientèle urbaine à pouvoir d'achat relativement élevé. L'enseigne tire pleinement



Monoprix a repris en 2006 le développement des ouvertures, à la fois sur son modèle de citymarché, mais aussi au travers du déploiement de nouveaux concepts : Monop' (surfaces inférieures à 300 m², proposant une offre essentiellement alimentaire incluant un large assortiment de produits de "prêt-à-manger" sur le modèle des "convenience stores" anglo-saxons) et Beauty Monop' (espace spécialisé dédié à la beauté, proposant à la fois des marques généralistes et des marques alternatives).

les bénéfiques de son recentrage sur quatre domaines d'expertise (alimentaire, parfumerie/beauté, textile et maison) et du développement d'une offre de produits qualitative et moderne, tant en alimentaire qu'en non alimentaire. Ce positionnement clair est appuyé par une communication efficace et créative, qui contribue à renforcer l'attractivité commerciale de l'enseigne. Monoprix a repris en 2006 le développement des ouvertures, à la fois sur son modèle de citymarché, mais aussi au travers du déploiement de nouveaux concepts : Monop' (surfaces inférieures à 300 m², proposant une offre essentiellement alimentaire incluant un large assortiment de produits de "prêt-à-manger" sur le modèle des "convenience stores" anglo-saxons – 10 magasins à fin 2006) et Beauty Monop' (espace spécialisé dédié à la beauté, proposant à la fois des marques généralistes et des marques alternatives – 1 magasin fin 2006).

Supérettes

Les ventes des supérettes ont progressé de 2,4% sur l'ensemble de l'année 2006 (à 1564 millions d'euros), notamment grâce au dynamisme des ouvertures avec plus de 90 000 m² ouverts sur l'exercice. Le format a notamment bénéficié de l'affiliation de deux réseaux de magasins situés dans le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France, représentant un apport de plus de 40 000 m².

Avec un parc de 5 652 magasins à fin décembre 2006, les supérettes bénéficient d'un maillage inégalé du territoire français, confirmant le leadership du Groupe sur un métier structurellement rentable. La sensibilité au facteur prix est en effet plus faible sur les formats de proximité que sur les enseignes traditionnelles ; la taille des magasins, combinée à une proportion majoritaire de magasins en franchise, assure par ailleurs une plus grande flexibilité en terme de coûts et permet de limiter les capitaux engagés.

La taille du réseau et sa couverture nationale du territoire français font des supérettes un atout inestimable pour Casino en raison de la visibilité procurée en matière de produits, tant en marques nationales qu'en marque propre. L'expansion sera poursuivie à un rythme soutenu, le format offrant à la fois des perspectives de croissance significative, liée en particulier au vieillissement de la population, et de retour sur capitaux investis élevé, en raison de la faible intensité capitalistique et du développement par franchise. En 2006 les supérettes ont enrichi leur relation de proximité avec leurs clients en signant un accord de partenariat avec La Poste pour l'implantation de "point Poste" dans les magasins, ce qui contribue à accroître la fréquentation et le chiffre d'affaires des points de vente concernés.



MERCIALYS

CASINO
CAFÉTÉRIA

CDISCOUNT

BANQUE CASINO



958 millions d'euros de chiffre d'affaires
(+ 19,1 % versus 2005)
67 millions d'euros de résultat opérationnel courant
(+ 30,6 % versus 2005)



AUTRES ACTIVITÉS

Mercialys

Mercialys est l'une des principales foncières françaises, exclusivement présente sur le marché porteur de l'immobilier commercial. Cotée en Bourse depuis octobre 2005 et contrôlée à 60,3% par le groupe Casino, elle possède un patrimoine immobilier de 588 000 m², répartis sur 157 sites. Pour son premier exercice plein, Mercialis a réalisé une excellente performance avec une croissance des loyers de 12,4% (dont 8,8% à périmètre constant) et du résultat opérationnel de 12,2%.

Casino Cafétéria

Avec 261 cafétérias pour un chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros, Casino Cafétéria poursuit le développement d'activités complémentaires : restauration d'entreprise, restauration rapide et activité traiteur.

Cdiscount

Cdiscount a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions d'euros, en progression de 30%. Cdiscount consolide ainsi sa position de numéro 1 sur le marché porteur du commerce électronique non alimentaire en France, avec des positions de leader en matériel informatique, image/son, et DVD. La croissance du chiffre d'affaires est tirée par la progression de l'audience avec un nombre de visiteurs en hausse de 24% au quatrième trimestre 2006 par rapport au quatrième trimestre 2005 (source : Médiamétrie/Netrating) et la progression soutenue du panier moyen (20% en 2006) grâce à l'élargissement de l'offre. En 2006, Cdiscount a mis en place un partenariat avec le groupe Otto afin de développer ses ventes sur le marché allemand.

Banque Casino

Banque Casino, positionnée sur le marché porteur du crédit à la consommation, connaît une croissance rapide de son activité. Ses encours de crédit ont doublé depuis 2002 pour atteindre 827 millions d'euros fin 2006, en hausse de 22% par rapport à fin 2005. Le développement se poursuivra à un rythme soutenu grâce à la montée en puissance du recrutement de clients provenant de Cdiscount, l'implantation de nouvelles agences en hypermarchés (16 agences à fin 2006) et le déploiement du rayon financier en supermarchés.



Responsible

Solidarite

Equilibre

Proximate

Innovation

Environnement

Esprit Client

Securite

Plaisir

Qualite

Qualite

Equilibre

Respect

Satisfaction

simplicite

Excellence

Equilibre

Prix

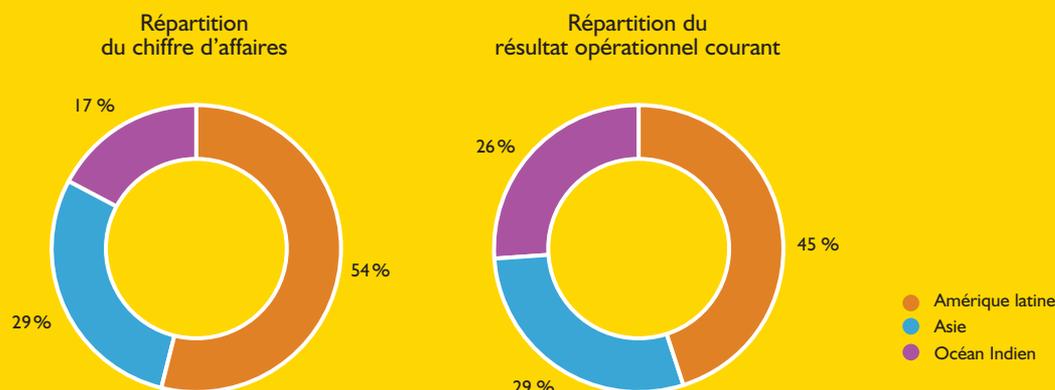
simplicite

Qualite

Respect

Satisfaction

simplicite



INTERNATIONAL

22 % du chiffre d'affaires
18 % du résultat opérationnel courant

En 2006, Casino a procédé au recentrage de son portefeuille d'actifs à l'international. Le Groupe a ainsi cédé ses activités en Pologne et à Taïwan, et annoncé début 2007 la cession de ses activités aux États-Unis. Après ces cessions, les activités du Groupe à l'international se concentrent ainsi sur deux zones en forte croissance : l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est.

Les activités poursuivies du Groupe à l'international ont connu une forte progression de leur contribution en 2006, tant en chiffre d'affaires qu'en résultat opérationnel, confirmant ainsi leur rôle de relais de croissance.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés à l'international ont progressé respectivement de 47,4 % et 64,5 %. L'effet change a été légèrement favorable, les progressions à taux de change constants s'établissant respectivement à 46,7 % et 61,0 %.

La rentabilité opérationnelle a connu une nouvelle amélioration en 2006, passant de 3,5 % à 3,9 %.

Ces bons résultats traduisent l'effet positif de la consolidation en année pleine de CBD (précédemment mise en équivalence et consolidée par intégration globale depuis juillet 2005) et de Vindémia (précédemment consolidée par intégration proportionnelle à 33,34 % et par intégration globale à compter d'octobre 2005), dont les marges opérationnelles sont supérieures à la moyenne des activités internationales.

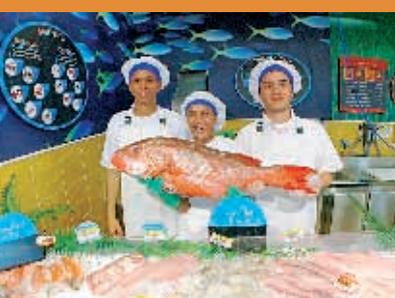
Ces bonnes performances sont également le reflet d'une amélioration des marges opérationnelles en Thaïlande et en Amérique latine (hors effet périmètre).

L'Amérique latine et l'Asie représentent désormais les trois quarts du résultat opérationnel courant à l'international et constituent les deux zones d'implantation prioritaire sur lesquelles le groupe Casino entend développer son leadership.

On pourra noter qu'en l'espace de deux ans, le chiffre d'affaires des activités internationales est passé de 4 370 millions d'euros en 2004 (chiffre d'affaires publié) à 4 906 millions d'euros en 2006 (chiffre d'affaires des activités poursuivies), soit une croissance de 12 % qui se décompose en : une croissance à périmètre constant de 13 %, un effet positif des acquisitions (montée au capital de CBD et de Vindémia) de 53 % et un effet négatif des cessions (Pologne, États-Unis et Taïwan) de 54 %. Dans le même temps, le résultat opérationnel courant est passé de 122 millions d'euros en 2004 à 191 millions d'euros en 2006, affichant ainsi une croissance de 56 %. Ces évolutions traduisent la nette amélioration du profil de croissance rentable du Groupe, permise notamment par les récentes opérations de recentrage sur les deux zones porteuses que sont l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est.

Les résultats des activités polonaises et américaines cédées ou en cours de cession figurent, en application de la norme IFRS 5, sur la ligne "Résultat des activités abandonnées" (cf. notes 4.11.1 et 4.11.3 de l'annexe des comptes consolidés).

En application de la même norme, le résultat des activités taïwanaises n'est plus retenu dans le résultat consolidé du Groupe à compter du 14 septembre 2006, date du reclassement en "Actifs détenus en vue de la vente" (cf. note 4.11.2 de l'annexe des comptes consolidés). L'activité et les résultats enregistrés à Taïwan jusqu'à cette date sont commentés en page 39.



ARGENTINE

URUGUAY

Disco est consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 55 % (vs 50 %) à compter du 01/04/2006 puis à hauteur de 58 % à compter du 01/10/2006.

VENEZUELA

BRÉSIL

CBD est consolidée par intégration proportionnelle à 34,2% depuis le 08/07/2005.



2 637 millions d'euros de chiffre d'affaires
(+ 62,7% versus 2005)
87 millions d'euros de résultat opérationnel courant
(+ 79,1% versus 2005)



AMÉRIQUE LATINE

Les activités consolidées en Amérique latine ont enregistré une très forte croissance avec une progression des ventes de 62,7% et du résultat opérationnel courant de 79,1%. La marge opérationnelle de l'ensemble des activités en Amérique latine s'est ainsi établie à 3,3% en 2006, en amélioration par rapport au niveau de 3,0% atteint en 2005. Ces fortes progressions sont notamment liées à la consolidation en année pleine de CBD, consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 34,2% depuis juillet 2005. En 2006, la contribution de CBD au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant s'est respectivement établie à 1 737 millions d'euros et 74 millions d'euros (contre 866 millions d'euros et 44 millions d'euros en 2005). Le Groupe a ainsi bénéficié de l'effet positif de la consolidation de CBD et de son profil de rentabilité plus élevée que la moyenne des activités en Amérique latine, la marge opérationnelle consolidée de CBD s'étant établie à 4,2%. La croissance organique a également contribué à cette forte croissance du chiffre d'affaires et des résultats. Les ventes ont ainsi progressé de 11,8% hors effets de change et de périmètre, portées notamment par une forte croissance à magasins comparables de 6,9%.

Tous les pays de la zone déjà présents dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2005 (Argentine, Uruguay et Venezuela) ont enregistré une progression de leurs ventes à deux chiffres et la marge opérationnelle de l'ensemble de ces pays a progressé de 90 points de base. Les taux de change ont, pour leur part, connu une évolution contrastée en 2006 avec une progression du real brésilien (+ 11,2%), une baisse du peso argentin (- 5,7%) et du bolivar vénézuélien (- 2,8%) et une quasi-stabilité du peso uruguayen (+ 0,9%). L'Amérique latine représente 54% du chiffre d'affaires des activités internationales du Groupe et constitue, avec l'Asie du Sud-Est, une zone stratégique de développement. En effet, l'Amérique latine dispose d'une population élevée (plus de 300 millions d'habitants) et d'une dynamique de croissance soutenue, comme en atteste la progression des ventes à magasins comparables enregistrée en 2006. Le Groupe entend donc y asseoir son leadership en renforçant ses positions. Il est à noter qu'Exito, leader du marché de la distribution alimentaire en Colombie, est aujourd'hui consolidé par mise en équivalence avec une participation de Casino de 38,6%. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant d'Exito ne sont donc pas consolidés dans les comptes de Casino.

Pour disposer d'une vision économique de l'activité générée par Casino en Amérique latine, nous pouvons mentionner que le volume d'affaires s'est élevé à 7 451 millions d'euros en 2006 et que la rentabilité, mesurée par le ratio EBITDA/CA, s'est élevée à 6,5%. Ces chiffres traduisent le fort potentiel de développement du Groupe en Amérique latine grâce à ses positions de leadership dans cette zone enregistrant une forte croissance mais aussi une rentabilité satisfaisante.



THAÏLANDE

VIETNAM

à 33,34 % jusqu'au 30/09/2005
et à 100 % à compter
du 01/10/2005.

TAÏWAN

à 50 % jusqu'au 14/09/2006.



I 445 millions d'euros de chiffre d'affaires
(+ 12,8% versus 2005)
56 millions d'euros de résultat opérationnel courant
(+ 32,4% versus 2005)

ASIE

Le Groupe a enregistré une nouvelle année de croissance à deux chiffres de ses activités en Asie en 2006, notamment portée par le dynamisme de ses magasins Big C en Thaïlande et au Vietnam.

Le chiffre d'affaires a progressé de 12,8% grâce à la bonne tenue des ventes à magasins comparables (en hausse de 3,0%) et à la politique d'expansion soutenue en Thaïlande et au Vietnam. Les taux de change ont eu un impact favorable sur l'exercice, lié à la progression du bath en Thaïlande (+ 5,8%). Les ventes à taux de change constants ont ainsi progressé de 8,0%.

Le résultat opérationnel courant enregistre une hausse de 32,4% en 2006, porté par la forte croissance de l'activité et l'amélioration de la marge opérationnelle de 57 points de base.

En Thaïlande, Big C a ouvert quatre hypermarchés en 2006 et la croissance organique de ses ventes s'est établie à 9,4%.

La marge opérationnelle de Big C atteint désormais 5,2%, en amélioration de 30 points de base par rapport à 2005.

Les activités de Casino en Thaïlande confirment ainsi leur fort potentiel de croissance bénéficiaire. En 2007, Big C prévoit l'ouverture de quatre nouveaux hypermarchés, portant ainsi à 53 le nombre d'hypermarchés ouverts en Thaïlande.

Ce dynamisme de l'expansion permettra ainsi à Big C de continuer à faire progresser son activité à un rythme soutenu.

Au Vietnam, deux hypermarchés ont ouvert en 2006, portant à cinq le nombre des hypermarchés Big C dans ce pays.

Le développement se poursuivra dans les prochaines années avec l'ouverture de plus de dix magasins prévue à ce jour et la cellule expansion sera renforcée afin d'accélérer encore le rythme des ouvertures.

À Taïwan, les activités sont reclassées en "Actifs détenus en vue de la vente" et le résultat n'est plus reconnu à compter du 14 septembre 2006, date à laquelle le Groupe a annoncé la cession de ses actifs.

La cession des activités taïwanaises permet au Groupe de réduire sa dette financière nette de 50 millions d'euros et améliorera mécaniquement sa rentabilité ainsi que son retour sur capitaux employés puisque ce pays avait enregistré, en 2005, un résultat opérationnel courant en perte de 13 millions d'euros et qu'il était encore déficitaire de plus de 9 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2006.

Après la cession de Taïwan, les activités de Casino en Asie seront recentrées sur la Thaïlande et le Vietnam, une zone ayant généré en 2006 un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros et une rentabilité EBITDA/CA de 8,0%. Le profil des activités de Casino en Asie est ainsi orienté vers la croissance et la rentabilité.



En 2007, Big C prévoit l'ouverture de quatre nouveaux hypermarchés, portant ainsi à 53 le nombre d'hypermarchés ouverts en Thaïlande. Ce dynamisme de l'expansion permettra ainsi à Big C de continuer à faire progresser son activité à un rythme soutenu.

823 millions d'euros de chiffre d'affaires

(+ 94,1 % versus 2005)

51 millions d'euros de résultat opérationnel courant

(+ 74,1 % versus 2005)

OCÉAN INDIEN

VINDÉMIA

à 33,34% jusqu'au 30/09/2005 et à 100% à compter du 01/10/2005.

Vindémia a enregistré une nouvelle fois de bonnes performances commerciales et sa marge opérationnelle figure parmi les plus élevées du Groupe à l'international. La forte progression du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant reflète notamment la première année pleine de consolidation par intégration globale de Vindémia. Rappelons en effet que la montée au capital du groupe Casino dans Vindémia de 33,34% à 70% date d'octobre 2005 (la société était auparavant consolidée par intégration proportionnelle).

Les performances à taux de change et périmètre constants sont satisfaisantes avec une progression des ventes de 1,5% en 2006, portée par une croissance à magasins comparables de 1,3%. La profitabilité de Vindémia demeure, quant à elle, parmi les plus élevées du Groupe avec une marge opérationnelle courante de 6,2% en 2006. Vindémia détient une position de leadership dans l'océan Indien avec de fortes parts de marché sur La Réunion et entend renforcer ses positions sur les îles de Madagascar, Mayotte et Maurice. En 2007, deux nouveaux magasins ouvriront ainsi leurs portes, le premier à La Réunion et le second à Maurice. Par ailleurs, la galerie du magasin Jumbo de Sainte-Marie sera agrandie.



En 2007, deux nouveaux magasins ouvriront ainsi leurs portes, le premier à La Réunion et le second à Maurice. Par ailleurs, la galerie du magasin Jumbo de Sainte-Marie sera agrandie.

en millions d'euros	2005	2006
Brésil	10	(9)
% de détention	27,4%	
Colombie	12	24
% de détention	35,6%	38,6%
Pays-Bas	(25)	(20)
% de détention	45,0%	45,0%

ENTREPRISES ASSOCIÉES

BRÉSIL (CBD consolidée par mise en équivalence jusqu'au 8 juillet 2005*)

COLOMBIE (Exito)

PAYS-BAS (Laurus)

La contribution totale des activités internationales mises en équivalence au résultat net du groupe Casino n'est pas comparable en raison du changement de méthode de comptabilisation de CBD suite à l'acquisition du contrôle par Casino en cours d'année 2005.

Les performances commerciales et les résultats de **CBD** sont commentés en page 37 du présent document, dans la partie consacrée aux activités consolidées en Amérique latine.

En Colombie, **Exito** a connu une nouvelle année très satisfaisante avec une progression de son chiffre d'affaires de 20,7% à 1 398 millions d'euros et une hausse de son résultat opérationnel courant de 40,6% à 55 millions d'euros. La forte croissance organique d'Exito a été portée par une progression des ventes à magasins comparables de 13,6% et par l'ouverture de neuf hypermarchés Exito ainsi que par le transfert de neuf supermarchés Ley en hypermarchés Exito. À fin décembre 2006, le Groupe compte ainsi 47 hypermarchés et 58 supermarchés auxquels viennent s'ajouter six magasins discount. Avec l'acquisition de Carulla Vivero, numéro 2 du marché colombien, Exito renforcera son statut de leader incontesté dans le pays. L'ensemble formé par Exito et Carulla Vivero comptera plus de 250 points de vente avec

une position de numéro 1 sur l'ensemble des formats (hypermarchés, supermarchés et discount). Le chiffre d'affaires pro forma de l'ensemble, en 2006, s'élève à 2,1 milliards d'euros et sa rentabilité est excellente avec une marge EBITDA/CA estimée à 7,9%. Exito est ainsi un actif stratégique pour le Groupe qui a annoncé le 16 janvier 2007 l'exercice de son droit de première offre sur la participation de la famille Toro, représentant 24,5% du capital de la société. L'offre sera élargie à d'autres actionnaires représentant au maximum 20% de la participation cédée par la famille Toro lors du processus d'enchères (ou "martillo") qui aura lieu début mai.

Aux Pays-Bas, **Laurus** est engagée sur la voie du redressement avec le recentrage sur Super de Boer et la prise en main par la nouvelle équipe de direction. En 2006, Super de Boer a ainsi enregistré une amélioration continue de ses performances commerciales avec des ventes en progression de 2,5% à magasins comparables (contre une baisse de 4,7% en 2005). Les pertes opérationnelles (hors éléments exceptionnels) ont été significativement réduites à 13 millions d'euros (contre 79 millions d'euros en 2005). Enfin, le recentrage sur Super de Boer a permis une nette réduction de la dette financière nette à 78 millions d'euros (contre 359 millions d'euros en 2005).

Le résultat net de Laurus s'est établi en perte de 45 millions d'euros en 2006, montrant également une amélioration par rapport au niveau 2005 de 66 millions d'euros.

En 2007, Super de Boer devrait poursuivre l'amélioration de ses performances commerciales avec le maintien de ventes à magasins comparables en croissance et l'objectif d'atteindre des ventes sous enseigne supérieures à 2 milliards d'euros, et ce, en dépit de la cession de 50 magasins supplémentaires. L'enseigne se fixe également pour objectif d'atteindre l'équilibre opérationnel avec un résultat opérationnel courant positif. Enfin, les efforts de rénovation et de modernisation des magasins existants seront poursuivis avec une enveloppe globale d'investissements d'environ 20 millions d'euros attribuée à 20 magasins.

De manière identique au précédent exercice, la valeur de la participation au 31 décembre 2006 a été estimée sur la base de la valeur d'utilité (voir la note 4.18 de l'annexe aux comptes consolidés), conduisant à la constatation d'une perte de valeur de 78 millions d'euros dans les états financiers du Groupe, la nouvelle direction de Laurus, après la cession réussie d'Edah et Konmar, étant confiante dans la réussite du plan de réorganisation de la division restante Super de Boer, engagé par ses soins au cours du dernier trimestre 2006.

* À compter de cette date, les résultats du Brésil correspondent uniquement à ceux des entreprises associées du groupe CBD.

BOURSE

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2007

	AO	ADP	AO + ADP	% du capital	Droits de vote*	% des droits de vote
Groupe Rallye	48 576 713	6 029 447	54 606 160	48,79 %	90 647 373	63,21 %
Galeries Lafayette	2 049 747	-	2 049 747	1,83 %	2 049 747	1,43 %
Groupe CNP	1 915 777	254 430	2 170 207	1,94 %	1 915 777	1,34 %
PEE salariés du groupe Casino	2 401 438	65 000	2 466 438	2,20 %	3 844 438	2,68 %
Autocontrôle/autodétention	455 134	411	455 545	0,41 %	-	-
Public	41 402 491	8 774 968	50 177 459	44,83 %	44 940 230	31,34 %
Total	96 801 300	15 124 256	111 925 556	100,00 %	143 397 595	100,00 %

* Il s'agit des droits de vote en Assemblée générale qui sont différents du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils, soit 143 852 729 au 31 mars 2007. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

Action ordinaire

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION ORDINAIRE (AO) CASINO SUR CINQ ANS

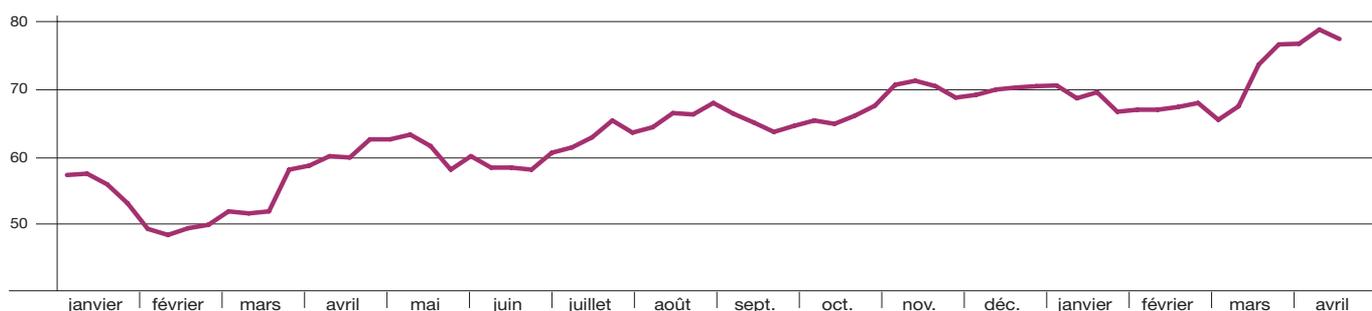
	2002	2003	2004	2005	2006
Moyenne journalière des transactions					
• en nombre de titres	313 157	369 027	309 695	363 265	463 567
• en millions d'euros	23,99	24,85	21,16	21,50	27,79
Cours extrêmes (en euros)					
• plus haut	89,90	81,40	82,70	66,40	71,70
• plus bas	58,55	47,80	53,90	55,35	47,70
Dernier cours de l'année (en euros)	70,75	77,10	58,80	56,25	70,40

TAUX DE DISTRIBUTION (PAY-OUT RATIO) DE L'AO CASINO

	2004	2005	2006
Résultat net, part du Groupe, par action hors impact du dénouement Cora	5,15 €	2,87 € 4,68 €	5,11 €
Dividende net par action ordinaire (AO) au titre de l'exercice	2,08 €	2,08 €	2,15 €*
Taux de distribution (dividende/résultat net par action) hors impact du dénouement Cora	40,4 %	72,5 % 44,4 %	42,1 %

* Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2007.

ÉVOLUTION BOURSÈRE DE L'ACTION ORDINAIRE (AO) CASINO DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006



Actions cotées

Action ordinaire (AO) Casino :

Eurolist compartiment A – Euronext Paris (France) – Code ISIN : FR0000125585
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Action à dividende prioritaire (ADP) Casino :

Eurolist compartiment A – Euronext Paris (France) – Code ISIN : FR0000121139

Indices

L'action ordinaire (AO) Casino appartient aux indices suivants :

- CAC Next 20 (Bourse de Paris)
- Dow Jones Stoxx et Dow Jones Euro Stoxx (secteur "Non-cyclical Goods & Services")

Pour connaître le cours de l'action ordinaire (AO) et de l'action à dividende prioritaire (ADP) Casino en temps réel, consultez <http://www.groupe-casino.fr> (rubrique "Actionnaire" ou "Investisseur").

Action à dividende prioritaire

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP) CASINO SUR CINQ ANS

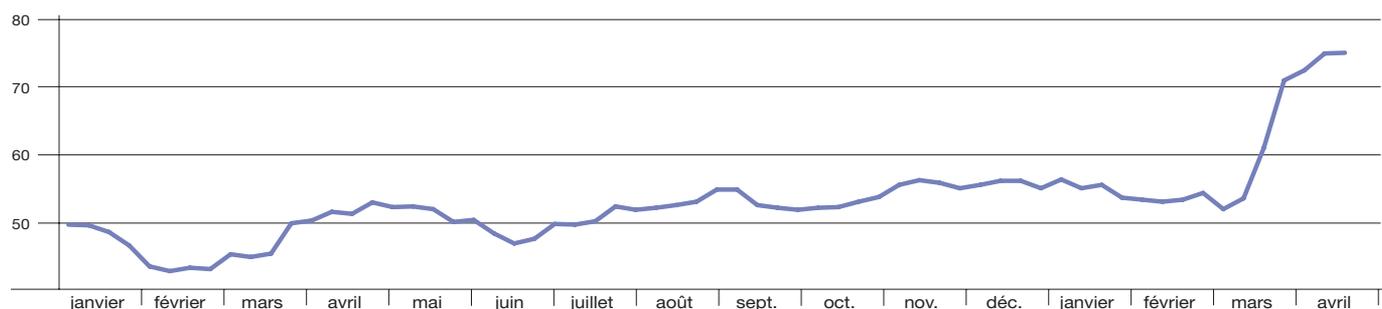
	2002	2003	2004	2005	2006
Moyenne journalière des transactions					
• en nombre de titres	26 802	22 616	14 664	16 651	20 277
• en millions d'euros	1,56	1,19	0,87	0,88	1,02
Cours extrêmes (en euros)					
• plus haut	67,30	66,20	70,30	60,20	56,75
• plus bas	42,50	38,26	48,31	48,16	42,35
Dernier cours de l'année (en euros)	51,95	63,75	53,80	49,00	55,00

TAUX DE DISTRIBUTION (PAY-OUT RATIO) DE L'ADP CASINO

	2004	2005	2006
Résultat net, part du Groupe, par action hors impact du dénouement Cora	5,19 €	2,91 € 4,72 €	5,15 €
Dividende net par action ordinaire (ADP) au titre de l'exercice	2,12 €	2,12 €	2,19 €*
Taux de distribution (dividende/résultat net par action) hors impact du dénouement Cora	40,8 %	72,9 % 44,9 %	42,5 %

* Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2007.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE DE L'ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP) CASINO DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, sont établis conformément à l'ensemble des normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date d'arrêt des comptes.

PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Geimex (marque Leader Price à l'international) est consolidée par intégration proportionnelle (50 %) au sein de l'ensemble Franprix/Leader Price à compter du 1^{er} octobre 2005.

CBD (Brésil) est consolidée par intégration proportionnelle à compter du 8 juillet 2005. Vindémia (océan Indien) est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} octobre 2005.

Il n'y a pas eu sur 2006 d'acquisition significative. En revanche, l'exercice 2006 a été marqué par les prises de participations complémentaires suivantes :

- Disco (Uruguay), consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 55 % (vs 50 %) à compter du 1^{er} avril 2006, puis à hauteur de 58 % à compter du 1^{er} octobre 2006 ;
 - Banque du Groupe Casino, consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 60 % (vs 51 %) à compter du 1^{er} janvier 2006.
- Par ailleurs, en application de la norme IFRS 5, le Groupe a cessé de constater le résultat de FEG (Taïwan) à compter du 14 septembre 2006, date du classement en "Actifs détenus en vue de la vente".

En application de la même norme, le résultat des activités polonaises et des activités américaines cédées ou en cours de cession (zones géographiques significatives et distinctes) figure sur la ligne "Résultat des activités abandonnées".

Les commentaires suivants concernent les activités poursuivies du Groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires HT consolidé s'est élevé à 22 505 millions d'euros en 2006 (contre 20 390 millions d'euros en 2005), soit une hausse de 10,4 % à taux de change courants et de 10,3 % à taux de change constants. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1 043 millions d'euros en 2006 (contre 967 millions d'euros en 2005), en progression de 7,9 % à taux de change courants et de 7,5 % à taux de change constants. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les autres produits et charges opérationnels font apparaître une charge nette de 32 millions d'euros en 2006, contre une charge nette de 279 millions d'euros en 2005.

La charge nette de 32 millions d'euros en 2006 comprend principalement :

- des plus-values sur cessions d'actifs pour 229 millions d'euros (dont 107 millions d'euros relatifs à la cession de 15 % de Mercialys, 71 millions à la cession de 13 entrepôts et 44 millions d'euros à la cession de la participation dans Feu Vert) ;
- des dépréciations d'actifs pour 175 millions d'euros (dont 78 millions d'euros relatifs à la participation du Groupe dans Laurus, 71 millions d'euros sur les actifs polonais non cédés et 21 millions d'euros consécutifs à la cession de la participation dans Far Eastern Géant (Taïwan) ;
- des charges de restructuration pour 42 millions d'euros, constituées principalement des coûts liés à des fermetures de supérettes et d'entrepôts en France, ainsi que des coûts non récurrents supportés par CBD ;
- des provisions pour 22 millions d'euros.

La charge nette de 279 millions d'euros en 2005 comprenait principalement :

- une charge de 302 millions d'euros relative au dénouement de l'"equity swap" Cora ;
- des dépréciations d'actifs de 58 millions d'euros (dont 34 millions d'euros relatifs à la participation dans Laurus) ;
- un produit de 93 millions d'euros relatif au profit de dilution (net de frais) et à la plus-value sur cessions de titres réalisés lors de l'opération Mercialys.

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel s'établit à 1 011 millions d'euros en 2006 (contre 687 millions d'euros en 2005), en hausse de 47,2 %.

RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Le résultat avant impôt s'élève à 828 millions d'euros en 2006 (contre 517 millions d'euros en 2005), en progression de 60,1%.

Ce résultat tient compte du résultat financier de l'année qui fait apparaître une charge nette de 183 millions d'euros (contre une charge nette de 170 millions d'euros en 2005) composée :

- du coût de l'endettement financier net pour un montant de 193 millions d'euros en 2006 en réduction par rapport à 2005 (207 millions d'euros) en raison de la baisse sensible de la dette sur la seconde partie de l'année ;
- des autres produits et charges financiers pour un produit net de 10 millions d'euros en 2006 (contre un produit net de 37 millions d'euros en 2005).

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

L'impôt sur les bénéficiaires s'est élevé à 284 millions d'euros en 2006, soit un taux effectif d'impôt de 34,3%, contre 127 millions d'euros en 2005. Le montant d'impôt de 2005 était net de l'économie d'impôt de 104 millions d'euros générée par le dénouement de l'"equity swap" Cora.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevée en 2006 à 7 millions d'euros (contre 13 millions d'euros en 2005). La diminution des résultats des entreprises associées provient essentiellement du changement de méthode de consolidation de CBD (mise en équivalence sur six mois en 2005 et consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 34,2% sur six mois 2005), partiellement compensé par la progression du résultat d'Exito.

Les intérêts minoritaires se sont établis à 115 millions d'euros en 2006, contre 80 millions d'euros en 2005, l'augmentation provenant essentiellement de la prise en compte des intérêts minoritaires de Mercialys.

En conséquence des éléments précédents, le résultat net part du Groupe des activités poursuivies s'est établi à 436 millions d'euros en 2006 (contre 324 millions d'euros en 2005), en progression de 34,7%.

Le résultat net part du Groupe des activités abandonnées s'est élevé à 163 millions d'euros en 2006 (contre 20 millions d'euros en 2005). Il comprend en 2006 le résultat net des activités américaines, le résultat net des activités polonaises jusqu'à leur cession effective et la plus-value de cession des activités polonaises (pour 162 millions d'euros).

Le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé s'est établi à 600 millions d'euros en 2006 (contre 344 millions d'euros en 2005), soit une hausse de 74,4%.

INVESTISSEMENTS COURANTS, ACQUISITIONS ET CESSIIONS

En 2006, le Groupe a procédé à 969 millions d'euros d'investissements courants (contre 848 millions d'euros en 2005).

Hors CBD, Vindémia et Mercialys (dont les montants de 2006 ne sont pas comparables aux montants de 2005, du fait des changements de méthode de consolidation et de la création de la structure), la progression des investissements courants s'est établie à 5,6%.

Les acquisitions ont représenté 285 millions d'euros en 2006. Les cessions se sont élevées en 2006 à 1 508 millions d'euros ; elles comprennent notamment la cession des activités polonaises pour 827 millions d'euros, la cession de 15% du capital de Mercialys pour 236 millions d'euros, la cession des entrepôts pour 130 millions d'euros et la cession de la participation du Groupe dans Feu Vert pour 89 millions d'euros.

STRUCTURE FINANCIÈRE

La structure financière du Groupe a été renforcée en 2006, avec une réduction de la dette financière nette du Groupe de plus de 1 milliard d'euros sur l'exercice. La dette financière nette est ainsi passée de 5 444 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 4 390 millions d'euros au 31 décembre 2006, essentiellement sous l'effet des cessions de l'exercice. Le ratio de dette financière nette/EBITDA* s'est établi ainsi à 2,6 à fin 2006 (sur la base de l'EBITDA de l'ensemble consolidé), contre 3,5 à fin 2005. Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 5 972 millions au 31 décembre 2006, contre 5 638 millions d'euros au 31 décembre 2005.

* EBITDA = résultat opérationnel courant
+ dotations aux amortissements opérationnels courants.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

JANVIER 2007

Casino exerce son droit de première offre sur la participation de la famille Toro dans Exito, représentant 24,5 % du capital de la société. La cession se fera selon un processus d'enchères (ou "martillo") à la Bourse colombienne, qui se tiendra fin avril. Dans le cadre de cette procédure, et conformément à la réglementation boursière locale, Casino devra élargir son offre à d'autres actionnaires représentant au maximum 20 % de la participation cédée par la famille Toro.

FÉVRIER 2007

Casino annonce la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de 22 US\$ par action, valorisant la société à 813 millions de US\$ (dont une dette financière nette de 74 millions de US\$). Dans le cadre de cette opération, Casino, qui détient une participation de 55 % dans Smart & Final (soit 17,6 millions d'actions), cédera à Apollo Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions de Smart & Final détenues en direct, au même prix de 22 US\$ par action. Cette cession s'inscrit dans le plan de recentrage du groupe Casino sur ses actifs porteurs et de renforcement de sa structure financière. Elle contribuera à réduire l'endettement du Groupe d'environ 350 millions d'euros.

La cession de Smart & Final est soumise à l'approbation des actionnaires de Smart & Final et à l'accord préalable des autorités compétentes en matière de concentration.

La réalisation de cette opération devrait intervenir au cours du deuxième trimestre de l'année 2007.

MARS 2007

Jean-Michel Duhamel, Président d'Asinco (filiale à 100 % de Casino) et de Franprix Holding (filiale à 95 % d'Asinco), a été nommé Président de Baud SA, la société qui gère les achats et le concept Franprix. Un plan d'actions visant à redynamiser l'enseigne Franprix sera mis en place dans les semaines qui viennent. Ce plan d'actions s'appuiera sur les nombreux atouts de l'enseigne, qui bénéficie d'un concept de proximité porteur et d'une part de marché significative en région parisienne au travers de plus de 630 points de vente.

À l'occasion de la publication des résultats annuels 2006, le Groupe s'est fixé pour objectifs en 2007 :

- une nouvelle croissance du résultat opérationnel courant ;
- un renforcement de la structure financière pour atteindre un ratio DFN/EBITDA inférieur à 2,5 à fin 2007.

AVRIL 2007

Casino, actionnaire à 75 % de la société Leader Price Holding, a décidé également d'assurer la gestion opérationnelle de Leader Price et a nommé une nouvelle équipe de direction.

Cette décision est motivée par la volonté de Casino de redynamiser les ventes de Leader Price dont les performances commerciales sont médiocres depuis plusieurs mois. Leader Price, qui bénéficie d'un concept fort et différenciant, est une enseigne porteuse d'avenir pour le Groupe et pour ses partenaires franchisés.

Le 24 avril, le groupe Casino a publié son chiffre d'affaires du premier trimestre 2007 (non audité) :

CA consolidé HT en millions d'euros	1 ^{er} trim. 2006	1 ^{er} trim. 2007	Variation	
			1 ^{er} trim. 2007/1 ^{er} trim. 2006	
			Euros	Organique*
Total	5 360,1	5 480,4	+ 2,2 %	+ 3,7 %
France	4 177,1	4 238,9	+ 1,5 %	+ 1,5 %
International	1 183,1	1 241,5	+ 4,9 %	+ 11,7 %

* À taux de change et périmètre constants.

Au premier trimestre 2007, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 5 480,4 millions d'euros, en croissance de 2,2 %. La cession des activités à Taïwan a eu un effet défavorable de 0,9 % et l'évolution des taux de change, de 0,6 %. La croissance organique s'est ainsi établie à 3,7 %, tirée par le fort dynamisme des ventes à l'international : 11,7 %.

STATISTIQUES

FRANCE

	NBRE DE MAGASINS AU 31 DÉCEMBRE			SURFACES DE VENTE (en milliers de m ²)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
HYPERMARCHÉS GÉANT CASINO	121	126	128	865	931	948
<i>dont affiliés France</i>	6	5	6			
<i>affiliés International</i>	4	9	10			
FRANPRIX/LEADER PRICE	1 005	1 043	1 108	647	674	721
Franprix	612	622	637	301	288	292
<i>dont franchisés</i>	306	293	299			
Leader Price	393	421	471	346	386	429
<i>dont franchisés</i>	156	166	209			
FORMATS DE PROXIMITÉ	5 571	5 714	6 434	1 664	1 753	1 850
Supermarchés Casino	341	360	367	456	513	539
<i>dont locataires-gérants, franchisés et affiliés France</i>	69	73	73			
<i>affiliés International</i>	-	11	12			
Monoprix	299	303	310	542	543	552
<i>dont franchisés et affiliés</i>	68	68	56			
Supérettes Petit Casino	2 145	2 098	2 017	257	260	262
<i>dont mandataires-gérants et franchisés</i>	26	26	31			
Eco Service	146	104	42	37	29	12
<i>dont franchisés</i>	84	61	35			
Casitalia + C'Asia	11	13	17	2	2	3
Réseau de franchisés	2 509	2 717	3 576	338	370	448
Spar	691	787	862			
Vival	1 280	1 348	1 553			
Corners, Relais, Shell, Elf, Carmag, autres	538	582	1 161			
Affiliés France	120	117	103	32	36	34
Affiliés International	-	2	2			
AUTRES ACTIVITÉS	278	280	292	-	-	-
Cafétérias Casino	242	247	261			
Banque Casino	-	-	-			
Imagica	35	33	31			
Komogo	1	-	-			
TOTAL FRANCE	6 975	7 163	7 962	3 176	3 358	3 519

INTERNATIONAL

	NBRE DE MAGASINS AU 31 DÉCEMBRE			SURFACES DE VENTE (en milliers de m ²)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
ARGENTINE	63	61	62	160	156	153
Hypermarchés Libertad	13	13	13			
Leader Price (discount)	24	24	25			
Autres	26	24	24			
URUGUAY	46	48	48	64	65	66
Hypermarchés Géant	1	1	1			
Supermarchés Disco	23	25	25			
Supermarchés Devoto	22	22	22			
VENEZUELA	55	67	65	85	91	89
Hypermarchés Exito	5	6	6			
Supermarchés Cada et divers	42	42	40			
Q'Precios (discount)	8	19	19			
BRÉSIL	551	556	551	1 144	1 206	1 218
Hypermarchés Extra	72	79	84			
Supermarchés Pão de Açúcar	197	185	165			
Supermarchés Sendas	63	66	62			
Barateiro (discount)	164	176	186			
Eletro	55	50	50			
Extra Perto (supérettes)	-	-	4			
THAÏLANDE	44	50	55	420	450	479
Hypermarchés Big C	40	45	49			
Leader Price (discount)	4	5	6			
VIETNAM	3	3	5	17	16	25
Hypermarchés Big C	3	3	5			
TAÏWAN	13	14	-	86	90	-
OCÉAN INDIEN	41	43	45	89	91	93
Hypermarchés Jumbo	10	10	11			
Supermarchés Score, Jumbo	18	20	19			
Supermarchés Cash & Carry	5	5	5			
Supermarchés Spar	5	5	6			
Autres	3	3	4			
COLOMBIE	97	99	111	336	345	384
Hypermarchés Exito, Optimo	25	29	47			
Supermarchés Ley, Pomona	71	67	58			
Q'Precios (discount)	1	3	6			
PAYS-BAS	721	700	373	771	753	362
Supermarchés Super de Boer	392	380	357			
Supermarchés Konmar	43	44	2			
Edah (discount)	286	276	21			
TOTAL INTERNATIONAL	1 634	1 641	1 315	2 401	2 510	2 507

COMPTES CONSOLIDÉS

- 50. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 52. Compte de résultat consolidé
- 54. Bilan consolidé
- 56. Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 58. Variation des capitaux propres consolidés
- 59. État consolidé des produits et des charges comptabilisés
- 60. Annexe aux comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.18 "Participations dans les entreprises associées" de l'annexe qui expose les circonstances ayant conduit votre Société à enregistrer, dans la rubrique "Autres charges et produits opérationnels" non courants du compte de résultat, une dépréciation complémentaire de 78 millions d'euros relative à la participation dans Laurus (Pays-Bas).

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 4.18 "Participations dans les entreprises associées" de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la consolidation de la participation dans Laurus. Nous avons apprécié les éléments de droit et de fait existant entre le Groupe et Laurus, qui sous-tendent le caractère approprié de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence retenue par le Groupe.

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Société pour la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et des engagements d'achat d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les notes 3.2 "Regroupements d'entreprises" et 3.20 "Engagements d'achat donnés aux minoritaires" de la note 3 "Principales méthodes comptables" de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

Enfin, la note 4.11 "Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente" de l'annexe aux comptes consolidés expose les incidences sur la présentation des états financiers de l'application de la norme IFRS 5. Conformément à celle-ci, l'information comparative relative aux exercices 2005 et 2004, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application des dispositions de cette norme.

En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre des exercices 2005 et 2004. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2005 et 2004 et l'information donnée à ce titre dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des goodwill et des participations dans les entreprises associées (notes 3.11, 4.17.1 et 4.18) et l'évaluation des coopérations commerciales (note 3.24). S'agissant des actifs, le Groupe dispose de plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour s'assurer de leur valeur recouvrable.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société, et notamment sur les hypothèses de détermination de la valeur recouvrable de Laurus, pour laquelle la dépréciation complémentaire de l'exercice fait l'objet d'une observation dans la première partie de ce rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

en millions d'euros	notes	2006	2005 ^(*)	2004 ^(*)
Activités poursuivies				
Chiffre d'affaires, hors taxes	4.2	22 505	20 390	18 886
Autres produits de l'activité		256	240	202
Produits des activités ordinaires		22 761	20 630	19 089
Prix de revient des ventes	4.3	(16 759)	(15 338)	(14 048)
Marge commerciale		6 002	5 292	5 041
<i>Exprimée en % du CA HT</i>		26,7	26,0	26,7
Frais de personnel	4.4	(2 252)	(1 989)	(1 881)
Autres Charges	4.5	(2 101)	(1 792)	(1 605)
Amortissements et provisions	4.6	(607)	(544)	(477)
Résultat opérationnel courant		1 043	967	1 078
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,6	4,7	5,7
Autres charges et produits opérationnels	4.7	(32)	(279)	39
Résultat opérationnel		1 011	687	1 116
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,5	3,4	5,9
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		53	41	26
Coût de l'endettement financier brut		(246)	(248)	(205)
Coût de l'endettement financier net	4.8	(193)	(207)	(179)
Autres produits financiers	4.9	66	119	93
Autres charges financières	4.9	(56)	(82)	(168)
Résultat avant impôt		828	517	862
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		3,7	2,5	4,6
Charge d'impôt	4.21	(284)	(127)	(270)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	4.10	7	13	31
Résultat net des activités poursuivies		552	404	622
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		2,5	2,0	3,3
dont, part du Groupe		436	324	533
dont, intérêts minoritaires		115	80	89
Activités abandonnées				
	4.11			
Résultat net des activités abandonnées		174	31	26
dont, part du Groupe		163	20	14
dont, intérêts minoritaires		11	11	13
Ensemble consolidé				
Résultat net de l'ensemble consolidé		726	435	649
dont, part du Groupe		600	344	547
dont, intérêts minoritaires		126	91	102

(*) Voir "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées" en note 2.3 et "Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés" en note 2.3.

en euros	notes	2006	2005 ^(*)	2004 ^(*)
Résultat par action ordinaire				
Des activités poursuivies, part du Groupe	4.12			
• de base		3,64	2,69	5,02
• dilué		3,64	2,69	5,02
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	4.12			
• de base		5,11	2,87	5,15
• dilué		5,10	2,87	5,14
Résultat par action à dividende prioritaire (ADP)				
Des activités poursuivies, part du Groupe	4.12			
• de base		3,68	2,73	5,06
• dilué		3,68	2,73	5,06
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	4.12			
• de base		5,15	2,91	5,19
• dilué		5,14	2,91	5,18

(*) Voir "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées" en note 2.3 et "Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés" en note 2.3.

BILAN CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

Actifs

en millions d'euros	notes	2006	2005 ^(*)	2004 ^(*)
Actifs non courants				
Goodwill	4.13	5 578	5 786	4 392
Immobilisations incorporelles	4.14	260	296	248
Immobilisations corporelles	4.15	4 849	5 521	4 604
Immeubles de placement	4.16	874	792	591
Participations dans les entreprises associées	4.18	436	550	1 274
Actifs financiers non courants	4.20	375	370	677
Actifs financiers de couverture, non courants	4.30	78	100	131
Actifs d'impôts différés	4.21	137	165	140
Actifs du régime		0	19	15
Actifs non courants		12 587	13 600	12 072
Actifs courants				
Stocks	4.22	1 833	2 046	1 721
Créances clients	4.23	1 482	1 210	1 001
Autres actifs	4.24	940	949	771
Créances d'impôts courants		45	22	41
Actifs financiers de couverture courants	4.30	156	173	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.25	2 009	2 061	2 276
Actifs détenus en vue de la vente	4.11	715	119	3
Actifs courants		7 180	6 579	5 968
Total actifs		19 767	20 179	18 040

(*) Voir "Changement de méthodes comptables" en note 2.4.

Capitaux propres et passifs

en millions d'euros	notes	2006	2005 ^(*)	2004 ^(*)
Capital social	4.26	171	171	166
Primes, titres auto détenus et autres réserves	4.26	4 636	4 652	3 068
Résultat part du Groupe		600	344	547
Capitaux propres part du Groupe		5 406	5 167	3 781
Intérêts minoritaires - Réserves	4.26	439	380	91
Intérêts minoritaires - Résultat		126	91	102
Intérêts minoritaires		566	471	193
Capitaux propres		5 972	5 638	3 974
Provisions	4.29	230	271	115
Passifs financiers non courants	4.30	4 620	5 983	6 348
Autres dettes non courantes	4.33	38	56	13
Passifs d'impôts différés	4.21	338	270	472
Passifs non courants		5 226	6 580	6 948
Provisions	4.29	167	182	187
Dettes fournisseurs		3 651	3 766	3 187
Passifs financiers courants	4.30	2 014	1 796	1 805
Dettes d'impôts exigibles		46	66	13
Autres dettes courantes	4.34	2 342	2 094	1 926
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4.11	350	58	0
Passifs courants		8 570	7 962	7 118
Total capitaux propres et passifs		19 767	20 179	18 040

(*) Voir "Changement de méthodes comptables" en note 2.4.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Résultat net, part du Groupe	4.12	600	344	547
Intérêts minoritaires		126	91	102
Résultat de l'ensemble consolidé		726	435	649
Dotations aux amortissements		561	521	476
Dotations / Reprise de provisions (sauf actif circulant)		181	82	22
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur ⁽ⁱ⁾		(25)	295	3
Charges et produits calculés et liés aux stock-options et assimilés		11	11	11
Autres charges et produits calculés		9	24	3
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		737	934	514
Résultat sur cessions d'actifs		(398)	(20)	(10)
Profits et pertes de dilution		0	(93)	0
Quote-part de résultat des entreprises associées		(8)	(14)	(32)
Dividendes reçus des entreprises associées		12	21	15
Capacité d'Auto Financement (CAF)		1 069	1 263	1 136
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)		236	193	288
Charge d'impôt (y compris différée)	4.11/4.21	299	137	283
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 603	1 593	1 707
Impôts versés		(289)	(252)	(378)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ⁽ⁱⁱ⁾		(130)	87	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 184	1 429	1 329
Décaissements liés aux acquisitions :				
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement		(961)	(848)	(713)
• d'actifs financiers non courants		(101)	(92)	(74)
Encaissements liés aux cessions :				
• d'immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement		211	174	97
• d'actifs financiers non courants		10	76	16
Incidence des variations de périmètre ⁽ⁱⁱⁱ⁾		958	(809)	(417)
Variation des prêts et avances consentis		(18)	6	19
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		99	(1 492)	(1 073)
Dividendes versés :				
• aux actionnaires de la Société Mère	4.28	(232)	(57)	(204)
• aux minoritaires		(42)	(8)	(5)
• aux porteurs de TSSDI		(45)		
Augmentation et diminution de capital		(1)	236	9
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		5		
Achats et ventes de titres auto détenus		90	108	128
Émission TSSDI		0	590	0
Augmentation emprunts et dettes		286	228	944
Diminution emprunts et dettes		(1 095)	(1 063)	(650)
Intérêts financiers nets versés		(276)	(243)	(282)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(1 312)	(211)	(59)
Écart de conversion		(6)	11	(11)
Variation de trésorerie		(35)	(264)	186
Trésorerie nette d'ouverture		1 687	1 951	1 766
Trésorerie nette de clôture		1 653	1 687	1 951
– Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	4.11	(14)		
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan	4.25	1 639	1 687	1 951

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 4.11.

(i) En 2005 les "Gains et Pertes latents liés aux variations de juste valeur" incluent l'effet de dénouement de l'equity swap Cora pour 302 millions d'euros.

(ii) Variation du BFR liée à l'activité

en millions d'euros	2006	2005	2004
Stocks	(21)	(75)	(113)
Fournisseurs	47	245	(69)
Créances clients et comptes rattachés	(191)	(45)	67
Créances liées aux activités de crédit	(68)	64	(34)
Financement des activités de crédit	73	(31)	(11)
Autres	31	(70)	160
Variation du BFR liée à l'activité	(130)	87	0

(iii) Incidence des variations de périmètre

en millions d'euros	2006	2005	2004
Prix de cession dont :	1 039	-	-
• Mercialys	236	-	-
• Géant Polska	714	-	-
• Feu Vert	89	-	-
Prix d'acquisition dont :	(187)	(914)	(417)
• Exito	(22)	-	-
• Banque Groupe Casino	(14)	-	-
• Disco / Lanin	(15)	-	-
• CBD	-	(528)	-
• Vindémia	-	(198)	-
• Geimex	-	(60)	-
• BC Distribution	-	(67)	-
• Franprix / Leader Price	-	-	(263)
• Sous-groupe Franprix / Leader Price	(65)	-	-
• Sous-groupe Monoprix	(30)	-	-
• Laurus	-	-	(110)
• SFEHS	-	-	(21)
Trésorerie des filiales acquises ou cédées :	106	106	0
• dont Leader Price Polska (sortie de concours bancaires)	97	-	-
• dont CBD (entrée de trésorerie suite à l'IP)	-	81	-
Incidence des variations de périmètre	958	(809)	(417)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	TSSDI	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
notes	4.26.1	4.26.2	4.26.2	4.26.2	4.26.2				
Au 1^{er} janvier 2004⁽ⁱⁱ⁾	166	3 732	(469)	(247)	0	35	3 218	184	3 402
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	75	75	(22)	53
Résultat de l'exercice	-	-	-	547	-	-	547	102	649
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	547	-	75	621	80	702
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Opérations sur titres auto détenus	-	-	203	(75)	-	-	128	-	128
Dividendes versés	-	-	-	(204)	-	-	(204)	(5)	(209)
Mouvements divers	-	-	-	18	-	-	18	(66)	(49)
Au 31 décembre 2004⁽ⁱⁱ⁾	166	3 732	(266)	39	0	109	3 781	193	3 974
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	391	391	23	414
Résultat de l'exercice	-	-	-	344	-	-	344	91	435
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	344	-	391	735	114	849
Opérations sur capital	5	160	-	-	-	-	165	-	165
Opérations sur titres auto détenus	-	-	172	(43)	-	-	130	-	130
Émission d'instrument de capitaux propres (TSSDI) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	-	-	(11)	600	-	590	-	590
Dividendes versés	-	-	-	(221)	-	-	(221)	(9)	(230)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	0	245	245
Mouvements divers	-	-	-	17	-	-	17	(72)	(55)
Au 31 décembre 2005⁽ⁱⁱ⁾	171	3 892	(94)	96	600	501	5 167	471	5 638
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(194)	(194)	(9)	(203)
Résultat de l'exercice	-	-	-	600	-	-	600	126	726
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	600	-	(194)	405	117	523
Opérations sur capital	0	2	-	-	-	-	2	-	2
Opérations sur titres auto détenus	-	-	85	3	-	-	88	-	88
Dividendes versés	-	-	-	(232)	-	-	(232)	(42)	(274)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
Variation de périmètre ^(iv)	-	-	-	-	-	-	-	58	58
Mouvements divers ^(v)	-	-	-	6	-	-	6	(39)	(33)
Au 31 décembre 2006	171	3 894	(8)	443	600	306	5 406	566	5 972

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(ii) Les capitaux propres des périodes antérieures ont été corrigés suite à l'adoption de l'amendement à IAS 19 (voir "Changement de méthode" en note 2.4 et "Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés" en note 2.3).

(iii) Les frais, nets d'impôt, liés à l'émission du TSSDI sont comptabilisés en "réserves et résultat consolidé".

(iv) L'augmentation des intérêts minoritaires est notamment liée à la cession des titres Mercialys.

(v) La diminution des intérêts minoritaires (mouvements divers) est relative aux puts Asinco et Vindémia.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

en millions d'euros	2006	2005 ^(*)	2004 ^(*)
Écarts de conversion	(205)	432	55
Écarts actuariels ⁽ⁱ⁾	1	(4)	(4)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽ⁱⁱ⁾	1	(15)	2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(203)	414	53
Résultat de l'exercice	726	435	649
Total des produits et charges comptabilisés sur l'exercice	523	849	702
dont, part du Groupe	405	735	621
dont, intérêts minoritaires	117	114	80

(*) Voir "Changement de méthodes comptables" en note 2.4.

(i) Les capitaux propres aux 31 décembre 2005 et 2004 ont été corrigés suite à l'adoption de l'amendement à IAS 19.

(ii) Nets d'impôt.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1 Généralités

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée à Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées “le Groupe” ou “le groupe Casino”.

En date du 13 avril 2007, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2006. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 31 mai 2007.

NOTE 2 Base de préparation des états financiers consolidés

NOTE 2.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006 sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (“IAS/IFRS”) applicables à cette date et telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les effets chiffrés de la transition aux IFRS sur les capitaux propres du groupe au 31 décembre 2004 et à la date du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et le résultat de l'exercice 2004 sont décrits à la note “Transition aux IFRS” des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

NOTE 2.2 Bases de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'adoption est rendue obligatoire à tous les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006 ne trouvent pas à s'appliquer aux comptes du groupe Casino, à l'exception de l'amendement à IAS 19 et de l'interprétation IFRIC 4. Il s'agit :

- amendements à IAS 39 sur l'option juste valeur et la couverture des flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures ;
- amendement à IAS 21 sur les effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- norme IFRS 6 relative à l'exploration et à l'évaluation des ressources minérales ;
- interprétation IFRIC 5 relative aux droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites ;
- interprétation IFRIC 6 relative aux passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'adoption de l'amendement à IAS 19 “Avantages au personnel” (révision limitée de la norme concernant les écarts actuariels, les régimes groupe et les informations à fournir) a eu une incidence sur les capitaux propres du Groupe.

Se reporter à la note 2.4 “Changement de méthodes comptables”, pour plus de détails.

L'interprétation IFRIC 4 sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location, nous a conduit à analyser certains contrats au regard d'IAS 17. Ces contrats n'ont pas nécessité un retraitement au vu des critères d'IAS17.

Le Groupe n'a appliqué aucun amendement et aucune norme ou interprétation par anticipation, en particulier les textes suivants, déjà publiés et adoptés par l'Union Européenne, mais d'application obligatoire à une date ultérieure.

Le Groupe n'attend aucune incidence significative sur ses états financiers, de l'application de ces textes dans le futur :

- amendement à la norme IAS 1, portant sur les informations à fournir sur le capital ;
- norme IFRS 7, relative aux informations à fournir sur les instruments financiers ;
- interprétation IFRIC 7 relative à l'information comparative à produire en l'application d'IAS 29 “Information financière dans les économies hyper-inflationnistes” ;
- interprétation IFRIC 8 sur le champ d'application d'IFRS 2 ;
- interprétation IFRIC 9 relative à l'évaluation des dérivés incorporés.

Par ailleurs, la norme IFRS 8 relative aux segments opérationnels et les interprétations IFRIC 10 (dépréciation d'actifs dans les comptes intermédiaires), IFRIC 11 (options accordées au sein d'un groupe et actions propres acquises en couverture de plan d'options) et IFRIC 12 (contrats de concession) n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 “Première adoption du référentiel IFRS” qui traite de la première adoption des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Le groupe Casino a retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs ;
- les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1^{er} janvier 2004 ;
- le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004 est remis à zéro en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres d'ouverture restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte, dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées, des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS ;
- la méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des terrains des sociétés du périmètre dit “centralisé” (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix & Leader Price), pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres. De son côté, le Groupe Laurus a procédé à la réévaluation, maintenue dans les comptes du Groupe, de certains de ses actifs ;
- les cessions de créances Dailly non décomptabilisantes en IFRS ont été consolidées dès le 1^{er} janvier 2004.

En 2006, aucune activité n'a été soumise à l'hyper-inflation.

NOTE 2.3 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Au cours de l'exercice, le Groupe a identifié des activités cédées ou en cours de cession satisfaisant aux critères de classification en “Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées” tels que définis par la norme IFRS 5. Conformément à cette norme, les comptes de résultats antérieurement publiés ont été retraités. Les effets de ces retraitements sont présentés en note 4.11.

NOTE 2.4 Changement de méthodes comptables

Le groupe Casino a appliqué l'amendement à IAS 19 au 1^{er} janvier 2006. Le Groupe comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. Antérieurement, le Groupe appliquait la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant des régimes.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Le changement de méthode comptable a été traité rétrospectivement conformément aux dispositions transitoires de l'amendement, et les données comparatives ont été retraitées. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur les états financiers consolidés est la suivante :

en millions d'euros	2006	2005	2004
Bilan			
Accroissement des "provisions et autres passifs courants"	12	15	7
Accroissement des impôts différés actifs	5	6	3
Diminution des capitaux propres	7	8	4
dont, part du Groupe	3	3	2
Profits et Pertes comptabilisés			
Résultat après impôt, enregistré directement en capitaux propres	1	(4)	(4)

Les notes annexes ont également été modifiées afin de fournir une information sur les évolutions des actifs et passifs du régime à prestations définies, ainsi que les hypothèses sous-tendant les composantes du coût des prestations définies.

NOTE 2.5 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales (note 3.24) ;
- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (respectivement notes 3.13, 4.22 et 3.12, 4.23) ;
- les provisions (notes 3.17 et 4.29) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés (notes 3.20 et 4.30.1) ;
- les dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition (notes 3.11 et 4.17) ;
- les dépréciations des participations dans les entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 4.18) ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés (notes 3.16.4 et 4.27) ;
- les impôts différés (notes 3.29 et 4.21) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 4.16) ;
- les actifs et passifs financiers (respectivement notes 3.12, 4.20 et 3.18, 4.30).

NOTE 2.6 Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, décrites de manière détaillée dans les rubriques appropriées de la note sur les principes comptables, concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (note 3.2) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (notes 3.2 et 4.30.1).

NOTE 3 Principales méthodes comptables

NOTE 3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la Société Mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, y compris des droits de votes potentiels détenus par une autre entité, sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement si se produit un événement futur.

Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité ad hoc doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité ad hoc et l'entreprise indique que l'entreprise ad hoc est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

NOTE 3.2 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant que goodwill.

Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

NOTE 3.3 Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

NOTE 3.4 Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes des sociétés Banque du Groupe Casino et Store Consumer Finance sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés leur classement suit les normes générales IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

NOTE 3.5 Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société Mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes) ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

NOTE 3.6 Immobilisations incorporelles et goodwill

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

NOTE 3.6.1 Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

NOTE 3.6.2 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles, font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

<u>Nature des biens</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Marques acquises	–
Droits au bail	–

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.

NOTE 3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

<u>Nature des biens</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Terrains	–
Construction (gros œuvre)	40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les composants "Étanchéité toiture et protection incendie de la coque" ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant "Gros œuvre".

NOTE 3.8 Location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier. Les paiements au titre des loyers sont ventilés entre charge financière et amortissement des actifs.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée attendue d'utilisation de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

NOTE 3.9 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

NOTE 3.10 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Selon le traitement de référence d'IAS 23, les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTE 3.11 Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs, ...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (Terrains et Constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio Valeur Nette Comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

NOTE 3.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

NOTE 3.12.1 Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

NOTE 3.12.2 Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

NOTE 3.12.3 Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Voir note 3.12.5.

NOTE 3.12.4 Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

NOTE 3.12.5 Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ; ou
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Dans les autres cas, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabilise un passif associé.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

NOTE 3.12.6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non-courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (cf. paragraphe : "Instruments dérivés et comptabilité de couverture").

NOTE 3.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

NOTE 3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

NOTE 3.15 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des co-entreprises ou des entreprises associées, le classement en "actifs détenus en vue de la vente" engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

NOTE 3.16 Capitaux propres

NOTE 3.16.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

NOTE 3.16.2 Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

NOTE 3.16.3 Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

NOTE 3.16.4 Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, soit sur une période généralement de 3 ans.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

NOTE 3.17 Provisions

NOTE 3.17.1 Avantages au personnel

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée, pour l'essentiel, selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales y afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des modalités de départ prévues. L'incidence de la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006 (dite "réforme de la Loi Fillon") est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et est, de ce fait, comptabilisée en contre partie des capitaux propres.

En application des règles locales, la filiale nord-américaine fait face aux engagements sociaux qu'elle assume vis-à-vis de ses salariés par la constitution d'un fonds financier.

Il n'existe pas d'engagements comparables significatifs dans les autres filiales internationales contrôlées par le Groupe.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Conformément à l'adoption de l'amendement à IAS 19, la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en totalité en capitaux propres.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

NOTE 3.17.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels électroménagers, TV, HI-FI, VIDÉO..., vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

NOTE 3.18 Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

NOTE 3.19 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

NOTE 3.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers".

Les "puts à prix fixes" sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs.

Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée à la juste valeur des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée. La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes, le groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill.

Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par la Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables, entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

Le goodwill est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires.

Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

NOTE 3.21 Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

NOTE 3.22 Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont, quand à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

NOTE 3.23 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages et les redevances liées à l'activité de franchise.

NOTE 3.24 Marge commerciale

Le "Prix de revient des ventes" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Ces frais, initialement inclus dans les rubriques de charges : frais de personnel, autres charges et dotation aux amortissements et aux provisions, sont reclassés en prix de revient des ventes.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

NOTE 3.25 Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

NOTE 3.26 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

NOTE 3.27 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents ainsi que la charge d'intérêts des locations financements.

L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

NOTE 3.28 Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

NOTE 3.29 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporaire imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporaires taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

NOTE 3.30 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme "détenue en vue de la vente" et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note 3.15, le classement en "actifs détenus en vue de la vente" conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

NOTE 3.31 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende du TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

NOTE 3.32 Information sectorielle

En application d'IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique, le second, par secteur d'activité. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le secteur d'activité correspond aux quatre formats de magasins exploités par le Groupe : hypermarchés, supermarchés, magasins discount et supérettes, plus un secteur autres activités (restauration, activité financière, activité d'immobilier commercial de Mercialys, e-commerce).

Les activités dites "de support" (logistique, immobilier hors Mercialys, siège) sont réparties sur les secteurs d'activité.

Les actifs sectoriels incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les stocks, les créances clients, les ristournes à recevoir et les charges constatées d'avance.

Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les obligations de retraite, les provisions pour risques et charges ainsi que les autres dettes.

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels.

NOTE 4 Notes aux états financiers consolidés

Pour les notes relatives au compte de résultat, voir "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées" en note 2.3 et "Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés" en note 2.3.

Pour les notes relatives au bilan, voir "Changement de méthodes comptables" en note 2.4.

NOTE 4.1 Périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2006 sont :

Principales entrées de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Date	Méthode de consolidation
Costa Verde	Supermarché	France	Acquisition	01/01/06	IG
IGC Promotion	Immobilière	France	Création	01/01/06	IG
Casino Développement	Immobilière	France	Création	30/01/06	IG
Vulaines Distribution	Supermarché	France	Acquisition	20/02/06	IG
Alwenna Restauration Traiteur	Restauration	France	Acquisition	01/04/06	IG
Point Confort SA	Immobilière	France	Acquisition	31/05/06	IG
Odyssée Restauration Traiteur	Restauration	France	Acquisition	01/06/06	IG
Plouescadis	Holding	France	Création	01/07/06	IG
Corin Asset Management	Immobilière	France	Création	01/09/06	IP
Polca Holding SA	Holding	Belgique	Création	01/09/06	IG
Sudaco	Holding	Brésil	Création	13/09/06	IG
Sun Resort	Immobilière	Pologne	Création	01/10/06	IG
M&S	Immobilière	Pologne	Création	01/10/06	IG
Casino Ré	Assurance	Luxembourg	Création	12/10/06	IG
Wilkes	Holding	Brésil	Création	15/11/06	IP
Pumpido	Holding	Brésil	Création	20/11/06	IG
Dunnhumby	Marketing	France	Création	28/11/06	IP

Principales sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Date
Komogo	Nouvelles activités	France	Dissolution	28/02/06
Hodey	Supermarché	France	Absorption	31/05/06
Paglop	Holding	France	Dissolution	31/05/06
Plésia	Holding	France	Dissolution	31/05/06
Smilodon	Holding	France	Dissolution	31/05/06
Exim	Holding	France	Absorption	07/07/06
Feu Vert	Distribution accessoires automobile	France	Cession	24/08/06
Masmanidis	Holding	Brésil	Absorption	28/09/06
SFEHS	Immobilière	France	Absorption	30/11/06
Leader Price Polska	Discount	Pologne	Cession	30/11/06
Les Béguines	Immobilière	France	Dissolution	30/11/06
VIERI	Holding	Brésil	Absorption	07/12/06
Opéra SCI	Immobilière	France	Dissolution	22/12/06

Principales variations de pourcentage de détention sans modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Date	Méthode de consolidation
CBanque Groupe Casino	Banque	France	Augmentation (9 %)	02/01/06	IP
Exito	Hypermarché	Colombie	Augmentation (3,03 %)	25/01/06	ME
Casiband	Immobilière	France	Augmentation (90 %)	16/02/06	IG
Sous-groupe Mercialys	Immobilière	France	Diminution (15 %)	13/03/06	IG
Disco	Hypermarché	Uruguay	Augmentation (7,99 %)	27/09/06	IP
Figeac (Groupe Asinco)	Discount	France	Augmentation (24 %)	16/11/06	IG
Cogefisd (Groupe Asinco)	Discount	France	Augmentation (24 %)	16/11/06	IG

Une liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 5.

NOTE 4.2 Information sectorielle

31 décembre 2006

Premier niveau d'information – Secteurs géographiques

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	17 599	1	2 637	1 445	823	–	22 505	2 410	24 915
Chiffre d'affaires inter secteurs	6	–	–	–	–	(6)	–	–	–
Chiffre d'affaires sectoriel	17 605	1	2 637	1 445	823	(6)	22 505	2 410	24 915
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 249	(2)	159	105	71	0	1 582	101	1 682
Amortissements actifs sectoriels	(388)	(1)	(60)	(45)	(22)	0	(517)	(42)	(559)
Provisions (y compris dépréciation des goodwill)	(28)	0	(12)	(26)	2	0	(63)	3	(60)
Résultat sectoriel	833	(4)	87	35	51	0	1 002	61	1 063
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	12	(20)	15	0	0	0	7	1	8

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations	Sous-total	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	11 304	129	2 402	619	622	–	15 077	576	15 653
Participations dans les entreprises associées	59	159	218	0	0	–	436	7	443
Actifs non affectés							3 539	132	3 672
Total des actifs consolidés							19 052	715	19 767
Passifs sectoriels	5 154	36	758	336	151	–	6 436	242	6 678
Passifs non affectés							7 009	108	7 118
Total des passifs consolidés							13 445	350	13 795
Capitaux propres							5 972	0	5 972
Total des passifs et capitaux propres consolidés							19 417	350	19 767
Coût des immobilisations acquises séparément	727	1	113	69	24	–	933	75	1 008
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	73	20	16	0	(12)	–	96	0	96

Second niveau d'information – Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	9 507	6 047	4 354	1 559	1 038	–	22 505	2 410	24 915

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Sous-total	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	5 292	3 720	2 969	715	1 622	759	15 077	576	15 653
Coût d'acquisition des immobilisations acquises séparément	410	253	115	84	71	0	933	75	1 008
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	27	77	(28)	9	23	(12)	96	0	96

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels. Ces éléments s'élèvent à 9 millions d'euros et concernent principalement la France pour 181 millions d'euros et l'international pour (173) millions d'euros (dont 140 millions d'euros d'activités abandonnées).

31 décembre 2005

Premier niveau d'information – Secteurs géographiques

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	17 062	2	1 621	1 282	424	–	20 390	2 416	22 806
Chiffre d'affaires inter secteurs	5	–	–	–	–	(5)	–	–	–
Chiffre d'affaires sectoriel	17 067	2	1 621	1 282	424	(5)	20 390	2 416	22 806
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 225	(7)	94	86	40	–	1 438	129	1 567
Amortissements actifs sectoriels	(362)	(3)	(39)	(42)	(11)	–	(458)	(64)	(521)
Provisions (y compris dépréciation des goodwill)	(13)	5	(7)	(5)	1	–	(18)	(1)	(20)
Résultat sectoriel	850	(4)	49	39	29	–	962	64	1 027
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	16	(25)	22	0	0	–	13	1	14

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	10 675	1 024	468	2 433	640	646	–	15 886
Participations dans les entreprises associées	95	258	6	190	0	0	–	550
Actifs non affectés								3 744
Total des actifs consolidés								20 179
Passifs sectoriels	4 819	160	233	678	322	167	–	6 379
Passifs non affectés								8 163
Total des passifs consolidés								14 541
Capitaux propres								5 638
Total des passifs et capitaux propres consolidés								20 179
Coût des immobilisations acquises séparément	619	116	39	106	66	7	–	952
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	56	0	0	967	0	291	–	1 314

Second niveau d'information – Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	8 563	5 301	4 185	1 524	817	0	20 390	2 416	22 806

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	6 168	3 894	2 999	681	1 333	811	15 886
Coût d'acquisition des immobilisations acquises séparément	444	229	162	96	21	0	952
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	369	70	91	0	17	768	1 314

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels. Ces éléments s'élèvent à (274) millions d'euros et concernent principalement la France pour (214) millions d'euros et l'international pour (61) millions d'euros (dont (11) millions d'euros pour les activités abandonnées).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2004

Premier niveau d'information – Secteurs géographiques

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	16 816	3	635	1 164	268	–	18 886	2 299	21 186
Chiffre d'affaires inter secteurs	7	0	0	0	0	(7)	0	0	0
Chiffre d'affaires sectoriel	16 823	3	635	1 164	268	(7)	18 886	2 299	21 186
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 388	1	24	81	26	–	1 520	124	1 645
Amortissements actifs sectoriels	(349)	0	(17)	(38)	(9)	–	(414)	(60)	(474)
Provisions (y compris dépréciation des goodwill)	(25)	(1)	(1)	(3)	(1)	–	(30)	0	(30)
Résultat sectoriel	1 014	0	7	40	16	–	1 077	64	1 140
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	18	(22)	36	0	0	–	31	1	32

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Éliminations	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	10 374	942	377	365	581	155	–	12 795
Participations dans les entreprises associées	87	316	5	867	0	0	–	1 274
Actifs non affectés								3 971
Total des actifs consolidés								18 040
Passifs sectoriels	4 626	175	177	134	267	51	–	5 428
Passifs non affectés								8 638
Total des passifs consolidés								14 066
Capitaux propres								3 974
Total des passifs et capitaux propres consolidés								18 040
Coût des immobilisations acquises séparément	585	46	54	28	59	5	–	776
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	335	0	0	0	0	2	–	337

Second niveau d'information – Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	7 920	4 850	3 982	1 520	615	–	18 886	2 299	21 186

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	5 090	3 628	2 757	657	621	43	12 795
Coût d'acquisition des immobilisations acquises séparément	316	211	160	73	16	0	776
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	38	8	279	10	2	0	337

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels. Ces éléments s'élèvent à 39 millions d'euros et concernent principalement la France pour 21 millions d'euros et l'international pour 19 millions d'euros (dont (13) millions d'euros pour les activités abandonnées).

NOTE 4.3 Prix de revient des ventes

en millions d'euros	2006	2005	2004
Achats et variation de stocks	(15 942)	(14 577)	(13 370)
Coûts logistiques	(817)	(761)	(678)
Prix de revient des ventes	(16 759)	(15 338)	(14 048)

Répartition des coûts logistiques par nature comptable

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Frais de personnel	4.4	(204)	(193)	(180)
Autres charges	4.5	(588)	(544)	(481)
Amortissements et provisions	4.6	(24)	(24)	(17)
Coûts logistiques		(817)	(761)	(678)

NOTE 4.4 Frais de personnel

en millions d'euros	2006	2005	2004
Salaires et traitements	(1 805)	(1 610)	(1 482)
Charges sociales	(549)	(488)	(443)
Intéressement	(45)	(18)	(40)
Participation des salariés	(37)	(35)	(42)
Charges liées aux paiements en actions	(12)	(13)	(11)
Autres charges de personnel	(9)	(18)	(44)
Frais de personnel	(2 456)	(2 182)	(2 061)
Frais de personnel relatifs à l'activité logistique	204	193	180
Total frais de personnel	(2 252)	(1 989)	(1 881)

Effectifs

en nombre de personnes	2006	2005	2004
Effectif inscrit moyen du Groupe au 31 décembre	146 833	141 586	118 479
Équivalent temps plein	133 748	127 793	106 279
Activités abandonnées			
Effectif inscrit moyen du Groupe au 31 décembre	16 022	16 810	16 048
Équivalent temps plein	13 043	13 216	12 356

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

NOTE 4.5 Autres charges

en millions d'euros	2006	2005	2004
Frais de publicité	(362)	(312)	(287)
Location immobilière	(283)	(220)	(189)
Location mobilière	(53)	(46)	(52)
Charges locatives	(106)	(87)	(72)
Dépenses entretien, énergie, fournitures diverses	(467)	(419)	(326)
Impôts et taxes	(301)	(274)	(254)
Autres charges externes	(1 118)	(980)	(906)
Autres charges	(2 689)	(2 336)	(2 086)
Autres charges relatives à l'activité logistique	588	544	481
Total autres charges	(2 101)	(1 792)	(1 605)

Les frais de développement dans le Groupe ne sont pas significatifs.

NOTE 4.6 Amortissements et provisions

en millions d'euros	2006	2005	2004
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(471)	(403)	(356)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location financement	(46)	(53)	(53)
Dotations aux amortissements	(517)	(456)	(409)
Dotations aux dépréciations	(38)	(19)	(17)
Reprises de dépréciations sans objet sur actifs circulants, hors stocks	6	1	9
Dotations aux provisions	(94)	(101)	(87)
Reprise de provisions sans objet	13	7	11
Dotations nettes des reprises, sans objet	(114)	(112)	(85)
Amortissements et provisions	(631)	(568)	(494)
Amortissements et provisions relatifs à l'activité logistique	24	24	17
Total amortissements et provisions	(607)	(544)	(477)

NOTE 4.7 Autres produits et charges opérationnels

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Résultat de cession d'actifs		229	18	12
Profit de dilution Mercialys		1	93	-
Changement d'estimation de juste valeur de dette		-	22	-
Dégrèvement taxe sur achats de viande		-	-	34
Reprises pertes de valeur d'actifs	4.17	17	2	-
Résultat de dilution Itau et Sendas		-	-	21
Divers		8	14	18
Total autres produits opérationnels		25	131	73
Dénouement equity swap Cora	4.20	(6)	(302)	-
Charges sur opération Mercialys		-	(15)	-
Pertes de valeur des actifs		(191)	(58)	(12)
Restructuration		(42)	-	-
Litige Soja et provisions	4.19	(22)	(16)	-
Divers		(25)	(37)	(34)
Total autres charges opérationnelles		(286)	(427)	(46)
Total autres produits et charges opérationnels nets		(32)	(279)	39

Le résultat de cession d'actifs est principalement composé des plus values de cession de titres Mercialys, de 13 entrepôts et de la participation dans Feu Vert pour respectivement 107 millions d'euros, 71 millions d'euros et 44 millions d'euros.

- le 14 mars 2006, Casino a procédé à la cession d'un bloc de 10 935 000 actions de Mercialys représentant 15 % du capital et des droits de vote. Le produit brut de la cession s'élève à 238 millions d'euros (210 millions d'euros net de frais et d'impôt), et permet de dégager une plus value de 81 millions d'euros après impôt (107 millions d'euros avant impôt). À l'issue de cette opération, Casino conserve 60,3 % du capital et des droits de vote de Mercialys qui continue à être intégrée globalement dans les comptes du Groupe ;
- le 3 avril 2006, Casino a cédé à Mines de la Lucette 13 entrepôts. Cette opération annoncée en octobre 2005, a permis au Groupe de dégager une plus value avant impôt de 71 millions d'euros ;
- le 19 juin 2006, Casino annonçait avoir conclu un accord avec le groupe Monnoyeur au terme duquel ce dernier rachèterait pour un montant de 90 millions d'euros, la participation de 38 % de Casino dans Feu Vert. La cession est intervenue le 24 août 2006 dégageant un résultat de cession de 44 millions d'euros.

Les pertes de valeur des actifs sont principalement liées à Laurus pour 78 millions d'euros (voir note 4.18), Far Eastern Géant pour 21 millions d'euros (voir note 4.11.2) et aux sites polonais non cédés lors du désinvestissement des activités de distribution polonaises pour 71 millions d'euros (note 4.17.2). D'autres sites polonais non cédés ont également fait l'objet de reprises de pertes de valeur pour 11 millions d'euros.

La ligne "restructuration" intègre principalement des coûts liés à des fermetures de supérettes et d'entrepôts en France, ainsi que des coûts non récurrents supportés par CBD.

NOTE 4.8 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	20	19	18
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	33	22	9
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	53	41	26
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(213)	(230)	(199)
Résultat de change sur opérations de financement	(23)	(7)	4
Charges financières de location financement	(10)	(11)	(11)
Coût de l'endettement financier brut	(246)	(248)	(205)
Total du coût de l'endettement financier net	(193)	(207)	(179)

NOTE 4.9 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	2006	2005	2004
Produits financiers de participation	3	4	3
Gains de change (hors opérations de financement)	3	6	4
Produits d'actualisation	1	1	1
Produits d'escompte financier	26	27	27
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	7	51	25
Autres produits financiers	27	30	34
Produits financiers	66	119	93
Pertes de change (hors opérations de financement)	(9)	(3)	(8)
Charges d'actualisation	(11)	(14)	(6)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(9)	(13)	(40)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(4)	(26)	(86)
Autres charges financières	(23)	(25)	(28)
Charges financières	(56)	(82)	(168)
Total autres produits et charges financiers	10	37	(76)

Les "produits financiers des participations" représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

NOTE 4.10 Quote-part de résultat net des entreprises associées

en millions d'euros	2006	2005	2004
Feu Vert	1	3	3
CBD ⁽ⁱ⁾	(9)	10	27
Exito	24	12	8
Laurus	(20)	(25)	(22)
Entreprises associées du Groupe Franprix & Leader Price	11	13	14
Quote-part de résultat net des entreprises associées	7	13	31

(i) La mise en équivalence de CBD a cessé au 8 juillet 2005. À partir de cette date, ces résultats correspondent uniquement aux résultats des entreprises associées au sein du Groupe CBD.

La dépréciation pour perte de valeur de la participation dans Laurus, pour respectivement 78 millions d'euros en 2006 et 34 millions d'euros en 2005, est classée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 4.7)

NOTE 4.11 Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Poursuivant son objectif de recentrage stratégique, le Groupe a annoncé en 2006 les cessions de sa participation dans Feu Vert, de ses activités de distribution en Pologne, de sa participation dans Far Eastern Géant et dans Smart & Final. Les cessions non encore réalisées au 31 décembre 2006 font l'objet d'une présentation en "actifs détenus en vue de la vente". Certaines activités étant constitutives de zones géographiques principales et distinctes, leurs comptes de résultats sont présentés en "activités abandonnées" et les années comparatives sont également retraitées.

NOTE 4.11.1 Activités en Pologne

Le 17 juillet 2006, Casino annonçait la cession de ses activités de distribution en Pologne. Le montant de cession total s'élève à 827 millions d'euros. Les fonds des hypermarchés Géant font l'objet d'un accord de cession à Réal (Groupe Metro) pour 183 millions d'euros, les murs des hypermarchés Géant sont cédés à GE Real Estate pour 502 millions d'euros, et la société Leader Price Polska fait l'objet d'une cession au Groupe Tesco pour 107 millions d'euros (97 millions d'euros de dettes cédées et 10 millions d'euros reçus en Janvier 2007).

Au 31 décembre 2006, la majeure partie des cessions est réalisée. Les éléments en cours de cession sont présentés pour 93 millions d'euros en "actifs détenus en vue de la vente" et pour 22 millions d'euros en "passifs associés".

Les activités polonaises cédées constituant le secteur géographique "Europe hors France", les activités sont considérées comme abandonnées et sont présentées comme telles au compte de résultat.

Le résultat de cession constaté au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006 s'élève à 162 millions d'euros net d'impôt, incluant 83 millions d'euros d'écarts de conversion, et est comptabilisé en résultat des activités abandonnées.

NOTE 4.11.2 Activités à Taiwan - Far Eastern Géant

Le 14 septembre 2006, Casino annonçait la vente de sa participation de 50 % dans sa filiale taïwanaise, Far Eastern Géant (FEG), à son partenaire local Far Eastern Department Stores (FEDS). La cession n'étant pas définitive au 31 décembre 2006, les titres de Far Eastern Géant sont classés en "actifs détenus en vue de la vente" pour 91 millions d'euros et en passifs associés pour 70 millions d'euros. La contribution au résultat consolidé de la co-entreprise s'est élevée à (30) millions d'euros avant son classement en "actifs détenus en vue de la vente" (14 septembre 2006).

Une perte de 21 millions d'euros a été comptabilisée en autres charges et produits opérationnels suite à l'évaluation des actifs en cours de cession.

NOTE 4.11.3 Activités en Amérique du Nord

Le 20 février 2007, Casino annonçait la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de 22 US\$ par action. Dans le cadre de cette opération, Casino qui détient une participation de 55 % dans Smart & Final, cèdera à Apollo, Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions détenues en direct.

Les critères de classement en "actifs détenus en vue de la vente" étant réunis début novembre 2006, et les activités de Smart & Final constituant le secteur géographique "Amérique du Nord", les actifs et passifs de Smart & Final sont présentés en "actifs détenus en vue de la vente" et passifs y afférents, et les résultats sont montrés en "activités abandonnées".

Au 31 décembre 2006, les actifs s'élèvent à 532 millions d'euros et les passifs à 258 millions d'euros.

NOTE 4.11.4 Incidence sur les états financiers

Le compte de résultat des activités polonaises et américaines, présenté sur une seule ligne "résultat net des activités abandonnées" se décompose comme suit :

Activités abandonnées

en millions d'euros	2006			2005			2004		
	Pologne	USA	Total	Pologne	USA	Total	Pologne	USA	Total
Chiffre d'affaires, hors taxes	734	1 676	2 410	807	1 609	2 416	727	1 573	2 299
Autres produits de l'activité	6	1	7	4	1	6	5	1	6
Produits des activités ordinaires	740	1 677	2 417	811	1 610	2 422	731	1 574	2 305
Prix de revient des ventes	(568)	(1 336)	(1 904)	(636)	(1 304)	(1 940)	(577)	(1 240)	(1 817)
Marge commerciale	172	341	513	176	306	482	154	334	488
Frais de personnel	(44)	(137)	(181)	(46)	(116)	(161)	(39)	(131)	(170)
Autres charges	(91)	(139)	(230)	(80)	(115)	(195)	(73)	(124)	(198)
Amortissements et provisions	(20)	(21)	(40)	(38)	(24)	(61)	(34)	(23)	(57)
Résultat opérationnel courant	16	45	61	12	52	64	7	57	64
Autres charges et produits opérationnels	143	(3)	140	(1)	(10)	(11)	(9)	(4)	(13)
Résultat opérationnel	159	42	201	11	42	53	(2)	53	51
Coût de l'endettement financier net	(8)	(9)	(16)	(7)	(8)	(15)	4	(12)	(7)
Autres produits financiers	2	3	5	3	4	7	6	5	11
Autres charges financières	(1)	(1)	(2)	(3)	(2)	(4)	(14)	(1)	(15)
Résultat avant impôt	152	36	188	5	36	40	(6)	44	39
Charge d'impôt	(3)	(12)	(15)	1	(11)	(10)	2	(15)	(13)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	0	1	1	0	1	1	0	1	1
Résultat net des activités abandonnées	149	25	174	6	25	31	(4)	30	26
<i>dont, part du Groupe</i>	<i>149</i>	<i>14</i>	<i>163</i>	<i>6</i>	<i>14</i>	<i>20</i>	<i>(4)</i>	<i>17</i>	<i>14</i>
<i>dont, intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>13</i>

Les flux de trésorerie des activités polonaises et américaines se présentent comme suit :

Flux de trésorerie des activités abandonnées

en millions d'euros	Pologne	Amérique du Nord	Total
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(40)	48	7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(44)	(41)	(85)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	22	(1)	22
Écart de conversion	0	(3)	(3)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	(62)	2	(60)
Trésorerie d'ouverture	(35)	29	(5)
Trésorerie de clôture	(97)	31	(65)
Trésorerie de Leader Price Polska cédée	97	–	97
Trésorerie de FEG reclassée en actifs détenus en vue de la vente	–	–	(17)
Trésorerie nette reclassée en vue de la vente	–	–	14

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Les agrégats “actifs détenus en vue de la vente” et “passifs associés” sont composés des actifs et passifs des activités polonaises et américaines, mais également de ceux de Far Eastern Géant (“FEG”).

Le bilan au 31 décembre 2006 se décompose comme suit :

Détail des “actifs détenus en vue de la vente et passifs associés”

en millions d'euros	Amérique du Nord	FEG	Pologne	Total
Goodwill	39	20	0	58
Immobilisations incorporelles	26	3	8	38
Immobilisations corporelles	213	25	52	290
Immeubles de placement	0	0	15	15
Participations dans les entreprises associées	7	0	0	7
Actifs financiers non courants	9	24	0	33
Actifs financiers de couverture, non courants	0	0	0	0
Actifs d'impôts différés	23	0	10	32
Actifs du régime	19	0	0	19
Actifs non courants	336	72	84	492
Stocks	134	9	-	144
Créances clients	11	1	6	17
Autres actifs	14	2	2	17
Créances d'impôts courants	2	0	0	2
Actifs financiers de couverture courants	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31	8	0	39
Actifs détenus en vue de la vente	4	0	0	4
Actifs courants	196	19	8	223
Total classé en “actifs détenus en vue de la vente”	532	91	93	715
Provisions	41	1	0	42
Passifs financiers non courants	71	12	0	83
Autres dettes non courantes	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0
Passifs non courants	112	13	0	125
Provisions	1	-	1	2
Dettes fournisseurs	77	25	20	123
Passifs financiers courants	0	25	0	25
Dettes d'impôts exigibles	0	0	0	0
Autres dettes courantes	68	7	-	75
Passifs courants	146	57	20	225
Total classé en “passifs associés ...”	258	70	22	350
Trésorerie nette	31	(17)	0	14
Dettes financières nettes	39	30	0	69

NOTE 4.12 Résultat par action

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul

	2006	2005	2004
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période			
Actions ordinaires totales	96 778 799	96 774 046	96 771 802
Actions ordinaires auto-détenues	(496 221)	(2 688 190)	(5 787 359)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution (1)	96 282 578	94 085 856	90 984 443
ADP totales	15 124 973	15 128 556	15 128 556
ADP auto-détenues	(1 128)	(4 711)	(4 717)
Nombre moyen pondéré d'ADP (2)	15 123 845	15 123 845	15 123 845
Total des actions avant dilution (3)	111 406 423	109 209 701	106 108 288
Équivalents actions provenant des :			
BASA "B"	–	–	380 634
BSA "C" ⁽ⁱ⁾	1 299 887	1 343 095	1 343 095
Plan d'option de souscription	2 046 449	1 911 297	1 739 537
Nombre moyen pondéré total	3 346 336	3 254 392	3 463 266
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(2 731 438)	(3 057 199)	(2 509 764)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	614 898	197 193	953 502
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽ⁱⁱ⁾	(579 212)	(192 483)	(851 593)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	35 686	4 710	101 909
Plans d'attribution d'actions gratuites	197 140	87 226	–
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives	232 826	91 936	101 909
Actions ordinaires après dilution (4)	96 515 404	94 177 792	91 086 352
Total des actions après dilution (5)	111 639 249	109 301 637	106 210 197

(i) Les BSA "C" sont venus à échéance le 15 décembre 2006. La dilution potentielle est calculée jusqu'à cette date.

(ii) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

Résultat de base

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat net part du Groupe	600	344	547
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(30)	(29)	0
Dividendes préférentiels aux ADP	(1)	(1)	(1)
Résultat net, part du Groupe, attribuable de façon équivalente aux AO et aux ADP (6)	569	314	546
Résultat de base attribuable aux AO (6) x (1) / (3)	492	270	468
Résultat de base attribuable aux ADP (6) x (2) / (3) + dividendes préférentiels	78	44	78

Résultat dilué

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat net part du Groupe	600	344	547
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(30)	(29)	0
Dividendes préférentiels	(1)	(1)	(1)
Résultat net, part du Groupe, attribuable de façon équivalente aux AO et aux ADP (7)	569	314	546
Résultat dilué attribuable aux AO (7) x (4) / (5)	492	271	468
Résultat dilué attribuable aux ADP (7) x (2) / (5) + dividendes préférentiels	78	44	78

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Résultat des activités abandonnées

en millions d'euros		2006	2005	2004
Résultat des activités abandonnées	(8)	163	20	14
De base attribuable aux AO $(8) \times (1) / (3)$		141	17	11
De base attribuable aux ADP $(8) \times (2) / (3)$		22	3	2
Dilué attribuable aux AO $(8) \times (4) / (5)$		141	17	11
Dilué attribuable aux ADP $(8) \times (2) / (5)$		22	3	2

Résultat des activités poursuivies

en millions d'euros		2006	2005	2004
Résultat des activités poursuivies				
De base attribuable aux AO $[(6) - (8)] \times (1) / (3)$		351	253	457
De base attribuable aux ADP $[(6) - (8)] \times (2) / (3) +$ dividendes préférentiels		56	41	77
Dilué attribuable aux AO $[(7) - (8)] \times (4) / (5)$		351	253	457
Dilué attribuable aux ADP $[(7) - (8)] \times (2) / (5) +$ dividendes préférentiels		56	41	76

Résultat par action ordinaire

en euros		2006	2005	2004
Des activités poursuivies, part du Groupe				
• de base		3,64	2,69	5,02
• dilué		3,64	2,69	5,02
Des activités abandonnées, part du Groupe				
• de base		1,47	0,18	0,12
• dilué		1,46	0,18	0,12
De l'ensemble consolidé, part du Groupe				
• de base		5,11	2,87	5,15
• dilué		5,10	2,87	5,14

Résultat par action à dividende prioritaire (ADP)

en euros		2006	2005	2004
Des activités poursuivies, part du Groupe				
• de base		3,68	2,73	5,06
• dilué		3,68	2,73	5,06
Des activités abandonnées, part du Groupe				
• de base		1,47	0,18	0,12
• dilué		1,46	0,18	0,12
De l'ensemble consolidé, part du Groupe				
• de base		5,15	2,91	5,19
• dilué		5,14	2,91	5,18

NOTE 4.13 Goodwill

Décomposition

en millions d'euros	2006			2005			2004		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Périmètre historique ⁽ⁱ⁾	1 368	(20)	1 348	1 353	(1)	1 352	1 246	0	1 245
Franprix et Leader Price	1 830	–	1 830	1 862	0	1 862	1 938	0	1 938
Monoprix	876	–	876	847	0	847	844	0	844
Autres	96	–	96	76	0	76	15	0	15
France	4 169	(20)	4 149	4 138	(1)	4 137	4 042	0	4 042
États-Unis	0	–	0	43	0	43	37	0	37
Europe (hors France)	2	0	2	44	0	44	42	0	42
Pologne	2	–	2	44	0	44	42	0	42
Amérique du Sud	1 178	0	1 178	1 253	0	1 253	123	0	123
Argentine	46	–	46	52	0	52	46	0	46
Brésil	1 037	–	1 037	1 107	0	1 107	0	0	0
Uruguay	81	–	81	81	0	81	63	0	63
Venezuela	14	–	14	14	0	14	14	0	14
Asie	75	(1)	74	118	(4)	114	105	(1)	104
Thaïlande	74	(1)	74	72	(1)	71	64	(1)	63
Taïwan	0	–	0	46	(4)	42	41	0	41
Océan Indien	176	–	176	195	0	195	45	0	45
International	1 430	(1)	1 429	1 654	(4)	1 649	351	(1)	351
Goodwill	5 599	(21)	5 578	5 792	(5)	5 786	4 394	(1)	4 392

(i) Le goodwill du périmètre historique correspond principalement aux fonds de commerce de Distribution Casino France et aux goodwill déterminés en 1990 et 1992 lors de l'acquisition de La Ruche Méridionale et des activités apportées par Rallye.

La quote-part de goodwill reconnus par le Groupe lors de l'acquisition des entreprises associées, incluse dans la ligne "Participations dans les entreprises associées", s'élève à 217 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 294 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 783 millions d'euros à fin décembre 2004.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Variations

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	5 787	4 392	4 095
Goodwill constaté au cours de l'exercice	116	713	170
Pertes de valeur de l'exercice ⁽ⁱ⁾	(41)	(4)	0
Sorties de périmètre	(55)	0	(8)
Effet des variations de change	(44)	51	(11)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	(75)	(59)	141
Reclassement et autres mouvements	(52)	693	5
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(58)	-	-
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	5 578	5 787	4 392

(i) Dont 21 millions d'euros relatifs à des actifs détenus en vue de la vente.

Aucun regroupement d'entreprises significatif n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2006. Les prises de participations complémentaires comptabilisées en 2005 de manière provisoire (CBD, Vindémia et Geimex) n'ont pas donné lieu à ajustement au cours du délai d'un an imposé par la norme IFRS 3.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a augmenté son pourcentage de détention dans Banque du Groupe Casino et dans Disco. Ces acquisitions successives, avant prise de contrôle, ont été traitées comme des acquisitions séparées en utilisant la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de chaque acquisition, afin de déterminer le montant de goodwill associé.

Ainsi la participation dans Banque du Groupe Casino est passée de 51 % à 60 % le 2 janvier 2006.

Le nouveau goodwill dégagé s'élève à 19 millions d'euros.

L'augmentation du taux de détention dans Disco s'est effectuée en trois temps les 6 avril, 14 août et 27 septembre 2006 pour respectivement 5 %, 0,49 % et 2,5 %. La quote-part de détention est ainsi passée de 50 % à 58 %. Le nouveau goodwill dégagé s'élève à 7 millions d'euros.

Les accords relatifs à Disco et à Banque du Groupe Casino ne s'en trouvant pas modifiés, la méthode de consolidation par intégration proportionnelle des co-entreprises perdure.

NOTE 4.14 Immobilisations incorporelles

Décomposition

en millions d'euros	2006			2005			2004		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	17	(11)	6	24	(15)	9	24	(12)	11
Droit au bail	89	(1)	89	65	(2)	63	43	(1)	41
Logiciels	199	(95)	105	196	(77)	119	147	(51)	96
Autres immobilisations	83	(22)	60	137	(32)	104	130	(30)	100
Immobilisations incorporelles	389	(129)	260	423	(127)	296	343	(95)	248

(i) Les pertes de valeur représentent 2 millions d'euros en 2006, 7 millions d'euros en 2005 et 2 millions d'euros en 2004.

Variations

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Droit au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2004	13	25	52	133	224
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	0	0	0	0	0
Autres acquisitions	6	18	63	15	102
Actifs générés en interne	0	0	5	0	5
Sorties de l'exercice	(1)	(1)	(2)	(37)	(41)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(3)	0	(19)	(14)	(36)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	(1)	0	(3)	(1)	(6)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	0	0	(2)	(2)
Effet des variations de change	0	0	(1)	10	9
Reclassements et autres mouvements	(4)	(1)	1	(4)	(9)
Au 31 décembre 2004	11	41	96	100	248
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	0	1	0	1	3
Autres acquisitions	4	19	17	43	83
Actifs générés en interne	0	0	3	0	3
Sorties de l'exercice	0	0	0	(1)	(1)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(2)	0	(23)	(7)	(33)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	(1)	0	(3)	(2)	(6)
Pertes de valeur (nettes : activités abandonnées)	0	0	0	(2)	(2)
Effet des variations de change	0	0	3	5	9
Reclassements et autres mouvements	(3)	2	26	(33)	(8)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2005	9	63	119	104	296
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	0	0	0	1	1
Autres acquisitions	4	25	14	21	63
Actifs générés en interne	0	0	1	27	28
Sorties de l'exercice	(3)	0	0	(38)	(41)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	0	(27)	(8)	(40)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	0	(5)	0	(4)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	0	0	5	5
Effet des variations de change	0	0	(3)	0	(3)
Reclassements et autres mouvements	0	1	31	(40)	(8)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	0	(1)	(26)	(11)	(38)
Au 31 décembre 2006	6	88	105	60	260

NOTE 4.15 Immobilisations corporelles

Décomposition

en millions d'euros	2006			2005			2004		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net
Terrains et agencements	1 184	(47)	1 137	1 251	(42)	1 210	1 106	(52)	1 055
Constructions et agencements	2 871	(955)	1 916	3 397	(975)	2 422	2 809	(852)	1 957
Autres immobilisations	4 080	(2 284)	1 797	4 232	(2 342)	1 890	3 361	(1 769)	1 592
Immobilisations corporelles	8 135	(3 286)	4 849	8 880	(3 359)	5 521	7 276	(2 672)	4 604

(i) Les pertes de valeur représentent 56 millions d'euros en 2006, 56 millions d'euros en 2005 et 38 millions d'euros en 2004.

Variations

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2004	1 035	1 846	1 512	4 393
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	5	18	3	26
Autres acquisitions	32	170	467	669
Sorties de l'exercice	(18)	(25)	(35)	(77)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	(92)	(284)	(381)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	(15)	(36)	(51)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	0	(5)	(5)
Effet des variations de change	(2)	33	0	31
Reclassements et autres mouvements	8	22	(29)	0
Au 31 décembre 2004	1 055	1 957	1 592	4 604
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	162	271	127	560
Autres acquisitions	45	189	593	827
Sorties de l'exercice	(64)	(25)	(17)	(105)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(97)	(307)	(410)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	(20)	(40)	(60)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	10	(17)	(7)
Pertes de valeur (nettes : activités abandonnées)	0	(12)	1	(11)
Effet des variations de change	24	63	34	121
Reclassements et autres mouvements	37	157	(77)	117
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(43)	(71)	0	(115)
Au 31 décembre 2005	1 210	2 422	1 890	5 521
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	15	14	23	53
Autres acquisitions	87	162	618	867
Sorties de l'exercice	(110)	(495)	(101)	(706)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(108)	(347)	(461)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	(10)	(26)	(37)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	(6)	(18)	(1)	(25)
Pertes de valeur (nettes : activités abandonnées)	0	(4)	(11)	(16)
Effet des variations de change	(12)	(27)	(23)	(62)
Reclassements et autres mouvements	27	54	(77)	4
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(68)	(73)	(148)	(290)
Au 31 décembre 2006	1 136	1 916	1 797	4 849

Immobilisations financées en location financement

en millions d'euros	2006			2005			2004		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	88	(2)	86	88	(2)	86	79	(2)	77
Constructions	335	(127)	209	400	(125)	276	364	(129)	235
Matériels et autres immobilisations	620	(505)	115	633	(480)	153	580	(428)	153
Total	1 043	(634)	410	1 121	(607)	514	1 024	(558)	465

NOTE 4.16 Immeubles de placement

Variations

en millions d'euros	Brut	Amort.	Perte de valeur	Total
Au 1^{er} janvier 2004	647	(55)	0	593
Autres acquisitions	0	(1)	0	(1)
Sorties de l'exercice	(7)	0	0	(7)
Effet des variations de change	(1)	0	0	(1)
Reclassements et autres mouvements	14	(7)	0	7
Au 31 décembre 2004	653	(62)	0	591
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	97	(7)	0	90
Autres acquisitions	39	(7)	0	33
Sorties de l'exercice	(1)	1	0	0
Effet des variations de change	10	(1)	0	0
Reclassements et autres mouvements	139	(69)	0	70
Au 31 décembre 2005	938	(145)	0	792
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	1	(1)	0	1
Autres acquisitions	50	(10)	0	40
Sorties de l'exercice	(6)	3	0	(4)
Pertes de valeur (nettes)	0	0	(36)	(36)
Effet des variations de change	3	0	(1)	2
Reclassements et autres mouvements	104	(10)	0	94
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(16)	1	0	(15)
Au 31 décembre 2006	1 074	(163)	(37)	874

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Leur juste valeur au 31 décembre 2006 s'élève à 1 956 millions d'euros.

Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement (82 %), à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs du marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Pour la société Mercialys, les experts Atis Real et Galtier ont procédé à la mise à jour de l'expertise du patrimoine et ont ainsi évalué un tiers des actifs et réactualisé les expertises des deux tiers restants au 30 juin 2006.

Une réactualisation de l'ensemble des expertises a été effectuée au 31 décembre 2006.

Cette expertise a été réalisée conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par la R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la juste valeur de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de 1998 et du rapport du groupe de travail de la Commission des opérations de bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Notes aux états financiers consolidés

L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys a été soumis à expertise et ont fait l'objet d'enquêtes d'urbanisme, d'études de marché et de concurrence et de visites in situ.

Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches ont été retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif. La première, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché pour un même type d'actif et, en tenant compte du niveau de loyer effectif par rapport au prix de marché. La deuxième, l'approche par les flux de trésorerie futurs actualisés, permet de tenir compte année après année des augmentations de loyer prévisionnelles, de la vacance, et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur. Ces flux sont alors actualisés.

Il est prévu que le portefeuille de la société Mercialys soit évalué chaque année. Un tiers du portefeuille fera l'objet d'une simple expertise complète, avec visites de sites, et environ deux tiers du portefeuille devraient faire l'objet d'une actualisation de sa valorisation par l'expert ayant procédé à la valorisation précédente.

Loyers nets

en millions d'euros	2006	2005	2004
Produits locatifs des immeubles de placement	138	126	115
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(6)	(6)	(5)
Loyers nets	132	120	109
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	32	32	30

À l'exception des actifs immobiliers de Mercialys, placés sous le régime fiscal des apports et ventes à une SIIC, et pour lesquels la Société a pris un engagement de conservation pendant cinq ans, les autres actifs immobiliers ne sont pas soumis à des régimes particuliers. Le non-respect de cet engagement entraîne une pénalité fiscale égale à 25 % de la valeur d'apport ou d'acquisition de l'actif concerné.

NOTE 4.17 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2006 selon la méthodologie décrite en note 3 "Principales méthodes comptables".

Les tests de perte de valeur pratiqués en 2006 ont conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs pour un montant net total de 113 millions d'euros (dont 16 millions d'euros pour les actifs détenus en vue de la vente de la Pologne et 21 millions d'euros pour FEG). 41 millions d'euros sont affectés aux goodwill (y compris 21 millions d'euros pour les actifs détenus en vue de la vente – FEG), note 4.13, et 72 millions d'euros sont affectés aux autres actifs non financiers (dont 16 millions d'euros pour les actifs détenus en vue de la vente – Pologne).

NOTE 4.17.1 Pertes de valeur sur goodwill

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future

Zone géographique	Taux de croissance	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation ⁽ⁱⁱ⁾
France	3,1 à 4,1 %	9	6,3 %
Amérique latine	5,4 à 18,4 %	9,5	10,5 % à 23,2 %
Asie	4,7 %	9	7,7 % à 11,7 %
Océan Indien	2,6 %	9	6,5 à 11,7 %

(i) La valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA, tel que constatés lors de transactions comparables.

(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé pour chacun des pays.

Le Brésil a fait l'objet d'une expertise externe montrant l'absence de nécessité de dépréciation.

Les pertes de valeurs sur goodwill comptabilisées sur l'exercice concernent les actifs de Distribution Casino France et Casino Cafétéria pour respectivement 15 et 5 millions d'euros et FEG pour 21 millions d'euros.

NOTE 4.17.2 Pertes de valeur sur autres actifs non financiers

Les pertes de valeurs nettes comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 72 millions d'euros (dont 16 millions d'euros relatifs aux actifs détenus en vue de la vente).

Ces pertes comptabilisées au cours de l'exercice intègrent principalement une dépréciation de 71 millions d'euros sur certains sites polonais hors exploitation n'ayant pas été intégrés aux cessions. La direction a, tenant compte de ce nouvel environnement, effectué la meilleure estimation possible de leur valeur recouvrable. Ainsi, trois types de sites ont été distingués :

- les sites ayant fait l'objet d'expertise externe ;
- les sites dont les autorisations ont déjà été obtenues : le Groupe a effectué un calcul d'actualisation des loyers futurs retenant un taux de capitalisation de 7 % ;
- les sites qualifiés de réserves foncières qui ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas en fonction des projets futurs du Groupe et des données externes.

Certaines pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents ont été reprises pour 17 millions d'euros (dont 11 millions d'euros sur des sites polonais).

NOTE 4.18 Participations dans les entreprises associées

Exito (Colombie), Smart & Final del Noroeste (Mexique), Laurus (Pays-Bas), Financeira Itau CBD (Brésil) ainsi que les sociétés du sous-groupe RLP Investissement détenues à moins de 50 % sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe exerce sur ces sociétés une influence notable.

Méthode de consolidation de Laurus

Pour le cas particulier de Laurus, participation détenue à 44,99 %, les éléments suivants, de droit ou de fait, démontrent l'absence de contrôle par Casino sur cette société :

- Laurus NV est une "structure company" au sens du droit des sociétés néerlandais. Dans ce type de société, l'essentiel du contrôle est entre les mains du conseil de surveillance et l'assemblée générale, dans laquelle Casino ne dispose que de 44,99 % des droits de vote, a un rôle réduit ;
- l'accord de gouvernance signé avec Laurus et les banques n'est pas un pacte d'actionnaires mettant en place un concert. Cet accord autorise Casino à bénéficier de deux sièges sur cinq au Conseil de surveillance tant que Casino n'aura pas au moins 50 % des droits de vote. Les autres sièges sont occupés par des membres indépendants. Casino n'a pas le droit de nommer le *Chief Executive Officer* mais simplement d'en proposer le nom, la décision appartenant au conseil de surveillance en tant qu'organe collégial ;
- l'assemblée générale n'est pas autorisée à révoquer individuellement un membre du conseil de surveillance, mais seulement le conseil dans son ensemble. Dans ce cas, elle devrait demander au Tribunal du commerce de procéder à sa nomination collégiale et celle-ci ne pourrait à nouveau qu'intégrer deux membres Casino sur cinq du fait de l'accord de gouvernance ;
- l'option détenue par Casino sur 6,2 % du capital et des droits de vote ne sera exerçable qu'au 1^{er} juillet 2007 ;
- Laurus n'a pas de liens de dépendance économique avec Casino ;
- aux termes d'un contrat d'assistance technique, Casino fournit des prestations de conseil inhérentes à l'activité d'un distributeur portant principalement sur les achats et la logistique ;
- Casino n'accorde pas de garantie sur les crédits de Laurus NV ni vis-à-vis de ces fournisseurs, ni vis-à-vis de ses banques ;
- Laurus NV a une parfaite autonomie opérationnelle.

Valorisation de Laurus au 31 décembre 2006

L'annexe aux comptes consolidés de Laurus au 31 décembre 2005 indiquait qu'il existait une incertitude quant au respect du principe de continuation de l'exploitation de la Société, dont les contraintes de trésorerie exigeaient le succès des opérations de cession des activités Edah et Konmar.

En 2006, la nouvelle direction de Laurus, après la cession réussie d'Edah et Konmar, est confiante dans la réussite du plan de réorganisation de la division restante Super de Boer, engagé par ses soins au cours du dernier trimestre 2006.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

La valeur de la participation au 31 décembre 2006 a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque d'affaire, en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une perte de valeur de 78 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en "autres produits et charges opérationnels" (note 4.7), qui concrétise la prise en compte des évolutions importantes opérées chez Laurus en 2006 et matérialise le changement de Direction, la réorganisation et le nouveau business plan qui en découlent.

Cette évaluation est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs de Laurus basés sur le plan d'affaires de la direction de Laurus (2007-2010). Les hypothèses financières suivantes ont été retenues : taux de croissance 1,5 %, taux d'actualisation 7,7 % (coût moyen pondéré du capital), valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière année du plan.

Variation des participations dans les entreprises associées

en millions d'euros	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Variations en 2004						
Feu Vert	41	–	3	0	0	44
CBD	661	–	27	(4)	29	713
Exito	136	–	8	(6)	16	154
Laurus	228	–	(22)	–	110	316
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	32	–	14	(4)	0	43
Autres entreprises	4	–	–	0	1	5
Total	1 101	0	31	(15)	156	1 274
Variations en 2005						
Feu Vert	44	–	3	(3)	0	44
CBD ⁽ⁱ⁾	713	–	10	0	(724)	0
Exito	154	–	12	(8)	33	190
Laurus	316	(34)	(25)	0	1	258
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	43	–	13	(4)	0	51
Autres entreprises	5	–	–	–	2	6
Total	1 274	(34)	13	(15)	(688)	550
Variations en 2006						
Feu Vert (ii)	44	–	1	(2)	(44)	0
Entreprises associées du groupe CBD	–	–	(9)	–	17	8
Exito	190	–	24	(8)	3	210
Laurus	258	(78)	(20)	–	–	159
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	51	–	11	(3)	0	59
Autres entreprises	6	–	–	–	(6)	0
Total	550	(78)	7	(12)	(30)	436

(i) CBD est intégré proportionnellement à compter du 8 juillet 2005.

(ii) (note 4.11)

Comptes agrégés retraités aux normes IFRS, des principales entreprises associées

en millions d'euros, pour la quote-part détenue	Exito			Laurus		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Quote-part détenue	38,62 %	35,59 %	35,59 %	44,99 %	44,99 %	44,99 %
Chiffre d'affaires, hors taxes	545	426	361	1 302	1 421	1 574
Résultat net	18	12	8	(20)	(25)	(22)
Actifs non courants	272	252	195	331	474	478
Actifs courants	118	90	75	108	150	143
Actifs destinés à la vente	–	–	–	14	2	–
Total actif	391	342	270	454	627	621
Situation nette	209	206	167	140	239	297
Passifs non courants	48	8	38	77	58	131
Passifs courants	134	129	65	237	331	194
Total passif	391	342	270	454	627	621

Au 31 décembre 2006, les contributions d'Exito et de Laurus aux capitaux propres consolidés sont négatives à hauteur de 39 millions d'euros et de 165 millions d'euros.

Transactions avec les entreprises associées

Il n'existe pas de transactions significatives réalisées avec les entreprises associées à l'exception d'une facturation de 2 millions d'euros émise dans le cadre d'un contrat de prestation de services conclu avec Laurus et d'un prêt financier d'un montant de 25 millions d'euros en faveur de Laurus.

Valeur boursière des participations dans des entreprises associées pour lesquelles il existe des prix cotés publiés

en millions d'euros	2006	2005	2004
Exito	435	209	105
Laurus	148	147	211
Total	583	356	315

Les autres sociétés sont des entités privées non cotées. Par conséquent, il n'existe pas de cours pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Quote-part des passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans les entreprises associées.

NOTE 4.19 Participation dans les co-entreprises

Les sociétés Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, IRTS, C'Asia, dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés Banque du Groupe Casino, Store Consumer Finance, Club Avantages, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le Groupe CBD, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales co-entreprises

en millions d'euros pour la quote-part détenue	2006			2005			2004	
	Total	Dont CBD	Dont Monoprix	Total	Dont CBD ⁽ⁱ⁾	Dont Monoprix	Total	Dont Monoprix
Quote-part détenue		34,18 %	50,00 %		34,26 %	50,00 %		50,00 %
Produits	5 507	1 807	1 974	4 423	1 025	1 883	3 221	1 925
Charges	(5 432)	(1 791)	(1 897)	(4 344)	(1 004)	(1 818)	(3 159)	(1 859)
Actifs non courants	2 566	952	1 000	3 007	972	962	959	871
Actifs courants	1 819	696	340	1 677	714	319	794	296
Total actif	4 385	1 648	1 340	4 683	1 686	1 282	1 753	1 166
Situation nette	1 898	782	518	2 334	839	493	545	479
Passifs non courants	410	273	85	517	342	117	75	34
Passifs courants	2 078	593	737	1 833	505	671	1 133	653
Total passifs	4 385	1 648	1 340	4 683	1 686	1 282	1 753	1 166

(i) CBD est intégré proportionnellement à compter du 8 juillet 2005.

Quote-part des passifs éventuels

La quote-part des passifs éventuels annoncés par CBD en 2005 pour 29 millions d'euros, incluait 9 millions d'euros relatifs au litige Soja, litige qui s'est réalisé en octobre 2006 et a engendré la comptabilisation d'une charge nette d'impôt de 7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans les co-entreprises à l'exception de risques considérés comme possibles mais non probables donc non provisionnés chez CBD pour 91 millions d'euros (quote-part).

NOTE 4.20 Actifs financiers non courants

en millions d'euros	2006	2005	2004
Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")	128	119	155
Prêts	59	50	52
Dérivés actifs non courants ⁽ⁱⁱ⁾	20	24	313
Loyers prépayés ⁽ⁱ⁾	93	105	77
Créances rattachées aux participations	80	76	84
Dépréciations	(4)	(4)	(4)
Autres actifs financiers	247	251	522
Actifs financiers non courants	375	370	677

(i) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

(ii) En 2005, la diminution des dérivés actifs non courants correspond au dénouement de l'equity swap Cora. En octobre 2001, le Groupe avait conclu avec un établissement financier un engagement ferme et réciproque d'acheter un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. Cet engagement pouvait être exercé à tout moment jusqu'au 21 mai 2011, après prorogation pour une période de cinq ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, pour autant que Cora approuvait la transaction envisagée ou qu'il n'existait pas de dispositions contractuelles entre le Groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme de l'engagement le Groupe n'avait pas agi dans ce sens, il aurait été procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions.

En contrepartie de l'engagement ainsi accordé, le Groupe se serait porté financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel avait dû être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le Groupe se serait obligé à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celui-ci lui étant en revanche acquis.

Il est rappelé que Cora avait engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris en vue de voir prononcer l'annulation de la vente des titres par Carrefour à Deutsche Bank ainsi que l'annulation de l'equity swap.

Cet engagement assimilable à un produit dérivé a été évalué à sa juste valeur avec effet des variations de valeur en résultat. Le système mis en place se traduisait au 1^{er} janvier 2004 par un impact de 94 millions d'euros sur les capitaux propres et de 47 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2004.

Au cours du dernier trimestre 2005, le Groupe a décidé d'engager des négociations avec le groupe Louis Delhaize aux termes desquelles ce groupe a acheté 42,39 % du capital de sa filiale GMB pour 850 millions d'euros. L'accord a été finalisé début 2006, et a fait l'objet d'un communiqué de presse le 16 mars 2006. Selon cet accord, les titres ont été cédés le 2 mai 2006 au groupe Louis Delhaize, après réalisation de l'engagement financier auprès de la Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le groupe Louis Delhaize d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour d'autre part. Les conséquences comptables de cet accord, enregistrées dès le 31 décembre 2005, ont représenté une charge de 302 millions d'euros enregistrée en "autres produits et charges opérationnels".

Variation des actifs financiers disponibles à la vente "AFS"

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier	119	155	194
Augmentations	68	28	24
Diminutions	(11)	(37)	(15)
Variations de juste valeur, brutes d'impôt différé	1	(23)	3
Variation de périmètre et de change	(42)	2	10
Autres	(8)	(6)	(61)
Au 31 décembre	128	119	155

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente (AFS) coté.

NOTE 4.21 Impôts

NOTE 4.21.1 Charge d'impôt

Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2006	2005	2004
Impôts exigibles	(237)	(316)	(278)
Impôts différés	(47)	189	7
Total impôt sur le résultat	(284)	(127)	(270)

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat avant impôt et mises en équivalence	828	517	862
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>34,43 %</i>	<i>34,93 %</i>	<i>35,43 %</i>
Charge d'impôt théorique	(285)	(181)	(305)
Impacts dus à des taux d'imposition différents	(3)	6	0
Incidences théoriques des différences "permanentes"	14	12	(1)
Divers impôts	(9)	37	36
<i>Dont économie d'impôt sur perte 50 % des warrants CBD</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>30</i>
<i>Dont Mercialys (Exit tax – Reprise Impôt Différé)</i>	<i>-</i>	<i>5</i>	<i>-</i>
<i>Dont entrepôts (Exit tax – Reprise Impôt Différé Passif)</i>	<i>(12)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont économie d'impôt sur frais d'acquisition titres CBD</i>	<i>-</i>	<i>6</i>	<i>-</i>
<i>Dont économie d'impôt sur moins value cession titres CBD chez Ségisor</i>	<i>-</i>	<i>21</i>	<i>-</i>
<i>Dont divers</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
Charge d'impôt réelle	(284)	(127)	(270)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>34,43 %</i>	<i>34,93 %</i>	<i>35,43 %</i>
<i>Taux d'impôt réel</i>	<i>34,25 %</i>	<i>24,05 %</i>	<i>31,36 %</i>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Principales différences “permanentes”

en millions d'euros	2006	2005	2004
Effet des déficits non activés	(17)	(28)	(26)
Dépréciation des participations Laurus	(78)	(34)	–
Résultats exonérés (produit dilution)	–	97	20
Cession participation Feu Vert et titres Mercialys (quote-part non imposée)	79	–	–
Cession des entrepôts soumis à exit tax	71	–	–
Perte de valeur goodwill FEG	(22)	–	–
Résultat Mercialys non imposé	24	–	–
Stocks options	(11)	–	–
Divers	(5)	–	4
Total principales différences “permanentes”	40	35	(2)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>34,43 %</i>	<i>34,93 %</i>	<i>35,43 %</i>
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages permanents	14	12	(1)

NOTE 4.21.2 Impôts différés

Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier	270	472	404
Charge (produit) de l'exercice	66	(213)	69
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	0	11	(1)
Variations constatées directement en capitaux propres	2	–	–
Au 31 décembre	338	270	472

Variation des impôts différés actifs

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier	165	140	68
Produit (charge) de l'exercice (activités poursuivies)	19	(24)	76
Produit (charge) de l'exercice (activités abandonnées)	(13)	3	(6)
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	4	12	(7)
Variations constatées directement en capitaux propres	(5)	33	9
Classement en “actifs détenus en vue de la vente”	(32)	–	–
Au 31 décembre	137	165	140

Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Actifs			Passifs			Net		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Immobilisations incorporelles	(8)	22	10	(1)	(22)	(2)	(9)	0	8
Immobilisations corporelles	73	270	336	(410)	(684)	(849)	(338)	(413)	(513)
<i>Dont location financement</i>	–	–	–	(136)	(136)	(100)	(136)	(136)	(100)
Stocks	51	76	84	(3)	(20)	(18)	48	57	65
Instruments financiers	0	86	7	(12)	(12)	(39)	(13)	74	(32)
Autres actifs	9	9	7	(26)	(31)	(56)	(17)	(22)	(49)
Provisions	26	83	52	29	3	(2)	55	86	51
Provisions réglementées	–	–	–	(103)	(81)	(49)	(103)	(81)	(49)
Autres passifs	113	142	166	5	(13)	(11)	117	128	155
<i>Dont emprunt location financement</i>	72	75	65	–	–	–	72	75	65
Reports fiscaux déficitaires	57	66	33	–	–	–	57	66	33
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	321	755	695	(522)	(860)	(1 027)	(201)	(105)	(332)
Impôts différés actifs au bilan							137	165	140
Impôts différés passifs au bilan							338	270	472
Solde net							(201)	(105)	(332)

En France, quatorze groupes bénéficient du régime de l'intégration fiscale. Le principal effet de ce régime, en 2006, est une économie d'impôt de 157 millions d'euros, réalisée par le Groupe formé par Casino, Guichard-Perrachon et ses filiales directes.

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires ayant les échéances suivantes :

Échéances des reports fiscaux déficitaires

en millions d'euros	2006	2005	2004
2005	–	–	4
2006	–	4	5
2007	4	5	6
2008	5	6	3
2009	6	6	1
2010 et au-delà	42	45	14
Total	57	66	33

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement dans la société Cdiscount et dans les filiales d'Asinco ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

L'impôt différé sur les retraitements de consolidation est essentiellement dû au retraitement des immobilisations au coût historique. Un échéancier de recouvrement de la créance d'impôt différé a été établi. Les taux d'impôt retenus sont ceux en vigueur dans chacun des pays ou, le cas échéant les taux d'impôt votés pour les années à venir en cas de changement.

L'impôt différé non activé relatif aux reports déficitaires conformément au principe de prudence s'élève à 23 millions d'euros (hors FEG pour 13 millions d'euros). Ces déficits sont principalement localisés dans les filiales vénézuéliennes et argentines.

Il existe par ailleurs une charge fiscale latente sur des plus-values consécutives à l'ouverture du capital de certaines filiales. Il n'est pas envisagé, compte tenu des contraintes fiscales propres à ces opérations, que cette charge d'impôt latent puisse devenir exigible.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

NOTE 4.22 Stocks

en millions d'euros	2006	2005	2004
Valeur brute	1 874	2 084	1 748
Dépréciation	(41)	(38)	(27)
Stocks en valeur nette	1 833	2 046	1 721

Compte tenu de l'activité, les stocks sont principalement composés de marchandises.

NOTE 4.23 Créances clients

en millions d'euros	2006	2005	2004
Créances clients et comptes rattachés	1 077	912	744
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(50)	(40)	(39)
Créances de l'activité de crédit	498	371	328
Dépréciation des créances de l'activité de crédit	(43)	(33)	(32)
Créances clients en valeur nette	1 482	1 210	1 001

NOTE 4.24 Autres actifs

en millions d'euros	2006	2005	2004
Autres créances	780	779	612
Comptes courants des sociétés non consolidées	58	47	48
Dépréciation des autres créances et comptes courants	(22)	(24)	(22)
Dérivés actifs hors couverture	8	15	22
Charges constatées d'avance	116	131	112
Autres actifs	940	949	771

Les autres actifs comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci.

NOTE 4.25 Trésorerie et endettement financier nets

en millions d'euros	2004	Augmen- tation Diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2005	Augmen- tation Diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2006
Équivalents de trésorerie	1 768	(402)	119	1 485	(169)	8	1 324
Disponibilités	508	18	50	576	152	(44)	684
Trésorerie brute	2 276	(384)	169	2 061	(16)	(36)	2 009
Crédits spots et lignes confirmées	(20)	(15)	(3)	(38)	11	27	0
Concours bancaires courants	(305)	(44)	13	(336)	(60)	26	(370)
Trésorerie nette	1 951	(443)	179	1 687	(65)	16	1 639
Dette financière (hors découverts bancaires)	(7 543)	865	(454)	(7 132)	892	211	(6 029)
Endettement financier net	(5 591)	422	(275)	(5 444)	827	227	(4 390)

La trésorerie brute de la Société Mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 1 381 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des minoritaires représente environ 348 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 280 millions d'euros (CBD, Banque du Groupe Casino, Monoprix). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence des minoritaires, contrôle la politique de distribution.

Le poste trésorerie inclut à hauteur de 137 millions d'euros la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2006, les équivalents de trésorerie sont constitués d'OPCVM de trésorerie "monétaires euros" et autres. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie".

Deux catégories ont été distinguées :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie "monétaire euro" qui sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères tels que rappelés dans les principes comptables ;
- les OPCVM de trésorerie, autres que les OPCVM "monétaires euro", satisfaisant à des critères juridiques, qualitatifs ou quantitatifs, cumulatifs tels que prescrits par IAS 7.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2006.

NOTE 4.26 Capitaux propres

NOTE 4.26.1 Capital

Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	En nombre	En millions d'euros
Au 1^{er} janvier 2004	93 474 701	143
Exercice des BSA "B"	1	0
Exercice des BSA "C"	20	0
Exercice d'options de souscription	2 691	0
Au 31 décembre 2004	93 477 413	143
Exercice des BSA "B"	518	0
Remploi du dividende ⁽ⁱⁱ⁾	3 296 553	5
Rémunération des minoritaires lors de fusions de sociétés	55	0
Au 31 décembre 2005	96 774 539	148
Exercice de BSA "C" ⁽ⁱ⁾	4 359	0
Levées d'option	19 420	0
Rémunération des minoritaires lors de fusions de sociétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	78	0
Au 31 décembre 2006	96 798 396	148

La valeur nominale de l'action ordinaire est de 1,53 euros.

(i) Suite à la radiation de 760 232 BSA de la cotation.

(ii) Suite au réemploi du dividende pour 2 855 919 actions ordinaires et du dividende ADP en 440 634 actions ordinaires.

(iii) Fusions décidées par l'AG du 31/05/2006.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Actions à dividende prioritaire

	En nombre	En millions d'euros
Au 1 ^{er} janvier 2004	15 128 556	23
Au 31 décembre 2004	15 128 556	23
Au 31 décembre 2005	15 128 556	23
Annulation	(4 300)	–
Au 31 décembre 2006	15 124 256	23

La valeur nominale de l'action à dividende prioritaire est de 1,53 euros.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 200 millions d'euros.

NOTE 4.26.2 Autres capitaux propres

Détail des primes, titres auto-détenus et des autres réserves

en millions d'euros	2006	2005	2004
Primes ⁽ⁱ⁾	3 894	3 892	3 732
Titres auto-détenus ⁽ⁱⁱ⁾	(8)	(94)	(266)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	600	600	–
Autres instruments de capitaux propres ^(iv)	(16)	(18)	–
Réserves stock-options ^(v)	48	37	25
Réserves consolidées ^(vi)	273	127	(388)
Écarts de conversion ^(vii)	284	488	55
Total des autres capitaux propres	5 075	5 032	3 159

(i) *Primes*

Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la Société Mère.

(ii) *Titres auto-détenus*

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 165 745, représentant 8 millions d'euros. Au cours du mois de janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre de ce contrat est de 200 titres Casino. Les fonds gérés n'ayant pas servi à l'acquisition de titres auto-détenus, ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

(iii) *Instruments de capitaux propres (TSSDI)*

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

Le dividende, au taux de 7,5 % les années 1 à 3 puis Constant Maturity Swap + 100 bp les années suivantes, est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

(iv) *Autres instruments de capitaux propres*

Le Groupe détient, afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, des options d'achat d'actions ordinaires ("calls") représentant un montant de 16 millions d'euros.

(v) *Réserves stock-options*

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(vi) *Réserves consolidées*

Ce compte comprend :

- les réserves de la Société Mère après retraitements de consolidation,
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel,
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs,
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente,
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(vii) *Écarts de conversion*

Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Ventilation des écarts de conversion par pays

en millions d'euros	Part du Groupe			Minoritaires			Total clôture 2006
	Ouverture 2006	Variation 2006	Clôture 2006	Ouverture 2006	Variation 2006	Clôture 2006	
Brésil	246	(33)	214	0	0	0	213
Argentine	3	(13)	(10)	0		0	(10)
Colombie	46	(19)	27	0		0	27
Uruguay	27	(16)	11	0	0	0	11
Venezuela	(17)	(5)	(23)	(4)	(1)	(5)	(28)
États-Unis	11	(18)	(7)	7	(12)	(4)	(11)
Taiwan	6	(3)	3	0		0	3
Thaïlande	9	9	18	2	5	8	26
Pologne	152	(96)	57	0	0	0	57
Océan Indien	(1)	(2)	(3)	0	(2)	(2)	(5)
Total écarts de conversion	482	(194)	288	6	(10)	(4)	284

La diminution de 2006, relative à la Pologne, inclut 83 millions d'euros qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de désinvestissements.

NOTE 4.27 Paiement en actions

Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit des salariés du Groupe en 1973.

Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe.

Depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Depuis 1999, des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées aux directeurs de magasins (hypermarchés et supermarchés). Cette attribution est calculée en fonction de l'accroissement de valeur du magasin, celui-ci étant déterminé par rapport à la croissance du chiffre d'affaires et de la contribution aux résultats.

Depuis mai 2005 des plans d'attribution d'actions gratuites ont été attribués à certains membres de l'encadrement.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la croissance organique du chiffre d'affaires des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia.

Enfin un plan d'attribution d'actions gratuites a été attribué en décembre 2006, à certains membres de l'encadrement, sans conditions de réalisation d'objectif mais avec une obligation de présence pendant deux ans.

NOTE 4.27.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat en 2006 s'élève à 11 millions d'euros. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique de 11 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

NOTE 4.27.2 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société consolidante

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2004 en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

Caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plans de souscription

Date d'attribution	2006		2005		2004		2003		2002
	15 déc.	13 avril	8 déc.	26 mai	9 déc.	8 avril	9 déc.	17 avril	9 déc.
Cours de l'action lors de l'attribution	70,00 €	59,80 €	56,95 €	59,70 €	56,95 €	76,55 €	75,10 €	63,40 €	66,20 €
Prix d'exercice de l'option	69,65 €	58,16 €	56,31 €	57,76 €	59,01 €	78,21 €	77,11 €	60,89 €	67,84 €
Nombre d'options	53 708	354 360	50 281	316 693	78 160	611 282	49 158	872 124	36 011
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	6,5
Dividende projeté	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Volatilité attendue	25,11 %	25,87 %	21,19 %	21,86 %	23,14 %	22,54 %	30,81 %	42,58 %	35,17 %
Taux d'intérêt sans risque	3,99 %	3,94 %	3,21 %	2,85 %	3,14 %	3,54 %	3,92 %	3,70 %	4,21 %
Juste valeur de l'option	14,31 €	11,88 €	9,00 €	8,89 €	8,14 €	13,91 €	18,72 €	20,93 €	19,40 €

Caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plan d'achat

Date d'attribution	2004
	8 avril
Cours de l'action lors de l'attribution	76,55 €
Prix d'exercice de l'option	78,21 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	679 287
Durée de vie	5,5
Dividende projeté	2 %
Volatilité attendue	22,54 %
Taux d'intérêts sans risque	3,54 %
Juste valeur de l'option	13,91 €

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	2006		2005
	15 déc.	13 avril	26 mai
Cours de l'action lors de l'attribution	70,00 €	59,80 €	59,70 €
Nombre d'actions	17 232	148 211	145 976

Informations relatives aux plans sur titres de la société consolidante postérieurs au 7 novembre 2002

Stock-options sur actions	Nombre d'options sur action, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options restantes au 1^{er} janvier 2004	1 022 553	61,91 €
Options accordées	1 425 679	77,16 €
Options exercées	0	-
Options supprimées	(58 605)	70,02 €
Options arrivées à expiration	0	-
Options restantes au 31 décembre 2004	2 389 627	70,81 €
<i>Dont options exerçables</i>	0	-
Options accordées	366 974	57,56 €
Options exercées	0	-
Options supprimées	(284 968)	71,72 €
Options arrivées à expiration	0	-
Options restantes au 31 décembre 2005	2 471 633	68,73 €
<i>Dont options exerçables</i>	30 512	-
Options accordées	408 068	59,67 €
Options exercées	(19 420)	60,95 €
Options supprimées	(150 768)	69,52 €
Options arrivées à expiration	0	-
Options restantes au 31 décembre 2006	2 709 513	65,80 €
<i>Dont options exerçables</i>	816 736	-

Le détail des attributions antérieures au 7 novembre 2002 auxquelles la norme IFRS 2 n'a pas été appliquée, et portant sur les titres de la société consolidante, figure dans le tableau ci-après :

Informations relatives aux plans sur titres de la société consolidante antérieurs au 7 novembre 2002

	2002	2001
Date d'attribution des plans d'achat	30 avril	10 déc.
Prix d'exercice de l'option	86,24 €	84,96 €
Nombre d'options restant à lever	547 617	20 336
Durée de vie	5,5	5,5

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

NOTE 4.28 Dividendes

Le Conseil d'administration proposera comme distribution relative à l'exercice 2006 un dividende brut de 2,15 euros pour les actions ordinaires et 2,19 euros pour les actions à dividendes prioritaires. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale le 31 mai 2007.

Dividendes proposés ou décidés

en millions d'euros	Dividende en euros	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	2006 provisoire	2005	2004
Dividende sur actions ordinaires						
2004	2,08 €	93 477 413	2 676 349	-	-	189
2005	2,08 €	96 774 539	452 942	-	200	-
Provisoire 2006 ⁽ⁱ⁾	2,15 €	96 798 396	-	208	-	-
Dividende sur actions à dividendes prioritaires sans droit de vote						
2004	2,12 €	15 128 556	4 300	-	-	32
2005	2,12 €	15 124 256	-	-	32	-
Provisoire 2006 ⁽ⁱ⁾	2,19 €	15 124 256	-	33	-	-
Dividendes sur TSSDI, net d'impôt						
2005	49,18 €	600 000	-	-	30	-
2006	49,18 €	600 000	-	30	-	-
Montant total des dividendes				271	262	221

(i) Le dividende provisoire 2006 est calculé sur le nombre total d'actions. Il sera modifié en 2007 pour tenir compte des actions auto-détenues.

NOTE 4.29 Provisions

Décomposition et variations 2006

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2006	Dotations 2006	Reprises 2006 ⁽ⁱ⁾	Variation périmètre et transferts ⁽ⁱⁱ⁾	Variation de change	31 déc. 2006
Service après-vente	28	21	28	0	0	22
Retraite	45	17	17	3	0	47
Médaille du travail	20	0	0	0	0	19
Prime pour services rendus	14	2	2	0	0	14
Couverture sociale Casino USA	54	0	0	(50)	(3)	0
Litiges divers	30	16	14	(5)	0	27
Divers risques et charges	218	104	94	14	(5)	236
Restructurations	6	4	5	3	0	8
Litige USA	13	0	12	0	(1)	0
Programme de fidélité	27	23	23	(3)	0	24
Total provisions	454	186	195	(38)	(9)	398
<i>dont courant</i>	<i>182</i>	<i>170</i>	<i>177</i>	<i>(5)</i>	<i>(2)</i>	<i>167</i>
<i>dont non courant</i>	<i>271</i>	<i>17</i>	<i>18</i>	<i>(33)</i>	<i>(7)</i>	<i>230</i>

(i) Dont reprises de provisions devenues sans objet : 19 millions d'euros.

(ii) Dont reprises de provisions des activités abandonnées : 16 millions d'euros dont écarts actuariels reconnus en capitaux propres : -1 million d'euros.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

NOTE 4.29.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont principalement de deux ordres :

- en France, il s'agit des indemnités de fin de carrière et d'un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés ;
- aux États-Unis, le sous-groupe américain a pris des engagements en matière de pension et frais médicaux vis-à-vis de ses salariés ou ex-salariés.

En 2006, le Groupe a adopté l'amendement à IAS 19 et comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. L'incidence est expliquée en note 2.4.

L'information relative au total des écarts actuariels constatés par les capitaux propres depuis l'adoption de l'amendement, figure également dans cette note.

Par ailleurs, le Groupe ayant annoncé la signature d'un accord pour la cession de sa participation dans Smart & Final, le sous-groupe américain fait l'objet d'un classement en "Actifs détenus en vue de la vente".

Far Eastern Géant, participation pour laquelle la cession a été annoncée le 14 septembre 2006, est également classée en "Actifs détenus en vue de la vente".

En dernier lieu, l'incidence de la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006 (dite réforme de la loi Fillon) est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et de ce fait, est comptabilisée directement en capitaux propres. Le taux de charges a été modifié à partir de 2014 et est porté à 38 %.

Évolution des provisions

en millions d'euros	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Valeur actuelle des obligations couvertes	120	111	113	0	88	64	120	199	176
Juste valeur des actifs du régime	(84)	(80)	(81)	0	(62)	(48)	(84)	(142)	(129)
	36	31	32	0	26	16	36	57	48
Valeur actuelle des obligations non couvertes	10	12	9	1	30	23	11	42	32
Provision comptabilisée au bilan	46	43	40	1	56	39	47	99	80

Variation des provisions

en millions d'euros	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
En début d'exercice	43	41	39	56	39	44	99	80	83
Amendement à IAS 19	2	(3)	(1)		11	8	2	8	7
Charge de l'exercice (activités poursuivies)	10	9	9	0	1	0	10	10	9
Charge de l'exercice (activités abandonnées)	0	0	0	0	6	6	0	6	6
Décassements	(10)	(4)	(4)	0	(6)	(12)	(10)	(10)	(16)
Variation de périmètre	1	0	(1)	0	0	(4)	1	0	(5)
Variation de change	0	0	0	0	5	(3)	0	5	(3)
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	-	-	-	(55)	-	-	(55)	-	-
En fin d'exercice	46	43	41	1	56	39	47	99	80

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Valeur actuelle des obligations

en millions d'euros	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
En début d'exercice	123	122	113	118	86	91	241	208	204
Coût des services rendus	9	6	6	0	5	5	9	11	11
Coût financier	3	4	4	0	6	5	3	10	9
Décaissements	(9)	(4)	(4)	0	(6)	(12)	(9)	(10)	(16)
Ecart actuariels de l'exercice	3	(5)	5	0	12	8	3	7	13
Variation de change	0	0	0	0	12	(7)	0	12	(7)
Variation de périmètre	1	0	(2)	0	3	(4)	1	3	(6)
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	-	-	-	(116)	-	-	(116)	-	-
En fin d'exercice	130	123	122	2	118	86	132	241	208

Évolution de la juste valeur des actifs du régime

en millions d'euros	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Juste valeur en début d'exercice	80	81	82	62	48	37	142	129	119
Rendement attendu	4	3	3	0	4	4	4	7	7
Écart actuariels	(1)	0	0	0	0	0	(1)	0	0
Cotisations	5	0	0	0	6	12	5	6	12
Prestations payées	(4)	(4)	(4)	0	(3)	(2)	(4)	(7)	(6)
Variation de change	0	0	0	0	7	(4)	0	7	(4)
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	-	-	-	(62)	-	-	(62)	-	-
Juste valeur en fin d'exercice	84	80	81	0	62	48	84	142	129

Charge comptabilisée en résultat

en millions d'euros	France			International			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Activités poursuivies									
Coût financier	3	4	4	0	0	0	3	4	4
Rendement attendu des actifs	(2)	(1)	(1)	0	0	0	(2)	(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultats financiers	1	2	2	0	0	0	1	3	2
Coût des services rendus	9	6	6	0	1	0	9	7	6
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Réduction / Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Charge comptabilisée en frais de personnel	9	6	6	0	1	0	9	7	6
Activités abandonnées	-	-	-	5	6	6	5	6	6
Charge de l'exercice	10	9	9	5	7	6	15	16	14

Principales hypothèses actuarielles

	France			International		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Taux actualisation	4,5 %	3,5 - 4,5 %	4,5 - 5,0 %	0,0 - 5,75 %	6,0 %	6,0 %
Taux augmentation des salaires	2,5 - 2,75 %	2,5 - 2,75 %	2,5 - 2,75 %	0,0 - 4,0 %	4,0 %	4,0 - 4,5 %
Âge de départ à la retraite	62 - 64 ans	62 - 64 ans	62 - 64 ans	60 - 65 ans	62 - 65 ans	62 - 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	4,0 - 4,5 %	3,5 - 5,0 %	3,5 - 5,0 %	-	9,0 %	9,0 %
Taux évolution des coûts médicaux	-	-	-	-	10,0 %	10,0 %

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH05 / TGF 05 est appliquée à partir de 2006. L'incidence en résultant a été traitée comme un changement d'hypothèses actuarielles.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2006, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2005 pour la France s'est élevé à 3 millions d'euros.

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 235 millions d'euros.

NOTE 4.30 Passifs financiers

Décomposition

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Emprunts obligataires		3 576	4 332	4 815
Autres emprunts		325	666	551
Contrats de location financement		133	235	182
Emprunts (part à plus d'un an)		4 034	5 233	5 548
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) non courants		92	75	90
Dettes financières non courantes ⁽ⁱ⁾		494	675	710
Passifs financiers non courants		4 620	5 983	6 348
Emprunts obligataires		665	508	708
Autres emprunts		517	445	67
Contrats de location financement		46	61	53
Emprunts (part à moins d'un an)	(a)	1 228	1 013	828
Dettes financières courantes ⁽ⁱ⁾	(a)	404	395	652
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) courants	(a)	12	14	0
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur non courants		(78)	(100)	(131)
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur courants	(b)	(137)	(146)	(111)
Dérivés actifs dette	(b)	(19)	(27)	(43)
Dettes financières (hors découverts bancaires)		6 029	7 132	7 542
Crédits spots et lignes confirmées	(a)	0	38	20
Concours bancaires courants	(a)	370	336	305
Dettes financières		6 399	7 505	7 867
Équivalents de trésorerie	(c)	(1 324)	(1 485)	(1 768)
Disponibilités	(c)	(684)	(576)	(508)
Endettement financier net		4 390	5 444	5 591
(a) Passifs financiers courants		2 014	1 796	1 805
(b) Actifs financiers courants		156	173	154
(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 009	2 061	2 276

(i) Ces lignes intègrent notamment les dettes financières relatives aux engagements de rachat accordés aux minoritaires (voir note 4.30.1) et la dette relative à l'equity swap Cora en 2004.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Variation

en millions d'euros	2006	2005	2004
Dette financière à l'ouverture	7 505	7 867	7 535
Nouveaux emprunts	439	476	980
Remboursements (principal et intérêts)	(1 256)	(1 283)	(1 211)
Variation juste valeur (contrepartie résultat)	(39)	(5)	(123)
Écarts de conversion	(86)	22	(53)
Variation de périmètre	(84)	587	279
Reclassements en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	(87)	(58)	-
Autres	7	(102)	459
Dette financière à la clôture	6 399	7 505	7 867
dont "courant"	1 858	1 623	1 650
dont "non courant"	4 541	5 882	6 217

Échéancier

en millions d'euros	2006	2005	2004
À moins d'un an	1 858	1 623	1 650
Entre un et cinq ans	3 754	4 377	4 266
Au-delà de cinq ans	788	1 506	1 952
Dette financière	6 399	7 505	7 867

NOTE 4.30.1 Engagements de rachat des minoritaires

Engagements de rachat au 31 décembre 2006

en millions d'euros	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Hors bilan
Franprix / Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 086	F / V	239	494	353
Monoprix	50,00 %	50,00 %	857	F	0	0	857
Vindémia	70,00 %	30,00 %	143	V	143	0	0
Uruguay	57,99 %	33,83 %	67	F	13	0	54
Brésil (Sendas Distribuidora)	42,57 %	57,43 %	85	V	0	0	85
Total des engagements			2 238		395	494	1 349

Engagements de rachat au 31 décembre 2005

en millions d'euros	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Hors bilan
Franprix / Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 190	F / V	337	523	331
Monoprix	50,00 %	50,00 %	865	F	0	0	865
Vindémia	70,00 %	30,00 %	152	V	0	152	0
Uruguay	50,00 %	41,82 %	88	F	17	0	71
Brésil (Sendas Distribuidora)	42,57 %	57,43 %	83	V	0	0	83
Autres			54	F	0	0	54
Total des engagements			2 432		354	675	1 404

Engagements de rachat au 31 décembre 2004

en millions d'euros	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Hors bilan
Franprix / Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 177	F / V	345	559	273
Monoprix	50,00 %	50,00 %	861	F	0	0	861
Vindémia	33,33 %	66,67 %	324	V	0	0	324
Uruguay	50,00 %	41,82 %	72	F	14	0	59
Autres			149	F / V	0	0	149
Total des engagements			2 583		359	559	1 666

Les modalités d'évaluation sont indiquées en note 4.36.2 "Engagements hors bilan".

NOTE 4.30.2 Détail des dettes financières

Emprunts obligataires

	Montant en M€	Taux nominal	TIE en %	Maturité	Échéance	Existence de couvertures						
						Nature du taux	2007 (en %)		2008 (en %)		2009 (en %)	
						1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	
Emprunts en euros												
Obligation indexée 2004-2007	81	Variable E3M+0,45	3,57	2 ans et 3 mois	Mars 07	Variable	100,00	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2007 2002-2007	500	Fixe 5,875	5,96	4 ans et 11 mois	Nov. 07	Fixe Variable	40,00 60,00	40,00 60,00	- -	- -	- -	- -
Obligation indexée 2004-2008	78	Variable E3M+0,60	3,68	3 ans et 3 mois	Mars 08	Variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
Emprunt obligataire 2008 2001-2008	1 069	Fixe 6,0	6,12	7 ans	Mars 08	Fixe Variable	23,39 76,61	23,39 76,61	23,39 76,61	- -	- -	- -
Obligation indexée 2004-2009	76	Variable E3M+0,725	3,78	4 ans et 3 mois	Mars 09	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	-
Emprunt obligataire 2009 2002-2009 ⁽ⁱ⁾	497	Fixe 5,45	5,46	7 ans	Juin 09	Fixe Variable	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	- -
Emprunt obligataire 2010 2003-2010	500	Fixe 5,25	5,36	7 ans	Avril 10	Fixe Variable	66,99 33,01	56,51 43,49	53,11 46,89	40,00 60,00	40,00 60,00	40,00 60,00
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	400	Fixe 4,75	4,81	7 ans	Juillet 11	Fixe Variable	100,00 0,00	100,00 0,00	100,00 0,00	100,00 0,00	100,00 0,00	66,13 33,78
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	700	Fixe 6,00	6,13	10 ans	Fév. 12	Fixe Variable	88,10 11,90	92,86 7,14	97,74 2,26	100,00 0,00	76,19 23,81	64,29 35,71
Emprunts en USD												
Placement privé 2002-2009	10	Fixe 5,92	5,92	7 ans	Nov. 09	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Placement privé 2002-2011	255	Fixe 6,46	6,56	9 ans	Nov. 11	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Total emprunts obligataires	4 167											

(i) Casino, Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino, Guichard-Perrachon. Conformément aux principes décrits dans la partie "méthodes de consolidation" la quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors-groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 497 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).

Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 236 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 81 millions d'euros, 78 millions d'euros, et 76 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30 mars 2007, 30 mars 2008 et 30 mars 2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280 millions d'euros.

La dette est inscrite au bilan pour la valeur actualisée du montant maximum de remboursement.

L'indexation sur le cours de l'action Casino constitue un dérivé qui est inscrit à l'actif pour sa juste valeur dont la variation d'une période sur l'autre transite par le compte de résultat.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Autres emprunts

	Montant en M€	Taux nominal	Maturité	Échéance	Existence de couvertures				
					Nature du taux	2007 (en %)		2008 (en %)	
					1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	
Emprunts syndiqués	34	Fixe	8 ans	Fév. 07	Variable	100,00	-	-	-
Emprunts syndiqués	15	Variable	8 ans	Fév. 07	Variable	100,00	-	-	-
Emprunt bancaire	100	Variable	6 ans	Sept. 07	Variable	100,00	100,00	-	-
Emprunts bancaires divers ⁽ⁱ⁾	546								
Total autres emprunts	694								
Emprunts obligataires	4 167								
Autres emprunts	694								
Total emprunts	4 861								
<i>dont taux fixe</i>	4 511								
<i>dont taux variable</i>	350								
Ajustement de juste valeur à amortir	82								
Intérêts courus sur emprunts	143								
Variation de la juste valeur de la dette	(56)								
Instruments dérivés juste valeur sur dette	103								
Dérivés actifs	(234)								
Engagements donnés aux minoritaires (put)	889								
Emprunts de location financement	180								
Autres emprunts	62								
Concours bancaires courants et crédits spots	370								
Total dette financière	6 399								

(i) Les "emprunts bancaires divers" sont constitués d'un grand nombre d'emprunts dont les échéances sont pour l'essentiel à moins d'un an.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

Lignes bancaires confirmées

en millions d'euros	Taux	Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes bancaires confirmées	Variable	403	0	Avant déc. 07
Lignes bancaires confirmées	Variable	1 002	177	Après déc. 07
Lignes syndiquées	Variable	900	0	Mars 09
Ligne pour le financement de l'activité de crédit	Variable	381	322	Déc. 09
Total		2 686	499	

NOTE 4.31 Objectifs et politiques de gestion de risques financiers et comptabilité de couverture

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

NOTE 4.31.1 Risques de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à variabiliser chaque ligne d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

Risque de juste valeur

Les emprunts contractés par le Groupe sont en majorité émis à taux fixe.

Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'exposition du Groupe porte sur le risque de variation de taux d'intérêt des emprunts émis à taux variable.

Sensibilité au taux d'intérêt

en millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans
Émissions obligataires	736	2 731	700
Emprunts	747	-	-
Location financière	132	46	2
Concours bancaires courants et crédits spots	370	-	-
Total dette⁽ⁱ⁾	1 985	2 777	702
Équivalents de trésorerie	1 324	-	-
Disponibilités	684	-	-
Total actif	2 009	-	-
Position nette avant gestion	(24)	2 777	702
Swap prêteur taux fixe	3 667	-2 544	-1 355
Swap emprunteur taux fixe	(1 800)	1 200	100
Position nette après gestion	1 843	-	-
Position nette à renouveler à moins d'un an	1 843		
Variation de 1%	18		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	18		
Coût de l'endettement financier net 2006	193		
Impact relatif à l'évolution des taux sur frais financiers nets	9,13 %		

(i) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

NOTE 4.31.2 Risques de change

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle.

Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des achats à terme de devises pour les achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro. La politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

NOTE 4.31.3 Risques de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

NOTE 4.31.4 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

NOTE 4.31.5 Risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation ("rating trigger").

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro et les lignes bancaires confirmées à court terme (un an maximum) ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les lignes bancaires confirmées à moyen terme et certains placements privés (placement privé réalisé aux États-Unis, placement privé 2009, obligations indexées) contiennent des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect, à la date d'arrêt, de certains ratios financiers.

À la date de clôture :

- les lignes bancaires confirmées à moyen terme, le placement privé 2009 et les obligations indexées sont soumis au seul engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3 ;
- le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :
 - Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 4 ;
 - Dette Financière Nette Consolidée / Fonds propres consolidés < 1,2 ;
 - Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés < 1,25.

Au 31 décembre 2006, tous les ratios sont respectés.

NOTE 4.31.6 Comptabilité de couverture

Dans le cadre de la politique de gestion des risques de taux (voir note 4.31.1), le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur.

L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme de devises.

La juste valeur des instruments dérivés placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à 69 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ventilation par type de couverture

en millions d'euros	Juste valeur 2006	Juste valeur 2005	Juste valeur 2004
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Instruments de couverture de juste valeur ⁽ⁱ⁾	69	158	153
Instruments détenus à des fins de transaction	5	5	289

(i) Principalement des Swaps de taux.

NOTE 4.32 Instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture.

Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

Juste valeur des instruments financiers

en millions d'euros	Valeur comptable			Juste valeur		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Actifs						
Participations dans les entreprises associées	436	550	1 274	623	806	1 545
Actifs financiers	375	370	677	375	370	677
Clients	1 482	1 210	1 001	1 482	1 210	1 001
Instruments dérivés actifs	234	274	286	234	274	286
Autres créances	940	949	771	940	949	771
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	2 009	2 061	2 276	2 009	2 061	2 276
Passifs						
Emprunts	5 262	6 246	6 376	5 360	6 532	6 767
Instruments dérivés passifs	103	89	90	103	89	90
Autres dettes financières	898	1 070	1 362	898	1 070	1 362
Dettes fournisseurs	3 651	3 766	3 187	3 651	3 766	3 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie passive	370	374	325	370	374	325
Autres dettes	592	459	458	592	459	458

NOTE 4.33 Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes correspondent à des dettes dont l'échéance est supérieure à 12 mois dont principalement des dettes d'impôt à hauteur de 33 millions d'euros.

NOTE 4.34 Autres dettes courantes

en millions d'euros	2006	2005	2004
Dettes sur immobilisations	228	165	125
Comptes courants	56	55	133
Dettes fiscales et sociales	1 054	1 000	1 024
Dettes diverses	450	449	301
Financement de l'activité de crédit	518	394	278
Produits constatés d'avance	18	21	18
Dérivés passifs hors couverture	19	10	46
Autres dettes courantes	2 342	2 094	1 926

NOTE 4.35 Cours de conversion des devises employées

Cours des devises

en euros		2006		2005		2004	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar américain	1 USD = EUR	0,759	0,796	0,848	0,803	0,734	0,804
Zloty polonais	1 PLN = EUR	0,261	0,257	0,259	0,249	0,245	0,221
Peso argentin	1 ARS = EUR	0,247	0,259	0,279	0,275	0,246	0,273
Peso uruguayen	1 UYP = EUR	0,031	0,033	0,036	0,033	0,028	0,028
Dollar taïwanais	1 TWD = EUR	0,023	0,024	0,026	0,025	0,023	0,024
Baht thaïlandais	1 THB = EUR	0,021	0,021	0,021	0,020	0,019	0,020
Peso colombien	1 000 COP = EUR	0,339	0,337	0,370	0,345	0,306	0,306
Real brésilien	1 BRL = EUR	0,356	0,366	0,364	0,329	0,276	0,275
Bolivar vénézuélien	1000 VEB = EUR	0,354	0,371	0,394	0,381	0,382	0,425
Dong vietnamien	1000 VND = EUR	0,047	0,048	0,053	0,050	0,046	0,050

NOTE 4.36 Engagements hors bilan

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

NOTE 4.36.1 Engagements liés à l'activité courante

en millions d'euros	2006	2005	2004
Cautions et garanties bancaires reçues	64	57	11
Créances assorties de garanties	94	86	68
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽ⁱ⁾	2 187	2 184	2 093
Total des engagements reçus	2 345	2 327	2 171
Cautions et garanties données	91	133	51
Sûretés réelles accordées ⁽ⁱⁱ⁾	61	108	22
Réserve de crédit autorisée à la clientèle ⁽ⁱ⁾	1 507	1 100	777
Autres engagements donnés	80	53	52
Total des engagements donnés	1 739	1 395	902
Autres engagements réciproques	12	12	15
Total des engagements réciproques	12	12	15

(i) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 507 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans. Par ailleurs, une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 59 millions d'euros est disponible pour le financement de l'activité de crédit.

(ii) Les sûretés réelles accordées concernent une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la Province de Cordoba, une hypothèque sur un terrain à Taiwan, divers immeubles de CBD donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'Océan Indien au profit des organismes prêteurs.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2006 à 2 583 226 heures. Ils étaient de 1 683 175 heures au 31 décembre 2005. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 46 306 heures.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.

NOTE 4.36.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

en millions d'euros	2006	2005	2004
CGV émis à l'occasion de l'O.P.E. Monoprix	–	–	27
Garanties données dans le cadre de la cession des activités polonaises ⁽ⁱ⁾	94	–	–
Total des engagements donnés	94	0	27
Equity swap Deutsche Bank / Cora	–	850	850
Promesses d'achats d'actions (détail en note 4.30.1) ⁽ⁱⁱ⁾	1 349	1 404	1 666
Monoprix	857	865	861
Franprix / Leader price	353	331	273
Vindémia	–	–	324
Uruguay	54	71	59
Autres	85	137	149
Autres engagements réciproques ⁽ⁱⁱⁱ⁾	54	130	–
Total des engagements liés aux opérations exceptionnelles	1 403	2 384	2 516

(i) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession des activités polonaises :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques. Une provision de 1,4 million d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2006.
- Au titre de la cession des fonds de hypermarchés, Géant Polska garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois.

(ii) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés.

Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée.

Monoprix : le Groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé soit d'un prix par action indexé^(*) soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix au même prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

La valorisation de 857 millions d'euros est estimée sur la base du prix minimum indexé. Le prix réellement payé pourrait être supérieur. La juste valeur de Monoprix étant, au 31 décembre 2006, supérieure au prix minimum à payer, aucun dérivé n'est reconnu en tant qu'instrument financier.

() Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisés prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.*

Franprix & Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 33,8 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 60 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Les autres promesses d'achat accordées concernent deux promesses d'achat portant sur les titres de la société Sendas Distribuidora (Brésil) pour un montant de 85 millions d'euros.

Par ailleurs, les actionnaires de référence du groupe Exito bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 40,41 % du capital. L'exercice de cette option est toutefois conditionné à la détention préalable par Casino du contrôle de la société ou à la capacité préalable de Casino de désigner plus de la moitié des membres du Conseil d'administration.

Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur 6,24 % du capital de Laurus, exerçable à compter du 1^{er} juillet 2007 et jusqu'au 31 mars 2009, et d'une promesse de vente portant sur 40 % des titres de la société Banque du Groupe Casino et exerçable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025. Enfin, le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de CBD au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 8,5 % du capital de CBD. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, Casino élit le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en 2015. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de CBD. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

(iii) Les autres engagements réciproques sont constitués de l'engagement d'achat par Mercialys de 3 sites dans le cadre du partenariat avec la société Corin pour 54 093 milliers d'euros. L'achat des sites a été effectué le 10 janvier 2007.

Dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60 % des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 35 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40 %) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.
- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20 % sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

**NOTE 4.36.3 Engagements sur contrats de location financement
et contrats de location simple**

en millions d'euros	2006	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paiements
Preneur de location financement sur actifs immobiliers		
Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :		
À moins d'un an	39	38
Entre un et cinq ans	97	93
Au-delà de cinq ans	35	28
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	172	
Montants représentant des charges de financement	(13)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	159	159
Preneur de location financement sur actifs mobiliers		
Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :		
À moins d'un an	9	8
Entre un et cinq ans	14	13
Au-delà de cinq ans	1	0
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	23	
Montants représentant des charges de financement	(2)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	21	21
Preneur de location simple sur actifs immobiliers		
Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :		
À moins d'un an ⁽ⁱ⁾	278	
Entre un et cinq ans ⁽ⁱ⁾	463	
Au-delà de cinq ans ⁽ⁱ⁾	434	
⁽ⁱ⁾ Dont 29 millions d'euros de FEG cédé en janvier 2007 pour respectivement 7 millions d'euros, 14 millions d'euros et 8 millions d'euros à moins d'un an, entre un et cinq ans et au-delà de cinq ans.		
Preneur de location simple sur actifs mobiliers		
Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :		
À moins d'un an	33	
Entre un et cinq ans	37	
Au-delà de cinq ans	0	
Bailleur de location simple		
Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :		
À moins d'un an ⁽ⁱ⁾	120	
Entre un et cinq ans	119	
Au-delà de cinq ans	28	
⁽ⁱ⁾ dont 3 millions d'euros de FEG cédé en janvier 2007 pour la part moins d'un an.		

NOTE 4.37 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les co-entreprises ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

Transactions avec les parties liées

en millions d'euros	2006		2005		2004	
	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes
Transactions avec les co-entreprises						
Prêts	1	4	–	3	–	3
Créances	0	15	11	15	2	4
Dettes	24	64	8	40	13	32
Charges	68	–	38	–	23	–
Produits	50	–	27	–	11	–
Transactions avec les entreprises associées						
Prêts	25	25	–	–	–	–
Créances	(2)	1	–	2	2	2
Dettes	2	2	–	1	1	1
Charges	–	–	–	–	–	–
Produits	2	–	5	–	6	–

Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité de Direction Générale

en millions d'euros	2006	2005	2004
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽ⁱ⁾	8	7	6
Avantages à court terme : charges sociales	3	3	2
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants ⁽ⁱⁱ⁾	1	7	0
Paiements en actions ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2	1	1
Total	14	17	10

(i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.

(ii) Ces indemnités, sur l'année 2006, sont relatives à la cessation du contrat de travail de Monsieur Jacques Tierny.

(iii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Les membres du Comité de Direction générale ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

NOTE 4.38 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements postérieurs à la clôture et qui pourront avoir une incidence sur les comptes du Groupe sont les suivants :

Le 16 janvier 2007, le Groupe exerce son droit de première offre sur la participation de la famille Toro dans Exito, représentant 24,5 % du capital de la Société. La cession se fera selon un processus d'enchères (ou "martillo") à la bourse colombienne. Dans le cadre de cette procédure, et conformément à la réglementation boursière locale, Casino devra élargir son offre à d'autres actionnaires représentant au maximum 20 % de la participation cédée par la famille Toro.

Le 20 février Casino annonce la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo, au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de US\$.22 par action. Dans le cadre de cette opération, Casino qui détient une participation de 55 % de Smart & Final cèdera à Apollo, Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions Smart & Final détenues en directe, au même prix de US\$.22 par action. La cession de Smart & Final est soumise à l'approbation des actionnaires de Smart & Final et à l'accord préalable des autorités compétentes en matière de concentration. La réalisation de cette opération devrait intervenir au cours du deuxième trimestre de l'année 2007. Les critères de classement en "actifs détenus en vue de la vente" étant réunis au 5 novembre 2006 et les activités de Smart & Final constituant le secteur d'activité "Amérique du Nord", les actifs sont présentés en "actifs détenus en vue de la vente" et les passifs en "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente", et les résultats sont montrés en "activités abandonnées".

En mars et avril 2007, Casino a décidé de nommer une nouvelle équipe dirigeante au sein de Franprix et de Leader Price. Les actionnaires minoritaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et gestionnaires et qu'ils avaient en conséquence, l'intention d'exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, réfutera totalement le droit d'exercice anticipé de la promesse. Il est confiant en l'issue des procédures qui pourraient être engagées à ce titre.

NOTE 5 PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2006, le groupe Casino comprend approximativement 1 040 sociétés consolidées.
Les principales sont les suivantes :

Au 31 décembre 2006

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
----------	------------	-----------	--------------------------

Casino, Guichard-Perrachon SA Société mère

France

Distribution

Acos SNC	100,00	100,00	IG
Capédis SAS	100,00	100,00	IG
C'Asia SAS	50,00	50,00	IP
Casiband SAS	100,00	100,00	IG
Casino Carburants SAS	100,00	100,00	IG
Casino Services SAS	100,00	100,00	IG
Casino Vacances SNC	100,00	100,00	IG
Casino Information Technology SAS	100,00	100,00	IG
Club Avantages SAS	66,00	66,00	IP
Comacas SNC	100,00	100,00	IG
Distribution Casino France SAS	100,00	100,00	IG
Distridyn SA	49,99	49,99	IP
dunnhumby France SAS	50,00	50,00	IP
Easydis SAS	100,00	100,00	IG
EMC Distribution SAS	100,00	100,00	IG
Finovadis SNC	1,00	1,00	IG
Floréal SA	100,00	100,00	IG
Fox SA	99,70	99,70	IG
Fructidor SNC	100,00	100,00	IG
Geimex SA	49,99	49,99	IP
Germinal SNC	99,80	99,80	IG
Groupe Monoprix SA	50,00	50,00	IP
Groupe International Fruit France SAS (Casitalia)	100,00	100,00	IG
Messidor SNC	99,80	99,80	IG
Nésitic SAS	100,00	100,00	IG
Plateau des Glières SCI	100,00	100,00	IG
Régie Média Trade SAS	50,00	50,00	IP
RMC 2 SNC	100,00	100,00	IG
Serca SAS	100,00	100,00	IG
Sodemad SAS	100,00	100,00	IG
SMNA SNC	100,00	100,00	IG
Thor SNC	100,00	100,00	IG
TPLM SARL	100,00	100,00	IG
Vulaines Distribution SA	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Équivalence

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Asinco			
Asinco.....	100,00	100,00	IG
Baud SA.....	100,00	95,00	IG
Distribution Leader Price.....	100,00	75,00	IG
DBA.....	51,00	38,25	IG
Franprix Holding.....	95,00	95,00	IG
Cogefisd.....	84,00	84,00	IG
Cogeleader.....	51,00	38,25	IG
Figeac.....	84,00	84,00	IG
Sofigep.....	58,50	58,50	IG
H2A.....	60,00	60,00	IG
LCI.....	60,00	60,00	IG
Leader Price Holding.....	75,00	75,00	IG
Leadis Holding.....	51,00	51,00	IG
Lecogest.....	51,00	38,25	IG
Minimarché.....	100,00	95,00	IG
Pro Distribution.....	60,00	38,00	IG
Retail Leader Price.....	100,00	75,00	IG
RLP Investissement.....	100,00	75,00	IG
Sarjel.....	60,00	60,00	IG
Sédifrais.....	100,00	81,85	IG
Socogem.....	50,00	42,00	IG
Sodigestion.....	60,00	60,00	IG
Groupe Codim			
Balcadis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Codim 2 SA.....	100,00	100,00	IG
Costa Verde SNC.....	100,00	100,00	IG
Fidis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Hyper Rocade 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Pacam 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Poretta 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Prical 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Prodis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Semafrac SNC.....	100,00	100,00	IG
SNC des Cash Corses.....	100,00	100,00	IG
Sodico 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Sudis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Unigros 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Immobilier			
Groupe Immobilier			
L'Immobilière Groupe Casino Services SAS.....	100,00	100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS.....	100,00	100,00	IG
SCI Actimmo.....	100,00	100,00	IG
SCI de l'Océan.....	100,00	100,00	IG
Dinetard SAS.....	100,00	100,00	IG
Sudéco SAS.....	100,00	100,00	IG
Uranie SAS.....	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Équivalence

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Mercialys (société cotée)			
Mercialys SA	60,30	60,30	IG
Mercialys gestion SAS	100,00	60,30	IG
SCI Toulon Bon Rencontre	96,67	58,29	IG
SCI Bourg en Bresse Kennedy	96,47	58,17	IG
SCI Centre commercial Kerbernard	98,31	59,28	IG
Point Confort SA	100,00	60,30	IG
Corin Asset Management SAS	40,00	24,12	IP
Casino Développement SNC	100,00	100,00	IG
IGC Promotion SAS	100,00	100,00	IG
Plateau des Glières SCI	100,00	100,00	IG
Plouescadis SAS	100,00	100,00	IG
Sodérip SNC	100,00	100,00	IG
Autres activités			
Alwenna Restauration Traiteur SAS	51,00	51,00	IG
Banque du Groupe Casino SA	60,00	60,00	IP
Casino Cafétéria SAS	100,00	100,00	IG
Casino Entreprise SAS	100,00	100,00	IG
Cdiscount SA	56,42	56,42	IG
Imagica SAS	100,00	100,00	IG
Odyssée Restauration Traiteur SAS	51,00	51,00	IG
Restauration collective Casino SAS	100,00	100,00	IG
Store Consumer Finance FCC	60,00	60,00	IP
International			
États-Unis / Mexique			
Casino USA Inc	99,74	99,74	IG
Smart & Final Inc – SFI (société cotée)	55,77	55,62	IG
Pologne			
Espace Gdansk	100,00	100,00	IG
Géant Polska	100,00	100,00	IG
M&S Polska Korporacja Handlu SA	100,00	100,00	IG
NRG	100,00	100,00	IG
Sun Resort	100,00	100,00	IG
Pays-Bas			
Groupe Laurus (société cotée)	44,99	44,99	ME
Taiwan			
Far Eastern Géant Company Ltd (FEG)	50,00	50,00	IP
Thaïlande			
Groupe Big C (société cotée)	63,19	63,19	IG
Saowanee	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Équivalence

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Notes aux états financiers consolidés

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Argentine			
Géant Argentina.....	100,00	100,00	IG
Leader Price Argentina SA.....	100,00	100,00	IG
Libertad SA.....	100,00	100,00	IG
Uruguay			
Géant Inversiones.....	100,00	100,00	IG
Grupo Disco de Uruguay.....	57,99	57,99	IP
Devoto.....	100,00	96,03	IG
Lanin.....	95,05	96,03	IG
Larenco.....	100,00	100,00	IG
Spice Investments Mercosur SA.....	100,00	100,00	IG
Brésil			
Groupe CBD (<i>société cotée</i>).....	50,00	34,18	IP
Pumpido.....	100,00	100,00	IG
Spice 2000 Investment SA.....	100,00	100,00	IG
Sudaco.....	100,00	100,00	IG
Wilkes.....	50,00	78,33	IP
Colombie			
Groupe Exito (<i>société cotée</i>).....	38,62	38,62	ME
Venezuela			
Bonuela.....	100,00	100,00	IG
Cativen.....	50,01	61,06	IG
Océan Indien			
Groupe Vindémia.....	70,00	70,00	IG
Suisse			
IRTS.....	50,00	50,00	IP
Luxembourg			
Casino Ré SA.....	100,00	100,00	IG
Holdings			
Bergsaar BV.....	100,00	100,00	IG
Casino International SAS.....	100,00	100,00	IG
Coboop BV.....	100,00	100,00	IG
Cuersup SA.....	99,88	99,88	IG
Géant Foncière BV.....	100,00	100,00	IG
Géant Holding BV.....	100,00	100,00	IG
Géant International BV.....	100,00	100,00	IG
Gelase SA.....	100,00	100,00	IG
Marushka Holding BV.....	100,00	100,00	IG
Pachidis SA.....	100,00	100,00	IG
Polca Holding SA.....	100,00	100,00	IG
Ségisor SA.....	100,00	100,00	IG
Tevir SA.....	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Équivalence

COMPTES SOCIAUX

- 126. Rapport général des Commissaires aux comptes
- 127. Compte de résultat
- 128. Bilan
- 130. Tableau des flux de trésorerie
- 131. Annexe aux comptes sociaux
- 151. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices
- 152. Tableau des filiales et participations
- 154. Rapport spécial des Commissaires aux comptes

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 "Immobilisations financières" de l'annexe qui expose les circonstances ayant conduit votre Société à enregistrer une dépréciation complémentaire de 159,8 millions d'euros relative à la participation dans Maruschka, holding portant les titres Laurus (Pays-Bas).

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie 1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Cette information est complétée de considérations propres à l'exercice, fournies dans la note 6 "Immobilisations financières".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société, et notamment sur les hypothèses de détermination de la valeur recouvrable de Maruschka, holding portant les titres Laurus, qui font l'objet d'une observation dans la première partie de ce rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci, nous vous signalons en application de la loi que, comme précisé dans le rapport de gestion, ces informations incluent les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre Société, par les sociétés qu'elle contrôle et par la société qui la contrôle directement. Elles n'indiquent pas ceux versés par les sociétés contrôlant indirectement votre Société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

COMPTE DE RÉSULTAT

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Produits d'exploitation	1	118,8	112,2	109,5
Charges d'exploitation	1	(71,6)	(86,8)	(62,6)
Résultat d'exploitation		47,2	25,4	46,9
Résultat financier	2	74,7	561,5	163,0
Résultat courant avant impôts		121,9	586,9	209,9
Résultat exceptionnel	3	(29,7)	28,2	1 393,4
Impôts	4	157,8	90,4	118,1
Résultat net		250,0	705,5	1 721,4

BILAN

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

Actif

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		11,5	4,2	0,6
Dépréciations et amortissements		(0,4)	(0,3)	(0,4)
	5	11,1	3,9	0,2
Immobilisations corporelles		4,6	7,9	4,3
Amortissements		(2,1)	(2,2)	(2,1)
	5	2,5	5,7	2,2
Immobilisations financières (a)		9 275,5	9 503,9	9 691,1
Dépréciations		(343,7)	(289,7)	(890,3)
	6	8 931,8	9 214,2	8 800,8
Total de l'actif immobilisé		8 945,4	9 223,8	8 803,2
Actif circulant				
Créances clients et autres débiteurs (b)	7	3 528,4	3 229,1	2 333,8
Valeurs mobilières de placement	8	934,5	1 086,6	1 649,2
Disponibilités	8	132,5	0,2	0,4
Total de l'actif circulant		4 595,4	4 315,9	3 983,4
Comptes de régularisation et assimilés (b)	9	6,1	9,3	28,7
Total de l'actif		13 546,9	13 549,0	12 815,3
(a) dont prêts à moins d'un an		19,5	18,7	43,5
(b) dont prêts à plus d'un an		0,0	3,7	5,3

Passif

en millions d'euros	notes	2006	2005	2004
Capitaux propres	10	7 085,2	7 065,8	6 429,0
Autres fonds propres	11	600,0	600,0	-
Provisions	12	115,9	142,6	129,5
Emprunts et dettes financières	13	5 224,7	5 106,4	5 655,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15,3	15,2	6,4
Dettes fiscales et sociales		22,5	20,9	26,1
Autres dettes	14	483,3	598,1	569,3
Dettes (a)		5 745,8	5 740,6	6 256,8
Total du passif		13 546,9	13 549,0	12 815,3

(a) dont : à moins d'un an	1 923,9	1 300,9	1 242,1
entre un et cinq ans	3 121,2	3 080,2	3 150,5
à plus de cinq ans	700,7	1 359,6	1 864,2

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004

en millions d'euros	2006	2005	2004
Activité			
Résultat net	250,0	705,5	1 721,4
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements, dépréciations et provisions (sauf actif circulant)	25,5	(606,6)	91,3
Résultat des cessions d'immobilisations	232,0	449,9	(1 453,6)
Marge brute d'autofinancement	507,4	548,8	359,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(410,1)	(859,3)	(352,8)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	97,3	(310,5)	6,3
Opérations d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(1 013,0)	(622,0)	(426,5)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	1 005,2	313,8	215,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	–	0,3	(0,2)
Variation des prêts et avances consentis	(2,9)	38,4	13,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10,7)	(269,5)	(197,1)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	(232,4)	(55,7)	(204,1)
Augmentation de capital en numéraire	1,8	0,1	0,1
Acquisition et variation de valeur des titres d'auto-contrôle	1,8	21,6	(90,7)
Émission TSSDI	–	600,0	–
Augmentation des dettes financières	684,3	–	790,9
Diminution des dettes financières	(537,4)	(548,8)	(235,4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(81,9)	(17,2)	63,6
Variation de trésorerie	4,7	(562,8)	70,0
Trésorerie d'ouverture	1 057,7	1 620,5	1 550,5
Trésorerie de clôture	1 062,5	1 057,7	1 620,5

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

Depuis le 29 janvier 2005, en application du règlement 2004-01 du 04 mai 2004, le mali technique "Faux Mali" constaté lors d'opérations de fusion, est obligatoirement inscrit dans les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de fonds de commerce, de logiciels et de malis techniques.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation ramène ceux-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

<u>Nature des biens</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation de locaux	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation ramène celle-ci à la valeur d'inventaire si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6 - Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur d'inventaire est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

Une dépréciation sur les actions propres est enregistrée à hauteur de l'écart de valeur négatif constaté, le cas échéant, entre le cours moyen du dernier mois de l'exercice et le prix d'acquisition.

De plus, celles affectées à des plans d'achat attribuées aux salariés donnent lieu à une provision pour risque déterminée par comparaison entre la valeur d'inventaire et le prix d'exercice de l'option, plan par plan, s'il est inférieur.

Les dépréciations des autres catégories de titres de placement sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

Créances

Les créances sont valorisées selon leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Écarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette prévisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Les incidences de la loi du 21 décembre 2006 (dite "réforme de la Loi Fillon") et de l'adoption de nouvelles tables de mortalité sont considérés comme des changements d'hypothèses actuarielles et suivent donc le traitement des écarts actuariels décrit précédemment.

La Société a consenti des plans d'option d'achat d'actions au profit des dirigeants et salariés du Groupe. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur nette comptable des titres en portefeuille, une provision pour risques est constituée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Instruments financiers de change et de taux

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat prorata temporis.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société-holding de Casino Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Société.

Impôts sur les bénéfices

Casino Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2006, le périmètre comprend 45 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Notes aux états financiers sociaux

NOTE 1 Résultat d'exploitation

Décomposition

en millions d'euros	2006	2005	2004
Prestations de services hors taxes	115,7	104,9	107,0
Autres produits	2,6	4,2	2,3
Reprises sur provisions et dépréciations	0,5	3,1	0,2
Produits d'exploitation	118,8	112,2	109,5
Autres achats et charges externes	(51,3)	(67,4)	(36,3)
Impôts et taxes	(1,1)	(1,4)	(1,4)
Frais de personnel	(16,8)	(15,1)	(10,8)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
sur immobilisations	(0,3)	(0,4)	(8,2)
sur risques et charges	(1,0)	(1,0)	(5,3)
Autres charges	(1,1)	(1,5)	(0,6)
Charges d'exploitation	(71,6)	(86,8)	(62,6)
Résultat d'exploitation	47,2	25,4	46,9

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

en millions d'euros	2006	2005	2004
Autres achats et charges externes	–	–	0,7
Frais de personnel	1,8	6,6	4,5
Dotations aux amortissements	0,2	0,2	0,2
Transferts de charges	2,0	6,8	5,4

Prestations de services, hors taxes

en millions d'euros	2006	2005	2004
Mise à disposition personnel	5,3	3,3	3,2
Redevances d'enseignes	57,4	57,0	57,0
Prestations diverses	53,1	44,6	46,8
Prestations de services, hors taxes	115,7	104,9	107,0

Pour Casino Guichard-Perrachon, Société Mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition de ses filiales des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 98 % avec des sociétés françaises.

Effectifs moyens

en nombre	2006	2005	2004
Cadres	24	39	41
Agents de maîtrise	–	2	2
Employés, ouvriers	–	1	2
Total	24	42	45

NOTE 2 Résultat financier

en millions d'euros	2006	2005	2004
Revenus des titres de participations :			
Distribution Casino France	200,0	177,7	240,1
Immobilière Groupe Casino	174,7	360,3	49,0
Casino Cafétéria	2,5	10,0	6,8
Codim 2	–	–	3,9
Finovadis	26,8	26,8	26,8
Monoprix	51,0	49,6	50,3
Vindémia	4,2	2,0	1,5
Geimex / Exim	6,0	2,1	1,8
Divers	18,4	10,5	13,2
Total	483,6	639,0	393,4
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	4,9	5,4	3,6
Autres intérêts, produits assimilés et divers	173,8	170,3	163,4
Reprise de provisions et de dépréciations	17,2	377,5	142,2
Produits nets sur cessions de VMP	19,0	19,2	14,2
Produits financiers	698,5	1 211,4	716,8
Intérêts et charges assimilées :			
obligations	(247,6)	(267,0)	(273,3)
dotations aux amortissements et dépréciations	(264,9)	(258,4)	(177,6)
autres intérêts, charges assimilées et divers	(107,5)	(76,5)	(27,9)
charges nettes sur cessions de VMP	(3,8)	(48,0)	(75,0)
Charges financières	(623,8)	(649,9)	(553,8)
Résultat financier	74,7	561,5	163,0

Les autres produits financiers et autres charges enregistrent pour l'essentiel les revenus et charges d'intérêts sur les comptes courants et les produits et charges sur opérations de couverture de taux.

Les revenus provenant d'Immobilière du groupe Casino comprennent en 2006 les plus-values de cessions dégagées, lors de la vente de 12 entrepôts et d'un lot d'actions Mercialys, et en 2005, le résultat dégagé lors de l'apport qu'elle a fait à la société Mercialys.

Les produits sur cessions de valeurs mobilières de placement enregistrent principalement une plus-value de 13,6 millions d'euros relatifs aux placements de trésorerie du Groupe et une plus-value relative à la cession d'actions propres pour 5,3 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2006 sont principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres Maruschka (holding portant les titres Laurus) pour 159,8 millions d'euros, des titres Ségisor (holding portant directement et indirectement les titres CBD) pour 81,7 millions d'euros et des titres Finovadis pour 21,8 millions d'euros ;
- d'une reprise de provisions pour risques, sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'AO Casino, pour un montant de 13,7 millions d'euros.

En 2005, les mouvements des provisions et dépréciations étaient principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres Finovadis pour 20,8 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour risques, sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'AO Casino, pour un montant de 14,4 millions d'euros (cf note 13-d5) ;
- d'une dotation pour dépréciation du compte "immobilisations financières", relatif aux sommes payées dans le cadre de l'option portant sur les titres de la société holding du groupe CORA, pour 209,3 millions d'euros et d'une dotation de provision pour risques financiers pour 11,9 millions d'euros (cf note 6) ;
- d'une reprise pour dépréciation des actions propres pour 44,4 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Ségisor pour 330,6 millions d'euros.

En 2004, les mouvements des provisions et dépréciations étaient principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des actions propres pour 114,3 millions d'euros ;
- d'une dotation pour dépréciation des titres Finovadis pour 19,7 millions d'euros ;
- d'une reprise nette de la dépréciation des titres des filiales sud-américaines pour 20,1 millions d'euros.

NOTE 3 **Résultat exceptionnel**

en millions d'euros	2006	2005	2004
Cessions de titres de participation	(232,0)	(449,9)	1 453,6
Résultats sur cessions d'actifs	(232,0)	(449,9)	1 453,6
Dotations aux provisions	(5,7)	(0,3)	(52,9)
Reprises de provisions et dépréciations	227,8	487,0	0,7
Autres charges exceptionnelles	(23,0)	(12,8)	(11,5)
Autres produits exceptionnels	3,2	4,2	3,5
Résultat exceptionnel	(29,7)	28,2	1 393,4

En 2006, les résultats sur cessions des titres de participation sont constitués essentiellement de :

- la plus-value de cession des titres Feu Vert pour 50,2 millions d'euros ;
- la moins-value de cession des titres Leader Price Polska pour 56,4 millions d'euros ;
- la moins-value de cession des titres GMB Cora, pour 220,6 millions d'euros.

Consécutivement à la moins-value enregistrée sur la cession des titres GMB Cora, les sommes antérieurement provisionnées, ont été reprises pour 221,2 millions d'euros.

En 2005, les résultats sur cessions de titres de participation étaient constitués essentiellement de :

- la moins-value de cession des titres Nérée pour 22,3 millions d'euros ;
- la moins-value d'apport des titres des filiales argentines et uruguayennes à une holding uruguayenne Spice Investments Mercosur, pour 427,5 millions d'euros, avec en contrepartie une reprise de dépréciation de 477,1 millions d'euros.

En 2004, les résultats sur cessions de titres de participation étaient constitués essentiellement de :

- la plus-value d'apport des titres Asinco à Distribution Casino France pour 1 255,1 millions d'euros ;
- la plus-value d'apport des titres Codim2 à Distribution Casino France pour 50,2 millions d'euros ;
- la plus-value de cession de titres Monoprix pour 148,6 millions d'euros, consécutive au rachat par Monoprix de ses propres titres.

Et la dotation aux provisions correspondait essentiellement à la situation nette négative de Casino Entreprise pour 47,1 millions d'euros.

NOTE 4 **Impôts**

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat courant	121,9	586,9	209,9
Résultat exceptionnel	(29,7)	28,2	1 393,4
Résultat avant impôts	92,2	615,1	1 603,3
Produit d'intégration fiscale	157,8	90,4	118,1
Impôts	157,8	90,4	118,1
Résultat net	250,0	705,5	1 721,4

Casino Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la Société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré. Lorsqu'elle est probable, la restitution de cette économie d'impôt est provisionnée. Dans le cas contraire, elle est mentionnée en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2006, la provision est égale à 41,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, la dette de la Société vis-à-vis de l'administration fiscale, en tant que société tête de groupe, s'élève à 6,0 millions d'euros et est montrée en "dettes diverses" (cf note 14). Dans le régime d'intégration fiscale, le Groupe n'a pas de déficits reportables au 31 décembre 2006. L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 25,8 millions d'euros.

NOTE 5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Décomposition

en millions d'euros	2006	2005	2004
Fonds commercial ⁽¹⁾	11,1	3,8	–
Autres immobilisations incorporelles	0,4	0,4	0,6
Dépréciations	(0,4)	(0,3)	(0,4)
Immobilisations incorporelles	11,1	3,9	0,2
Terrains et agencements	–	1,1	–
Amortissements	–	–	–
	–	1,1	–
Constructions et agencements	1,6	3,2	1,9
Amortissements	(0,5)	(0,5)	(0,6)
	1,1	2,7	1,3
Autres immobilisations corporelles	3,0	3,6	2,4
Amortissements	(1,6)	(1,7)	(1,5)
	1,4	1,9	0,9
Immobilisations corporelles	2,5	5,7	2,2
Total immobilisations corporelles et incorporelles	13,6	9,6	2,4

(1) Le "Fonds commercial" n'est constitué, en 2006 que de malis techniques.

Variations

en millions d'euros	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Au 1^{er} janvier 2004	4,9	(2,4)	2,5
Augmentations	2,2	(0,5)	1,7
Diminutions	(2,2)	0,4	(1,8)
Au 31 décembre 2004	4,9	(2,5)	2,4
Augmentations	8,0	(0,8)	7,2
Diminutions	(0,8)	0,8	–
Au 31 décembre 2005	12,1	(2,5)	9,6
Augmentations	27,5	(0,4)	27,1
Diminutions	(23,5)	0,4	(23,1)
Au 31 décembre 2006	16,1	(2,5)	13,6

L'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles s'explique essentiellement par :

- le mali technique enregistré lors de la dissolution de la société Paglop, pour 10,7 millions d'euros ;
- les fonds de commerce de supermarchés reçus lors de la fusion des sociétés Saane pour 10,0 millions d'euros et Pafil pour 5,4 millions d'euros.

La diminution des immobilisations corporelles et incorporelles s'explique essentiellement par :

- l'apport à Distribution Casino France du fonds de commerce du supermarché reçu lors de la fusion de la société Pafil pour 5,4 millions d'euros ;
- l'apport à Ocalenn du fonds de commerce du supermarché reçu lors de la fusion de la société Saane pour 10,0 millions d'euros ;
- l'apport à Uranie du fonds de commerce du supermarché reçu lors de la fusion par absorption de la société Nocedel en 2005, pour 7,2 millions d'euros.

NOTE 6 Immobilisations financières

Décomposition

en millions d'euros	2006	2005	2004
Titres de participations	9 206,1	9 228,0	9 333,5
Dépréciations ⁽¹⁾	(343,7)	(80,4)	(867,3)
	8 862,4	9 147,6	8 466,2
Prêts	69,0	66,0	104,5
Dépréciations	-	-	(0,1)
	69,0	66,0	104,4
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	0,4	209,9	253,1
Dépréciations	-	(209,3)	(22,9)
	0,4	0,6	230,2
Immobilisations financières	8 931,8	9 214,2	8 800,8

(1) Au 31 décembre 2006, la Société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir des éléments issus de la procédure budgétaire du Groupe et des perspectives à l'horizon 2011 en tenant compte des valeurs terminales, des taux de croissance et d'actualisation suivants :

Zone géographique	Taux de croissance utilisé	Valeur terminale x EBITDA ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation ⁽ⁱⁱ⁾
France	3,1 - 4,1 %	9	6,3 %
Amérique latine	5,5 - 18,4 %	9,5	10,5 à 23,2 %
Asie	4,7 %	9	7,7 à 11,7 %
États Unis	3,2 %	8	7,2 %
Océan Indien	2,6 %	9	6,5 à 4,7 %

(i) La valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA, tel que constatés lors de transactions comparables.

(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé pour chacun des pays.

Ces différents travaux se sont traduits par une dotation aux dépréciations des titres de 263,3 millions d'euros, portant ainsi la dépréciation à 343,7 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'annexe aux comptes consolidés de Laurus au 31 décembre 2005 indiquait qu'il existait une incertitude quant au respect du principe de continuation de l'exploitation de la Société, dont les contraintes de trésorerie exigeaient le succès des opérations de cession des activités Edah et Konmar.

En 2006, la nouvelle direction de Laurus, après la cession réussie d'Edah et Konmar, est confiante dans la réussite du plan de réorganisation de la division restante Super de Boer, engagé par ses soins au cours du dernier trimestre 2006.

La valeur de la participation au 31 décembre 2006 a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque d'affaires, en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation indirecte dans Laurus. Une perte de valeur de 159,8 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en "dotations aux dépréciations" (note 2), qui concrétise la prise en compte des évolutions importantes opérées chez Laurus en 2006 et matérialise le changement de Direction, la réorganisation et le nouveau business plan qui en découlent.

Cette évaluation est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs de Laurus basés sur le plan d'affaires de la direction de Laurus (2007-2010).

Les hypothèses financières suivantes ont été retenues : taux de croissance 1,5 %, taux d'actualisation 7,7 % (coût moyen pondéré du capital), valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière année du plan.

(2) La diminution des autres immobilisations financières correspond au dénouement de l'équity swap Cora. En octobre 2001, le Groupe avait conclu avec un établissement financier un engagement ferme et réciproque d'acheter un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. Cet engagement pouvait être exercé à tout moment jusqu'au 21 mai 2011, après prorogation pour une période de cinq ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, et pour autant que Cora approuvait la transaction envisagée ou qu'il n'existait pas de dispositions contractuelles entre le Groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme de l'engagement, le Groupe n'avait pas agi dans ce sens, il aurait été procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions. En contrepartie de l'engagement ainsi accordé, le Groupe se serait porté financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel avait du être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le Groupe se serait obligé à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celle-ci lui étant en revanche acquis.

Il est rappelé que Cora avait engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris en vue de voir prononcer l'annulation de la vente des titres par Carrefour à Deutsche Bank ainsi que l'annulation de l'équity swap.

Au cours du dernier trimestre 2005, le Groupe a décidé d'engager des négociations avec le groupe Louis Delhaize au terme desquelles ce groupe a acheté pour 850 millions d'euros 42,39 % du capital de sa filiale GMB. L'accord a été finalisé début 2006, et a fait l'objet d'un communiqué de presse le 16 mars 2006. Selon cet accord, les titres ont été cédés, le 2 mai 2006, au groupe Louis Delhaize après réalisation de son engagement auprès de Deutsche Bank.

Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le groupe Louis Delhaize, d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour, d'autre part (cf note 3).

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté pages 152 et 153.

Variations

en millions d'euros	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Au 1^{er} janvier 2004	7 968,2	(867,8)	7 100,4
Augmentations	2 611,5	(82,8)	2 528,7
Diminutions	(888,6)	60,3	(828,3)
Au 31 décembre 2004	9 691,1	(890,3)	8 800,8
Augmentations	619,9	(230,0)	389,9
Diminutions	(807,1)	830,6	23,5
Au 31 décembre 2005	9 503,9	(289,7)	9 214,2
Augmentations	1 015,7	(263,3)	752,4
Diminutions	1 244,1	209,3	(1 034,8)
Au 31 décembre 2006	9 275,5	(343,7)	8 931,8

L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par l'acquisition des titres GMB (holding du groupe Cora) pour 850,0 millions d'euros ;
- par l'exercice de la promesse de vente portant sur 9 % du capital de la société Banque du Groupe Casino, pour 24,0 millions d'euros ;
- par l'augmentation des titres de la société Distribution Casino France pour 6,6 millions d'euros, en rémunération de l'apport des fonds de Pafil et de Hodey ;
- par la souscription à l'augmentation de capital de la société Leader Price Polska pour 31,3 millions d'euros ;
- par l'augmentation des titres de la société Spice Investments Mercosur pour 20,2 millions d'euros ;
- par l'acquisition des titres Uranie pour 38,3 millions d'euros, reçus en échange, des titres SFEHS, SCI Habscheim et en rémunération de l'apport des actifs Nocedel ;
- par l'octroi d'un prêt subordonné de 25,0 millions d'euros à Laurus.

La diminution des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par la cession des titres Feu Vert pour 39,2 millions d'euros ;
- par la cession des titres Leader Price Polska pour 66,2 millions d'euros ;
- par l'échange des titres SFEHS contre des titres Uranie pour 35,5 millions d'euros ;
- par la sortie des titres GMB et des autres immobilisations financières pour 1 071,2 millions d'euros, qui a généré une moins-value de 221,2 millions d'euros (cf note 3).

Par ailleurs, lors de la dissolution des sociétés Paglop, Smilodon et Plésia, qui a engendré l'annulation des titres correspondants, pour 193,1 millions d'euros, la société a reçu des actifs pour un même montant, dont 182,8 millions d'euros de titres de la société Tévir.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Notes aux états financiers sociaux

Évaluation du risque de change

Casino Guichard-Perrachon possède des titres sur des filiales étrangères. Ces participations représentent, au sens de la Recommandation n° 89-01 de la Commission des Opérations de Bourse, un risque de change significatif.

Les éléments essentiels concernant ces participations sont les suivants :

en millions d'euros	Monnaie	% de détention	Valeur inventaire ⁽¹⁾	Quote-part capitaux propres ⁽²⁾	
				devises (M)	euros (M)
Participations directes					
Casino USA	USD	99,74	103,9	359,0	272,6
Spice Investments Mercosur	UYP	100,00	251,8	17 451,9	542,7
Participations indirectes⁽³⁾					
Géant Polska	PLN	100,00	864,7	3 322,0	867,1
Cativen	1000 VEB	61,06	90,6	54,5	19,3
Big C	THB	63,19	213,8	11 449,0	244,8
FEG	TWD	50,00	17,3	846,5	20,2
Exito	1000 COP	38,62	264,7	617,2	209,2
CBD	REAL	34,18	692,0	2 199,4	782,0
Libertad	ARS	100,00	60,4	365,9	90,4
Devoto	UYP	96,03	110,6	1 161,5	36,1
Disco	UYP	57,99	34,6	1 022,1	31,8
Total par devises					
Pologne	PLN		864,7	3 322,0	867,1
États-Unis	USD		103,9	359,0	272,6
Argentine	ARS		60,4	365,9	90,4
Uruguay	UYP		397,0	19 635,5	610,6
Venezuela	1000 VEB		90,6	54,5	19,3
Colombie	1000 COP		264,7	617,2	209,2
Brésil	REAL		692,0	2 199,4	782,0
Thaïlande	THB		213,8	11 449,0	244,8
Taiwan	TWD		17,3	846,5	20,2

(1) Valeur d'inventaire nette des éventuelles dépréciations.

(2) Capitaux propres retraités aux normes IFRS de consolidation, incluant notamment les écarts d'évaluation, et excluant les écarts d'acquisition.

(3) Pour les participations détenues de façon indirecte par Casino Guichard Perrachon, le pourcentage de détention représente le pourcentage d'intérêt dans la filiale.

L'éventuelle absence de dépréciation au titre de la différence négative entre la quote-part de la Société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées, décrit en note 6.

La sensibilité de la dépréciation des titres de participation à une évolution défavorable de 10 % du cours des devises des pays d'Amérique du Sud est la suivante :

Pays	Devise	Dépréciation au 31/12/2006	Sensibilité (M€)
Argentine	ARS	-	(4,0)
Brésil	REAL	81,7	(137,2)
Uruguay	UYP	-	-

NOTE 7 Créances clients et autres débiteurs

en millions d'euros	2006	2005	2004
Créances clients et comptes rattachés	84,6	85,0	82,3
Autres créances d'exploitation	4,6	6,1	0,6
Créances diverses	502,6	675,8	462,3
Dépréciation des créances diverses	–	(0,6)	(1,2)
Comptes courants	2 936,6	2 462,8	1 789,8
	3 443,8	3 144,1	2 251,5
Créances clients et autres débiteurs	3 528,4	3 229,1	2 333,8

Dans les "créances clients et autres débiteurs" sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 586,4 millions d'euros, et notamment la part de profit revenant à Casino Guichard-Perrachon au titre des résultats 2006 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l'exercice. Ces produits à recevoir s'élèvent à 379,0 millions d'euros en 2006 contre 551,5 millions d'euros en 2005, et concernent principalement Distribution Casino France, l'Immobilière Groupe Casino, et Casino Cafétéria.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

NOTE 8 Trésorerie nette

en millions d'euros	2006	2005	2004
FCP et SICAV	930,8	999,5	1 485,1
Actions propres	3,7	88,9	187,5
Dépréciation des actions propres	–	(1,8)	(23,4)
Valeurs mobilières de placement	934,5	1 086,6	1 649,2
Disponibilités	132,5	0,2	0,4
Découverts bancaires	–	(21,9)	(12,3)
Crédits spots	(4,5)	(7,2)	(16,8)
Banques créditrices	(4,5)	(29,1)	(29,1)
Trésorerie nette	1 062,5	1 057,7	1 620,5

La valeur de marché des FCP et SICAV détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

Actions propres

en millions d'euros		2006	2005	2004
Nombre de titres détenus	VMP	Immo Fin	Total	
Au 1^{er} janvier	1 529 284	4 300	1 533 584	3 749 139
Achats	3 198 470	–	3 198 470	1 397 679
Ventes	(4 674 642)	(4 300)	(4 678 942)	(3 613 234)
Au 31 décembre	53 112	–	53 112	1 533 584
Valeur des titres détenus (M€)				
Au 1^{er} janvier	88,9	0,2	89,1	261,7
Achats	199,7	–	199,7	81,4
Ventes	(284,9)	(0,2)	(285,1)	(254,0)
Au 31 décembre	3,7	–	3,7	89,1
Prix de revient moyen unitaire (€)	69,81	–	69,81	58,12
Capital détenu (%)	0,05	–	0,05	1,37
Quote-part dans les capitaux propres (M€)	3,54	–	3,54	96,80

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Notes aux états financiers sociaux

En février 2005, Casino Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque.

La Société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est de 200.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions consentis au profit des dirigeants et salariés du Groupe, et de la régularisation des cours, la Société reste propriétaire, à la clôture de l'exercice, de 53 112 actions ordinaires de 1,53 euros de nominal représentant 0,05 % du capital. La valeur boursière de ces titres au 31 décembre 2006 s'élevait à 3,7 millions d'euros. Sur la base du cours moyen du dernier mois et du prix d'attribution aux salariés, aucune dépréciation n'est à constater. Au 31 décembre 2006, 1 106 955 options d'achat ont été consenties.

En 2005, la société Casino Guichard-Perrachon a procédé à la couverture des plans d'options d'achat accordés aux salariés, par l'acquisition d'options d'achat d'actions ordinaires Casino (calls) en livraison physique aux caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) identiques à celles des plans d'options.

Au terme de ces opérations, tous les plans d'achats d'actions sont couverts par des calls.

NOTE 9 Comptes de régularisation et assimilés

en millions d'euros	2006	2005	2004
Prime d'émission des emprunts obligataires	3,8	5,3	7,3
Charges constatées d'avance	1,3	1,1	1,7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	–	–	13,0
Écart conversion actif	1,0	2,9	6,7
Comptes de régularisation et assimilés	6,1	9,3	28,7

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

NOTE 10 Capitaux propres

Variation des capitaux propres, avant et après répartition

en millions d'euros	2006	2005	2004
Capital	171,2	171,2	166,2
Primes	3 894,3	3 892,5	3 732,3
Réserve légale			
avant répartition	17,1	16,8	16,8
après répartition	17,1	17,1	16,8
Réserve à la disposition des actionnaires	207,5	207,5	12,5
Réserve de plus-values à long terme			
avant répartition	56,4	56,4	256,4
après répartition	56,4	56,4	256,4
Report à nouveau			
avant répartition	2 488,5	2 015,7	523,2
après répartition	2 497,3	2 487,8	2 018,2
Résultat de l'exercice			
avant répartition	250,0	705,5	1 721,4
après répartition			
Provisions réglementées	0,2	0,2	0,2
Capitaux propres			
avant répartition	7 085,2	7 065,8	6 429,0
après répartition	6 844,0	6 832,4	6 202,6

Évolution des capitaux propres

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier	7 065,8	6 429,0	4 916,6
Résultats de l'exercice n	250,0	705,5	1 721,4
Distribution au titre de l'exercice n-1	(232,4)	(220,9)	(204,1)
Augmentation du capital	–	5,0	–
Augmentation des primes d'émission	1,8	160,2	0,1
Autres mouvements	–	(13,0)	(5,0)
Au 31 décembre	7 085,2	7 065,8	6 429,0

L'évolution du capital et des primes résulte de la création de 19 420 actions suite à des levées de souscription, de l'émission de 4 359 actions ordinaires consécutives à l'exercice de bons de souscription d'actions, et de la création de 78 actions ordinaires pour rémunérer les actionnaires minoritaires dans le cadre de l'absorption des sociétés Pafil, Saane et Hodey, et de l'annulation de 4 300 actions à dividendes prioritaires.

Variations du capital en nombre d'actions

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier	111 903 095	108 605 969	108 603 257
Exercice des BSA "B"	–	518	1
Exercice des BSA "C"	4 359	–	20
Exercice d'options de souscription	19 420	–	2 691
Annulation ADP	(4 300)	–	–
Rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées	78	55	–
Remploi du dividende	–	3 296 553	–
Au 31 décembre	111 922 652	111 903 095	108 605 969

Au 31 décembre 2006, le capital social de la Société est composé de 111 922 652 actions de 1,53 euros nominal, dont 96 798 396 actions ordinaires (AO) et de 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

Facteurs de dilution

en millions d'euros	2006	2005	2004
Nombre d'actions au 31 décembre	111 922 652	111 903 095	108 605 969
Équivalents actions :			
conversion des BSA "B"	–	–	380 634
conversion des BSA "C"	–	1 343 095	1 343 095
conversion des options de souscription	2 187 536	1 911 297	1 739 537
Nombre total d'actions (émises ou à émettre)	114 110 188	115 157 487	112 069 235

Les BSA "C" étaient exerçables jusqu'au 15 décembre 2006 à un prix d'exercice de 102 euros jusqu'au 14 juin 2006, puis à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours de bourse constatés lors des 20 derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 102 euros et inférieur à 91,8 euros.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Notes aux états financiers sociaux

NOTE 11 **Autres fonds propres**

En début d'année 2005, Casino Guichard-Perrachon a procédé à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Ces obligations présentent les caractéristiques des "autres fonds propres" :

- émis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée ;
- ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "dettes financières diverses".

NOTE 12 **Provisions**

Décomposition

en millions d'euros	2006	2005	2004
Provision pour pertes de change	1,0	2,8	5,1
Provision pour risques	106,4	135,6	118,1
Provision pour charges	8,5	4,2	6,3
Total provisions	115,9	142,6	129,5

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à des litiges ou des risques spécifiques, et notamment pour faire face au risque de reversement de l'économie d'impôt constatée dans le cadre de l'intégration fiscale.

Variations

en millions d'euros	2006	2005	2004
Au 1^{er} janvier	142,6	129,5	77,9
Dotations	7,2	27,8	59,5
Reprises ⁽¹⁾	(33,9)	(14,7)	(7,9)
Au 31 décembre	115,9	142,6	129,5
Dont exploitation	(0,9)	(1,4)	5,1
Dont financier	15,4	24,1	(5,7)
Dont exceptionnel	12,2	(9,6)	52,2
Total	26,7	13,1	51,6

(1) Dont reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 13,7 millions d'euros en 2006 (risque lié au remboursement de l'emprunt obligatoire indexé), 0,1 million d'euros en 2005, et 3,5 millions d'euros en 2004.

Tableau sur les engagements de retraite

Provision retraite (en million d'euros)	Montant comptabilisé au 01/01/2006	Variation de l'exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2006	Écart Actuariel non comptabilisé	Montant au 31/12/2006
Valeur actuarielle des engagements	0,7	0,1	0,8	(0,2)	0,6
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-
Provision	0,7	0,1	0,8	(0,2)	0,6

Variation Provision (en million d'euros)	Désac- tualisation	Rendement attendu	Coût des services rendus	Écart actuariel comptabilisé	Charge de l'exercice	Prestation/ Cotisations	Variation de l'exercice
Valeur actuarielle des engagements	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Provision	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1

Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2006 :

- taux d'actualisation : 4,5 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,5 % ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans ;
- taux de rendement attendu des actifs : 4,5 %.

Le taux de charges a été modifié à partir de 2014 et est porté à 38 %, afin de tenir compte des incidences de la loi du 21 décembre 2006 (dite "réforme de la Loi Fillon").

La table de mortalité TGH05 / TGF 05 est appliquée à partir de 2006.

Ces changements d'hypothèses suivent le traitement des écarts actuariels comme évoqué dans "Règles et méthodes comptables".

NOTE 13 Emprunts et dettes financières

Décomposition

en millions d'euros	2006	2005	2004
Emprunts obligataires	4 348,9	4 875,9	5 466,9
Autres emprunts	137,1	136,8	136,8
Crédits spots et lignes confirmées	4,5	7,2	12,3
Concours bancaires courants	–	21,9	16,8
Dettes bancaires et assimilés	4 490,5	5 041,8	5 632,8
Dettes financières diverses	734,2	64,6	22,2
Dettes financières totales	5 224,7	5 106,4	5 655,0

Échéancier

en millions d'euros	2006	2005	2004
À moins d'un an	1 577,0	710,9	707,3
Entre un et cinq ans	2 947,7	3 041,0	3 093,2
À plus de cinq ans	700,0	1 354,5	1 854,5
Total	5 224,7	5 106,4	5 655,0

Endettement financier net

en millions d'euros	2006	2005	2004
Dettes financières totales	5 224,7	5 106,4	5 655,0
Valeurs mobilières de placement	(934,5)	(1 086,6)	(1 649,2)
Disponibilités	(132,5)	(0,2)	(0,4)
Endettement financier net	4 157,7	4 019,6	4 005,4

Dans la rubrique "dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 171,3 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Notes aux états financiers sociaux

Détail des dettes financières

	Montant en M€	Taux nominal	TIE en %	Maturité	Échéance	Nature du taux	Existence de couvertures					
							2007 (en %)		2008 (en %)		2009 (en %)	
							1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Emprunts obligataires												
Obligation indexée 2004-2007 ⁽²⁾	80,9	Variable E3M+0,45	3,57	2 ans et 3 mois	Mars 07	Variable	100,00	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2007 2002-2007	500,0	Fixe 5,875	5,96	4 ans et 11 mois	Nov. 07	Fixe Variable	40,00 60,00	40,00 60,00	-	-	-	-
Obligation indexée 2004-2008 ⁽²⁾	78,4	Variable E3M+0,60	3,68	3 ans et 3 mois	Mars 08	Variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
Emprunt obligataire 2008 2001-2008	1 069,0	Fixe 6,00	6,12	7 ans	Mars 08	Fixe Variable	23,39 76,61	23,39 76,61	23,39 76,61	-	-	-
Obligation indexée 2004-2009 ⁽²⁾	76,3	Variable E3M+0,725	3,78	4 ans et 3 mois	Mars 09	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	-
Emprunt obligataire 2009 2002-2009 ⁽¹⁾	559,1	Fixe 5,452	5,46	7 ans	Juin 09	Fixe Variable	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00
Placement privé en USD 2002-2009	10,2	Fixe 5,92	5,92	7 ans	Nov. 09	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Emprunt obligataire 2010 2003-2010	500,0	Fixe 5,25	5,36	7 ans	Avril 10	Fixe Variable	66,99 33,01	56,51 43,49	53,11 46,89	40,00 60,00	40,00 60,00	40,00 60,00
Placement privé en USD 2002-2011	254,5	Fixe 6,46	6,56	9 ans	Nov 11	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	400,0	Fixe 4,75	4,81	7 ans	Juillet 11	Fixe Variable	100,00 0,00	100,00 0,00	100,00 0,00	100,00 0,00	100,00 0,00	66,13 33,87
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	700,0	Fixe 6,00	6,13	10 ans	Fév. 12	Fixe Variable	88,10 11,90	92,86 7,14	97,74 2,26	100,00 0,00	76,19 23,81	64,29 35,71
Total emprunts obligataires	4 228,4											
Autres emprunts												
Prêt syndiqué	21,3	Fixe		8 ans	Fév. 07	Variable	100,00	-	-	-	-	-
Prêt syndiqué	14,8	Variable		8 ans	Fév. 07	Variable	100,00	-	-	-	-	-
Prêt bancaire	100,0	Variable		6 ans	Sept. 07	Variable	100,00	100,00	-	-	-	-
Total emprunts bancaires	136,1											
Autres												
Crédits spots et lignes confirmées	4,5											
Concours bancaires courants	-											
Dettes financières diverses ⁽³⁾	684,7											
Intérêts courus sur emprunts	171,3											
Total autres	860,2											
Total dette financière	5 224,7											

(1) Casino Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559,1 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino Guichard-Perrachon. Les dispositions statutaires prévoient une valeur de rachat des parts à l'échéance des sept ans de 5,5 millions d'euros et le versement pendant la période de détention d'un dividende précipitaire au bénéfice de Casino Guichard-Perrachon. Une dépréciation des titres est donc constituée afin de ramener la valeur de l'investissement à 5,5 millions d'euros au terme du dispositif.

(2) Casino a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 235,7 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 80,9 millions d'euros, 78,4 millions d'euros, et 76,3 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30/03/2007, 30/03/2008 et 30/03/2009.

Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60,0 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280,0 millions d'euros. La différence, si elle est positive, entre le montant de remboursement estimé à la clôture et le montant nominal de l'emprunt est traitée comme une prime de remboursement éventuelle et à ce titre non inscrite au bilan.

Une provision pour risques, calculée prorata temporis à la date de clôture, est constituée pour faire face à la charge éventuelle liée au remboursement.

Au 31 décembre 2006, la provision s'élève à 0,7 millions d'euros. À l'échéance, un profit sera constaté si le prix de remboursement est inférieur à la valeur nominale de l'emprunt.

La partie non provisionnée de la prime de remboursement maximum figure dans les engagements hors bilan.

(3) Dont emprunt Géant Holding pour 125,0 millions d'euros et emprunt Gelase pour 559,0 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

Lignes bancaires confirmées

en millions d'euros	Taux	Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes bancaires confirmées	Variable	403,4	–	2007
Lignes bancaires confirmées	Variable	50,0	–	2008
Lignes bancaires confirmées	Variable	250,0	–	2009
Lignes bancaires confirmées	Variable	137,0	–	2010
Lignes syndiquées	Variable	900,0	–	Mars 2009
Total		1 740,4		

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

Risque de taux

en millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	735,7	2 792,8	700,0
Autres emprunts	261,1	559,0	–
Total dette	996,8	3 351,8	700,0
VMP	943,5		
Disponibilités	132,5		
Total actif France	1 076,0	0,0	0,0
Position nette avant gestion	(79,2)	3 351,8	700,0
Hors-bilan	1 855,0		
Swap PTF	3 655,0		
Swap ETF	(1 800,0)		
Position nette après gestion	1 775,8		
Position nette à renouveler à moins d'un an ⁽¹⁾	1 775,8		
Variation de 1 %	17,8		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0,962		
Variation des frais financiers	17,12		
Coût de l'endettement financier net 2006	161,2		
Impact variation frais financiers / charges financières	10,62 %		

(1) L'échéance des dettes à taux révisables est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce total.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Notes aux états financiers sociaux

NOTE 14 **Autres dettes**

en millions d'euros	2006	2005	2004
Sociétés apparentées	385,9	472,6	444,8
Dettes diverses	53,6	56,9	25,9
Produits constatés d'avance	43,8	68,3	98,6
Autres dettes	483,3	598,1	569,3
...dont à moins d'un an	445,7	553,8	502,3
...dont à plus d'un an	37,6	44,3	67,0

Le poste "autres dettes" comprend des charges à payer pour 22,5 millions d'euros.

NOTE 15 **Éléments concernant les entreprises liées***

en millions d'euros	2006	2005	2004
Actif			
Titres de participations	8 231,5	8 246,1	8 256,8
Créances rattachées à des participations			
Clients et comptes rattachés	81,6	82,1	83,4
Sociétés apparentées	2 906,5	1 699,2	1 765,8
Passif			
Emprunts et dettes financières	691,5	22,2	22,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5,1	9,6	1,5
Sociétés apparentées	369,2	455,5	436,3
Résultats			
Produits financiers	97,8	61,2	46,2
Charges financières	66,7	42,0	34,4
Dividendes	425,7	583,1	338,1

* Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 16 **Engagements hors bilan**

Engagements liés à l'activité courante

en millions d'euros	2006	2005	2004
Cautions et garanties bancaires reçues	0,6	0,6	0,6
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 740,4	1 740,4	1 703,4
Total des engagements reçus	1 741,0	1 741,0	1 704,0
Cautions et garanties données ⁽¹⁾	827,9	885,0	779,0
Autres engagements donnés	2,6	61,0	88,2
Total des engagements donnés	830,5	946,0	867,2
Instruments de couverture de taux - montant nominal ⁽²⁾	5 719,8	7 520,5	8 865,5
Swaps de taux	5 669,8	6 770,5	7 635,5
Future Rate Agreement	–	–	30,0
Cap	–	100,0	100,0
Collar	–	600,0	900,0
Swaption	50,0	50,0	200,0
Autres engagements réciproques	0,4	–	–
Total des engagements réciproques	5 720,2	7 520,5	8 865,5

(1) Dont 359,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 concernant les entreprises liées.

(2) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture. Au 31 décembre 2006, leur valeur de marché s'élève à 24,1 millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	67	24,3	80,8
Swaption	1	(0,2)	(1,4)
Total	68	24,1	79,4

Par ailleurs, dans le cadre du régime D.I.F (Droit Individuel à la Formation), le nombre d'heures cumulées et non utilisées au 31 décembre 2006 s'élève à 1 093. Il était de 1 135 heures au 31 décembre 2005. Aucun droit n'a été consommé sur l'exercice, mais la diminution des heures s'explique par le transfert d'effectifs vers d'autres filiales du Groupe.

Engagements liés aux opérations exceptionnelles

en millions d'euros	2006	2005	2004
CVG émis à l'occasion de l'O.P.E. Monoprix	–	–	26,5
Garanties données dans le cadre de la cession des activités polonaises ⁽¹⁾	48,6	–	–
Total des engagements donnés	48,6	–	26,5
Equity swap Deutsche Bank / Cora	–	850,0	911,3
Promesses d'achats d'actions ⁽²⁾	1 066,9	1 104,7	1 368,5
Monoprix ^(2.1)	856,8	864,7	860,5
Vindemia ^(2.2)	143,5	152,3	324,1
Uruguay ^(2.3)	66,6	87,6	70,2
Autres	–	–	113,7
Autres engagements réciproques	–	–	–
Total des engagements réciproques	1 066,9	1 954,7	2 279,8

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession des activités polonaises. Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques. Une provision de 1,4 million d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2006.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(2.1) Monoprix : le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé, soit d'un prix par action indexé (*), soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisé prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

(2.2) Vindemia : promesse d'achat et de vente réciproque sur 30 % du capital. La deuxième option de vente dont bénéficie le groupe Bourbon porte sur 30 % des titres de la société et est exerçable à compter de mi 2007 jusqu'au 15 septembre 2009. Elle est exerçable pendant une durée de deux ans et demi, et son prix est fonction des résultats opérationnels des exercices 2005 et 2006 de la société.

(2.3) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 33,8 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la société, avec un prix minimum de 59,6 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une promesse de vente portant sur 40 % des titres de la société Banque du Groupe Casino et exerçable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025.

Échéancier des obligations contractuelles - paiements dus par période

en millions d'euros	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes à long terme	1 577,0	2 947,7	700,0	5 224,7
Promesses d'achat d'actions irrévocables	1 066,9	–	–	1 066,9
Total	2 643,9	2 947,7	700,0	6 291,6

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Notes aux états financiers sociaux

NOTE 17 Risques de change

	en millions d'USD
Actifs	5,3
Passifs	(260,0)
Position nette avant gestion	(254,7)
Positions hors-bilan	172,3
Position nette après gestion	(82,4)

NOTE 18 Risques sur actions

Valeur comptable	3,7
Valeur de marché	3,7
Dépréciation	-
Sensibilité à une baisse de 10 % du cours	(0,4)

NOTE 19 Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

en millions d'euros	2006	2005	2004
Rémunérations allouées ⁽¹⁾	1,9	7,4	3,2
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-	-

(1) dont 4,9 millions d'euros d'indemnité de rupture en 2005.

NOTE 20 Consolidation

Casino SA est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

NOTE 21 Événements postérieurs à la clôture

Le 16 janvier 2007, le Groupe a exercé son droit de première offre sur la participation de la famille Toro dans Exito, représentant 24,5 % du capital de la Société. La cession se fera selon un processus d'enchères (ou "martillo") à la Bourse colombienne. Dans le cadre de cette procédure, et conformément à la réglementation boursière locale, Casino devra élargir son offre à d'autres actionnaires représentant au maximum 20 % de la participation cédée par la famille Toro.

Le 20 février 2007, Casino a annoncé la signature par Smart & Final d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo au terme duquel ce dernier achètera à l'ensemble des actionnaires de Smart & Final leurs titres au prix de 22 US\$ par action. Dans le cadre de cette opération, Casino qui détient une participation de 55 % dans Smart & Final, cèdera à Apollo, Casino USA, société holding détenant 52,2 % de Smart & Final, ainsi que les actions Smart & Final détenues en direct, au même prix de 22 US\$ par action. La cession de Smart & Final est soumise à l'approbation des actionnaires de Smart & Final et à l'accord préalable des autorités compétentes en matière de concentration. La réalisation de cette opération devrait intervenir au cours du deuxième trimestre de l'année 2007.

Le 27 mars 2007, Casino, Guichard-Perrachon a émis un emprunt obligataire pour 750 millions d'euros au prix d'émission de 99,271 %. L'échéance est fixée le 10 avril 2014. Le prix de remboursement des obligations est de 100 % du nominal.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2006	2005	2004	2003	2002
Situation financière de fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	171,2	171,2	166,2	166,2	166,3
Nombre d'actions émises avec droit de vote ⁽¹⁾	96 798 396	96 774 539	93 477 413	93 474 701	93 469 874
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote	15 124 256	15 128 556	15 128 556	15 128 556	15 211 861
Nombre de bons de souscription d'actions "A"	–	–	–	7 918 138	7 924 564
Nombre de bons de souscription d'actions "B"	–	–	761 268	7 924 550	7 924 566
Nombre de bons de souscription d'actions "C"	–	2 686 190	2 686 190	–	–
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	115,7	104,8	107,0	134,6	107,7
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions.....	118,7	7,9	1 704,6	327,6	249,5
Impôts sur les bénéfices.....	(157,8)	(90,4)	(118,1)	(33,8)	(84,1)
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions.....	250,0	705,5	1 721,4	329,5	(393,4)
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote.....	208,1	201,3	194,4	185,1	168,2
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote.....	33,1	32,1	32,1	30,5	28,0
Montant total distribué aux actions.....	241,2	233,4	226,5	215,6	196,2
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.....	111 406 423	109 209 701	106 108 288	108 521 579	108 994 442
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements, dépréciations et provisions.....	2,47	0,88	16,78	3,32	3,06
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions.....	2,23	6,30	15,85	3,03	(3,61)
Dividende versé à chaque action avec droit de vote.....	2,15	2,08	2,08	1,98	1,80
Dividende versé à chaque action sans droit de vote.....	2,19	2,12	2,12	2,02	1,84
Personnel					
Nombre de salariés (équivalence plein temps).....	24	42	45	49	39
Montant de la masse salariale ⁽²⁾ (en millions d'euros).....	14,3	16,6	10,9	11,7	12,3
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales - en millions d'euros).....	4,2	4,9	4,0	4,1	3,9

(1) Augmentation de capital, par émission de 19 420 actions ordinaires par levées de souscription, de 4 359 actions suite à l'exercice de 8 718 bons "C" et de 78 actions pour rémunération d'apports.

(2) Hors intéressement.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2006	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2006	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					

en millions d'euros ou devises si précisé

Titres de participations

A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital

1. Filiales (50 % au moins du capital détenu)

DISTRIBUTION

DISTRIBUTION CASINO FRANCE 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	45	3 565	97,31	44 094 397	3 242	3 242	-	-	10 903	206	200
IMMOBILIÈRE GROUPE CASINO 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	100	1 397	100,00	100 089 304	1 130	1 130	-	-	157	175	175
SÉGISOR 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	937	669	100,00	937 121 094	937	855	-	-	-	22	-
TPLM 15, rue des Alliés - 42008 Saint-Étienne Cedex	1	(3)	84,54	710 962	7	7	-	-	22	(3)	-
CIT 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	5	48	100,00	5 040 000	50	50	-	-	97	(17)	-
CAPEDIS ZAC de la Bérangerais - 44240 La Chapelle-sur-Edre	1	5	100,00	49 000	26	26	-	-	2	4	2
TÉVIR 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	306	335	100,00	306 495 006	336	336	-	-	-	-	-
EASYDIS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	1	43	100,00	60 000	44	44	-	-	587	(6)	-
PACHIDIS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	84	84	100,00	84 419 248	84	84	-	-	-	-	-
OCALENN 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	9	-	99,97	9 158 295	10	10	-	-	-	-	-
CASINO SERVICE 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	17	100,00	100 000	19	19	-	-	53	(1)	-
BANQUE GROUPE CASINO 58-60, avenue Kléber - 75116 Paris	23	69	60,00	140 815	36	36	9	375	88	12	-
BOIDIS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	-	99,68	2 492	4	4	-	-	-	-	-
CASINO ENTREPRISE 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	14	(95)	100,00	14 063 422	14	-	-	-	-	(10)	-
COMACAS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	2	100,00	99 999	3	3	-	-	19	(1)	-
VINDÉMIA 5, impasse du Grand Prado - 97438 Sainte-Marie	60	323	70,00	2 625 250	290	290	-	-	-	35	4

RESTAURATION

CASINO CAFÉTÉRIA 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Étienne Cedex	36	107	100,00	35 860 173	103	103	-	-	300	3	3
--	----	-----	--------	------------	-----	-----	---	---	-----	---	---

INTERNATIONAL

CASINO USA Inc. 600 citadel Drive Commerce - California 900040	5 USD	349 USD	99,74	4 894 380	104	104	-	-	-	-	-
SPICE INVESMENT MERCOSUR Circusivalocion Durango 383/ Oficina 301 - Montevideo	7 UYP	5 412 UYP	100,00	6 440 162 048	252	252	-	-	-	-	1
GELASE Avenue de Tervueren 82 - B - 1040 Brussels	520 EUR	665 EUR	100,00	28 476 254	520	520	-	-	-	-	-
MARUSCHKA Fred Roeskestraat 143 1076 EE - Amsterdam	119 EUR	140 EUR	100,00	263 838 681	200	40	-	-	-	-	-

	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2006	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2006	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
en millions d'euros ou devises si précisé											
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
FRANCE											
MONOPRIX 204, Rond Point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne	62	350	50,00	3 859 478	843	843	-	-	216	83	51
GEIMEX 15, rue du Louvre - 75001 Paris	-	12	49,99	4 999	63	63	-	-	-	12	6
URANIE 24, rue de la Montat - 42100 Saint-Étienne	47	94	29,05	13 680 345	38	38	-	-	8	7	2
INTERNATIONAL											
GÉANT HOLDING BV Apollolaan 15 - 1077 AB Amsterdam	-	897 EUR	25,00	3 900	672	672	-	-	-	(28)	-
AGENTRICS (ex WWRE) 625 North Washington St. Alexandria, VA 23314 - États-Unis	-	16 USD	4,77	4 768 731	12	5	-	-	-	-	-
MAGRO Route de Préjeux - 27 Sion - Suisse	7 CHF	29 CHF	10,00	3 150	2	2	-	-	-	-	-

B Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations

1. Filiales (non reprises au paragraphe A)											
Sociétés diverses ⁽¹⁾	-	-	-	-	3	3	-	52,6	-	-	-
2. Participations (non reprises au paragraphe A)											
FINOVADIS 17, cours Valmy - 92800 Puteaux	404	-	0,99	40 000	159	78	-	-	-	-	27
Autres sociétés	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	-
Total des titres de participation	-	-	-	-	9 206	8 862	-	-	-	-	-
dont sociétés consolidées	-	-	-	-	9 174	8 837	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	7 426	7 249	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	1 748	1 588	-	-	-	-	-
dont sociétés non consolidées	-	-	-	-	32	25	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	18	18	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	14	7	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés											
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de placement											
Actions Casino	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	-
SICAV	-	-	-	-	846	846	-	-	-	-	-
Total placements	-	-	-	-	850	850	-	-	-	-	-

* Retraités aux normes françaises.

Certaines indications non disponibles ne sont pas renseignées.

(1) Aucune de ces sociétés ne dégage de perte significative.

USD = Dollar américain - UYP = Peso uruguayen - EUR = Euro - PLN = Zloty polonais - CHF = Franc Suisse

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 7.

L'éventuelle absence de dépréciation au titre de la différence négative entre la quote-part de la Société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 7.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements, relatées ci-après, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de participation de la société Casino, Guichard-Perrachon au plan de refinancement de la société Laurus

- Administrateur concerné : M. Jean-Charles Naouri
- Date d'autorisation du Conseil d'administration : 13 octobre 2006
- Date de conclusion de la convention : 2 novembre 2006
- Date d'effet de la convention : 20 novembre 2006
- Date d'expiration de la convention : 16 juin 2010
- Nature, objet et modalités de la convention :
Dans le cadre de sa restructuration, Laurus doit conforter ses lignes de financement sur le moyen terme. Pour ce faire, elle a renouvelé les emprunts et lignes de crédit auprès d'organismes bancaires, à concurrence d'un montant de M€. 270.
Les banques ont demandé la mise en place de lignes de financement subordonnées et leur souscription en priorité par les principaux actionnaires de Laurus, à concurrence de M€. 50.
Casino, Guichard-Perrachon a ainsi été appelé à participer à hauteur de M€. 25 à la souscription d'un emprunt subordonné à échéance au 16 juin 2010 et portant intérêt au taux EURIBOR majoré de 750 points de base. Le crédit pourra être cédé ultérieurement.

En application de cette convention, Casino, Guichard-Perrachon a souscrit le 20 novembre 2006 à l'emprunt subordonné émis dans les conditions précitées.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers acquis par votre Société à ce titre s'élèvent à K€. 320,1.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention de Conseil conclue entre la société Groupe EURIS et la société Casino, Guichard-Perrachon, le 5 septembre 2003

Aux termes de cette convention, la société Groupe Euris exerce une mission de conseil et d'assistance de la société Casino, Guichard-Perrachon dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

Au titre de l'exercice écoulé, Casino a enregistré une charge de K€. 350,0 HT en rémunération de cette mission.

2. Protocole d'accord conclu entre la société Galeries Lafayette et Casino, Guichard-Perrachon, le 20 mars 2003

Ce protocole réaménage l'accord antérieur conclu en date du 2 mai 2000, entre ces mêmes sociétés.

Aux termes de celui-ci, Casino, Guichard-Perrachon a consenti à Galeries Lafayette une promesse d'achat des actions qu'elle détient, à hauteur de 50 %, dans le capital de la société Monoprix SA. Cette promesse est exerçable entre le 11 janvier 2006 et le 20 mars 2028. Cette convention n'a pas connue d'exécution au titre de cet exercice.

3. Convention de prêts et d'avances en compte courant conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Monoprix, le 8 novembre 2004

En application de cette convention, votre Société consent à la société Monoprix, des prêts et avances en compte courant, par tranche unitaire de 5 millions d'euros, rémunérées sur la base du taux EONIA majoré de 10 points de base.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'intérêt de K€. 2 196,2 dans ses comptes clos le 31 décembre 2006. À cette date, l'avance consentie par votre Société à la société Monoprix était intégralement remboursée.

4. Convention de partenariat conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Mercialys

Aux termes de cette convention, Casino, Guichard-Perrachon concède à Mercialys la possibilité d'accéder prioritairement à toute opération de promotion ou d'acquisition d'actif immobilier commercial, conduite par le groupe Casino, seul ou en partenariat avec des tiers, entrant dans le cadre de l'activité de Mercialys.

Dans le cadre de cette convention, Mercialys a exercé son option d'achat :

- sur deux moyennes surfaces, au titre d'opérations de promotion réalisées par deux filiales de votre Société, dont l'achèvement est prévu en 2007, l'une à Canet en Roussillon, et l'autre, à Besançon. Les montants correspondants s'élèvent respectivement à K€. 2 697,8 et K€. 2 500,8 ;
- sur trois biens immobiliers, au titre d'acquisition de sites, effectivement cédés en 2006 par deux filiales de votre Société dans les conditions résumées ci-après :

Sites concernés (en K€)	Valeur nette comptable	Prix de vente	Plus value de cession	Nature du bien cédé
Aurillac	5 202,6	5 763,0	560,4	Galerie marchande d'hypermarché
La Chapelle sur Erdre	540,1	918,9	378,8	Galerie marchande d'hypermarché
	0,0	2 784,7	2 784,7	Crédit-bail immobilier qui porte sur les murs d'une Cafétéria Casino
Sous-total	540,1	3 703,6	3 163,5	
Saint-Claude	61,8	200,0	138,2	Bail à construction
TOTAL	5 804,5	9 666,6	3 862,1	

5. Convention de compte courant et de gestion de trésorerie conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Mercialys

En application de cette convention, le solde du compte courant en faveur de Mercialys d'un montant de K€. 235 932,3 à l'ouverture de l'exercice, s'établit à K€. 126 813,5 à sa clôture. Sont incluses dans ce montant les charges financières, calculées au taux EONIA majoré de 10 points de base, lesquelles s'élèvent à K€. 6 573,6.

Paris et Lyon, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés

Bernard Roussel Didier Kling

RAPPORT DE GESTION

156.	Activité
158.	Filiales et participations
165.	Capital et actionnariat
176.	Facteurs de risques – Assurances
181.	Données environnementales
184.	Données sociales

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Les mentions et informations mentionnées par renvoi font partie intégrante du Rapport du Conseil d'administration et en constituent une annexe.

Activité de la Société Mère

Activité

Casino, Guichard-Perrachon, Société Mère du groupe Casino, est une société holding. À ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles concédés en licence d'exploitation aux filiales. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2006, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 115,7 millions d'euros contre 104,9 millions d'euros en 2005. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes ainsi que de la facturation aux filiales de frais de groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement

Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles de l'exercice précédent.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2006, le total du bilan s'élève à 13 546,9 millions d'euros et les capitaux propres à 7 085,2 millions d'euros. Les actifs immobilisés s'élèvent, à cette date, à 8 945,4 millions d'euros (dont 8 862,4 millions d'euros de titres de participations).

Les dettes de la Société s'élèvent à 5 745,8 millions d'euros et l'endettement financier net à 4 157,7 millions d'euros représentant 58,6 % des capitaux propres. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2006, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 1 740,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2006 s'établit à 47,2 millions d'euros contre 25,4 millions d'euros en 2005. En 2005, le résultat d'exploitation tenait compte des frais engendrés lors de l'émission de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 16 millions d'euros.

Le résultat financier s'élève à 74,7 millions d'euros contre 561,5 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat tient compte des revenus provenant de la société Immobilière Groupe casino qui comprennent des plus-values de cessions dégagées lors de la vente de 12 entrepôts et d'un lot d'actions Mercialys, d'une dotation pour dépréciation des titres de la société Maruschka (société holding de Laurus) pour 159,8 millions d'euros, des titres de la société Ségisor (société holding française qui porte directement ou indirectement les titres de la société CBD au Brésil) pour un montant de 81,7 millions d'euros et des titres Finovadis pour 21,8 millions d'euros ainsi que de la reprise de provisions pour risques à hauteur de 13,7 millions d'euros portant sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino.

Conformément aux statuts des sociétés Distribution Casino France, Casino Cafétéria et Immobilière Groupe Casino, la Société enregistre dans ses comptes, à la date de clôture de l'exercice, la quote-part lui revenant sur le bénéfice réalisé par chacune de ces sociétés au cours de l'exercice.

Le résultat courant avant impôts s'élève en conséquence à 121,9 millions d'euros contre 586,9 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat comptable avant impôts ressort à 92,2 millions d'euros contre 615,1 millions d'euros en 2005.

Le résultat exceptionnel est de (29,7) millions d'euros contre 28,2 millions d'euros en 2005. Cette baisse résulte des moins-values de cession des titres Leader Price Polska pour 56,4 millions d'euros et GMB Cora pour 220,6 millions d'euros.

Consécutivement à la moins-value enregistrée sur la cession des titres GMB Cora, les sommes antérieurement provisionnées ont été reprises pour 221,2 millions d'euros.

Par ailleurs, la Société a réalisé une plus-value de cession des titres Feu Vert pour 50,2 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2006, un produit d'impôt de 157,8 millions d'euros correspondant à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 250 millions d'euros. Celui-ci était de 705,5 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Dividendes

Le bénéfice distribuable s'élevant à 2 738 538 717,75 euros compte tenu du compte "report à nouveau", il est proposé de distribuer un dividende de :

- 2,15 euros par action ordinaire ;
- 2,19 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3, 2° du code général des impôts.

Ce dividende serait mis en paiement le 11 juin 2007 et les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégories d'actions	Nombre d'actions	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽⁴⁾	Total
2001	• ordinaires	93 434 980 ⁽¹⁾	1,54 €	0,77 €	2,31 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 711 861 ⁽¹⁾	1,58 €	0,79 €	2,37 €
2002	• ordinaires	93 469 874 ⁽²⁾	1,80 €	0,90 €	2,70 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 211 861 ⁽²⁾	1,84 €	0,92 €	2,76 €
2003	• ordinaires	93 474 701 ⁽³⁾	1,98 €	0,99 €	2,97 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽³⁾	2,02 €	1,01 €	3,03 €

Exercice	Catégories d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁷⁾	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁷⁾
2004	• ordinaires	93 477 413 ⁽⁵⁾	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽⁵⁾	2,12 €	2,12 €	-
2005	• ordinaires	96 774 539 ⁽⁶⁾	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,12 €	2,12 €	-

(1) Dont 5 150 989 actions ordinaires et 413 298 actions prioritaires détenues par la Société.

(2) Dont 8 680 700 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société ainsi que 83 305 actions prioritaires annulées.

(3) Dont 5 811 095 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société.

(4) Au taux de 50 %.

(5) Dont 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société.

(6) Dont 452 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(7) Prévu à l'article 158-3, 2° du code général des impôts pour les personnes physiques ; l'abattement était de 50 % pour les dividendes versés au titre de l'exercice 2004 et de 40 % pour ceux versés au titre de 2005.

Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2001	2002	2003	2004	2005
Montant total des dividendes versés (en millions d'euros)	160,1	180,4	204,1	220,9	232,4
% du résultat net consolidé, part du Groupe	42,3	40,5	41,5	40,5	67,6

L'intention de la Société est de parvenir à un taux de distribution dans la moyenne de celui pratiqué par les sociétés cotées du CAC 40.

Les dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années de la date de leur mise en paiement sont, conformément à la loi, prescrits au profit de l'État (versement au Service des Domaines).

Filiales et participations

L'activité des principales filiales de la Société est décrite aux pages 25 à 41. La liste des sociétés consolidées figure aux pages 121 à 124. Le tableau des filiales et participations figurant aux pages 152 et 153, vous donne tous renseignements sur les titres des filiales et participations détenues par la société Casino, Guichard-Perrachon.

Organisation juridique du Groupe

En France, les activités du Groupe sont gérées à travers différentes sociétés spécialisées :

- **Les activités de distribution** sont essentiellement regroupées autour de deux filiales :
 - **Distribution Casino France** qui gère l'ensemble des activités hypermarchés, supermarchés et proximité en France et qui détient plusieurs filiales spécialisées :
 - Asinco, société holding qui regroupe l'ensemble des participations du Groupe dans les activités des réseaux Franprix/Leader Price : Franprix Holding, Leader Price Holding, Leadis Holding, Figeac, Cogefisd, Sofigep, Sodigestion, Sarjel, H2A et LCI Distribution ;
 - Codim 2 qui exploite l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du Groupe en Corse ;
 - Floréal et Casino Carburants, sociétés qui exploitent les stations d'essence implantées sur les sites d'hypermarché ou de supermarché ;
 - Serca qui assure le service après-vente avec sa filiale ACOS (assistance en ligne) ;
 - Casino Vacances, agence de voyages du Groupe dont le catalogue est diffusé à travers les différents réseaux ;
 - Club Avantages qui gère la carte de fidélité S'miles pour le compte de Casino et de Shell.
 - **Monoprix SA** détenue à parité avec le groupe Galeries Lafayette. Le groupe Monoprix est actuellement composé d'une trentaine de sociétés.
- **Les activités immobilières** sont regroupées autour de la société L'Immobilière Groupe Casino qui est propriétaire de l'immobilier permettant l'exploitation des hypermarchés et supermarchés ; cette société détient une trentaine de filiales et participations. Sa principale filiale est la société Mercialys, société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial composé essentiellement de galeries marchandes et de cafétérias attenantes à des hypermarchés ou supermarchés du Groupe. Cotée sur l'Eurolist d'Euronext depuis le 14 octobre 2005, elle bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC).
- **Les activités de la supply chain** sont regroupées autour de trois filiales :
 - **EMC Distribution**, la centrale d'achat du Groupe ;
 - **Comacas**, qui gère l'approvisionnement des magasins ;
 - **Easydis** qui assure l'activité d'entreposage et d'acheminement des marchandises vers les magasins.
- **Les activités fonctionnelles et administratives** sont essentiellement exercées à travers quatre filiales :
 - Casino Services qui regroupe, notamment, les activités comptables, juridiques et financières ;
 - Casino Information Technology, société gérant les systèmes d'informations du Groupe ;
 - IGC Services, société prestataires de services à caractère administratif, de conseils et d'assistance auprès des sociétés immobilières du Groupe ;
 - Casino développement, qui conduit des études et établit les dossiers techniques et administratifs permettant la réalisation d'immeubles à usage commerciaux et de services.
- **Les autres filiales spécialisées** du Groupe sont :
 - Casino Cafétéria qui exploite l'ensemble des cafétérias du Groupe et sa filiale R2C, spécialisée dans la restauration collective ;
 - Banque du Groupe Casino, qui gère le crédit à la consommation et la carte de paiement du Groupe ;
 - L'institut Pierre Guichard, centre de formation du Groupe ;
 - Casino Entreprise, Société Mère des sociétés Imagica (laboratoires photos) et Cdiscount (ventes en ligne).

À l'étranger, les activités sont exploitées au travers de sociétés de droit local.

Prises de participation et de contrôle en 2006

En 2006, les prises de participation directes de la Société et les prises de contrôle, direct ou indirect, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés, ont été les suivantes :

- **Casino, Guichard Perrachon**

dunnhumby France (50 %), Thénardis (100 %), Haméaris (100 %), Theiadis (100 %).

- **Groupe Distribution Casino France**

Casino Fleurs (100 %), Hermidis (100 %), Orgecourt (99,99 %), Rheudis (100 %), Sidonis Holding (100 %), Tamnidis (100 %), Saco (99,99 %), Bouleau (99,97 %), Vulaines Distribution (99,91 %), Sopravi (99,96 %), Hamelet (49 %), RMA Distribution (48,83 %), CA Distribution (100 %), SCI Boulevard de la Commanderie (25,47 %).

- **Sous-groupe Asinco**

Cogefisd (84 %), Figeac (84 %), Discount Arpajon (100 %), Liouest (100 %), Supermarchés Drancy (100 %), Ferlead (100 %), Sembat Distribution (100 %), Leader Antibes (100 %), Wattignies (49 %), Dinnat (26%), LD Creancey (100 %), LD Mulhouse (26 %), Lunel (26 %), RV Bezier (26 %), Celleneuve (26 %), Distribution Poitou Charentes (26 %), LD Chatillon sur Loire (26 %), Saint-Martin (100 %), Sogiforville (100 %), Sogigarches (100 %), Districannet (100 %), Maredis (100 %), Distrigo (100 %), Ardis (100 %), Meauriel (100 %), SDAM (100 %), Amarben (100 %), Sup Charenton (100 %), Sup 3000 (100 %), SCI des Cordeliers (100 %), Districhatillon (100 %), Anthony Distribution (50 %), Descartes Distribution (30 %), Fosses Express (30 %), Sogerouet (100 %), Crozonez Distribution (100 %), Distrigunder (100 %).

- **Groupe L'Immobilière Groupe Casino**

SAS Cathédrale (100 %), SAS de Saint-Sulpice (100 %), SAS des Grands Crus (100 %), SAS des Salins (100 %), SNC de Periaz (100 %), SCI des Marronniers (100 %).

- **Sous Groupe Mercialys**

Point Confort (100 %), Corin Asset Management (40 %).

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Filiales et participations

Organigramme simplifié

Sociétés	Activités	% intérêt
Europe		
France		
Groupe Distribution Casino France		
• Distribution Casino France	Distribution (exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de supérettes en France Métropolitaine)	100,0
Floréal	Distribution carburants	100,0
Casino Carburants	Distribution carburants	100,0
Casino Vacances	Vente de voyages sur catalogue	100,0
Serca	Service après-vente	100,0
Club Avantages	Gestion programme de fidélité	66,0
Groupe Asinco (Franprix / Leader Price)	Holding	100,0
Franprix Holding	Distribution	95,0
Leader Price Holding	Distribution	75,0
Sofigep	Distribution	58,5
Leadis Holding	Distribution	51,0
Figeac	Distribution	84,0
Cogefisd	Distribution	84,0
LCl Distribution	Distribution	60,0
Sarjel	Distribution	60,0
Sodigestion	Distribution	60,0
H2A	Distribution	60,0
• Groupe Codim 2	Distribution (exploitation, à travers plusieurs filiales, d'hypermarchés et de supermarchés en Corse)	100,0
• Groupe International Fruits France (Casitalia)	Distribution	100,0
Groupe Monoprix		
Monoprix	Commerce de centre-ville	50,0
Groupe Casino Cafétéria		
Casino Cafétéria	Restauration	100,0
Restauration Collective Casino - R2C	Restauration collective	100,0
Groupe Casino Entreprise		
Casino Entreprise	Holding	100,0
Imagica	Développement photo	100,0
Cdiscount	Distribution par internet	56,4
Groupe L'Immobilière Groupe Casino		
L'Immobilière Groupe Casino	Immobilier	100,0
Sudéco	Gestion galeries Marchandes	100,0
Uranie	Immobilier	100,0
Mercialys	Foncière	60,3
IGC Services	Prestations services administratifs	100,0
Onagan Promotion	Promotion immobilière	100,0
Divers		
Tout Pour La Maison	Distribution non alimentaire	100,0
Easydis	Prestations logistiques	100,0
EMC Distribution	Centrale d'achat	100,0
Comacas	Approvisionnement des magasins	100,0
Distridyn	Approvisionnement de carburants	50,0
Banque du Groupe Casino	Crédit à la consommation (en partenariat avec Cofinoga)	60,0
Casino Services	Prestations de services juridiques, comptables et financières aux filiales du Groupe	100,0
Casino Information Technology	Gestion des systèmes d'information	100,0
IGC Promotion	Promotion immobilière	100,0
Casino Développement	Études développements immobiliers commerciaux	100,0
dunnhumby France	Analyse des données clients	50,0

Sociétés	Activités	% intérêt
Pays-Bas		
Laurus NV ^(*)	Distribution (<i>société cotée</i>)	45,0
Pologne		
Géant Polska Sp z.o.o	Immobilier	100,0
Géant Kredyt Sp z.o.o	Crédit à la consommation	40,0
Suisse		
IRTS	Prestations de services	50,0
Luxembourg		
Casino Ré SA	Réassurances	100,0
Amérique du Nord		
États-Unis		
Groupe Casino USA		
Casino USA Inc	Holding	99,7
Smart & Final Inc	Holding (<i>société cotée</i>)	55,6
Amérique du Sud		
Argentine		
Libertad SA	Distribution	100,0
Leader Price Argentina SA	Distribution	100,0
Brésil		
Companhia Brasileira de Distribuição (CBD)	Distribution (<i>société cotée</i>)	34,2
Colombie		
Almacenes Exito SA ^(*)	Distribution (<i>société cotée</i>)	38,6
Uruguay		
Grupo Disco Uruguay	Distribution	58,0
Devoto Hermanos SA	Distribution	96,0
Venezuela		
Cativen SA	Distribution	61,0
Asie		
Taïwan		
Far Eastern Geant Company Ltd	Distribution	50,0
Océan Indien		
Vindémia	Distribution (à l'Île de la Réunion, Madagascar, Mayotte, Ile Maurice et Vietnam ; Vindémia exploite des hypermarchés et des supermarchés)	70,0

(*) Société consolidée par mise en équivalence

Activité des filiales et des participations

Les données caractéristiques relatives aux filiales ou sous-groupe dont la valeur d'inventaire de la participation représente 10% des capitaux propres ou qui contribue pour au moins 10% au résultat net du Groupe sont les suivantes :

Données consolidées à l'exception des dividendes en milliers d'euros	Distribution Casino France ⁽¹⁾	Groupe Asinco ⁽²⁾	Monoprix	L'Immobilière Groupe Casino (groupe) ⁽³⁾	Groupe Mercialys	Autres filiales	Casino, Guichard- Perrachon	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écart d'acquisition)	2 133 297	2 432 151	1 031 174	1 451 440	700 306	3 944 874	756 803	12 450 045
Endettement financier hors Groupe	80 032	1 065 233	261 958	43 209	23 776	904 747	4 018 481	6 397 436
Trésorerie active	190 372	152 187	43 087	2 597	1 631	549 563	1 067 593	2 007 031
Capacité d'autofinancement	236 896	276 054	106 960	42 840	76 286	337 424	(7 799)	1 068 661
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à Casino, Guichard-Perrachon	200 031	–	50 984	174 699	200	56 028	–	–

(1) Hors groupe Asinco.

(2) Groupe Franprix / Leader Price.

(3) Hors groupe Mercialys.

Pactes d'actionnaires

La Société a conclu plusieurs pactes d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

Monoprix

Le 20 mars 2003, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat au sein de la société Monoprix SA. Ce protocole, conclu pour une durée de 25 ans, a été déclaré auprès du Conseil des Marchés Financiers (cf. avis CMF n° 203C0223). Outre le retrait de la cote des actions Monoprix, ce protocole prévoit une composition paritaire du Conseil d'administration, avec voix prépondérante du Président, et une présidence tournante (tous les 3 ans) à l'issue d'une première période de 5 ans pendant laquelle Monsieur Philippe Houzé, Président des Galeries Lafayette, demeurera Président. Ces dispositions ne seront plus applicables lorsque Casino viendra à détenir 60 % du capital de Monoprix, le protocole prévoyant alors un droit de veto de Galeries Lafayette sur les changements d'enseigne de Monoprix et sur chaque acquisition supérieure à un montant de 80 millions d'euros tant que Galeries Lafayette détiendra au moins 40 % du capital de Monoprix.

Casino et Galeries Lafayette se sont consentis des promesses d'achat et de vente qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 4.36.2) et sociaux (cf. note 16).

Le protocole prévoit également une inaliénabilité des titres détenus par chacun des groupes, un droit de préemption réciproque, un droit de sortie conjointe ainsi que des promesses de ventes réciproques en cas de changement de contrôle.

Franprix/Leader Price

Des pactes d'actionnaires ont été conclus à partir de 1998 avec chacune des familles fondatrices des différentes sociétés dans lesquelles Casino a pris une participation majoritaire et dans lesquelles celles-ci ont conservé une participation minoritaire (Franprix Holding, Leader Price Holding, Sofigep, Cogefisd, Figeac, etc.). La durée des pactes est variable suivant les sociétés concernées. Ils devraient prendre fin entre octobre 2007 et fin 2020 avec une échéance anticipée si l'une des parties n'est plus actionnaire de la société concernée.

Des promesses d'achat et de vente portant sur les participations des familles fondatrices ont été conclues avec Casino. Celles-ci sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 4.30.1).

Suite à l'accroissement de la participation du groupe dans les sociétés Franprix Holding et Leader Price Holding, intervenu en 2004, les contrats d'options d'achat et de vente, entre la famille Baud et le groupe Casino, ont été reconduits à des conditions identiques avec les aménagements suivants : gel de l'option de vente de la famille Baud pour une durée de 4 ans, gel de l'option d'achat de Casino pour une durée de 5 ans, prix fixe indexé sur Euribor sur 5 % du capital de Leader Price Holding objet des options d'achat et de vente.

Vindémia

Dans le cadre de l'entrée de Casino dans le capital de Vindémia, un pacte d'actionnaires et différents accords ont été conclus avec Groupe Bourbon.

Le pacte d'actionnaires fixait les modalités de l'exercice du contrôle exercé par les deux groupes sur l'activité de Vindémia. Société par actions simplifiée, Vindémia est administrée par un Président et un Directeur général, nommés par l'actionnaire majoritaire. La société est dotée d'un Conseil de surveillance au sein duquel chacun des groupes actionnaires est représenté en proportion de sa part dans le capital de Vindémia. Le pacte d'actionnaires prévoit une limitation des pouvoirs du Président et du Directeur général en précisant les décisions qui devront recueillir l'accord préalable du Conseil de surveillance (arrêté des comptes, fixation de la stratégie et de son évolution, arrêté des budgets annuels, etc.).

Casino et Groupe Bourbon se sont, par ailleurs, consentis des promesses d'achat et de vente qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. 4.30.1) et sociaux (cf. note 16). Au cours de l'exercice 2005, Casino a augmenté sa participation dans le capital de Vindémia, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire avec 70 % du capital contre 33,34 % auparavant.

Le pacte vient à échéance le 31 décembre 2021 sauf si l'un des actionnaires vient à détenir une participation inférieure à 10 % du capital ou des droits de vote ou si la Société venait à être cotée sur un marché réglementé.

Almacenes Exito (Colombie)

Casino a conclu, en juillet 1999, un accord stratégique de développement avec la société Almacenes Exito aux termes duquel Casino a acquis 25 % du capital et est devenu un partenaire stratégique de référence de la Société. Cette prise de participation s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires portant notamment sur l'administration de la société. Casino est représenté au sein du Conseil d'administration.

Depuis cette date, la participation du groupe Casino dans la société Almacenes a été portée à 38,62 %.

Casino a, par ailleurs, consenti aux autres actionnaires de référence des promesses d'achat qui sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 4.36.2) et qui ne sont exerçables qu'en cas de prise de contrôle de la société Almacenes Exito par Casino.

Le pacte prévoit également un droit de préemption réciproque, un droit de préférence, un droit de sortie conjointe ainsi que des dispositions particulières en cas de changement de contrôle. Le pacte prendra fin le jour où l'un des actionnaires majoritaires et JP Morgan collectivement ou Casino détiendront une participation inférieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la société.

Au cours de l'automne 2006, un bloc d'actionnaires, partie au pacte, a notifié sa volonté de vendre sa participation de 24,52 %. Le groupe Casino a alors fait savoir qu'il exercerait son droit de première offre.

Groupe Disco Uruguay (Uruguay)

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco de Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires a été conclu avec les familles fondatrices. Celui-ci, conclu pour une période de 5 ans renouvelable une fois, définit les modalités du contrôle conjoint exercé par les partenaires sur l'activité de la filiale Supermercados Disco del Uruguay. Les deux partenaires sont représentés paritairement aux organes de direction.

Casino sera amenée à assurer seule la direction et la gestion de la société si Casino vient à détenir plus de 66 % du capital.

Casino a, par ailleurs, consenti aux familles fondatrices des promesses d'achat qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf note 4.30.1 et 4.36.2) et sociaux (cf. note 16).

Le pacte prévoit également un droit de préférence réciproque ainsi qu'un droit de sortie conjointe. Le pacte, d'une durée initiale de 5 ans à compter de septembre 1998, a été reconduit tacitement pour une nouvelle durée de 5 ans en 2003.

Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (Brésil)

Le nouvel accord de partenariat, signé en 2005 entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz, prévoyant un co-contrôle paritaire des actionnaires sur le holding de contrôle commun et sur CBD, a abouti à une refonte du pacte d'actionnaires les liant.

Le contrôle de CBD s'exerce par une représentation égale des deux groupes d'actionnaires aux conseils d'administration du holding de contrôle et de CBD. Le Conseil d'administration de CBD est composé de 14 membres : 5 membres représentant le groupe Casino, 5 membres représentant la famille d'Abilio Diniz et quatre administrateurs indépendants désignés d'un commun accord entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz. Abilio Diniz continue à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de CBD et a été nommé Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

Toutes les décisions importantes de gestion sont prises à l'unanimité. Le groupe Casino et Abilio Diniz disposent de droits de veto équivalents pour certaines décisions. Ils nomment conjointement le directeur général de CBD.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, la famille d'Abilio Diniz s'est engagée à ne pas céder ses actions du holding de contrôle pendant une période de 9 ans et le groupe Casino s'est engagé à ne pas céder sa participation dans le holding de contrôle pendant une durée de 18 mois suivant la réalisation de la transaction.

À l'issue de chacune de ces périodes d'incessibilité, chacun des coactionnaires du holding de contrôle dispose d'un droit de première offre dans l'hypothèse où l'un des coactionnaires souhaiterait céder sa participation.

À long terme, et à l'échéance de 2012, les parties au pacte sont convenues d'un certain nombre d'aménagements destinés à prévoir, en fonction des circonstances, l'évolution du contrôle de CBD entre elles. À cette date, si le groupe Casino le souhaite, il aura la faculté de nommer le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

Dans cette hypothèse, certaines dispositions du pacte d'actionnaires prévoient que l'équilibre actionnarial du holding de contrôle pourra évoluer par l'exercice d'options d'achat et de vente. Ces dispositions ne font toutefois naître aucun engagement financier que le groupe Casino devrait exécuter sans l'avoir décidé, le moment venu.

Actifs immobilisés nantis

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (61 millions d'euros représentant 0,5 % des actifs immobilisés).

Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 156.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (page 158) conduit à ce que des relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, le groupe Rallye, par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 154.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 4.37 de l'annexe des comptes consolidés.

Capital et actionnariat

Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2006 à 171 241 657,56 euros divisé en 111 922 652 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 798 396 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Compte tenu des levées d'options de souscription intervenues depuis le 1^{er} janvier 2007, le capital s'élève au 31 mars 2007 à 171 246 100,68 euros divisé en 111 925 556 actions dont 96 801 300 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Actions propres – Autorisation de rachat d'actions par la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et / ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du code monétaire et financier.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

Opérations réalisées en 2006 et jusqu'au 31 mars 2007

Contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino ordinaire, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 annexée à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions ordinaires et la somme de 40 millions d'euros. 3 194 842 actions Casino ordinaires ont été acquises en 2006 au prix moyen de 62,45 euros, et 3 824 642 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 62,42 euros. Au 31 décembre 2006, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 200 actions ordinaires et 88,7 millions d'euros.

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007, 1 498 145 actions Casino ordinaires ont été acquises au prix moyen de 69,08 euros, et 1 208 345 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 68,18 euros. Au 31 mars 2007, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 290 000 actions ordinaires et 68,3 millions d'euros.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Capital et actionariat

Plan d'actionariat

En 2005, le Conseil d'administration a mis en place, par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), un plan d'actionariat salarié baptisé "Émily". Ce plan d'actionariat salarié dit à effet de levier et à capital garanti a été offert à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino. Cette opération a permis de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux développements et aux performances futures du Groupe. Le 29 décembre 2005, 828 859 actions Casino ordinaires avaient été cédées au FCPE "Émily" et 92 095 actions avaient été attribuées gratuitement dans le cadre de l'abondement. Faisant suite à la constatation définitive des souscriptions, la Société a procédé le 30 janvier 2006 au rachat de 3 266 actions au prix de 56,30 euros et le FCPE "Émily" a restitué à la Société 362 actions gratuites.

Couverture des options d'achat et de souscription d'actions

Afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat et de souscription d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, la Société a procédé, en 2005, à l'acquisition de 3 541 020 options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux. En 2006, aucun "call" n'a été exercé. 506 410 "calls" ont été annulés en 2006 correspondant aux options d'achat ou de souscription d'actions annulées suite au départ des bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 2,3 millions d'euros. 411 898 "calls" sont venus à échéance sans être exercés.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ainsi que les opérations intervenues en 2006 étant précisé qu'aucune opération n'est intervenue entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2007 :

Date d'échéance	Nombre de "calls" au 01/01/2006	Opérations 2006		Nombre de "calls" au 31/12/2006	Prix d'exercice
		Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" échus		
01/11/2006	411 898	-	(411 898)	-	104,04 €
09/06/2007	56 628	(35 559)	-	21 069	84,96 €
31/10/2007	575 173	(16 440)	-	558 733	84,24 €
15/07/2008	80 000	(80 000)	-	-	97,98 €
16/10/2008	918 645	(135 756)	-	782 889	60,89 €
08/06/2009	33 049	(3 292)	-	29 757	67,84 €
08/06/2009	47 247	(2 850)	-	44 397	77,11 €
07/10/2009	1 339 853	(226 940)	-	1 112 913	78,21 €
08/06/2010	78 527	(5 573)	-	72 954	59,01 €
Total	3 541 020	(506 410)	(411 898)	2 622 712	

Autres opérations

La Société a procédé en janvier 2006 à la cession d'un bloc de 850 000 actions au prix de 56,90 euros. En outre, 4 300 actions à dividende prioritaire (ADP) ont été annulées en mars 2006. Aucune autre action n'a été annulée entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2007.

Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 ainsi qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2007, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	% du capital représenté par le nombre total d'actions
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2005	1 529 314	4 300	1,37
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	3 194 842	-	
Nombre d'actions cédées hors contrat de liquidité	(850 000)	-	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(3 824 642)	-	
Nombre d'actions rétrocédées et rendues par le FCPE "Emily"	3 628	-	
Nombre d'actions annulées	-	(4 300)	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2006	53 142	-	0,05 %
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	1 498 145	-	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	1 208 345	-	
Nombre d'actions détenues au 31 mars 2007	342 942	-	0,31 %

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 53 142 actions ordinaires (valeur d'achat : 3,70 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 0,05 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 29 décembre 2006 (soit 70,40 euros) ressort à 3,74 millions d'euros.

Au 31 mars 2007, la Société restait propriétaire de 342 942 actions ordinaires (valeur d'achat : 25,90 millions d'euros). La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 30 mars 2007 (soit 75,58 euros) ressort à 25,92 millions d'euros.

Les actions autodétenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 52 942 actions ordinaires à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- 290 000 actions ordinaires à la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Par ailleurs, les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, détiennent respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant également 411 actions prioritaires, représentant au total 0,10 % du capital.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées depuis le 31 mars 2006, date du bilan du précédent programme publié dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D. 06-0413 du 16 mai 2006, jusqu'au 31 mars 2007 :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2007			
	Achats	Ventes Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	4 194 170	3 972 994	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			2 622 712 ^(*)	-	-	-
Cours moyen de la transaction	65,84	65,61				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	-	-	-	-
Montants	276 141 678	260 677 511				

(*) Ces options d'achat ont des échéances qui s'échelonnent entre le 9 juin 2007 et le 8 juin 2010.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 31 mai 2007 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours suivantes :

- 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2007, déduction faite des 455 134 actions ordinaires et des 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2007, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 10 737 010 actions dont 9 224 996 actions ordinaires et 1 512 014 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 058 580 860 euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 31 mai 2006 a renouvelé, pour une durée de 3 ans, l'autorisation conférée à la Société de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre.

Cette autorisation expirera le 30 mai 2009.

Capital autorisé et non émis

En application de l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2005 a décidé, afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, de déléguer au Conseil d'administration certaines compétences et de l'autoriser à attribuer des actions gratuites au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de l'autorisation	Durée	Échéance
Augmentation de capital					
par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital	150 millions d'euros	avec DPS ^(*) sans DPS ^(*)	26 mai 2005 26 mai 2005	26 mois 26 mois	25 mai 2007 25 mai 2007
Augmentation de capital					
par incorporation de réserves, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	150 millions d'euros	–	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
Émission de valeurs mobilières					
donnant droit à l'attribution de titres de créance	2 milliards d'euros	–	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
Augmentation de capital					
par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE mise en œuvre par Casino sur les titres d'une autre société cotée	150 millions d'euros	sans DPS ^(*)	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
Augmentation de capital					
par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis par la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital	sans DPS ^(*)	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
Attribution gratuite					
d'actions ordinaires nouvelles ou existantes au profit du personnel ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS ^(*)	26 mai 2005	38 mois	25 mai 2008
Augmentation de capital					
au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS ^(*)	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007

(*) DPS = droit préférentiel de souscription.

Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 150 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2004 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2007, à consentir des options de souscription d'actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société. Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à 5 % du nombre d'actions de chaque catégorie, au moment où ces options seront consenties, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 31 mai 2007, le renouvellement des autorisations venant à échéance en 2007.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée à l'exception de celles relatives à l'attribution d'options de souscription et d'actions gratuites :

- 78 527 options de souscription d'actions ordinaires ont été attribuées en 2004, 368 924 en 2005 et 408 068 en 2006 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après) ;
- 144 716 actions gratuites ont été attribuées en 2005 et 165 443 en 2006 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après).

Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions ordinaires Casino

Les bons de souscription d'actions ordinaires "C" (BSA "C") sont venus à échéance le 15 décembre 2006. 8 718 bons ont été présentés entre le 1er janvier et le 15 décembre 2006 donnant lieu à la création de 4 359 actions nouvelles émises au prix de 91,80 euros représentant un total de 400 156,20 euros. Les 2 681 831 bons non exercés sont devenus caducs.

Options de souscription d'actions

Depuis 1990, il a été attribué des options de souscription d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants ainsi qu'aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription ajusté	Nombre d'options attribuées			Nombre d'options levées au 31/03/2007	Nombre d'options ajusté(*) restant à lever au 31/03/2007
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés			
09/12/2002	09/12/2005	08/06/2008	519	67,84	-	3 679	559	27 600	
17/04/2003	17/04/2006	16/10/2008	567	60,89	-	145 000	21 765	738 542	
09/12/2003	09/12/2006	08/06/2009	454	77,11	-	22 953	-	32 720	
08/04/2004	08/04/2007	07/10/2009	1 920	78,21	-	56 500	-	527 232	
09/12/2004	09/12/2007	08/06/2010	408	59,01	-	40 191	-	68 981	
26/05/2005	25/05/2008	25/11/2010	275	57,76	-	65 600	-	297 793	
08/12/2005	08/12/2008	07/06/2011	413	56,31	-	14 656	-	44 737	
13/04/2006	13/04/2009	12/10/2011	317	58,16	-	75 250	-	330 310	
15/12/2006	15/12/2009	14/06/2012	504	69,65	-	15 432	-	52 543	

(*) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (112 409 options ont été annulées au cours de l'exercice 2006 et 64 174 options du 1^{er} janvier au 31 mars 2007).

Aucun plan d'options de souscription n'est venu à échéance en 2006.

Attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions ordinaires gratuites ont été attribuées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées		Nombre total d'actions attribuées au 31/03/2007
				aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés	
25/06/2005	26/05/2008	26/05/2010	674	-	18 125	144 716
13/04/2006	13/04/2009	13/04/2011	684	-	15 050	148 211
15/12/2006	15/12/2008	15/12/2010	4	-	17 232	17 232

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises étant égal à la moyenne des attributions annuelles. Ce critère est celui de la croissance organique du chiffre d'affaires à périmètre constant des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindemia. En outre, concernant les directeurs de magasins supermarchés et hypermarchés, il est tenu compte d'un critère de performance réalisé par le magasin. Pour les actions attribuées le 15 décembre 2006, seule la condition de présence est applicable.

Capital potentiel

Le capital potentiel au 31 mars 2007 se décompose de la façon suivante :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	Total
Nombre d'actions au 31 mars 2007	96 801 300	15 124 256	111 925 556
Options de souscription	2 120 458	–	2 120 458
Actions gratuites	310 159	–	310 159
Nombre d'actions potentiel	99 231 917	15 124 256	114 356 173

Le nombre de titres serait en conséquence augmenté de 2,2 % représentant une dilution potentielle des actions existantes de 2,1 %.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

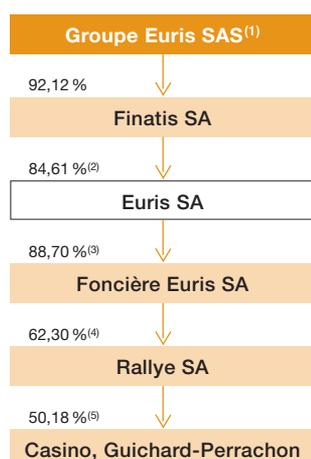
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 mars 2007	Nombre d'actions créées/annulées		Montants des variations de capital (en euros)		Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions		
	Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total
2002								
• Options de souscription	34 868	–	53 348,04	658 801,12	168 281 236,08	93 469 848	16 517 888	109 987 736
• Exercice de Bons "A"	13	–	19,89	1 540,11	168 281 255,97	93 469 861	16 517 888	109 987 749
• Exercice de Bons "B"	13	–	19,89	1 735,11	168 281 275,86	93 469 874	16 517 888	109 987 762
• Annulation actions prioritaires	–	(1 306 027)	(1 998 221,31)	(79 907 933,68)	166 283 054,55	93 469 874	15 211 861	108 681 735
2003								
• Options de souscription	1 606	–	2 457,18	33 618,08	166 285 511,73	93 471 480	15 211 861	108 683 341
• Exercice de Bons "A"	3 213	–	4 915,89	380 644,11	166 290 427,62	93 474 693	15 211 861	108 686 554
• Exercice de Bons "B"	8	–	12,24	1 067,76	166 290 439,86	93 474 701	15 211 861	108 686 562
• Annulation actions prioritaires	–	(83 305)	(127 456,65)	(3 655 550,66)	166 162 983,21	93 474 701	15 128 556	108 603 257
2004								
• Options de souscription	2 691	–	4 117,23	55 936,23	166 167 100,44	93 477 392	15 128 556	108 605 948
• Exercice de Bons "B"	1	–	1,53	133,47	166 167 101,97	93 477 393	15 128 556	108 605 949
• Exercice de Bons "C"	20	–	30,60	2 009,40	166 167 132,57	93 477 413	15 128 556	108 605 969
2005								
• Exercice de Bons "B"	518	–	792,54	69 137,46	166 167 925,11	93 477 931	15 128 556	108 606 487
• Absorption de filiales	55	–	84,15	3 886,72	166 168 009,26	93 477 986	15 128 556	108 606 542
• Paiement du dividende en actions	3 296 553	–	5 043 726,09	160 146 544,74	171 211 735,35	96 774 539	15 128 556	111 903 095
2006								
• Options de souscription	19 420	–	29 712,60	1 154 022,20	171 241 447,95	96 793 959	15 128 556	111 922 515
• Exercice de Bons "C"	4 359	–	6 669,27	393 486,93	171 248 117,22	96 798 318	15 128 556	111 926 874
• Absorption de filiales	78	–	119,34	4 763,53	171 248 236,56	96 798 396	15 128 556	111 926 952
• Annulation actions prioritaires	–	(4 300)	(6 579,00)	(199 803,80)	171 241 657,56	96 798 396	15 124 256	111 922 652
2007								
• Options de souscription	2 904	–	4 443,12	175 015,49	171 246 100,68	96 801 300	15 124 256	111 925 556

Répartition du capital et des droits de vote

- Au 31 décembre 2006, le nombre des droits de vote en Assemblée générale s'élevait à 143 801 065 attachés à 96 633 062 actions ordinaires ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (cf. paragraphe "Droit de vote" page 272) ainsi que des actions Casino détenues directement ou indirectement par la Société.

Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1^{er} janvier 2007, le nombre de droits de vote s'élevait, au 31 mars 2007, à 143 397 595 attachés à 96 346 166 actions ordinaires ayant le droit de vote.

- La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Groupe Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 mars 2007, la position de la société au sein du Groupe :



■ Société cotée

(1) La société Groupe Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 99,99 % en droits de vote.

(3) 91,05 % en droits de vote.

(4) 75,20 % en droits de vote en intégrant les 3 090 713 actions Rallye faisant l'objet d'une pension livrée, sans lesquelles la détention de Foncière Euris, directement ou indirectement, serait de 54,4 % du capital et 70,2 % des droits de vote.

(5) Actions ordinaires détenues, directement et indirectement, par Rallye et ses filiales, hors autocontrôle, (cf. "Répartition du capital au 31 mars 2007") représentant 63,21% des droits de vote.

- La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2004, 2005 et 2006 ainsi qu'au 31 mars 2007 est la suivante :

	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
31 décembre 2004								
Public	36 731 926	39,3	8 334 949	55,1	45 066 875	41,5	40 907 624	31,0
<i>dont au nominatif</i>	4 928 059	5,3	114 413	0,8	5 042 472	4,6	9 103 757	6,9
<i>dont au porteur</i>	31 803 867	34,0	8 220 536	54,3	40 024 403	36,9	31 803 867	24,1
Groupe Rallye	47 326 570	50,6	6 469 466	42,8	53 796 036	49,5	84 036 875	63,8
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,2	-	-	2 049 747	1,9	2 049 747	1,6
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	2,0	1 915 777	1,5
FCP des salariés du groupe Casino	1 600 766	1,7	65 000	0,4	1 665 766	1,5	2 812 016	2,1
Autodétention / autocontrôle	3 852 627	4,1	4 711	-	3 857 338	3,6	-	-
Total	93 477 413	100,0	15 128 556	100,0	108 605 969	100,0	131 722 039	100,0

	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
31 décembre 2005								
Public	41 635 436	43,0	8 774 968	58,0	50 410 404	45,0	45 523 686	32,0
<i>dont au nominatif</i>	4 464 560	4,6	110 790	0,7	4 575 350	4,1	8 352 810	5,9
<i>dont au porteur</i>	37 170 876	38,4	8 664 178	57,3	45 835 054	41,0	37 170 876	26,1
Groupe Rallye	46 946 211	48,5	6 029 447	39,9	52 975 658	47,3	89 016 833	62,5
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	-	-	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 585 862	2,7	65 000	0,4	2 650 862	2,4	3 939 362	2,8
Autodétention / autocontrôle	1 641 506	1,7	4 711	-	1 646 217	1,5	-	-
Total	96 774 539	100,0	15 128 556	100,0	111 903 095	100,0	142 445 405	100,0

31 décembre 2006	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote ^(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	43 252 530	44,7	8 774 968	58,0	52 027 498	46,5	46 906 873	32,6
<i>dont au nominatif</i>	4 093 587	4,2	107 860	0,7	4 201 447	3,8	7 747 930	5,4
<i>dont au porteur</i>	39 158 943	40,5	8 667 108	57,3	47 826 051	42,7	39 158 943	27,2
Groupe Rallye ⁽¹⁾	46 946 211	48,5	6 029 447	39,9	52 975 658	47,3	89 016 871	61,9
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	–	–	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 468 797	2,6	65 000	0,4	2 533 797	2,3	3 911 797	2,7
Autodétention / autocontrôle ⁽²⁾	165 334	0,2	411	–	170 045	0,2	–	–
Total	96 798 396	100,0	15 124 256	100,0	111 926 952	100,0	143 801 065	100,0

31 mars 2007	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote ^(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	41 402 491	42,8	8 774 968	58,0	50 177 459	44,8	44 940 260	31,3
<i>dont au nominatif</i>	3 962 281	4,1	104 961	0,7	4 067 242	3,6	7 500 050	5,2
<i>dont au porteur</i>	37 440 210	38,7	8 670 007	57,3	46 110 217	41,2	37 440 210	26,1
Groupe Rallye ⁽¹⁾	48 576 713	50,2	6 029 447	39,9	54 606 160	48,8	90 647 373	63,2
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	–	–	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 401 438	2,5	65 000	0,4	2 466 438	2,2	3 844 438	2,7
Autodétention / autocontrôle ⁽²⁾	455 134	0,5	411	–	455 545	0,4	–	–
Total	96 801 300	100,0	15 124 256	100,0	111 925 556	100,0	143 397 595	100,0

(*) Il s'agit des droits de vote en assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

(1) Au 31 décembre 2006, Rallye SA détient 11,3 % du capital (14,9 % des droits de vote) directement et 36,0 % du capital (47,0 % des droits de vote) indirectement à travers sept filiales. Cinq d'entre elles détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,1 % du capital et 16,2 % des droits de vote, de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 5,0 % du capital et 7,8 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 5,1 % du capital et 7,6 % des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,6 % du capital et 8,0 % des droits de vote et de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 7,0 % du capital et 7,5 % des droits de vote. Les autres filiales détiennent moins de 5 % du capital ou des droits de vote. Le groupe Rallye détenait également 2 445 754 options d'achat d'actions ordinaires.

Au 31 mars 2007, Rallye SA détient 11,8 % du capital (15,3 % des droits de vote) directement et 37,0 % du capital (47,9 % des droits de vote) indirectement à travers sept filiales. Cinq d'entre elles détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,1 % du capital et 16,2 % des droits de vote, de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 5,0 % du capital et 7,8 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 6,1 % du capital et 8,4 % des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,6 % du capital et 8,0 % des droits de vote et de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 7,0 % du capital et 7,5 % des droits de vote. Les autres filiales détiennent moins de 5 % du capital ou des droits de vote. Le groupe Rallye détient également 2 815 252 options d'achat d'actions ordinaires de telle sorte qu'en prenant en compte les options détenues par la société, il contrôle, au 31 mars 2007, au sens de la réglementation des franchissements de seuils, 53,6 % du capital.

(2) Casino détient directement des actions ordinaires pour faire face à ses engagements dans le cadre des options d'achat d'actions Casino conférées aux dirigeants et salariés du Groupe (cf. page 188) ou dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité (cf. page 165). Casino détient également, à travers les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant aussi 411 actions prioritaires. Le total des actions détenues par ces deux sociétés représentait 0,1 % du capital.

- Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 2 468 797 actions ordinaires et 65 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, représentant 2,3 % du capital et 2,7 % des droits de vote.
- Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à plus de 91 000 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 29 avril 2005 et service des titres nominatifs).
- À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Capital et actionariat

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article 11 des statuts (identification de l'actionariat), les personnes suivantes ont déclaré, du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2007, détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction.

Déclarants	Date de déclaration	Type de franchissement déclaré	Nombre d'actions et de droits de vote déclarés	% du capital ⁽²⁾	% des droits de vote ⁽²⁾
Société Générale ⁽¹⁾	06/01/2006	baisse / hausse	2 175 570	1,94	1,54
Edmond de Rothschild Asset Management	14/02/2006	baisse	779 121	0,70	0,55
Hermes Focus Asset Management Europe Ltd	27/04/2006	hausse	1 474 599	1,32	1,04
Société Générale ⁽¹⁾	02/06/2006	baisse	1 398 432	1,25	0,99
Société Générale ⁽¹⁾	15/06/2006	hausse	2 126 360	1,90	1,50
Société Générale ⁽¹⁾	29/06/2006	hausse / baisse	1 266 475	1,13	0,88
Société Générale ⁽¹⁾	12/07/2006	hausse / baisse	1 474 556	1,32	1,03
Hermes Focus Asset Management Europe Ltd	01/03/2007	hausse	2 949 321	2,64	2,05

(1) Déclaration au titre du Groupe de la Société Générale.

(2) Sur la base des informations communiquées par la société, en application des dispositions de l'article L.233-8 du Code de commerce et de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF à la date de déclaration de franchissement de seuil, étant précisé que depuis septembre 2006, le nombre total de droits de vote publié mensuellement est calculé, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

Une recherche partielle des détenteurs d'actions ordinaires (seuil affilié : 100 000 – seuil actionnaire : 10 000) a été également effectuée à la date du 29 avril 2006. Il a été identifié 378 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 32 629 787 actions ordinaires, représentant 29,2 % du capital.

- 10 526 421 actions ordinaires et 447 actions à dividende prioritaire sans droit de vote inscrites au nominatif étaient nanties au 31 décembre 2006. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions Casino :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Groupe Crédit Agricole ⁽¹⁾	Juin 2004	Juillet 2011	(2)	3 976 952	3,55
Rabobank	Juin 2000	Juin 2007	(2)	3 510 659	3,14
Deutsche Bank	Novembre 2006	Novembre 2011	(2)	1 971 191	1,76
Bayerische Landesbank	Août 2002	Août 2007	(2)	926 586	0,83
Autres établissements bancaires ⁽¹⁾	Avril 2002	Décembre 2011	(2)	1 100	–
Total				10 386 488	9,28

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la Société.
- Au 31 décembre 2006, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent 5,03 % du capital et 7,83 % des droits de vote en assemblée générale. À la même date, 47,34 % du capital et 61,91 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.
Au 31 mars 2007, les actions détenues directement par les membres des organes de direction de Casino représentent 5,03 % du capital et 7,85 % des droits de vote. À la même date, 48,79 % du capital et 63,22 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2007 sont les suivantes :

Date	Personnes concernées	Type d'opération	Type de titres	Nombre	Montant en euros
04/01/2007	Frédéric Saint-Geours, Administrateur	Acquisition	Actions	350	24 885
04/01/2007	Gérald de Roquemaurel, Administrateur	Acquisition	Actions	400	28 500
26/01/2007	Personne liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions	815 251	47 116 127
27/02/2007	Personne liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions	815 251	47 116 127
15/03/2007	Personne liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers	500 000	3 370 207
16/03/2007	OCP, Administrateur Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers	600 000	5 528 640
19/03/2007	OCP, Administrateur Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers	600 000	6 738 178
20/03/2007	Personne liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers	300 000	3 850 780

Facteurs de Risques – Assurances

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe.

Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés à un niveau centralisé (risques financiers – assurances), d'autres (tels que les risques opérationnels) sont au contraire gérés à un niveau décentralisé. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques ;
- Le Groupe est doté d'une Direction de l'audit interne ainsi que d'une Direction de la prévention qui rendent compte à la Direction générale. La Direction de l'audit interne a notamment, pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe, et de procéder à des préconisations pertinentes. La Direction de la prévention, a pour mission de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent l'entreprise et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre ;
- La mission de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité et de crise est confiée au Comité de gestion des risques au sein duquel siègent des représentants du Groupe et des consultants externes ;
- Le Comité d'audit, dont la mission principale est d'analyser les comptes et de s'assurer de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, se prononce sur le programme annuel des missions de la Direction de l'audit interne ainsi que sur la pertinence des méthodes de contrôle. Il a pour mission de se saisir de tout fait ou événement dont il a connaissance et pouvant exposer le Groupe à un risque significatif. Il vérifie que les différentes entités du Groupe sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, structurés et adaptés, et apprécie l'efficacité de la fonction d'audit au sein du Groupe et la pertinence et la qualité des méthodes et des procédures utilisées. Il est informé des conclusions des audits ainsi que des recommandations émises et les suites données par la Direction générale.

Risques de marché

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur administratif et financier, la Direction de la gestion financière et des assurances assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils, notamment informatiques, nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Par ailleurs, l'organisation et les procédures appliquées sont auditées par la Direction de l'audit. Un reporting régulier est adressé à la Direction générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Risques de liquidités

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans les notes 4.30 à 4.30.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 4.31.1 de l'annexe des comptes consolidés ainsi qu'à la note 13 de l'annexe des comptes sociaux. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le Groupe Casino à recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 4.36.1).

Risques de change

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. note 4.31) ainsi que dans l'annexe des comptes sociaux (cf. notes 6 et 12). Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture.

Risques sur actions

La Société détient de ses propres actions. L'analyse de ce risque figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. 18).

Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement (cf. note 4.25 de l'annexe des comptes consolidés et note 8 de l'annexe des comptes sociaux) comprennent essentiellement des OPCVM monétaires sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible.

Risques opérationnels

Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendances particulières à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence environ plus de 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux.

Le Groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 943 809 m² sur 43 sites), réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France dispose de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient 55 % des points de vente au 31 décembre 2006 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino, Géant Krédyt, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). En 2006, l'international représentait 21,8 % du chiffre d'affaires consolidé et 18,31 % du résultat opérationnel courant.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données environnementales" ci-après.

Risques juridiques

Risques liés à la réglementation

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (Agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (Stations-service), Mercialys (SIIC). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Des informations sur les litiges figurent aux notes 4.7, 4.19, 4.29 et 4.36.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

À la date du 31 mars 2007, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

À noter toutefois que les actionnaires minoritaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et gestionnaires et qu'ils avaient en conséquence, l'intention d'exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, réfutera totalement le droit d'exercice anticipé de la promesse. Il est confiant en l'issue des procédures qui pourraient être engagées à ce titre.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

Présentation générale de la politique assurance

La protection des personnes, clients, consommateurs et collaborateurs, comme celle de ses biens sont les principaux objectifs de la politique assurance du groupe Casino.

La Direction des assurances, placée sous l'autorité et le contrôle de la Direction financière Groupe ainsi que de celle de la Direction générale à qui elle reporte, centralise l'ensemble des problématiques d'assurances en étroite collaboration avec les filiales ou branches opérationnelles autour notamment des axes fondamentaux suivants :

- prise en compte de la réglementation "ERP" (établissements recevant du public) ;
- identification et quantification des risques ;
- organisation et suivi de procédures d'audit et de prévention ;
- déploiement d'un dispositif de couvertures financières (rétention) et de transfert aux assureurs visant à supprimer, sinon réduire au maximum, les conséquences d'événements majeurs sur les comptes du Groupe.

Cette politique est déclinée à deux niveaux :

- au niveau central, le Groupe a négocié des polices mondiales ou master pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible sur les marchés d'assurances et de réassurances. Ces couvertures interviennent, si besoin est, en différence de conditions et / ou de limites des couvertures locales souscrites par les filiales étrangères.
- à l'international, au niveau local par pays, chaque filiale est tenue de souscrire un programme d'assurances dans le respect de la réglementation locale.

Pour l'assister, Casino fait appel au réseau de courtage Siaci / Jardine Llyod Thompson, s'agissant du conseil, du placement et de la gestion des risques et à des assureurs de notoriété, dont AXA CS, GAN, Générali, Royal & Sun Alliance, Generali, AIG.

Des procédures transversales Groupe définissent la répartition, les limites de compétences, les pouvoirs de négociation et de souscription entre la Direction assurances corporate et les filiales étrangères, et ce en fonction de l'importance stratégique des risques à garantir et des contraintes des marchés locaux.

Éléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances

Auto assurance et budget des primes d'assurances

Afin d'optimiser au maximum ses coûts d'assurances, la maîtrise, le pilotage des risques et des assurances, tant au niveau mondial que national, le Groupe a décidé la mise en place d'une société captive de réassurance localisée au Luxembourg. Cette société qui est opérationnelle depuis octobre 2006 et consolidée dans les comptes du Groupe, est gérée par un prestataire externe agréé par les autorités locales, conformément à la réglementation applicable aux sociétés de réassurance.

Cette société, qui à ce jour réassure une ligne du programme d'assurances dommages aux biens / perte d'exploitation France, à hauteur maximum de trois millions d'euros par année d'assurance, intervient en excédant des franchises classiques qui, de même que pour la provision pour fluctuation de la sinistralité à constituer par la captive, sont déterminées sur la base historique des données statistiques (plus de 10 ans) dont disposent le Groupe et ses assureurs.

Nonobstant la mise en place de sa filiale de réassurance, Casino Ré, le Groupe supporte la charge financière de la totalité des sinistres de fréquence (sinistres de responsabilité civile et de dommages aux biens, autos, transport) et potentiellement une part significative, mais plafonnée par année d'assurance (dommages aux biens et perte exploitation), des sinistres d'intensité.

Le suivi et le contrôle tant qualitatif que financier des sinistres sous franchises classiques, sont organisés en partenariat étroit et régulier entre le courtier corporate, les assureurs, les experts habilités et par la Direction assurances Groupe.

Compte tenu de la mise en place de la société captive de réassurance, de la politique de prévention suivie depuis plusieurs années, du niveau des franchises conservées et de l'offre du marché de l'assurance, l'ensemble du programme d'assurances a été renouvelé courant 2006 et négocié à la baisse pour une période de 24 mois s'agissant des dommages aux biens et de la perte exploitation en France.

Le montant global du budget assurances pour 2006 s'élève à 42 millions d'euros (franchises 13 millions, primes 29 millions) représentant près de 0,19 % du chiffre d'affaires consolidé HT 2006, contre 47 millions d'euros (primes plus franchises) pour l'exercice 2005 représentant 0,23 % du chiffre d'affaires consolidé HT de cet exercice.

Aucun sinistre n'est survenu à la date du 31/12/2006 qui serait susceptible d'impacter négativement le prochain renouvellement du programme assurance tant pour ce qui concerne le coût global (primes et franchises) que les couvertures elles-mêmes.

Synthèse des couvertures d'assurances

Les garanties décrites ci-après le sont à titre indicatif pour une situation à un moment donné et ne peuvent donc être retenues comme étant permanentes. Du fait des contraintes des marchés d'assurances et/ou de tout arbitrage éventuel du Groupe, celles-ci peuvent être modifiées si besoin est.

La couverture des dommages aux biens, de la perte exploitation ainsi que la responsabilité civile (exploitation et produits) sont les risques majeurs encourus par Casino en ce qu'ils affectent les actifs du Groupe pour la première et son image vis-à-vis des tiers pour la seconde.

L'assurance responsabilité civile, dont l'appréciation du montant maximum des sinistres potentiels est difficile, revêt une importance toute particulière compte tenu des risques auxquels est exposé le Groupe du fait, d'une part, de la réglementation ERP (établissements recevant du public) et, d'autre part, des produits vendus à la clientèle.

Dommages aux biens et perte exploitation consécutive

Le programme d'assurances de forme "Tous Risques Sauf" (les exclusions définissant la portée des garanties), en cours les années précédentes, a été reconduit pour 24 mois. Le montant des garanties souscrit l'est à hauteur du sinistre maximum possible calculé à dire d'expert, pour un montant de couverture de 220 millions d'euros pour les événements majeurs dont 60 millions pour la perte d'exploitation.

Cette assurance couvre notamment et sans que cela soit exhaustif, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles et les risques divers y associés, l'effondrement, les responsabilités immobilières (recours des tiers, des voisins, risques locatifs), le terrorisme (lorsqu'une législation l'impose), la valeur vénale des fonds de commerce, etc.

Responsabilité civile

Le programme d'assurances de forme "Tous Risques Sauf", en cours les années précédentes a également été reconduit pour 12 mois. Sont notamment couverts les dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées. Ce programme couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties, qui est de 76 millions d'euros, la pollution accidentelle ainsi que les frais de retrait des produits et la responsabilité du Groupe en sa qualité d'employeur du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Autres assurances

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

Ainsi dans le cadre des garanties obligatoires (loi ou réglementation) le Groupe a souscrit notamment les garanties suivantes : assurance automobile (responsabilité auto), assurance construction : dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) et responsabilité décennale constructeur, assurance des responsabilités civiles professionnelles : de syndic et ou gestionnaire immobilier, de voyageur, de banque.

Le Groupe a par ailleurs souscrit un programme d'assurance "Tous Risques Chantier" (garantie dommages des biens objet des travaux pendant la durée de ces derniers) ainsi qu'un programme assurances "transport / importation des marchandises" pour garantir de "bout en bout", les marchandises lui appartenant et/ou dont il a la garde, en cours de transport domestique ou international.

Prévention – Gestion de crise – Maintien de l'exploitation après sinistre – Suivi statistique

Protection du patrimoine

Le Groupe procède régulièrement, avec ses assureurs, des experts et conseils, à des audits techniques. Ainsi, la totalité des sites importants, en particulier les centres commerciaux et les entrepôts font l'objet de visites prévention récurrentes notamment sous l'aspect dommages aux biens & perte exploitation, visant à maintenir le meilleur niveau possible de prévention et de protection tant passive (niveau des installations, lutte contre l'incendie, etc.), qu'active (formation des équipes incendie, respect des règles de sécurité, etc.).

Responsabilité civile & risque produit

Le Groupe maintient et développe une politique active de prévention et de veille, placée sous l'autorité d'un Comité de prévention des risques (risques en cours et émergents). Ainsi, tous les fabricants de produits, dont ceux à la marque du Groupe, sont évalués régulièrement. Le dispositif en place de gestion de retrait et / ou de rappel des produits de la vente est complété par un outil qui permet d'avoir une gestion la plus fine et réactive possible en cas d'anomalie constatée sur un produit. Enfin des audits réguliers sont effectués dans les magasins et entrepôts du Groupe pour s'assurer du respect des procédures, dont celui de la chaîne du froid, hygiène des locaux et du personnel, etc.

Identification / cartographie des risques – Maintien de l'exploitation en cas de sinistre

La cartographie des risques, entreprise les années précédentes, en particulier celle relative aux produits dangereux toujours en process, compte tenu de son ampleur et de ses impacts potentiels, fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière.

En cas de sinistre grave susceptible d'impacter durablement l'exploitation d'un site, le Groupe dispose des moyens humains, techniques et des conseils appropriés déjà éprouvés, pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle. De même, le Groupe dispose également des supports nécessaires pour gérer de façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

Données environnementales

Périmètre

Les données environnementales présentées concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino supermarché et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino et des entrepôts Easydis.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données concernant le groupe Franprix (détenu à 95 % par le groupe Casino) et Leader Price (détenu à 75 % par le groupe Casino) et bénéficiant d'une autonomie opérationnelle de gestion en 2006 n'ont pas été prises en compte.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2006.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport de développement durable 2006 du groupe Casino.

Management de l'environnement

Politique environnement

En 2003, le groupe Casino a formalisé sa Politique Environnement. En 2006, le 4^e séminaire réunissant plus de 35 participants des différentes fonctions et activités du Groupe a permis de faire le point sur les grands projets environnementaux en cours et de préciser le plan d'action environnemental pour 2006/2008.

Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Casino a poursuivi la mise en place et l'exploitation de son outil de suivi des consommations d'énergie sur la majorité de ses hypermarchés et une partie de ses supermarchés et cafétérias.

Des audits externes de la consommation électrique sont effectués régulièrement et donnent lieu à des plans d'action pour amélioration.

Des évaluations sont également menées sur chaque produit de la marque Casino dans le cadre des démarches qualité mises en place. À ce titre, un audit du site est systématiquement réalisé sur la base d'un référentiel interne intégrant l'aspect environnemental.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Indicateurs	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Taxe Éco-Emballages + taxe corepile	€	3 020 930	930 300
Taxe sur les prospectus	€	336 735	839 846
Dépenses liées à la dépollution de terrains détenus par le Groupe	€	1 022 378 ⁽¹⁾	ND

(1) Dépenses liées à la dépollution de 16 sites.

Organisation

Un responsable de l'environnement, nommé en 2001 pour l'ensemble des activités du Groupe, a pour mission de coordonner les actions des branches opérationnelles en matière d'environnement. Il bénéficie de nombreux relais dans les différentes entités du Groupe.

Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Provisions pour risques environnementaux	€	600 000	ND
Garanties pour risques environnementaux	€	0	ND

Montant des indemnités versées et actions menées en réparation de dommages environnementaux

Au titre de l'exercice 2006, le groupe Casino n'a enregistré aucune indemnité liée à l'application d'une décision de justice en matière d'environnement.

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (se reporter au rapport développement durable 2006 pour plus d'information). Ces engagements, couvrant les aspects environnementaux, s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du Groupe à compter de l'exercice 2003.

Principaux impacts environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Consommation d'eau	m ³	2 452 901	271 928
Consommation d'électricité	MWh	1 294 177	279 153
Quantité de déchets cartons triés en vue d'une valorisation	t	24 938	16 235
Consommables d'éclairage collectés en vue d'une valorisation	t	16,4	8 333 463 tubes collectés
Quantité de piles et batteries collectées en provenance des clients	t	220	110
Émissions de CO ₂ liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins) ^(*)	t éq. CO ₂	129 156	48 288

(*) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2006, les efforts ont notamment porté sur :

- La poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- La rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins dans le cadre de l'adhésion au programme Green Light de la Commission Européenne ;
- L'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte "confinement" a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires ;
- La poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe.

Gestion des déchets

Le Groupe génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin (se reporter au rapport développement durable 2006 pour plus d'informations).

Émissions atmosphériques

Les rejets atmosphériques du Groupe sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus 4,3 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 3 000 tonnes de CO₂ évitées en 2006. Nous avons réalisé une économie de 3000 tonnes de CO₂ en 2003, de 3 800 tonnes en 2004 et de 3000 tonnes en 2005 soit un total de 12 800 tonnes sur 4 ans.

S'inscrivant dans les réflexions internationales sur la lutte contre le changement climatique, et dans la continuité du premier Bilan Carbone réalisé en 2004 sur un échantillon représentatif d'établissements, une estimation de l'impact de nos sièges sociaux et des transports des personnels en matière d'émission de gaz à effet de serre a été effectuée en 2005. Le plan de réduction de gaz à effet de serre a été défini pour la période de 2006 à 2008 (voir plus de détails dans le rapport Développement Durable 2006).

Nuisances locales

Casino poursuit ses efforts de réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes liées aux livraisons dans ses magasins situés en zone urbaine. Le Groupe a complété l'équipement de la flotte de livraison avec des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant ainsi les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

Conditions d'utilisation des sols et mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes. Les stations services, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- Afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe.
- La récupération des gaz lors du dépotage est en place sur 99 % des stations. À fin 2006, l'ensemble des 58 stations de plus de 3000 m³ de débit était équipé de pistolets récupérateurs de COV.
- Les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations services et les parkings des supermarchés. 100% des stations services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

Données sociales

Périmètre

Les données sociales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées, l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le Groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, Casino Vacances,), Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilière Groupe Casino (et ses filiales Mercialys, Sudéco, IGC Services), Tout pour la Maison (TPLM), Casino Entreprise (et sa filiale Imagica), EMC Distribution, Comacas et Casino Services, CIT, Casino Développement et IGC Promotion.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2006. Les données concernant le groupe Franprix (détenu à 95 % par le groupe Casino) et Leader Price (détenu à 75 % par le groupe Casino) et bénéficiant d'une autonomie opérationnelle de gestion en 2006 n'ont pas été prises en compte.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport de développement durable 2006 du groupe Casino.

Effectifs

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Effectifs France au 31/12	Nb	49 585	18 951
Répartition par contrat			
Moyenne annuelle des effectifs en CDI	Nb	45 446	16 753
Moyenne annuelle des effectifs en CDD	Nb	5 083	1 904
Répartition par sexe			
Effectifs cadres			
• Hommes	Nb	2 599	930
• Femmes	Nb	786	1 010
Effectifs agents de maîtrise			
• Hommes	Nb	3 483	490
• Femmes	Nb	1 974	708
Effectifs employés / ouvriers			
• Hommes	Nb	13 419	4 636
• Femmes	Nb	27 334	11 177
Main d'œuvre extérieure			
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires ⁽¹⁾	Équivalent temps plein	1 595	82
Nombre d'embauches			
Par contrat à durée indéterminée	Nb	8 458	3 600
Par contrat à durée déterminée	Nb	29 319	12 564
Licenciements			
Pour motifs économiques	Nb	67	20
Pour d'autres causes	Nb	2 053	867

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

Organisation du temps de travail

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Effectifs en temps complet au 31/12	Nb	31 132	11 177
Effectifs en temps partiel au 31/12	Nb	18 453	7 924
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps complet	H	33,92	35,00
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps partiel	H	23,92	24,56
Heures supplémentaires	H	159 895	247 404

Absentéisme

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Nombre total d'heures travaillées	H	66 347 000	24 889 357
Nombre total d'heures d'absence	H	6 504 029	3 517 794
Répartition de l'absentéisme par motif			
Accident du travail	H	769 301	219 788
Accident de trajet	H	89 675	31 516
Maladie	H	3 688 903	1 324 932
Maternité / Paternité	H	904 244	293 930
Congés autorisés	H	94 207	297 809
Autres causes	H	959 699	1 349 819

Rémunérations et charges sociales

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Montant des salaires et traitements	k€	1 004 036	354 392
Montant des charges sociales	k€	336 385	112 775
Montant de l'intéressement versé sur l'exercice	k€	13 968	5 595
Montant de la participation versée sur l'exercice	k€	22 746	18 870

Équité professionnelle

Casino a poursuivi en 2006 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE⁽¹⁾ dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services.

Il a signé en octobre 2004 la charte de la diversité avec 40 autres grandes entreprises s'engageant ainsi sur 6 grands principes pour promouvoir la diversité dans le Groupe. En 2005, Distribution Casino France a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un accord Groupe sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations a été signé avec les partenaires sociaux et un engagement de proposer 500 stages à des jeunes issus des quartiers a été pris avec le Ministre Monsieur Azouz Begag.

Casino est engagé aussi dans le programme EQUAL AVERROES (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services) qui a pour but de mettre en place un outil d'auto-évaluation de la diversité dans l'entreprise.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

Relations professionnelles

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Nombre de réunions avec les représentants du personnel ⁽¹⁾	Nb	9 861	3 418

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

Afin de tenir compte des évolutions de la taille du Groupe, un avenant à l'accord du 22 janvier 1997 portant sur le développement du rôle et des moyens des organisations syndicales a été signé le 8 janvier 2003. Le crédit annuel d'heures de délégation syndicale est porté de 1 200 à 1 400 heures à compter du 1^{er} janvier 2003. La direction du Groupe améliore également ses contributions par l'augmentation de 15 % du montant forfaitaire versé à chaque syndicat représentatif de l'entreprise et de 5 % du montant versé par voix recueillie.

Hygiène et sécurité

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Taux de fréquence des accidents du travail	Nb accidents x 10 ⁶ / nb h travaillées	46,18	53,03
Taux de gravité des accidents du travail	Nb jours arrêt x 10 ³ / nb h travaillées	2,30	1,30

En 2006 Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM le 21 juin 2006. Un programme de prévention sera déployé sur l'année 2007.

Formation

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an	H	7,1	3,9
% d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	%	34	29,2

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Nombre de personnes handicapées recrutées au cours de l'exercice	Nb	86 ^(*)	124 ^(*)
Quota de salariés handicapés	%	9,12 ^(*)	3,88 ^(*)

(*) En 2006 la règle de calcul a été modifiée. En ce qui concerne Casino, le nombre de personnes recrutées selon l'ancienne méthode de calcul s'élève à 230. Pour Monoprix, le taux d'emploi de personnes handicapées est de 6,17 % sur la base de l'ancienne méthode.

Œuvres sociales

Indicateur	Unité	Casino 2006	Monoprix 2006
Montant total versé au Comité d'Établissement	€	11 516 374	2 868 202
Montant des donations pour mécénat sportif et culturel (France et International)	€	3 769 697	ND
Montant des donations humanitaires (France et International)	€	1 529 893	ND

L'ensemble des magasins participe chaque année à de nombreuses opérations humanitaires nationales (collectes alimentaires, téléthon, sida...) et s'implique dans divers partenariats sur le plan local.

Outre ces actions nationales et locales, l'association "Les écoles du soleil", créée en juillet 2001, a pour vocation de mener en France et à l'international des actions de soutien à caractère humanitaire et de solidarité pour la promotion de l'éducation des enfants défavorisés (cf. rapport Développement Durable 2006).

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Le service "Politique de la Ville et de la Solidarité" a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat avec le Ministère de la ville, renouvelée pour la période 2002/2006. Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement.

Les filiales étrangères mènent également des actions d'insertion et de développement économique en partenariat avec des associations locales (cf. rapport développement durable 2006).

Sous-traitance et respect des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Casino a pour but d'assurer en interne l'ensemble de ses grands métiers. La part de la sous-traitance dans ses activités est négligeable.

Le programme d'action de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des Droits de l'Homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée selon les principes fondamentaux de l'OIT, est intégrée à 100% dans les contrats de référencement dès 2002. Elle a fait l'objet en 2004 d'une revue critique de la part d'AMNESTY International. Le programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2006. 60 audits ont été menés en Chine, au Bangladesh, au Pakistan, en Tunisie, au Maroc et en Thaïlande. Nous travaillons maintenant sur la qualité des audits et leur suivi dans le temps.

Participation et Intéressement du personnel

Participation

Un premier accord de participation, conforme au code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix / Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Le principe de cet accord de groupe était que chaque société déterminait la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants étaient ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu était réparti à l'ensemble des salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Épargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1er juillet 2000 avec effet rétroactif au 1er janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation Groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société.

Intéressement

Un accord d'intéressement concernant l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix / Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino) a été signé le 11 février 2004 pour les exercices 2004, 2005 et 2006. Celui-ci allie toujours un intéressement de solidarité à un intéressement local.

L'intéressement de solidarité est assis sur le résultat opérationnel courant du périmètre concerné diminué d'une part réservée à la rémunération des capitaux investis. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %. Il fait l'objet d'un versement annuel.

L'intéressement local est directement lié aux résultats de chaque site commercial. Il est réparti en totalité proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire et fait l'objet d'un versement trimestriel.

Le montant global de l'intéressement de solidarité et de l'intéressement local ne peut être supérieur à 30 % du résultat net consolidé, part du Groupe, après impôts du périmètre concerné.

Un nouvel accord d'intéressement sera mis en place pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

Sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

	Participation	Intéressement	Total
2002	29 644,8	43 781,1	73 425,9
2003	31 313,2	49 846,5	81 159,7
2004	29 726,3	36 151,7	65 878,0
2005	21 986,8	16 217,6	38 204,4
2006	22 746,5	29 768,0	52 514,5

Options conférées au personnel

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10, 20, 30 ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis, selon les mêmes principes, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Enfin, depuis 1999, des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées aux directeurs de magasins (hypermarchés et supermarchés). Cette attribution est fonction de l'accroissement de valeur du magasin, celui-ci étant déterminé par rapport à la croissance du chiffre d'affaires et de la contribution aux résultats.

Options de souscription d'actions

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 170.

Options d'achat d'actions

Le détail des plans d'options d'achat figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'achat ajusté	Nombre d'options attribué			Nombre d'options ajusté(*) restant à lever au 31/03/2007
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés	Nombre d'options levées au 31/03/2007	
10/12/2001	10/12/2004	09/06/2007	492	84,96	-	38 753	-	20 293
30/04/2002	30/04/2005	31/10/2007	558	86,24	-	86 000	-	540 657
08/04/2004	08/04/2007	07/10/2009	1 920	78,21	-	56 500	-	527 196

(*) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (101 769 options ont été annulées au cours de l'exercice 2006 et 18 809 options du 1^{er} janvier au 31 mars 2007).

425 069 options d'achat ont été annulées en 2006 correspondant aux plans venus à échéance au cours de l'année.

Attributions d'actions attribuées gratuitement au personnel

Le Conseil d'administration faisant application de la loi de Finances pour 2005 a décidé d'attribuer gratuitement des actions ordinaires. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la réalisation de critères de performance (cf. tableau page 170).

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 190. Conseil d'administration – Direction générale
- 211. Commissaires aux comptes
- 213. Rapport du Président
 - 213. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration
 - 220. Procédures de contrôle interne
- 237. Rapport des Commissaires aux comptes
- 238. Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de quinze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général,
- Monsieur André Crestey, représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations,
- Monsieur Abilio Dos Santos Diniz,
- Monsieur Didier Carlier, représentant permanent de la société Groupe Euris,
- Monsieur Pierre Féraud, représentant permanent de la société Foncière Euris,
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing,
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant permanent de la société Euris,
- Monsieur Philippe Houzé,
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière,
- Monsieur Gilles Pinoncély,
- Monsieur Henri Proglio,
- Monsieur Gérald de Roquemaurel,
- Monsieur David de Rothschild,
- Monsieur Frédéric Saint-Geours,
- Madame Catherine Soubie, représentant permanent de la société Finatis.

- Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, non administrateur.

- Secrétaire du Conseil : Monsieur Jacques Dumas.

Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

Monsieur Jean-Charles Naouri

Président-Directeur général

Date de naissance

8 mars 1949, 58 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction :	Administrateur	Président-Directeur général
Date de nomination :	4 septembre 2003	21 mars 2005
Fin de mandat :	AGO à tenir en 2009	AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 367

Biographie

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Économie et des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du Groupe Euris

- Président de la société Groupe Euris (SAS) ;
- Président-Directeur général de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Euris ;
- Président du Conseil d'administration de la société Finatis (*société cotée*) ;
- Vice-Président de la Fondation Euris ;
- Membre du Conseil de surveillance de CBD.

Hors Groupe Euris

- Associé commanditaire de la société Rothschild & Cie Banque ;
- Administrateur de la société HSBC et de la société F. Marc de Lacharrière (FIMALAC) (*société cotée*) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Laurus et Natixis (*sociétés cotées*) ;
- Censeur de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE) ;
- Gérant des SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association "Promotion des talents" ;
- Président d'honneur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur général des sociétés Euris et Finatis (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Sully et Financière N ;
- Vice-Président du Directoire de la société Francarep (*société cotée*) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) et de la société groupe Marc de Lacharrière (SCA) ;
- Administrateur de la société Continuation Investment NV et du Crédit Commercial de France ;
- Associé-gérant de la société Rothschild et Compagnie Banque ;
- Représentant de la société Euris, Président des sociétés Matignon Diderot (SAS), Matignon Rousseau (SAS), Matignon Voltaire (SAS) ;
- Représentant de la société Matignon Voltaire, Président de Matignon-Condorcet (SAS) ;
- Représentant de la société Financière N, Président de Artois-Loire (SAS), Artois-Provence (SAS) et Artois-Savoie (SAS),
- Censeur de Fimalac (*société cotée*).

Monsieur Abilio Dos Santos Diniz

Administrateur

Date de naissance

28 décembre 1936, 71 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 150

Biographie

Diplômé en Business & Administration de la São Paulo School of Administration – Getulio Vargas Foundation, Abilio Dos Santos Diniz a réalisé toute sa carrière au sein de la Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) où il débute en 1956. Principal actionnaire du groupe CBD depuis les années 90, il y exerce les fonctions de Directeur général puis de Président du Conseil d'administration. Il a également été membre du Conseil supérieur de l'économie de l'état de São Paulo, et du Conseil monétaire national du Brésil.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe CBD

- *President of the board of directors* de la société Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) (*société cotée*) ;
- *Officer Director* des sociétés Pão de Açúcar S/A Indústria e Comércio, Pão de Açúcar S/A Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários, Península Participações Ltda, Nova Península Participações S/A, P.A. Publicidade Ltda, Sandi S/C Ltda, Supercred Assessoria e Serviços Ltda, Fazenda da Toca Ltda, Capitólio Participações S/A et Apart New Participações Ltda.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société, Casino, Guichard-Perrachon ;
- *Officer Director* des sociétés Instituto Pão de Açúcar de Desenvolvimento Humano et Aço real Participações S/A ;
- *Diretor Presidente* des sociétés Aço real Participações S/A et Capitólio Participações S/A.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing

Administrateur

Date de naissance

17 octobre 1956, 51 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 8 avril 2004

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 313

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing débute en 1982 sa carrière professionnelle à la Cofremca. En 1987, il rejoint le groupe Danone où il a successivement exercé les fonctions de Directeur du développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et, enfin, de Directeur de la branche eaux minérales. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme Directeur général adjoint chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales. En 2001, il devient Directeur général de Club Méditerranée et Président de Jet Tours. Il est nommé Président du Directoire en décembre 2002 puis Président-Directeur général en mars 2005.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe Club Méditerranée

- Président-Directeur général de la société Club Méditerranée (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Club Med World Holding et Jet Tours SA ;
- Président et administrateur-fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée ;
- *Director* de Club Med Management Asia Ltd. (Hong Kong) ;
- *Chairman of the Board* de Club Med Services Singapore Pte Ltd (Singapour) ;
- Administrateur des sociétés Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Vedior (Pays-Bas).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Directoire de la société Club Méditerranée (Paris) ;
- Président des sociétés Grand Hôtel Parisien (Paris), Hôteltour (Paris), Club Med Marine (Paris), Centrovacanze Kamarina (Italie), CM U.K Ltd (G-B), Gregolimano Etabe (Grèce) ;
- Vice-Président de la société Nouvelle Société Victoria (Suisse) ;
- Gérant de la société Loin (Paris) ;
- Censeur de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Représentant permanent de la société Club Méditerranée SA, administrateur des sociétés STCL 2 (Paris) ;
- Représentant permanent de la société Hôteltour, administrateur de CM Middle East BV (Hollande) ;
- Représentant permanent de la société Loin, administrateur des sociétés Flèche Bleue Voyages (Paris) et SECAG Caraïbes (Paris) ;
- *Chairman* de Club Méditerranée trustee Ltd (G-B).

Monsieur Philippe Houzé

Administrateur

Date de naissance

27 novembre 1947, 60 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 300

Biographie

Monsieur Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur général en 1982 et Président-Directeur général en 1994. En 1998, il devient également coprésident du groupe Galeries Lafayette.

Membre du "Comité 21" (association pour le développement durable) et auteur de "La vie s'invente en ville", il a fait du "développement durable" un engagement personnel : il est fortement impliqué dans la revitalisation des centres villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette ;
- Président-Directeur général des sociétés Monoprix SA et Artcodif ;
- Directeur général et membre du Comité de direction de la société Motier (SAS) ;
- Directeur général de la société Sogefin (SAS) ;
- Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Monoprix SA au Conseil de la société Fidecom ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme des Galeries Lafayette aux Conseils de Lafayette Services- LaSer et de LaSer Cofinoga,
- Administrateur de la société HSBC-France ;
- Membre du Conseil exécutif du MEDEF ;
- Membre de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville) ;
- Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA).

Au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

- Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;
- Président du Conseil d'établissement de Négocia ;
- Vice-Président de la Commission du Commerce et des échanges ;
- Membre de la Commission du règlement intérieur ;
- Membre du Comité communication ;
- Membre de la Commission de l'urbanisme commercial ;
- Membre de la Commission de l'enseignement ;
- Administrateur de la Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris (filiale à 99 % de la CCIP).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société L.R.M.D SA puis Président de la société L.R.M.D (SAS) ;
- Vice Président du Conseil de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V puis Président du Directoire de Bazar de la société l'Hôtel de Ville – B.H.V ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Administrateur des sociétés Télémarket, Monoprix Exploitation, Grands Magasins Galeries Lafayette, Prisunic SA, SEMAD et Éco-emballages ;
- Co-gérant de la société Muvo et Cie ;
- Représentant permanent de la société Monoprix SA aux Conseils des sociétés Au Grand Marché "Grama", Société des Magasins de l'Arche et Galeries de Lisieux ;
- Représentant permanent de la société Prisunic SA au Conseil de Prisunic Exploitation SA ;
- Représentant permanent de la société SAPAC Magasins Populaires au Conseil de la société Grand Bazar de Lyon.

Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière

Administrateur

Date de naissance

6 novembre 1940, 67 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 600

Biographie

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier où il deviendra progressivement le Vice-Président directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Membre de l'Institut ;
- Président-Directeur général de Fimalac (*société cotée*) ;
- *Chairman* des sociétés Fitch (USA), Fitch Groupe Holdings (USA) et Fitch Group Inc. (USA) ;
- Administrateur des sociétés Algorithmics, l'Oréal et Renault ;
- Président du Directoire du groupe Marc de Lacharrière ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président d'honneur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- Membre du Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général de l'American Friends of the Louvre, Association Les Amis de Vaux le Vicomte, Fondation des Sciences Politiques, Société des Amis du Musée du Quai Branly, Société des Amis du Louvre, Conseil artistique des musées nationaux, Fondation Bettencourt Schueller, Musée des Arts Décoratifs ;
- Gérant de la société Fimalac Participations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de l'IERSE ;
- Vice-Président de la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE) ;
- Président de la société Duff & Phelps ;
- Administrateur des sociétés Canal Plus, Cassina (Italie), Conseil Artistique des Musées Nationaux, Fimalac Investissements, Le Siècle, Lille Royale SA, Établissement public du Musée du Louvre, Semp SA (Espagne) et Engelhard-Clal (Suisse) ;
- Représentant permanent du groupe Marc de Lacharrière au sein des sociétés Euris et groupe André ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) et du groupe Flo ;
- Censeur au sein de la société Euris ;
- Membre de l'International Advisory Board de la société Renault-Nissan ;
- Gérant des sociétés groupe Marc de Lacharrière, SCI Onzain Ars et Sibmar ;
- Membre du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France.

Monsieur Gilles Pinoncély

Administrateur

Date de naissance

5 janvier 1940, 67 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 4 000 actions ordinaires en pleine propriété et 21 000 actions en usufruit

Biographie

Diplômé de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société l'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondateur de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Administrateur des sociétés Monoprix et Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
- Administrateur du centre Long Séjour Sainte Elisabeth.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Célinor et Vie & Véranda ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Monsieur Henri Proglie

Administrateur

Date de naissance

29 juin 1949, 58 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 13 octobre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 300

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Henri Proglie rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972. Nommé Président-Directeur général de CGEA en 1990, il devient Vice-Président de Vivendi Universal et Président-Directeur général de Vivendi Water en 1999, puis Président du Directoire de Véolia Environnement en 2000. Suite au changement de gestion de la société intervenu en avril 2003, il est nommé Président-Directeur général.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

En France

- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Natixis, Elior, Lagardère et CNP Assurances ;
- Administrateur des sociétés EDF, SARP Industries, Dalkia International et Société des eaux de Marseille ;
- Censeur au Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des caisses d'Épargne,
- Gérant de Véolia Eau ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Véolia Propreté, Véolia Transport et Véolia Water ;
- Membre des Conseils de surveillance A et B de la société Dalkia ;
- Président du Conseil de surveillance de Dalkia France.

À l'étranger

- Administrateur des sociétés Veolia ES Australia, Veolia ES Asia, Veolia Transport Northern Europe, Veolia ES North America Corp, Veolia Transport Australia, Veolia ES Holdings Plc et Siram.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général des sociétés Véolia Propreté, Véolia Transport et Véolia Water ;
- Président du Directoire de Vivendi Environnement ;
- Administrateur des sociétés EDF International, Vinci, Thales, Comgen Australia, Esterra, B 1998 SL et FCC (Espagne), Coteba Management, GRUCYCSA (Espagne), Montenay International Corp (USA), Onel (Royaume-Uni), Connex Asia Holdings (Singapour), Connex Leasing (Royaume-Uni), Connex Transport AB (Suède), Connex Transport UK (Royaume-Uni), Onyx UK Holdings (Royaume-Uni) , OWS (USA), SAFISE, WASCO (ex US Filter – USA), SARP ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés GEO, CFSP et Société des Eaux de Melun.

Monsieur Gérard de Roquemaurel

Administrateur

Date de naissance

né le 27 mars 1946, 61 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 31 mai 2006

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 400

Biographie

Licencié en Droit, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérard de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (Fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président directeur général du groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983/1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Médias). Monsieur Gérard de Roquemaurel est membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur délégué de la gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la F.I.P.P. (Fédération Internationale de la Presse Périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Fin 2006, il quitte ses fonctions au sein du groupe Lagardère. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Associé-gérant de la société HR Banque ;
- Président de l'association Maison de la Chasse et de la Nature ;
- Vice-Président de l'association Presse Liberté ;
- Administrateur de l'association Musée décoratifs, des sociétés Paris Première et Nakama (Skyrock).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société Hachette Filipacchi Médias ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Hachette Filipacchi Presse et Quillet ;
- Administrateur des sociétés Hachette, Hachette Distribution Services, Hachette Livre, Nice Matin, La Provence, Éditions Philippe Amaury, Le Monde et de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Financière HR ;
- Représentant permanent de la société Hachette ;
- Gérant des sociétés Compagnie pour la Télévision Féminine SNC et Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne SARL.

Monsieur David de Rothschild

Administrateur

Date de naissance

15 décembre 1942, 65 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 100

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée PO Banque, devient Associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Associé-gérant des sociétés Rothschild & Cie Banque, Rothschild & Cie, Financière-Rabelais ;
- Président des sociétés Financière de Reux, Financière de Tournon, N.M. Rothschild & Sons Ltd (Grande Bretagne) Rothschild Continuation Holdings AG (Suisse), Concordia BV (Pays-Bas), Rothschild Holding AG (Suisse), Rothschild Concordia AG (Suisse), Continuation Investments NV (Pays-Bas) et SCS Holding ;
- *Managing Director* de la société Rothschild Europe BV (Pays-Bas) ;
- Administrateur des sociétés Rothschild North America (États-Unis) et La Compagnie Financière Martin-Maurel ;
- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Paris-Orléans ;
- Censeur de la société Euris ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés ABN Amro (Pays-Bas) et Compagnie Financière Saint-Honoré ;
- Administrateur unique des GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Ferrières et Sagitas.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Gérant-associé des sociétés Anjou-Rabelais, Rothschild Assurance Courtage, Rothschild Gestion et Rothschild & Cie Gestion ;
- Administrateurs des sociétés Financière de Tournon et PO Participations Bancaires ;
- Président de la société Financière Viticole SA ;
- Président du Directoire de la société Francarep (*société cotée*) ;
- Président du Directoire et administrateur de la société Paris-Orléans (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Rothschild & Cie Banque au Conseil d'administration de la société IDI.

Monsieur Frédéric Saint-Geours

Administrateur

Date de naissance

né le 20 avril 1950, 57 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 31 mai 2006

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 350

Biographie

Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot-Citroën en 1986 après une carrière au Ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée nationale et du secrétaire d'état au budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. Début juillet 1998, il est membre du Directoire de PSA Peugeot-Citroën.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du groupe PSA

- Membre du Directoire de la société Peugeot SA ;
- Directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot ;
- Administrateur de l'Institut Pour la Ville en Mouvements PSA Peugeot-Citroën ;
- Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés GEFCO et Banque PSA Finance ;
- Président de Peugeot Motor Company PLC ;
- Administrateur de la société Peugeot Espana SA ;
Membre du Conseil de surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Société Euris

Administrateur

Société anonyme au capital de 240 651 825 euros
Siège social : 83, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 542 028 527 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Administrateur des sociétés Foncière Euris et Carpinienne de Participations (*sociétés cotées*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Maignon Voltaire SAS, Maignon Diderot SAS et Maignon Rousseau SAS ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*).

Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration

Monsieur Jean Marie GRISARD
Né le 1^{er} mai 1943, 64 ans

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe Minier Penarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé Directeur financier de Francarep en 1982. Il rejoint le Groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du Groupe Euris

- Président des sociétés Maignon Diderot (SAS), Maignon Rousseau (SAS), Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur général des sociétés Euris SA et Finatis SA (*société cotée*) ;
- Administrateur des sociétés Finatis (*société cotée*), Foncière Euris (*société cotée*), Carpinienne de Participations (*société cotée*), Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent des sociétés Groupe Euris au Conseil d'administration de Euris, Finatis au Conseil d'administration de Rallye (*société cotée*) ;
- Administrateur et trésorier de la Fondation Euris.

Hors Groupe Euris

- Gérant de Frégatinvest ;
- Membre du Comité directeur de l'Association "Promotion des Talents".

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Secrétaire général de la société Euris ;
- Président des sociétés Maignon Condorcet (SAS), Maignon Voltaire (SAS), Matimmob 1 (SAS) et Eurdev (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Groupe Euris et Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Euris au sein du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de Marigny-Belfort et de Rallye au Conseil d'administration de Matimmob 1.

Société Finatis

Administrateur

Société anonyme au capital de 94 852 900 euros
Siège social : 83, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 712 039 163 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 15 mars 2005
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Administrateur des sociétés Euris et Rallye SA (*société cotée*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration

Madame Catherine SOUBIE
Née le 20 octobre 1965, 42 ans

Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux Affaires Financières. Elle a exercé ensuite différentes fonctions de Directeur au sein de Morgan Stanley à Paris, notamment de Managing Director. Elle rejoint début 2005 la société Rallye en tant que Directeur général adjoint.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du Groupe Euris

- Directeur général adjoint de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Mercialys (*société cotée*) ;
- Représentant permanent des sociétés Groupe Euris au Conseil d'administration de Rallye (*société cotée*) et de Miramont Finance et Distribution au Conseil d'administration de groupe Go Sport (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino.

Hors Groupe Euris

- Gérant de EURL Bozart.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Executive Director* et *Managing Director* de la société Morgan Stanley.

Société Foncière Euris

Administrateur

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros
Siège social : 83, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 702 023 508 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2008

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du Groupe Euris

- Président des sociétés Matignon Abbeville (SAS), Marigny Concorde (SAS), Matignon Corbeil Centre (SAS), Marigny-Élysées (SAS), Marigny Expansion (SAS), Marigny Foncière (SAS), Matignon Bail (SAS) et Marigny Belfort (SAS) ;
- Administrateur de la société Rallye S.A (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SCI Pont de Grenelle ;
- Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Hors Groupe Euris

- Administrateur de la société Apsys International.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Marigny-Belfort (SAS), Centre Commercial de l'Île Saint-Denis, Matignon Moselle et Marigny Percier ;
- Administrateur des sociétés Marigny Belfort et Marignan Consultants ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Mas de Las Serras, SCI Touquet Plage.

Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration

Monsieur Pierre Féraud, Président-Directeur général
Né le 28 septembre 1940, 67 ans.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre Féraud a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le Groupe Euris en 1991 où il est nommé Président de la société Foncière Euris en 1992.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

Au sein du Groupe Euris

- Directeur de la société Parande ;
- Président-Directeur général de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Président de la société Mermoz Kléber (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Rallye SA et Mercialys SA (sociétés cotées) ;
- Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Euris ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Belfort, Marigny Concorde, Marigny Élysées, Marigny Expansion, Marigny Foncière, Matignon Abbeville, Matignon Bail et Matignon Corbeil Centre ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, Président des sociétés Mat-Bel 1 et Mat-Bel 2 ;

- Gérant des sociétés Centrum NS S.a.r.l, SNC Marigny Garonne, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall GmbH, Project Sierra Germany One Shopping Centre, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Deux Lions, SCI Les Halles des Bords de Loire, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire, SCI Apsys Robert de Flers, Centrum Developpement (démission début avril 2007), Centrum Gdynia (démission début avril 2007), Centrum Wroclaw (démission début avril 2007), Centrum Poznan (démission début avril 2007) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers, SCI Pont de Grenelle, SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de la société Marigny-Élysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 , SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny-Foncière, co-gérant des sociétés SNC Centre Commercial Porte de Châtillon, SCI Moulins Place d'Allier, SCI les Rives de l'Orne et SCI Cité Villette ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K S.a.r.l, Centrum J S.a.r.l.

Hors Groupe Euris

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Apsys International.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Marigny Belfort ;
- Président des sociétés Matignon Marne La Vallée et Marigny Expansion ;
- Directeur général des sociétés Carpinienne de Participations (*société cotée*) et Marigny Belfort ;
- Représentant permanent de la société Artois-Loire au Conseil d'administration de la société Euris ;
- Représentant permanent de la société Artois-Savoie au Conseil d'administration d'Euris ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, président des sociétés Centre Commercial de l'Île Saint Denis, Marigny Belfort et Matignon Meylan ;
- Gérant des sociétés SCI Matignon Lannes et SNC Matignon Commerce ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Gérant des sociétés SCI des Boucles de Seine, SCI Ile Saint-Denis développement, SCI Les mas de la Serras, SCI Touquet Plage et SCI de l'Hotel d'Arc 1800 ;
- Représentant de la société SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de la société SCI Alta Saint-Georges ;
- Représentant de la société Marigny Garonne, cogérant des sociétés SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altaréa Les Tanneurs, SCI Alta Matignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-gérant de la SCI Palias des Marchands ;
- Représentant de la société Marigny Valbréon, co-gérant de la Société d'Aménagement Valbréon SNC ;
- Représentant de la société Matignon Commerce, co-gérant des sociétés SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Avenue Paul Langevin, SNC Bordeaux Sainte-Eulalie, SNC Collet Berger, SNC Foncière Cézanne Matignon, SCI Reims Buirette, SNC 166 à 176 rue de Paris et SNC Alta Matignon.

Hors Groupe Euris

- Représentant permanent la société Foncière Cézanne Matignon au Conseil d'administration de la société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord ;
- Représentant de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Marignan Consultant.

Société Groupe Euris

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 348 847 062 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Administrateur de la société Euris et des sociétés Finatis, Foncière Euris et Rallye (*sociétés cotées*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Artois-Loire SAS, Artois-Provence SAS, Artois-Savoie SAS, Ultima Finance SAS ;
- Administrateur des sociétés SIACI, Penthièvre-Mermoz, Penthièvre-Courcelles et Financière N ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration

Monsieur Didier Carlier

Né le 5 janvier 1952, 55 ans.

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés, puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Directeur général adjoint de la société Rallye SA (*société cotée*) ;
- Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président-Directeur général des sociétés Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA ;
- Président des sociétés Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parcade SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, Syjiga SAS, Finaviv SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS ;
- *Chairman* et *chief executive* de la société MFD Inc ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments B.V ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS ;
- Représentant permanent des sociétés Omnium de Commerce et de Participations au Conseil d'administration de la société groupe Go Sport SA, Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Rallye ;
- Gérant des sociétés, SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières ;
- Gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur administratif et financier de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président de la société Mermoz Kléber ;
- Administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd ;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI Des Iles Cordées ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Parande Concorde SAS, Parande Kléber SAS et Parande Développement SAS ;
- Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA au Conseil d'administration de la société AFME SA, Rallye SA au Conseil d'administration de la société Matimmob 1 SA et de la société groupe Go Sport SA au Conseil d'administration de la société Go Sport Espagne SA.

Société Omnium de Commerce et de Participations (OCP)

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 572 016 681 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 5 622 468

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Administrateur de la société groupe Go Sport SA (*société cotée*).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*).

Représentant permanent de la société OCP au Conseil d'administration

Monsieur André Crestey
Né le 22 février 1939, 68 ans

Biographie

Monsieur André Crestey fut de 1977 à 1992 Directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire puis de Président-Directeur général (1993) et de Vice-Président directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il occupe les fonctions de Vice-Président.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Vice président de la société Rallye ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris SA, Rallye SA, groupe Go Sport SA (*sociétés cotées*) et Miramont Finance et Distribution SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe

- Président de la société Périfem.

Président d'honneur, non administrateur

Monsieur Antoine Guichard

Date de naissance

21 octobre 1926, 81 ans - Descendant de la famille Geoffroy Guichard

Nombre de titres Casino détenus : 53 259 actions ordinaires et 571 en usufruit

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Antoine Guichard débute sa carrière au sein du groupe Casino en 1950. Nommé Fondateur de pouvoir en 1953, il devient Associé-commandité-gérant en 1966, puis gérant-statutaire en 1990. Président du Directoire de 1994 à 1996, il entre ensuite au Conseil de surveillance dont il est nommé Président en 1998. Administrateur de 2003 à 2005, il est Président d'honneur du Conseil d'administration depuis 2003.

Mandats et fonctions exercés en 2006 et se poursuivant au 31 mars 2007

- Président de la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE ;
- Administrateur de la société CELDUC.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

En application des nouvelles dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers résultant de la transposition de la directive européenne "Prospectus", il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une procédure collective. En outre aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Direction générale

Lors de sa réunion du 31 mai 2006, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a reconduit Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires à tenir en 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

En sa qualité de Directeur général, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

Lors de sa nomination, Monsieur Jean-Charles Naouri a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, que soient reconduites les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 214).

Comité exécutif — COMEX

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en oeuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en oeuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Jacques-Édouard Charret, Directeur général adjoint exécutif en charge de la Direction des réseaux français et du marketing Groupe ;
- Hakim Aouani, Directeur du développement et des participations ;
- Thierry Bourgeron, Directeur des Ressources Humaines ;
- Xavier Desjobert, Directeur des activités internationales Groupe ;
- Jean Duboc, Directeur général de la branche Géant Casino, en charge de la Direction des achats non alimentaires ;
- Jacques Dumas, conseiller du Président, secrétaire du Conseil d'administration ;
- Jean-Michel Duhamel, Directeur des activités Marchandises et Flux, Président d'Asinco ;
- François Duponchel, Directeur des activités Proximité et Supermarchés ;
- Jacques Ehrmann, Directeur des activités Immobilières et Expansion ;
- Michel Favre, Directeur administratif et financier, supervise également les activités de Restauration..

Secrétaire : Yannick Migotto, Directeur de la stratégie et du plan.

Monsieur Jean Duboc a rejoint le Groupe en janvier 2007 en qualité de Directeur général de la branche Géant Casino, en charge de la Direction des achats non alimentaires du groupe Casino.

Rémunérations des dirigeants et des autres mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport du Président (cf. page 218).

Rémunération des Dirigeants

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de fixation sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part fixe, approuvée par le Conseil d'administration du 14 avril 2005, s'élève à un montant brut annuel de 700 000 euros. La part variable 2006, qui peut représenter au maximum 100 % de la part fixe, était fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs propres à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidé ainsi que l'évolution de la dette financière nette.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé par la Société à Monsieur Jean-Charles Naouri en 2006, s'élève à 974 500 euros dont 274 500 euros de part variable au titre de 2005.

La part variable au titre de 2006 versée en avril 2007 a été fixée à 668 088 euros représentant 95,4 % du montant maximum ; la rémunération totale ainsi perçue au titre de 2006 s'est élevée à 1 368 088 euros.

Monsieur Jean-Charles Naouri a également perçu, en janvier 2006 au titre de l'exercice 2005, des jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société, d'un montant total de 21 415 euros dont 4 875 euros de part fixe et 16 540 euros de part variable. Ils représentaient 33 870 euros en 2005. Les jetons de présence alloués au titre de 2006 et versés en 2007 se sont élevés à 12 500 euros.

Monsieur Jean-Charles Naouri n'a perçu en 2006 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Casino ni de la société Rallye qui contrôle Casino, autre que les jetons de présence attachés aux fonctions d'administrateur, soit 10 000 euros identiques à ceux de 2005. Il n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, ni des sociétés contrôlées ou contrôlante.

Rémunérations des autres mandataires sociaux - Jetons de présence

L'Assemblée générale du 4 septembre 2003 a fixé à 610 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé comme suit les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres, inchangées depuis 2003 :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (18 500 euros maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.
- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros.
- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à son jeton de présence complémentaire.
- Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard en tant que Président d'honneur compte tenu de sa participation aux réunions, aux avis et conseils qu'il continue à apporter à la Société ainsi qu'à Monsieur Yves Guichard, chargé du suivi des affaires internationales jusqu'à la fin du mois de mai 2006.
- La rémunération individuelle des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée.
- La rémunération individuelle des membres du Comité du développement international, dont les missions ont pris fin le 31 mai 2006, a été proratisée et s'est élevée en conséquence à 6 354 euros composée d'une partie fixe de 2 710 euros et d'une partie variable de 3 644 euros.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2007, au titre de l'exercice 2006, aux membres du Conseil d'administration et aux membres des Comités spécialisés s'est élevé à 483 270 euros contre 545 202 euros pour l'exercice 2005.

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2006 aux mandataires sociaux autres que le Président-Directeur général, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société Rallye qui la contrôle, se présente comme suit :

	Jetons de présence et rémunérations versés en 2006					Jetons de présence versés en 2007 au titre de 2006			
	par la société Casino ⁽¹⁾				par les sociétés contrôlées ou la société contrôlante ⁽²⁾	Société Casino			
	Administrateurs		Comités			Administrateurs		Comités	
	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.		Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.
Didier Carlier ⁽³⁾	-	-	-	-	366 000	3 250	9 250	3 792	10 125
André Crestey ⁽⁴⁾	3 250	9 250	6 500	8 745	50 000	3 250	9 250	2 710	3 644
David Dautresme ⁽⁵⁾	6 500	16 444	6 500	13 500	590 000	2 709	4 625	2 710	3 375
Abilio Dos Santos Diniz	6 500	10 278	-	-	-	6 500	9 250	-	-
Pierre Féraud	3 250	8 222	-	-	13 750	3 250	8 094	-	-
Henri Giscard d'Estaing	6 500	12 333	6 500	8 745	-	6 500	6 938	6 500	8 745
Jean-Marie Grisard	3 250	8 222	-	-	10 000	3 250	9 250	-	-
Antoine Guichard	61 000	-	-	-	-	61 000	-	-	-
Yves Guichard ⁽⁶⁾	6 500	70 744	13 000	18 870	-	2 709	6 938	5 420	7 019
Philippe Houzé	6 500	16 444	6 500	8 745	370 039	6 500	16 188	2 710	3 644
Marc Ladreit de Lacharrière	6 500	8 222	-	-	-	6 500	9 250	-	-
Francis Mayer ⁽⁵⁾	6 500	6 167	-	-	-	2 709	0	-	-
Gilles Pinoncély	6 500	18 500	10 833	16 998	-	6 500	16 188	13 000	22 249
Henri Proglio	6 500	14 389	6 500	13 500	-	6 500	11 563	6 500	13 500
Gérald de Roquemaurel ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	3 792	6 938	3 792	2 915
David de Rothschild	6 500	2 056	6 500	8 745	-	6 500	9 250	6 500	8 745
Frédéric Saint-Geours ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	3 792	9 250	3 792	10 125
Catherine Soubie ⁽⁹⁾	2 708	8 222	-	-	612 375	3 250	9 250	3 792	2 915
Société Groupe Euris	350 000 ⁽¹⁰⁾	-	-	-	280 000 ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-

(1) Jetons de présence versés en janvier 2006 au titre de l'exercice 2005.

(2) Il s'agit de la société Monoprix pour Monsieur Philippe Houzé. Pour les autres administrateurs concernés, la société contrôlante est la société Rallye, maison-mère, qui contrôle la société Casino.

(3) Nomination en qualité de membre du Comité d'audit le 31 mai 2006.

(4) Cessation des fonctions de membre du Comité du développement international le 31 mai 2006.

(5) Cessation des fonctions d'administrateur le 31 mai 2006.

(6) Cessation des fonctions d'administrateur et de membre du Comité d'audit et du Comité du développement international le 31 mai 2006.

(7) Nomination en qualité d'administrateur et de membre du Comité des nominations et des rémunérations le 31 mai 2006.

(8) Nomination en qualité d'administrateur et de membre du Comité d'audit le 31 mai 2006.

(9) Nomination en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations le 31 mai 2006.

(10) Honoraires H.T. de conseil et d'assistance versé par la société Casino et la société Rallye.

Rémunération des membres du Comité exécutif

Les rémunérations globales versées aux membres du Comité sont en ligne avec les pratiques des sociétés françaises comparables et assurent un positionnement compétitif par rapport au marché.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures versés en 2006 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle à l'ensemble des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur général, s'élève à 4 670 243 euros dont 1 858 260 euros de part variable au titre de 2005 et 28 909 euros d'avantages en nature.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune action gratuite n'ont été consenties en 2006 par la Société ou les sociétés du Groupe aux mandataires sociaux.

En 2006, il a été attribué aux membres du Comité exécutif :

- Un total de 65 500 options de souscription d'actions ordinaires Casino au prix moyen de 59,56 euros.
Aucune options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires Casino n'a été levée au cours de la même année.
- Un total de 25 142 actions gratuites dont pour 11 500 d'entre elles, l'acquisition définitive est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise appréciée à partir de la croissance organique du chiffre d'affaires en France.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, André Crestey, Pierre Féraud, Jean-Marie Grisard et Madame Catherine Soubie, administrateurs ou représentants permanents de sociétés du groupe Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence. Messieurs Philippe Houzé, administrateur, occupe la fonction de Président-Directeur général de la société Monoprix. Monsieur David Dautresme, administrateur jusqu'au 31 mai 2006, occupe la fonction de Conseil au sein du groupe Rallye.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 154.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La désignation des Commissaires aux comptes, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, est intervenue après la réalisation d'un appel d'offre mis en œuvre par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité d'audit et conformément aux préconisations du "rapport Bouton".

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Associé signataire : Jean-Luc Desplat (depuis l'exercice 1998)

Date du premier mandat : 20 mai 1978

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Didier Kling & Associés

Associés signataires : Didier Kling et Bernard Roussel*

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Philippe Duchêne

Suppléant d'Ernst & Young Audit

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Christophe Bonte

Suppléant de Didier Kling & Associés

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

* Monsieur Bernard Roussel a été Commissaire aux comptes titulaire de la Société, à titre personnel, du 20 avril 1977 au 29 mai 1997 puis l'associé signataire du Cabinet Roussel & Associés (C.R.E.A), Commissaire aux comptes titulaire du 29 mai 1997 au 27 mai 2004.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercice couverts ^(a) : 31/12/2006 et 31/12/2005 en euros	Ernst & Young Audit				Didier Kling & Associés C.R.E.A.			
	2006		2005		2006		2005	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)								
- Émetteur (Société Mère)	306 167	8%	273 333	8%	118 000	14%	95 000	13%
- Filiales intégrées globalement	2 591 780	65%	2 320 266	65%	666 200	84%	522 500	70%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes ^(c)								
- Émetteur (Société Mère)	430 000	11%	-	-	7 000	1%	3 500	1%
- Filiales intégrées globalement	531 620	13%	859 742	24%	4 000	1%	120 200	1%
Sous-total	3 859 567	97%	3 453 341	97%	795 200	100%	741 200	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement^(d)								
• Juridique, fiscal, social	44 072	1%	40 039	1%	-	-	-	-
• Autres	62 850	2%	61 639	2%	-	-	-	-
Sous-total	106 922	3%	101 678	3%	-	-	-	-
Total	3 966 489	100%	3 555 020	100%	795 200	100%	741 200	100%

a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par les commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il intègre également les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport, joint au rapport de gestion arrêté par le Conseil d'administration sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2006, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les Comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Depuis la réunion du Conseil d'administration du 21 mars 2005, les fonctions, précédemment dissociées, de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, sont unifiées.

Nous vous rappelons que cette unification avait pour objet, dans un environnement très concurrentiel et en constante évolution, de renforcer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de raccourcir les circuits de décisions.

Lors du Conseil d'administration du 31 mai 2006, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, Monsieur Jean-Charles Naouri a été reconduit dans sa fonction de Président-Directeur général de la Société.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié par le Conseil d'administration du 13 octobre 2006. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" auxquels le Conseil adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle également l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Attributions et missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que sont soumises à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils de ces opérations tels qu'ils avaient été fixés en 2002 ont été augmentés par le Conseil d'administration en date du 13 octobre 2006 compte tenu de l'évolution de groupe et de l'importance des opérations de gestion courante traitées.

En effet, cette hausse des seuils permettra de réserver au Conseil d'administration les opérations les plus significatives de par leur montant ou leur nature et de donner une compétence élargie au Directeur général sur les opérations de gestion courante.

Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cent millions (100 000 000) d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ;
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers ;
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles ;
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie ;
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige ;
 - toutes cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers ;
 - toute cession totale ou partielle de participations ;
 - toute constitution de sûretés.

Toutefois, le seuil de cent millions d'euros ne s'applique pas aux opérations de crédit-bail sur immeuble et / ou matériels d'équipement qui sont autorisées dans la limite de 200 millions d'euros globalement et par an.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement.

Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Président convoque ainsi les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Indépendance des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, et suivant les recommandations du "Rapport Bouton", le Conseil d'administration a examiné de nouveau la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la Société de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels et, à cet effet, a apprécié leur indépendance à partir des critères proposés par ledit rapport.

À l'occasion du renouvellement de mandats d'administrateurs, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants en remplacement de Messieurs Yves Guichard et David Dautresme, atteints par la limite d'âge.

Le nombre de membres indépendants au sein du Conseil d'administration est de cinq membres indépendants, représentant le tiers préconisé pour les entreprises contrôlées.

La bonne gouvernance d'entreprise est également assurée par la diversité des compétences, des expériences et des origines des administrateurs, leur disponibilité et leur implication. Il est à noter également que plus des deux tiers du capital de la Société sont représentés au Conseil d'administration.

Activité du Conseil d'administration

En 2006, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 76 % (81 % aux 5 réunions initialement fixées). La durée moyenne des séances est de 1 heure 45.

Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs au 31 décembre 2005 et du 1^{er} semestre 2006 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2006. Il a pris connaissance de l'activité et des résultats du Groupe à fin mars et fin septembre 2006.

Le Conseil d'administration a autorisé, dans le cadre de l'organisation des pouvoirs au sein de la Société au titre d'une bonne gouvernance d'entreprise différentes opérations financières.

Ainsi, il a notamment approuvé le dénouement du contrat d'equity swap conclu en octobre 2001 entre Deutsche Bank et Casino et la cession corrélative des actions GMB/Cora, la cession des activités en Pologne et à Taïwan ainsi que la cession d'un bloc d'actions Mercialys représentant 15 % du capital.

Il a également décidé l'acquisition de 60 % des droits immobiliers indivis de cinq centres commerciaux en Corse par la société Mercialys, la cession de la participation au sein de Feu Vert, la mise en place d'un accord de partenariat entre la société Cdiscount et le groupe Otto au sein de la société allemande Discount 24, filiale du groupe Otto qui exploite un site e-commerce de produits de marques ainsi qu'avec dunnhumby, leader mondial de l'analyse des données clients.

Il a examiné favorablement le projet d'acquisition par Casino de la participation d'un actionnaire fondateur au sein du groupe colombien Exito, la cessation du partenariat international avec Auchan au sein de la société International Retail and Trade services (IRTS).

En outre, le Conseil d'administration a bénéficié d'une présentation spécifique du groupe Monoprix.

Rémunération – Attribution d'options et d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a fixé les rémunérations fixe et variable pour l'année 2006 du Président-Directeur général et déterminé sa rémunération variable 2005.

Le Conseil d'administration a mis en place un plan d'attribution conjointe d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sous condition de réalisation d'un critère de performance. Il a procédé à une attribution exceptionnelle d'actions gratuites au profit de cadres dirigeants du Groupe eu égard à leur contribution déterminante et aux résultats obtenus dans la réalisation d'opérations majeures. Il a en outre fixé les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et de rémunération des membres des comités spécialisés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a renouvelé le Président-Directeur général dans ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la situation de la Société et du Conseil d'administration au regard des principes du gouvernement d'entreprise : composition et organisation du Conseil et des comités, indépendance des administrateurs au regard du renouvellement de mandats devant intervenir lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2006. Il a ainsi proposé la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants et représentant le monde de l'entreprise, Monsieur Frédéric Saint-Geours et Monsieur Gérald de Roquemaurel et aménager en conséquence la composition du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses Comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

Comités techniques

Les mandats des membres des comités techniques sont arrivés à échéance lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2006. À l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations a examiné la composition de chacun de ces comités. Toutefois, il a décidé de ne pas maintenir le Comité du développement international, le développement des activités internationales étant désormais stabilisé.

Ainsi, Le Conseil d'administration est depuis le 31 mai 2006 assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

Comité d'audit

Composition

Jusqu'à l'Assemblée générale du 31 mai 2006, le Comité d'audit était composé de quatre membres dont trois indépendants : Messieurs David Dautresme, Président, Yves Guichard, Gilles Pinoncély et Henri Proglio.

Depuis le 31 mai 2006, le Comité est composé de 4 membres dont 3 indépendants : Messieurs Gilles Pinoncély, Henri Proglio et Frédéric Saint-Geours et de Monsieur Didier Carlier, représentant de l'actionnaire majoritaire.

Monsieur Henri Proglio assure les fonctions de Président du comité.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans ses tâches relatives à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

Activité en 2006

Au cours de l'année 2006, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a examiné les documents de prévention et du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

Le Comité a examiné les missions d'audit réalisées par la Direction de l'Audit interne ainsi que leurs conditions de déroulement ; il a exprimé ses observations et ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi.

Le Comité d'audit a pris connaissance de l'évolution de l'organisation de l'audit interne et constaté la confirmation du double rattachement de l'Audit interne Groupe auprès de la Direction générale et de la Direction financière.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Jusqu'à l'Assemblée générale du 31 mai 2006, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de trois membres dont deux indépendants : Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Président, Gilles Pinoncély et David de Rothschild, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Depuis le 31 mai 2006, le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres indépendants, Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély et Gérard de Roquemaurel, d'une personnalité qualifiée, Monsieur David de Rothschild, et d'un représentant de l'actionnaire majoritaire Madame Catherine Soubie.

Le Président-Directeur général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les projets d'attribution d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil.

Activité en 2006

Au cours de l'année 2006 le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à six reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Suite à la première évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration établie par un cabinet spécialisé extérieur qui a eu lieu au début de l'année 2004, Le Comité a mis en œuvre en fin d'année 2005 la seconde évaluation du Conseil d'administration relative à son organisation et son fonctionnement conformément aux recommandations du "Rapport Bouton" et des dispositions du règlement intérieur.

Le Comité a pris connaissance de la liste d'initiés permanents établie par la Société dans le cadre des nouvelles dispositions légales et réglementaires en matière d'information privilégiée.

Il a examiné, conformément aux recommandations du rapport Bouton, la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Il a proposé de reconduire Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général et examiné la rémunération variable du Président.

Le Comité a examiné la composition de Conseil d'administration et des comités techniques, au regard du renouvellement de mandats arrivant à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle. Il a émis un avis favorable sur la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants représentant le monde de l'entreprise et a formulé ses recommandations visant à l'aménagement de la composition des comités techniques afin de tenir compte des nominations et des départs intervenus.

Il a été saisi des projets d'attribution conjointe d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites ainsi que d'une attribution exceptionnelle d'actions gratuites au profit des principaux responsables des opérations stratégiques majeures réalisées au cours de l'année en considération de leur participation, de l'importance et de la complexité des opérations et des résultats obtenus.

Le Comité a également été saisi des modalités de détermination de la rémunération fixe et variable 2006 du Président Directeur général et de la fixation de la rémunération variable 2005, ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et de la rémunération des membres des comités techniques.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Comité du développement international

Composition

Jusqu'au 31 mai 2006, le Comité du développement international était composé de trois membres dont un indépendant : Messieurs Yves Guichard, Président, André Crestey et Philippe Houzé, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration du 31 mai 2006, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de ne pas maintenir le Comité du développement International.

Activité jusqu'au 31 mai 2006

Le Comité du développement international s'est réuni une fois. Le taux de participation a atteint 100 %.

Le Comité a pris connaissance de l'activité et des résultats des activités internationales à fin mars 2006 et a également bénéficié d'une présentation spécifique des actifs immobiliers à l'international.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de la réunion du Comité du développement international.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de fixation sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part variable 2006 est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs propre à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidé ainsi que l'évolution de la dette financière nette.

Les modalités de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale concernant les administrateurs et les membres des comités techniques, demeurées inchangées depuis 2003, s'établissent comme suit :

- le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (18 500 euros maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée ;
- le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros ;
- le Président du Conseil d'administration a renoncé à son jeton de présence complémentaire ;
- un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions, des avis et conseils qu'il continue à apporter et des missions de représentation qu'il assure ainsi qu'à Monsieur Yves Guichard, chargé du suivi des affaires internationales jusqu'à la fin du mois de mai 2006.
- la rémunération individuelle des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée.
- la rémunération individuelle des membres du Comité du développement International dont les missions ont pris fin le 31 mai 2006, est proratisée et s'élève en conséquence à 6 354 euros composée d'une partie fixe de 2 710 euros et d'une partie variable de 3 644 euros.

Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur général adjoint exécutif en charge de la Direction des réseaux français et du marketing Groupe, le Directeur Administratif et Financier, le Conseiller du Président participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité exécutif y sont associés ponctuellement.

Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au "Rapport Bouton", le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une première évaluation du Conseil d'administration a été mise en œuvre en janvier 2004. Un cabinet extérieur a été chargé de procéder à des entretiens individuels avec les administrateurs et censeur, fondés sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés.

La synthèse des entretiens a été communiquée au Comité des nominations et des rémunérations qui a présenté ses conclusions débattues au Conseil d'administration le 8 avril 2004.

À la fin de l'année 2005, une nouvelle évaluation du Conseil d'administration a été mise en œuvre par le Comité des nominations et des rémunérations portant sur son organisation et son fonctionnement au moyen d'un questionnaire envoyé à chaque administrateur.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du Conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du Conseil sont tout à fait satisfaisants au regard de l'éthique et des principes de gouvernement d'entreprise et que des progrès ont été réalisés en matière d'information des administrateurs et de la préparation des conseils.

Afin de consolider ces progrès, les administrateurs ont formulé des souhaits visant à augmenter à terme le nombre d'administrateurs indépendants représentant le monde de l'entreprise, à communiquer plus régulièrement aux administrateurs des informations sur la stratégie permettant de mieux les associés à l'action du Président.

Procédures de contrôle interne

1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre au sein du groupe Casino est un dispositif, basé sur le référentiel international COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), qui vise à assurer :

- la fiabilité et l'intégrité des informations financières ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Ce dispositif s'axe autour des grandes composantes du COSO que sont :

- l'environnement de contrôle interne ;
- la gestion des risques au travers de la fixation d'objectifs, l'identification des événements, l'analyse et du traitement des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- le pilotage du contrôle interne.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des différentes activités du Groupe et à une utilisation optimisée de ses ressources.

Comme le souligne le référentiel COSO, le contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

2. L'environnement de contrôle interne

Les quatre valeurs historiques du Groupe, que sont la qualité, la proximité, la solidarité et le respect, sont diffusées au sein de l'entreprise par la Direction générale, notamment au travers des Directions ressources humaines, développement durable et communication. Elles permettent de véhiculer les notions d'intégrité et d'éthique qui cadrent le sens de l'action des collaborateurs.

Le respect de ces valeurs est assuré par une organisation structurée autour d'organes de Direction qui, sous l'impulsion de la Direction générale, participent à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Ces valeurs sont également reprises dans les actions de formation à l'intention des cadres dirigeants de l'entreprise qui sont les principaux vecteurs de leur diffusion au sein de l'organisation.

Par ailleurs, la politique de ressources humaines du groupe Casino vise à assurer la correcte allocation des ressources au sein du Groupe au travers de politiques de recrutement, de formation et de gestion des carrières définies. La politique de recrutement s'appuie sur le principe de collégialité des décisions.

Concernant les postes clés de l'entreprise, un plan de succession est défini afin de préparer au mieux les évolutions d'organisation.

Enfin, la gestion et le suivi des chaînes de délégations de pouvoirs et responsabilités sont réalisés dans un logiciel informatique par le Service de gestion administrative du personnel.

3. La gestion des risques

3.1. Fixation des objectifs

Le risque se définit comme un événement dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Au sein du groupe Casino, ces derniers sont fixés dans un plan triennal revu intégralement et actualisé tous les ans.

La construction de ce plan est animée par la Direction de la stratégie et du plan de la manière suivante :

- celle-ci guide les entités du Groupe dans la définition de leurs choix stratégiques, en fonction des grandes orientations données par la Direction générale. S'ensuit l'établissement d'un plan à trois ans, revu intégralement tous les ans ;
- elle réalise, sur la base de ce plan, la vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en termes d'investissements et d'allocation des moyens financiers ;
- elle assure le suivi de la réalisation du plan triennal ;
- elle contribue, en liaison avec le Comité exécutif Groupe et les structures opérationnelles ou fonctionnelles concernées, à l'élaboration des principaux plans d'actions et assure leur suivi.

3.2. Identification et analyse des risques

3.2.1. Risques opérationnels courants

Le groupe Casino est ainsi confronté à diverses natures de risques, notamment les risques de marché, opérationnels, juridiques et fiscaux. Ces risques sont décrits en page 176 du document de référence.

Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino est en lien avec l'ensemble des risques majeurs, tant externes qu'internes, inhérents à ses activités et à l'environnement local dans lequel celles-ci sont réalisées. Ceux-ci sont répertoriés dans une cartographie des risques Groupe, divisée en 17 domaines, 62 processus et 173 sous-processus, classés en fonction de leur importance.

La mise à jour de la cartographie des risques Groupe est réalisée chaque année par la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe en étroite collaboration avec les directeurs des principales activités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe afin de capturer tout changement majeur dans l'identification et l'analyse des risques.

3.2.2. Risques de crise

Un Comité de gestion des risques, dépendant de la Direction générale du Groupe, a pour missions au sein de l'entreprise :

- d'identifier et hiérarchiser les risques potentiels de crise au niveau du Groupe ;
- de proposer des plans de prévention ;
- de mettre en place et faire évoluer des approches de gestion de crise.

En 2006, ce comité a finalisé l'identification et la hiérarchisation des risques potentiels majeurs de crises pouvant affecter les activités du Groupe. Un ensemble de "fiches réflexes" sur les consignes à suivre en cas de crise avérée a été élaboré et diffusé à différents niveaux d'intervention opérationnels jusqu'à la cellule de crise centrale. Ces documents sont publiés dans une base de données qui a vocation à répertorier les Procédures et Instructions du Groupe.

Par ailleurs, le Comité a initié le développement de Plans de Continuité d'Activité dans la perspective d'une éventuelle pandémie nationale ainsi qu'un plan d'action sur la sécurisation des données confidentielles.

Ce comité composé :

- de représentants des Directions ressources humaines, audit et contrôle interne, qualité, sécurité et prévention, assurances, communication et du Secrétariat général ;
- d'un représentant de la Société Mère du Groupe ;
- de consultants externes ;

s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2006.

3.3. Traitement des risques

3.3.1. Risques opérationnels courants

Les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à minimiser les risques majeurs, événements dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

3.3.2. Risques de crise

Une cellule spécifique, dédiée à la gestion de tout type de crise, compte parmi ses membres permanents les représentants de la Direction générale et des Directions des ressources humaines, des ventes et de la prévention. Cette cellule travaille dans le cadre d'une procédure formalisée.

Un manuel de gestion de crise détaille les responsabilités et tâches de chacun de ses membres, avec les principales consignes et directives à suivre. Un dispositif d'assistance scientifique peut également appuyer la Cellule de crise en fonction du type de crise en cours.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Procédures de contrôle interne

3.3.3. Risques aléatoires assurables

L'analyse et la couverture des risques aléatoires assurables des sociétés dont le Groupe a la gestion effective sont confiées à la Direction assurances. À ce titre, elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle est ainsi impliquée de façon transversale, tant dans la gestion opérationnelle des filiales (suivi du parc immobilier du Groupe à assurer, assurances construction, assurances liées à l'activité des filiales et à l'exploitation des sites, négociation des clauses assurances des baux...) que dans la prévention et le suivi de tous les sinistres.

Cette direction coordonne et supervise également la souscription et le suivi des programmes assurances par les filiales étrangères détenues majoritairement par le Groupe, ou dont celui-ci assume la gestion opérationnelle.

4. Activités de contrôle

La mise en œuvre de la stratégie et le pilotage opérationnel du Groupe sont assurés par le Comité exécutif Groupe, composé de 10 membres représentant les principales directions du Groupe.

Dans le cadre de réunions bimensuelles, le Comité exécutif Groupe :

- suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe ;
- s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des directions ;
- rend les arbitrages nécessaires.

Le Comité exécutif Groupe est assisté dans la réalisation de ses missions par 7 comités spécialisés, se réunissant à échéance régulière (hebdomadaire, mensuelle...), en charge :

- de la gestion de l'ensemble des ressources et besoins en cadres pour les fonctions clés ;
- du suivi des activités du périmètre géré par Casino en France ;
- des arbitrages et décisions pour les réseaux intégrés et la chaîne d'approvisionnement ;
- de la préparation de la communication financière ;
- des décisions en matière financière, de leur suivi et de l'examen des grands projets ;
- des décisions en matière d'expansion ;
- du pilotage stratégique des systèmes d'information.

4.1. Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée

4.1.1. Activités de contrôle du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable publiée

La fiabilité des informations comptables et financières contenues dans les comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon, ainsi que celles communiquées par les sociétés qu'elle consolide, repose sur trois principes, de nature à homogénéiser et fiabiliser les informations produites et autour desquels les flux d'information sont organisés :

- l'unicité des normes entre la consolidation statutaire et le Contrôle de Gestion,
- l'unicité des systèmes de remontée et de production des informations de comptabilité générale et de gestion,
- la logique d'organisation et la hiérarchie des cycles de gestion.

4.1.1.1. Composantes de l'environnement de contrôle interne comptable et financier

Le dispositif de contrôle interne visant à respecter les trois principes ci-dessus s'appuie sur un environnement de contrôle interne dont les composantes sont les suivantes.

L'application de normes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion uniques et homogènes

Les normes comptables du Groupe et ses règles de gestion sont définies par le Service de la doctrine comptable, principes et coordination, service dédié au sein de la Direction comptabilité et gestion Groupe. Elles sont répertoriées dans le "Guide des normes de consolidation et de gestion" qui vise à fiabiliser l'information diffusée au sein de l'ensemble du Groupe en assurant son homogénéité de traitement.

Il est communiqué à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier. Chaque mise à jour fait l'objet d'une communication aux intéressés, qui ont suivi une formation à l'utilisation de l'outil. Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable et de la fiscalité pouvant impacter les normes comptables du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le groupe Casino a adopté les normes International Financial Reporting Standards ("IFRS"), conformément à la réglementation. Dans le cadre du passage aux normes internationales IFRS, ce guide a fait l'objet d'une mise à jour complète.

Le référentiel IFRS étant amené à évoluer dans les années futures, une cellule de veille est en place, en relation avec les Commissaires aux comptes du Groupe.

Les données interfacées par les systèmes d'information de comptabilité et de gestion sont contrôlées par l'outil comptable, lors de chaque intégration, en fonction des plans de comptes et des règles définies.

Les comptes sociaux sont arrêtés suivant les principes et normes comptables locaux. Les liasses de consolidation sont en revanche établies par l'ensemble des entités du Groupe, en appliquant des règles homogènes, conformément aux principes qui figurent dans le "Guide des normes de consolidation et de gestion". Ce guide explicite les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, l'homogénéisation des comptes, les retraitements, les opérations de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion. Une vérification permanente sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations effectuée par le Service Consolidation est garante de la mise en œuvre des traitements appropriés de consolidation selon les filiales (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

Le groupe Casino ayant adopté les normes IFRS, les filiales établissent à partir des comptes établis en normes locales, des liasses de consolidation en normes IFRS. Ces données sont validées par les Commissaires aux comptes locaux, avant audit par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Afin d'assurer un traitement homogène de l'information comptable et financière par les différentes filiales, des instructions sont également transmises par le Service consolidation sur le déroulement du processus de clôture précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à opérer.

Des procédures, émises par la Direction comptabilité et gestion, et reprises dans le "Guide des normes de consolidation et de gestion", permettent de s'assurer que la valeur comptable des actifs n'est pas supérieure à leur juste valeur. Pour cela, des tests de dépréciation sont réalisés périodiquement, d'une manière cohérente et homogène, dans l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

Un outil commun de remontée et de production des informations de comptabilité générale et de gestion

Un outil de reporting commun (Hyperion Financial Management) est utilisé par les Services consolidation et contrôle de gestion. Il permet ainsi une réconciliation permanente des deux natures de données.

L'administration du système de reporting Groupe est assurée par un administrateur fonctionnel dédié, relayé par des correspondants au sein des Services consolidation et contrôle de gestion Groupe.

4.1.1.2. Activités de contrôle relatives à l'élaboration de l'information financière

Organisation du processus de l'élaboration du budget et du plan

L'élaboration des prévisions sous-tendant le plan triennal et le budget annuel est réalisée selon des instructions et un calendrier définis, formalisés et diffusés à toutes les filiales.

Le Service contrôle de gestion Groupe et la Direction de la stratégie et du plan réalisent la consolidation et l'analyse des dossiers prévisionnels sur la base d'échanges avec les Directions financières des filiales. La direction de chaque filiale soumet enfin le budget et le plan au Comité exécutif Groupe pour approbation.

Le budget et le plan sont révisés de façon régulière, et autant de fois que nécessaire si des écarts significatifs avec le réalisé sont identifiés sur certaines filiales.

Suivi de la réalisation des objectifs

Composé d'une douzaine de collaborateurs, le Service contrôle de gestion remplit deux fonctions assurées par deux équipes distinctes :

- un service reporting, en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting au sein du Groupe ;
- un service d'analyse, qui assure le suivi de la réalisation des engagements économiques approuvés par la Direction du Groupe. Chaque unité opérationnelle et fonctionnelle est suivie par une personne dédiée.

Ce service assure le suivi de l'activité et des résultats des différentes unités opérationnelles et fonctionnelles :

- sur la base de reportings réguliers transmis par les contrôles de gestion opérationnels des branches ou entités ;
- au moyen de missions réalisées sur site.

Ses travaux d'analyse permettent de suivre l'atteinte des objectifs annuels approuvés par la Direction générale du Groupe.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Procédures de contrôle interne

4.1.1.3. Activités de contrôle relatives à l'élaboration de l'information comptable

Contrôles de cohérence et processus de validation

La plupart des retraitements de consolidation est effectuée par les filiales. Celles-ci réalisent des contrôles de cohérence de premier niveau sur cette information.

Les retraitements effectués par les filiales sont générés au travers de l'outil de reporting (Hyperion Financial Management), qui comporte de nombreux contrôles automatiques et assure l'homogénéité de format des liasses de consolidation.

Un département spécifique a pour principales missions d'administrer les systèmes d'information dédiés à la comptabilité et à la gestion, et d'être un lien entre les services informatiques et les utilisateurs. Les données interfacées sont contrôlées lors de chaque intégration par l'outil comptable en fonction des plans de comptes et des règles définies.

L'outil de reporting repose sur un processus de validation par étapes des données remontées par les filiales.

Les engagements hors bilan sont renseignés par les filiales, au travers de la liasse de consolidation. L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale, qui sont par ailleurs associées à la négociation et à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe. Ils sont également examinés par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

Un processus d'allers-retours entre les équipes centrales et locales s'instaure. Chaque donnée passe successivement par différents statuts, auxquels sont attachées des possibilités de modification et de traitement dans l'outil par les acteurs concernés.

La fiabilité de l'information comptable et financière est également contrôlée semestriellement par le biais d'une analyse des écarts entre les données de la consolidation statutaire et les données de gestion. Cette analyse s'effectue en collaboration avec les filiales sur la base des états de rapprochement envoyés aux Services consolidation et contrôle de gestion Groupe lors de la remontée des liasses.

Par ailleurs, afin de fiabiliser le traitement des données et de sécuriser la comptabilisation des opérations financières et de trésorerie, la Direction financière s'appuie sur des outils informatiques et veille au principe de séparation des tâches et des fonctions. La faculté d'engager la Société dans le cadre d'opérations de nature financière est du ressort du Président-Directeur général, qui lui-même agit dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration.

Travaux du Comité d'audit

Afin de rendre son avis au Conseil d'administration sur le projet de comptes, le Comité d'audit examine les comptes annuels et semestriels. Pour ce faire, il réalise un suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'assurant :

- de la supervision du contrôle par le biais de sa revue des travaux d'audit interne ;
- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues.

Intervention des Commissaires aux comptes

La société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables ; et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

Une personne dédiée au sein de la Direction comptabilité et gestion assure l'interface avec les Commissaires aux comptes des diverses entités du Groupe.

Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément au "Rapport Bouton" et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

4.1.1.4. Activités de contrôle relatives à la gestion financière

La gestion financière couvre trois domaines :

- tout d'abord, la gestion des flux et de la trésorerie, qui consiste notamment à encaisser les recettes des magasins et à effectuer les règlements. Il existe un ensemble de procédures opérationnelles et de supervision qui permet de détecter les éventuelles anomalies, et d'engager rapidement des actions correctives le cas échéant ;
- ensuite, les opérations de financement à moyen et long terme, ainsi que les opérations réalisées dans le cadre de la gestion des risques comme les couvertures de taux d'intérêt. Ces activités sont gérées selon les principes de prudence et d'anticipation ;
- enfin, la coordination financière et internationale passe par un rôle de conseil et d'analyse des solutions à apporter à chaque filiale.

4.2. Activités de contrôle de la communication financière

La Direction de la communication financière a la charge de la communication des informations financières à la communauté financière et aux investisseurs.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des données, elle réalise des analyses de cohérence et divers recoupements de l'information collectée.

Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec la Direction comptabilité et gestion, notamment avec les Services consolidation et contrôle de gestion, la Direction de l'expansion, la Direction des affaires financières et le Secrétariat général. Par ailleurs, pour chaque typologie d'information, la direction concernée est sollicitée.

Les supports de communication financière sont soumis aux Commissaires aux comptes avant émission qui font part, le cas échéant, de leurs commentaires.

Le Conseil d'administration prend également connaissance de ces supports et donne son avis à leur sujet.

4.3. Activités de contrôle visant à assurer l'efficacité et l'efficience des opérations

La performance et la maîtrise des activités sont assurées par un dispositif fondé sur une organisation structurée, des ressources humaines compétentes, des outils informatiques adaptés et des procédures diffusées aux collaborateurs concernés.

4.3.1. France

Le périmètre français des activités de distribution comprend plusieurs entités, gérées par des structures managériales propres et autonomes, qui rendent compte de leurs performances à la Direction générale du Groupe.

Sont décrits ci-après les moyens et les activités de contrôle interne mis en œuvre au sein de la majorité des entités et filiales françaises, représentant 81 % du résultat opérationnel courant du Groupe en 2006.

4.3.1.1. Activités de distribution hors réseaux Monoprix et Franprix / Leader Price

Achats

La stratégie achat reflète les orientations stratégiques du Groupe et s'appuie sur des études de marché actualisées.

L'organisation générale du processus Achat est fondée sur le principe de séparation des tâches, mais implique une collaboration étroite entre les intervenants concernés : achats, marketing, qualité, supply chain et enseignes.

La définition des assortiments repose sur des analyses de marché, des revues de panels, des études de consommation régulières et une analyse du positionnement prix de la concurrence. Sur la base de celles-ci, des plans d'actions sont définis dans le cadre de réunions collégiales mensuelles afin d'obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché.

La négociation et la sélection des fournisseurs s'articulent autour de mécanismes d'appels d'offres et d'une procédure de référencement qui détaille la séquence des contrôles à réaliser depuis le sourcing jusqu'au choix des fournisseurs.

Des vérifications sont régulièrement effectuées, pour réduire les risques liés à la dépendance économique et à la capacité de production des fournisseurs. Un outil informatique dédié permet la gestion du référentiel produit.

Il existe un contrat de référencement type visant à formaliser la relation avec les fournisseurs. Ce contrat est revu annuellement et révisé en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Il est joint au dossier d'appel d'offres qui est remis aux fournisseurs.

En outre, un outil informatique est dédié à la saisie et au suivi des conditions commerciales négociées.

Des indicateurs de performance achat sont suivis afin de piloter l'activité Achats, notamment en évaluant son efficacité.

Qualité et sécurité alimentaires et non alimentaires

La Direction de la qualité définit et met en œuvre des moyens de contrôle et de suivi des produits et des fournisseurs.

L'ensemble des procédures à suivre en relation avec la qualité et les documents supports correspondants, dans le cadre du processus Achats (appel d'offres, cahiers des charges produits, audit des fournisseurs, convention qualité et convention avec les laboratoires d'analyse) sont répertoriés dans une base documentaire disponible sur l'intranet. Il en est de même pour les procédures spécifiques de retrait et de rappel des produits.

Des audits sont réalisés sur tous les sites de production destinés à fabriquer les produits de la marque Casino et assimilés (Terre et Saveur, Club des Sommeliers). Par ailleurs, des prestataires effectuent des contrôles sur la qualité et la conformité des produits alimentaires et non alimentaires. Des actions de formation et de sensibilisation au respect des normes qualité et aux problématiques d'hygiène et de sécurité alimentaire ont lieu, et sont destinées au personnel en magasin.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Procédures de contrôle interne

Enfin, conformément au règlement CE 178/2002, un outil collaboratif a été mis en place pour intégrer, sous format électronique, les cahiers des charges des produits Casino. Cet outil permet d'intégrer tous les ingrédients d'un produit et facilite la traçabilité des matières premières utilisées. En parallèle, plusieurs chantiers transversaux sont en cours de réalisation pour connaître les données de traçabilité produits : depuis la livraison des fournisseurs jusqu'en magasin.

Le Comité de prévention de la Direction de la qualité est en charge de réaliser une veille relative aux problématiques de qualité et sécurité alimentaires et de décider de plans d'actions. Il se réunit tous les deux mois.

Son Comité scientifique et qualité, composé des responsables qualité de certaines entités françaises, permet d'échanger sur les dossiers transversaux et les évolutions réglementaires. Ce comité se réunit trimestriellement.

En outre, la Direction de la qualité est membre de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), lui permettant ainsi d'être informée des dernières évolutions législatives, réglementaires ou normatives. Elle est également destinataire de l'ensemble des notes d'information émises par les instances gouvernementales.

Flux de marchandises : approvisionnement et logistique

La gestion des flux de marchandises s'articule autour de trois principaux objectifs :

- la mise à disposition de produits de qualité aux magasins ;
- l'optimisation du niveau de stocks ;
- la fluidité des flux de marchandises.

Le processus d'approvisionnement du parc de magasins (hors parcs Monoprix et Franprix / Leader Price) est centralisé au sein d'une cellule dédiée et encadré par des procédures afin de répondre aux 2 premiers objectifs cités ci-dessus. Des outils informatiques spécifiques assistent la prise de décision.

Le transport des marchandises est sous-traité à des prestataires référencés, couvrant l'ensemble des entrepôts et des magasins. Les procédures de contrôle en place visent à veiller au respect de la législation et des conditions de transport et de manipulation des marchandises.

Suivant la nature des produits, des dispositifs spécifiques sont en place, et des procédures concernant les conditions de stockage définissent les moyens à mettre en œuvre. Le contrôle des flux de marchandises et des dates limites de vente des produits est assuré par un système informatique de gestion des stocks. Des contrôles sur les réceptions et les expéditions, ainsi que des inventaires tournants et généraux sont organisés.

Ventes

Gestion des prix de vente

Dans chaque réseau (hypermarchés, supermarchés et proximité), la gestion des prix de vente est un processus centralisé au sein d'une "cellule prix". Cette dernière a pour objectif de garantir le respect de la réglementation et de sécuriser la politique commerciale et la rentabilité. À ce titre, son rôle est notamment de :

- définir la stratégie et la politique de prix de vente, et de s'assurer de leur respect ;
- calculer et fixer les prix de vente ;
- veiller au respect de la réglementation.

La politique prix de chaque magasin dépend de son environnement commercial et concurrentiel. Pour garantir un positionnement prix pertinent et efficace, la cellule prix s'appuie sur des études concernant les zones de chalandise. Des échanges réguliers ont également lieu entre les réseaux intégrés afin d'assurer une cohérence entre les politiques prix des différentes branches.

Des outils informatiques spécifiques permettent de calculer, de fixer les prix de vente et de transférer les données aux magasins. Pour limiter le risque d'erreur, de nombreuses requêtes informatiques sont mises en place afin de détecter les anomalies, et de veiller au respect de la réglementation en matière de prix de vente. En complément de ces vérifications, un suivi rigoureux des marges et des indices de prix à la consommation est effectué.

Encaissements

Pour chaque enseigne, un ensemble de procédures et de guides, diffusés auprès des collaborateurs concernés et accessibles via l'Intranet, détaille :

- les règles de gestion des caisses ;
- les fonctions administratives et commerciales des hôtesses de caisse et de leurs responsables ;
- les contrôles par typologie de moyen de paiement lors des encaissements ;
- les arrêtés de caisse ;
- les remises de fonds ;
- la répartition des rôles, reposant sur le principe de séparation des tâches.

Ces procédures et guides font l'objet de formations régulières.

Pour lutter contre les risques de fraude et d'impayés, les magasins utilisent un système préventif de contrôle des chèques et des cartes.

Sécurité des établissements

La Direction des ressources humaines Groupe assure la coordination transversale de la sécurité. Elle est en charge, notamment, de :

- la relation avec les principaux organismes professionnels,
- du traitement et de l'animation de sujets transversaux et
- de la coordination de plans d'actions définis dans le cadre d'audits.

Chaque enseigne a établi des procédures et des supports de formation relatifs aux différents aspects de sécurité, ainsi qu'un document unique d'évaluation des risques, diffusé à l'ensemble des établissements. Par ailleurs, des contrats d'assurance couvrant l'ensemble des risques hommes, marchandises et patrimoine sont en place.

Le gardiennage des bâtiments est sous-traité à une société spécialisée assurant la surveillance des entrées et sorties de sites, la télésurveillance et la gestion du matériel de sécurité. Ce prestataire émet des diagnostics sur la sécurité au sein des établissements, notamment pour garantir le respect de la réglementation et assurer l'optimisation des moyens mis en œuvre.

Le pilotage du contrat signé avec ce prestataire externe est assuré au niveau du Groupe par un Comité sécurité, composé des directeurs généraux des branches et de la Direction générale du prestataire. Sur un plan opérationnel, la mise en œuvre du contrat est assurée dans chaque branche par un Comité opérationnel.

Investissements et travaux

Une procédure d'investissement définit les étapes préalables à l'approbation de tout projet d'investissement magasins, les informations nécessaires, les indicateurs financiers de référence et les différents signataires, déterminés en fonction de leur domaine d'expertise et des montants engagés. Le processus d'approbation des investissements est centralisé et s'applique à l'ensemble des Directions et réseaux concernés. Conformément à la procédure de décision d'investissement mise en place au sein du Groupe, le Service contrôle de gestion Groupe intervient dans la revue des dossiers d'investissement, en fonction de seuils fixés dans la procédure.

Les dépassements de budget au-delà d'un seuil prédéfini sont également soumis à une procédure d'information et d'approbation.

S'agissant de la mise en œuvre des projets de construction, une procédure définit les rôles respectifs du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, les aspects économiques, les études préalables et la réalisation du projet. L'ensemble des chargés d'opération a accès à ce "Guide de la maîtrise d'ouvrage" via l'Intranet. Les collaborateurs concernés suivent des formations spécifiques sur l'utilisation des tableaux de bord de suivi et les contrats de maîtrise d'œuvre et de prestataire.

Un ensemble de projets de construction est soumis à des audits externes pour lesquels sont mandatés des cabinets.

Une cellule d'appel d'offres est en place pour assurer la gestion et le contrôle des dossiers d'appels d'offres relevant de la Direction immobilière (déroulement régulier de la procédure, correcte documentation et réception d'un nombre suffisant de réponses...).

La maintenance des sites commerciaux du Groupe est assurée par des équipes dédiées au sein de chaque branche (hypermarchés, supermarchés, supérettes, galeries commerciales).

Gestion administrative du personnel

Une chaîne informatique est utilisée pour un traitement centralisé de la paie. Des contrôles par recoupements sont effectués par le Service de gestion administrative du personnel et les magasins dans le respect de la confidentialité. Un suivi des absences et congés est réalisé.

Une veille réglementaire des évolutions en matière de législation sociale est assurée. Concernant les charges sociales versées aux organismes sociaux, des contrôles de cohérence des montants déclarés sont également effectués mensuellement.

Systèmes d'information

La société Casino Information Technology (C.I.T.), filiale à 100 % de la société Casino, Guichard-Perrachon, est dédiée à l'informatique du Groupe. Elle comprend un effectif permanent d'environ 290 personnes, renforcé par du personnel externe en fonction des besoins. Cette société a pour mission d'assurer le fonctionnement quotidien des outils informatiques et la maîtrise d'œuvre de la mise en place et du développement de nouvelles solutions informatiques. Elle assure aussi l'infogérance des moyens de production informatique de Monoprix.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Procédures de contrôle interne

Les processus, procédures et moyens de contrôle interne relatifs aux systèmes d'information s'articulent autour de :

- l'adaptation régulière du système d'information aux besoins actuels et futurs de l'entreprise dans le cadre d'un plan directeur suivi par le Comité systèmes d'information qui se réunit trois fois par an ;
- la continuité de l'exploitation, particulièrement par :
 - l'existence d'un plan de reprise de l'activité informatique, testé et actualisé annuellement,
 - la duplication des infrastructures majeures dans lesquelles l'entreprise investit régulièrement,
 - la mise aux dernières normes et standards de la profession des salles informatiques ;
- la sécurité grâce, notamment, à une équipe dédiée qui est l'unique gestionnaire des accès logiques au système d'information et des accès physiques aux salles informatiques, assurant ainsi la maîtrise de l'attribution des habilitations ; des audits sur la résistance du système d'information à des tentatives d'intrusion sont réalisés deux fois par an par des prestataires spécialisés ;
- la gestion des achats et des contrats de prestation et de maintenance, selon des procédures et des normes définies.

4.3.1.2. Monoprix

La stratégie de Monoprix est définie de manière concertée par l'ensemble des membres du Comité exécutif de Monoprix, dont le périmètre de responsabilité couvre tous les domaines et enjeux de l'activité de l'enseigne. Elle fait l'objet d'un plan à trois ans mis à jour annuellement ; les Directions opérationnelles déclinent cette stratégie et établissent les plans d'actions associés. Ces derniers sont ensuite suivis par la Direction du contrôle de gestion central de Monoprix, et par les contrôleurs de gestion détachés dans les Directions opérationnelles.

Achats et approvisionnements

La définition des assortiments repose sur des analyses de marché et des études de consommation régulières. Un outil informatique interne communique également les sorties caisses du parc Monoprix, et permet une analyse des ventes au produit. Sur la base de ces études, des plans d'actions sont mis en œuvre dans le cadre de revues d'affaires mensuelles et de comités produits hebdomadaires, afin d'obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché et le positionnement de l'enseigne.

Les caractéristiques du produit sont codifiées de manière centralisée au sein d'un référentiel informatique.

Enfin, un ensemble de procédures décrit les rôles et responsabilités entre les étapes de commande, de réception, d'enregistrement des factures et de paiement, définis conformément au principe de séparation des fonctions.

Qualité et sécurité alimentaires et non alimentaires

Les procédures en place ont pour objet de s'assurer que l'offre Monoprix est conforme à la réglementation et répond au niveau de qualité exigé par l'entreprise. Les exigences qualité de l'enseigne sont formalisées au sein de plusieurs documents signés par Monoprix et ses fournisseurs : dossiers techniques, conventions qualité et conventions tripartites de contrôle pour les produits sensibles.

Pour garantir la sécurité alimentaire des produits de l'enseigne, un dispositif de contrôle et de surveillance est en place, comprenant notamment :

- un référentiel de bonnes pratiques listant les contrôles à effectuer sur l'ensemble des rayons de produits frais pour assurer le respect des règles de sécurité alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement et dans les magasins ;
- des contrôles réalisés par des laboratoires indépendants portant sur l'application des procédures de contrôle qualité en magasin et en entrepôt ;
- un audit de site réalisé pour les fournisseurs de marques propres ;
- un système d'alerte permettant de retirer de la vente tout produit suspect.

En cas de crise alimentaire, les magasins sont immédiatement informés des produits à retirer de la vente, et un numéro vert ainsi qu'une Cellule de Gestion de crise sont en place. Un dispositif d'assistance scientifique vient également appuyer cette Cellule de Gestion de crise.

Stocks

Un inventaire physique général est réalisé deux fois par an en magasins et en entrepôts. Ces derniers procèdent également à des inventaires tournants.

Des indicateurs sont en place afin de contrôler et comparer les niveaux de stock des magasins et d'évaluer les taux de détention et de rupture des produits.

Des manuels et circulaires détaillent la répartition des tâches et responsabilités à chaque étape des principaux processus en entrepôt et en magasin, ainsi que les points de contrôle existants.

Ventes

Gestion des prix de vente

Les prix de vente sont fixés de manière centralisée et redescendus aux magasins au travers d'un outil informatique.

Encaissements

Des procédures encadrent le dépôt et la sécurité des encaissements en magasin, la prévention contre les moyens de paiement frauduleux, ainsi que les enregistrements comptables et les remises de fonds. Des contrôles complémentaires sur site sont effectués par les Directeurs Commerciaux Régionaux et les auditeurs magasins.

Sécurité / Sécurisation

Les procédures de protection des stocks comportent des mesures de restriction d'accès et des mesures contre les pertes et vols. Les Directions Monoprix du Contrôle de gestion, des ventes et de la supply chain opèrent une revue analytique semestrielle de la démarque inconnue et de son évolution par magasin et par entrepôt. Pour compléter cette analyse, un Guide de prévention des risques a été élaboré afin que chaque magasin et entrepôt puissent auto-évaluer son niveau de risque et procéder à des actions correctives et de sensibilisation.

La vérification de la correcte application des règles de sécurité en magasin et en entrepôt (équipements, risques environnementaux, accidents physiques,...) est réalisée en externe par des organismes agréés ou les assureurs, et / ou en interne par les auditeurs internes.

Investissements et travaux

Les projets d'investissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable avec des seuils prédéfinis.

Ils sont validés en Comité d'investissement sur la base :

- d'un dossier type présentant les opportunités commerciales et le calcul de retour sur investissement. Ce dossier est élaboré par un Comité immobilier rassemblant les Directions technique (chiffrage des travaux), ventes (confirmation et validation du potentiel de chiffre d'affaires) et immobilière (prévision des coûts et engagements immobiliers) ; et
- de l'analyse financière réalisée par le Contrôle de gestion.

L'approbation des factures est soumise à la bonne conformité entre les engagements financiers ainsi générés et le dossier présenté et validé initialement.

Un guide méthodologique détaille les principes à suivre pour améliorer le contrôle des délais et des coûts de réalisation des projets de rénovation et d'agrandissement.

Systemes d'information

La gestion et le développement des systèmes d'information de la Société s'appuient sur des plans directeurs concernant les systèmes marchandises, administratifs et décisionnels. Ils sont suivis par le Comité exécutif Monoprix qui en valide les orientations et assure les arbitrages nécessaires.

Chaque projet informatique majeur fait l'objet d'un calcul de retour sur investissement. Les projets sont organisés autour d'un Comité de direction projet, devant réaliser les arbitrages en cas de changement de planning, de dépassement de budget ou de modification de la solution mise en place.

Le système d'information est régulièrement adapté pour garantir son adéquation aux besoins actuels et futurs de l'entreprise. Ces adaptations sont documentées tant par les départements en charges des études que par celui en charge de leur mise en production.

Enfin, le processus de continuité d'exploitation des systèmes Monoprix est en cours d'externalisation. L'exploitation du système d'information est externalisée auprès de C.I.T., filiale informatique de Casino, Guichard Perrachon, qui dispose d'infrastructures d'hébergement sécurisées, de plans de reprise d'activité régulièrement actualisés et testés et de procédures de sauvegarde et de stockage des données.

Gestion de crise

Un dispositif de prévention et de gestion des situations sensibles est en place afin de permettre l'identification, la gestion optimale et une résolution rapide des crises majeures et mineures, d'identifier et d'anticiper les crises latentes et d'assurer la fluidité de l'information. Ce dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction du marketing, de la communication, et du développement durable de Monoprix s'appuie notamment sur :

- un département dont l'une des fonctions est la gestion des situations sensibles ;
- une Cellule de crise, dans laquelle sont représentés de manière permanente l'ensemble des membres du Comité exécutif de Monoprix ainsi que des experts externes ;
- un manuel de gestion de crise, qui détaille les responsabilités et tâches de chacun des membres mais aussi les principales consignes et directives à suivre ;
- une hotline dédiée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Procédures de contrôle interne

4.3.1.3. Franprix / Leader Price

Animation et contrôle du parc de magasins

Les merchandisers de la centrale d'achat et les inspecteurs des "masterfranchisés" s'assurent, lors de leurs visites, du respect du concept commercial Franprix / Leader Price. Ces visites couvrent, également, entre autres, les aspects de propreté, marchandises, étiquetage, attente en caisse, contact client.

Achats, qualité et sécurité alimentaires

Les conditions commerciales négociées avec les fournisseurs sont saisies et suivies dans un outil informatique dédié.

Le Département qualité a la responsabilité d'élaborer et de contrôler la bonne application des cahiers des charges des produits Leader Price par les fabricants. La conformité aux réglementations, notamment en termes d'information sur l'étiquetage des produits, est assurée par le recours à deux cabinets externes. Le dispositif visant à garantir qualité et sécurité alimentaires s'appuie sur :

- la réalisation d'audits fournisseurs et de contrôles qualité sur les produits par des laboratoires externes ;
- des tests réalisés en interne sur échantillon lors des réceptions marchandises ;
- un système d'information inter-magasins permettant la diffusion de messages d'alerte et, le cas échéant, le retrait de la vente de tout produit suspect ;
- une Cellule de crise mise en place en cas de crise alimentaire avérée ;
- un service consommateur disposant d'un numéro vert pour les réclamations clients.

Gestion des stocks entrepôts

Un inventaire complet des zones de picking est réalisé annuellement et des inventaires tournants sur l'ensemble du stock entrepôt tout au long de l'année. La réception des livraisons, la préparation des commandes, l'entreposage des produits alimentaires et produits dangereux font l'objet d'un ensemble de procédures de contrôle.

Ventes

Gestion des prix de vente

Les propositions de prix de vente sont gérées de manière centralisée.

Des contrôles réguliers en magasin visent à s'assurer de la cohérence de la politique prix au sein du réseau. La définition d'un tarifaire conseillé unique pour l'ensemble du réseau permet de simplifier et fiabiliser la gestion des prix de vente proposés.

Encaissements

Un ensemble de procédures définit les règles de gestion de caisse, les fonctions administratives et commerciales des employés, les contrôles, les arrêtés de caisses et les remises de fonds.

Investissements (acquisition de magasin et reprise de fond de commerce) et travaux

L'étude et l'approbation de chaque investissement sont fondées sur une analyse du marché et de la rentabilité globale attendue. Peut aussi être apprécié le niveau de rentabilité nécessaire pour parvenir à un équilibre entre dépenses et revenus.

La construction des magasins s'appuie sur un cahier des charges technique précis, et une liste de fournisseurs de matériel référencés.

4.3.1.4. Autres activités hors distribution

Commercialisation et gestion locative

Un guide spécifique formalise des procédures et des règles de gestion concernant chaque étape de la gestion locative : commercialisation, formalisation des contrats, encaissement des loyers et charges, renouvellement des baux, recouvrement, contentieux... La gestion quotidienne est assurée par une équipe de collaborateurs et des outils informatiques dédiés au suivi de l'ensemble des baux et à la facturation des loyers et des consommations d'énergie.

Une partie de l'immobilier commercial du Groupe en France est gérée au sein de la société Mercialys, filiale de la société Casino, Guichard-Perrachon. Ses domaines d'activité couvrent notamment la création, l'acquisition, la valorisation, la direction et la gestion quotidienne des centres commerciaux, la communication, l'animation, les mandats de commercialisation pour le compte de tiers.

Mercialys externalise auprès de sociétés du groupe Casino l'ensemble de ses services administratifs, financiers et informatiques ainsi que la gestion des ressources humaines. En ce qui concerne ces services, elle s'appuie essentiellement, en matière de contrôle interne, sur les normes et procédures en vigueur au sein du groupe Casino. Ces procédures de contrôle interne sont décrites dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne de la société Mercialys.

Banque et assurance

Les activités financières (opérations de crédit) et non financières (assurances) du groupe Casino sont hébergées au sein de Banque Casino, filiale détenue majoritairement par le groupe Casino (60 %). Un Comité d'audit entre le groupe Casino et son unique co-actionnaire Cofinoga est en place.

Banque Casino, intervenant dans le domaine bancaire, doit se conformer aux prescriptions de son autorité de tutelle, la Commission bancaire, notamment en ce qui concerne le contrôle interne.

Pour ce faire et afin d'assurer la maîtrise des activités dans un contexte de décentralisation des responsabilités et d'autonomie dans la prise de décision, les fonctionnements internes de Banque Casino reposent sur :

- une charte de contrôle interne régissant le dispositif de contrôle interne de Banque Casino et identifiant les grandes catégories de risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- une cartographie des risques détaillée ;
- une description écrite et recensée des processus ;
- des procédures opérationnelles relatives aux aspects métiers ;
- des outils de reporting et de communication ;
- une organisation des contrôles articulée en plusieurs niveaux :
 - un contrôle continu, par le biais de l'auto-contrôle et du contrôle hiérarchique direct au sein des activités, au travers des actions quotidiennes de l'encadrement opérationnel sur ses équipes,
 - un contrôle permanent de conformité, réalisé par une cellule dédiée assurant ce contrôle tant au niveau opérationnel dans la mise en œuvre du contrôle des sites de production qu'au niveau fonctionnel en réalisant une coordination globale des contrôles continus et permanents,
 - un contrôle périodique, effectué par l'Audit Interne visant à mesurer et contrôler l'efficacité du dispositif de contrôle de l'entreprise ;
- sept comités de décision et de contrôle présidés par la Direction générale de Banque Casino et/ou la Direction générale adjointe : Comité de direction, Comité de direction opérationnel, Comité des risques, Comité commercial, Comité budget et résultat budgétaire, Comité ressources humaines, Comité projet ;
- un système de délégations et pouvoirs pour certaines activités déléguées à Laser Cofinoga.

Par ailleurs, le pilotage et le contrôle des opérations sous-traitées à Laser Cofinoga sont régis par :

- un contrat de service "cadre" qui définit les responsabilités et engagements de chacune des parties ;
- des contrats de prestations métiers incluant un descriptif des activités ;
- la description écrite et recensée des processus ;
- des comités opérationnels et stratégiques permettent de piloter et contrôler les activités sous-traitées (ces comités ont en charge le suivi opérationnel, la mise en place d'actions correctrices et la définition de plans d'actions).

Les systèmes d'information de Banque Casino sont externalisés auprès de Laser Cofinoga, qui en assure le développement, l'exploitation et la maintenance tant pour les systèmes centraux de gestion que pour les systèmes de back-office des agences et des espaces services. Banque Casino dispose d'un Service audit Interne qui s'assure régulièrement auprès de son prestataire :

- des procédures de sauvegarde, restauration et conservation des données ;
- des résultats des tests de continuité opérationnelle ;
- des procédures de sécurité logique et physique, notamment par la mise en œuvre de tests d'intrusion réalisés par des prestataires extérieurs spécialisés ;
- du respect des prescriptions de la CNIL.

Le système d'information fait l'objet d'adaptations pour garantir son adéquation aux objectifs actuels et futurs de l'entreprise. Ces évolutions sont documentées et conservées.

Intervenant aussi dans le domaine bancaire, Laser Cofinoga doit également se conformer aux prescriptions de la Commission Bancaire, notamment en ce qui concerne le contrôle interne qui fait l'objet d'audits ponctuels, incluant les systèmes d'information.

4.3.2. International

L'organisation du Groupe à l'international est décentralisée, de manière à appréhender au mieux les spécificités locales. Les filiales sont néanmoins regroupées par zones (Amérique du Sud, Asie, Océan indien) et représentées au sein du Comité exécutif Groupe, par l'intermédiaire du Directeur des activités Internationales.

La Direction des activités Internationales anime les échanges de savoir-faire entre les entités de son périmètre.

La Direction générale de chaque entité gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Toutefois, elle rend compte de ses performances à la Direction générale du Groupe et à la Direction des activités internationales. Cette dernière assume en effet la responsabilité du suivi opérationnel des filiales et participations étrangères.

Par ailleurs, un suivi fonctionnel est effectué par la Direction des affaires financières et les Directions supports du Groupe (Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion, Direction de la stratégie et du plan, Secrétariat général...).

Le niveau de connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre dans les entités étrangères a été spécifiquement actualisé par le biais d'un questionnaire de contrôle interne qui leur a été communiqué. Les filiales répondent également, le cas échéant, aux obligations réglementaires de communication d'information de gouvernance et de contrôle interne auxquelles elles sont soumises par ailleurs.

L'environnement de contrôle interne actuellement en place au sein des filiales étrangères du Groupe résulte en grande part des spécificités de chacune des filiales et du contexte local.

Des similitudes peuvent toutefois être soulignées dans certains des domaines clés de l'activité de la majeure partie des filiales étrangères du Groupe :

- **Achats** : le pilotage des activités Achats s'articule autour de politiques achat définies et s'appuie sur le suivi d'un ensemble d'indicateurs. Par ailleurs, des procédures d'évaluation des fournisseurs sont en place et des dispositifs de contrôle visent à assurer la fiabilité des référentiels de données et leur mise à jour ;
- **Approvisionnement** : des dispositifs de contrôle interne sont en place aux principales étapes du processus d'approvisionnement (détermination des quantités à commander, contrôle des factures à livraison, retours marchandises). Ils sont couplés au suivi d'un ensemble d'indicateurs de gestion des stocks afin d'en assurer une gestion optimale ;
- **Logistique** : les décisions concernant les composantes de la stratégie logistique sont prises de manière collégiale en impliquant les directions concernées. Un ensemble d'indicateurs de performance logistique (taux de service, taux de rupture...) sont suivis afin d'évaluer et d'optimiser la maîtrise des processus logistiques et la gestion des stocks. Des contrôles qualitatifs et quantitatifs sont réalisés à réception en entrepôt et en magasin afin d'assurer la mise à disposition de produits de qualité aux magasins ;
- **Ventes** : des dispositifs de contrôle interne sont en place pour assurer la conformité aux lois et règlements des opérations commerciales et de publicité ainsi que la correcte application des instructions de mise en œuvre définies en central à leur propos. Par ailleurs, il existe des procédures définies de contrôle de la fiabilité des arrêts caisse en magasin. Les procédures d'inventaire en magasin sont en majorité formalisées, les fréquences variant selon les rayons concernés ;
- **Investissements** : la procédure d'investissement magasins du Groupe est applicable aux entités opérationnelles de distribution détenues majoritairement. Pour les sociétés détenues conjointement ou minoritairement par le groupe Casino, cette procédure leur est conseillée ;
- **Finance, comptabilité et gestion** : un référentiel comptable, prenant en compte les règles du Groupe, est formalisé dans chacune des filiales. De même, les principales règles de production des informations de gestion sont définies par chaque filiale ;
- **Ressources humaines** : les politiques de ressources humaines sont d'une manière générale définies et formalisées. Dans la majorité des filiales, des chartes d'éthiques ou des codes de bonne conduite ont été rédigés et sont diffusés à l'entrée dans la Société.

Par ailleurs, la représentation systématique du groupe Casino au sein des organes sociaux des entités concernées, grâce à la présence d'administrateurs désignés, renforce le dispositif de suivi des activités internationales. Leur rôle consiste à assurer et garantir la bonne gouvernance des sociétés.

L'ensemble des filiales internationales effectue un reporting financier régulier à la Direction comptabilité et gestion, dans le cadre des dispositions légales et contractuelles.

En outre, un suivi spécifique des sociétés co-contrôlées par Casino ou dans lesquelles la Société est minoritaire est assuré par la Direction des affaires financières, via :

- le suivi boursier des sociétés cotées ;
- le suivi financier, incluant la valorisation, deux fois par an, des participations en collaboration avec la Direction comptabilité et gestion ;
- le suivi des participations, en particulier des pactes d'actionnaires qui définissent les droits et obligations de chacune des parties ;
- le suivi des engagements hors bilan, incluant la valorisation des options d'achat et de vente, est effectué en collaboration avec la Direction comptabilité et gestion.

4.4. Activités de contrôle visant à assurer la conformité aux lois et règlements

La mission de sécurisation juridique et fiscale des activités du Groupe est confiée au Secrétariat général, qui est impliqué dans des actions de prévention, d'information et de conseil dans tous les domaines du droit.

Ses actions visent à sensibiliser les interlocuteurs opérationnels et fonctionnels du Groupe aux situations de risque pouvant découler des comportements de l'ensemble des personnes morales ou physiques qui le composent. Le cas échéant, le Secrétariat général assure le suivi et le règlement des litiges et contentieux, en sollicitant le concours des acteurs opérationnels et de cabinets de conseil externes.

Fort d'une soixantaine de personnes, cette entité est composée de cinq pôles juridiques et fiscaux, dont le périmètre d'intervention couvre les activités :

- corporate (France et international) ;
- opérationnelles transversales (contrats, concurrence, propriété intellectuelle, environnement) ;
- opérationnelles des réseaux (consommation, distribution, relations sociales, sécurité) ;
- immobilières ;
- fiscales (France et international).

Existent également au sein de l'entreprise des groupes de travail transversaux créés par la Direction générale composés de collaborateurs experts qui ont pour mission de s'assurer que les obligations légales et réglementaires sont bien prises en compte à tous les niveaux dans les Instructions générales du périmètre centralisé.

À ce titre, ils sont chargés :

- de rédiger ces Instructions générales en y transcrivant et identifiant les lois et réglementations applicables ;
- d'assurer un travail de veille juridique et de mise à jour de ces documents.

Les contributeurs opérationnels, choisis en fonction de leurs domaines de compétences, au sein d'une activité, d'une branche, d'un service ou d'une société sont, eux, chargés de rédiger et mettre à jour les Procédures détaillées. Ils doivent également s'assurer que celles-ci sont constamment en cohérence avec la réglementation et / ou les principes et directives du Groupe, pour l'essentiel précisés par les Instructions générales.

Le Service de gestion administrative du personnel actualise régulièrement le registre des instructions administratives diffusé aux magasins, qui regroupe l'ensemble des procédures concernant la législation sociale et la maintenance des fichiers.

5. Information et communication

Le référentiel de contrôle interne COSO souligne l'importance d'identifier, capturer et communiquer l'information interne comme externe nécessaire à la prise de décision et au reporting externe sous une forme et dans des délais permettant à chacun de s'acquitter de ses responsabilités.

Les canaux de communication interne et externe du groupe Casino ont pour objectif de faire circuler l'information de manière efficace.

La production d'une information fiable et dans des délais opportuns repose sur des systèmes d'information dont la gestion et le contrôle ont été décrits auparavant dans ce rapport.

5.1. Circulation de l'information de gestion au sein de l'entreprise

Des reportings réguliers sont transmis par les contrôles de gestion opérationnels des branches ou entités au Service contrôle de gestion de la Direction comptabilité et gestion Groupe afin de permettre à ce dernier d'assurer le suivi de l'activité et des résultats des différentes unités opérationnelles et fonctionnelles. Ce suivi peut être complété par des missions réalisées sur site par le Service contrôle de gestion. Ce dernier travaille en relation avec le Service consolidation et la Direction de la stratégie et du plan. Il participe également aux revues d'activités mensuelles qui se tiennent entre la Direction générale et les différentes unités opérationnelles du Groupe.

Ses travaux d'analyse permettent de suivre l'atteinte des objectifs annuels approuvés par la Direction générale du Groupe, à laquelle il communique des comptes-rendus réguliers.

Une équipe reporting dédiée au sein du Service contrôle de gestion est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting au sein du Groupe.

Le principe de réconciliation des données de la consolidation avec les données de gestion, lors des clôtures annuelles et semestrielles, est une garantie de la fiabilité des données de gestion.

5.2. Communication des Procédures et Instructions au sein de l'entreprise

Une base de données a été construite, dont l'objectif est de répertorier l'ensemble des Procédures détaillées et Instructions générales applicables aux entités françaises (hors Franprix / Leader Price et Monoprix). Elle a vocation à favoriser le partage des principes de contrôle interne au sein du Groupe.

L'alimentation et l'actualisation de la base de données sont confiées, pour ce qui est des Instructions, à des groupes de travail expert et, pour ce qui est des Procédures, à des contributeurs opérationnels. La liste des contributeurs opérationnels est validée par la Direction générale de l'activité.

Le processus de publication d'une Procédure ou Instruction dans cet outil est encadré et sécurisé grâce à un "workflow" qui prévoit la séparation des tâches entre les différents acteurs du processus.

5.3. Communications financières à destination du marché

La Direction de la communication financière établit le lien entre le groupe Casino, d'une part, et la communauté financière et les investisseurs, d'autre part. Elle repose essentiellement sur le respect des procédures édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'information financière communiquée fait préalablement l'objet de vérifications internes et externes, par la revue des Commissaires aux comptes, visant à garantir la qualité et la fiabilité des données communiquées.

La communication financière s'effectue via différents canaux de diffusion :

- communiqués de presse,
- relations avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de présentations organisées en France et à l'étranger,
- publications trimestrielles du chiffre d'affaires,
- réunions de présentation des résultats annuels et semestriels,
- informations financières lors de l'Assemblée générale,
- rapport annuel.

5.4. Communication d'information à destination des instances gouvernementales

Un Comité de notification créé au sein de la centrale d'achat EMC Distribution est chargé de statuer sur la nécessité de notifier aux instances gouvernementales toute non-conformité de produits, comme l'exige la réglementation. Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire.

6. Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne est notamment réalisé sous l'impulsion de la Direction générale à 2 niveaux :

- par l'encadrement qui joue au quotidien un rôle de surveillance permanente,
- par la Direction de l'audit et du contrôle interne au travers de ses travaux.

Cette dernière est chargée d'assister tant la Direction générale que les différentes directions et entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités. À ce titre, elle réalise des missions d'audit et est force de proposition et de conseil pour l'ensemble des filiales et établissements du Groupe (France et international).

La Direction de l'audit et du contrôle interne est également un interlocuteur du Comité d'audit auquel elle présente ses travaux et donne des réponses ou éclairages à toute sollicitation de sa part.

Elle s'appuie sur une équipe d'audit interne centrale, et des équipes d'audit interne localisées au sein de la majeure partie des entités du Groupe en France et à l'international, soit au total environ cent trente collaborateurs. Ces dernières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction générale ou à la Direction administrative et financière de chaque entité et fonctionnellement, à la Direction de l'audit et du contrôle interne.

La majorité des services d'audit des entités pour lesquelles les règles de gouvernance le permettent, communique à la Direction de l'audit et du contrôle interne du Groupe les rapports d'audit émis localement et, en cas d'incident, toute information utile.

Les modalités de ce lien fonctionnel, modalités de remontée d'information incluses, sont formalisées dans le cadre d'une instruction de la Direction générale.

Les missions d'audit interne réalisées sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par la Direction de l'audit et du contrôle interne sur la base de la cartographie des risques Groupe. Celle-ci permet d'identifier les processus clés et les risques associés et, ainsi, de déterminer le choix des missions. Le plan d'audit annuel est examiné par la Direction générale et le Comité d'audit. Des missions peuvent être ajoutées lors de la construction du plan d'audit ou en cours d'année à la demande de la Direction générale ou du Comité d'audit du Conseil d'administration.

Au cours de l'année 2006, la Direction de l'audit et du contrôle interne a réalisé des missions, de quatre ordres :

- ciblé : un cycle opérationnel / une fonction support au sein d'une entité ;
- transverse : une thématique transversale à plusieurs entités ;
- général : revue d'activité générale d'une entité ;
- réglementaire : intervention de l'Audit Groupe dans des travaux demandés par la loi.

La charte de l'Audit interne Groupe, validée par le Comité d'audit et mise à jour en 2005, décrit les modalités d'intervention de la Direction de l'audit et du contrôle interne au sein du Groupe. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'Institute of Internal Auditors (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit.

Chaque mission d'audit interne fait l'objet d'un rapport, dans lequel sont formalisés des constats et les recommandations émises. En réponse à ces recommandations, des plans d'actions sont définis par les audités, au regard des dysfonctionnements constatés. La Direction de l'audit et du contrôle interne veille à la mise en œuvre des plans d'actions, dans le cadre de missions d'accompagnement puis de suivi.

L'ensemble des rapports émis est présenté par la Direction de l'audit et du contrôle interne à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit du Conseil d'administration. Une procédure fixe les modalités de cette communication.

Par ailleurs, le Comité d'audit est chargé de vérifier que le groupe Casino est doté de moyens structurés et adaptés, de manière à identifier, à détecter et à prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe. Il remplit ainsi, entre autres rôles, un rôle de surveillance du contrôle interne.

Dans ce cadre, il exprime des observations et des recommandations sur les travaux d'audit, met en œuvre ou fait réaliser des analyses et investigations qui lui semblent opportunes sur toutes questions de contrôle interne.

Le reste des missions du Comité d'audit ainsi que ses modalités de fonctionnement sont présentées plus amplement dans la partie du présent rapport relative à la gouvernance d'entreprise (cf. page 216).

7. Conclusion

L'identification et la consolidation des contrôles internes existants dans le groupe Casino fait l'objet d'un processus continu d'enrichissement et d'optimisation, favorisant un partage des meilleures pratiques du Groupe.

Elles s'appuient tant sur les résultats des missions d'audit interne réalisées en France et à l'international tout au long de l'année que sur une actualisation continue de la cartographie des risques Groupe grâce aux apports des Directions opérationnelles et aux résultats de questionnaires de recensement du contrôle interne diffusés au sein du Groupe.

Dans le cadre de l'organisation structurée sur laquelle se fonde le dispositif de contrôle interne, les observations et actions permanentes de la Direction et de l'encadrement, acteurs du contrôle interne au quotidien, contribuent par ailleurs à ce processus.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de regrouper, de préciser et de compléter s'il y a lieu, les dispositions légales, réglementaires et statutaires qui lui sont applicables.

À cet effet, le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur permettant d'intégrer également les principes du "gouvernement d'entreprise" auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

Le présent règlement intérieur décrit ainsi, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les règles de déontologie des membres du Conseil d'administration.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Article 1 - Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations aux paragraphes "Comités technique – Disposition communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après.

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout administrateur, personne physique ou représentant permanent atteint par la limite d'âge, fixée à soixante-dix (70) ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

La limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la Société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le "Rapport Bouton".

Article 2 - Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration.

Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

En application de l'article 18-II des statuts, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence d'un administrateur qui en fait une demande motivée ; les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des délibérations.

Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :

- la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- l'arrêté des comptes de la Société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.

Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication ou de téléconférence sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.

Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.

Article 3 - Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.

Le procès-verbal fait mention des moyens de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. À ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 4 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale.

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-1 des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs,
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-présidents du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage à détenir, un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

En vertu des dispositions de l'article L. 228-17 du Code de commerce, les administrateurs ou leurs représentants permanents ne peuvent détenir d'actions à dividende prioritaire.

Compétences et pouvoirs du Conseil d'administration

Article 5 - Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce :

“Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent”.

Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. À cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.

A- Pouvoirs propres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Il convoque les assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.

B- Autorisations préalables du Conseil d'administration

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la Société et les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de

commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 100 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.

Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.

Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.

Article 6 - Informations et communications au Conseil d'administration

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.

Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;
- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ;
- le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Article 7 - Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Article 8 - La Direction générale

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé, lors de ses séances

ANNEXE

Règlement intérieur du Conseil d'administration

des 4 septembre 2003 et 13 octobre 2006, de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cent millions (100 000 000) d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
 - toute cession d'immeubles par nature ou droits immobiliers,
 - toute cession totale ou partielle de participations,
 - toute constitution de sûretés ;Toutefois, le seuil de cent millions d'euros ne s'applique pas aux opérations de crédit-bail sur immeuble et / ou matériels d'équipement lesquelles sont autorisées dans la limite d'un montant global de 200 millions d'euros par an.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Le Directeur général peut-être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite des montants globaux fixés chaque année par le Conseil d'administration, les opérations suivantes :

- Cautions, avals et garanties
Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 350 millions d'euros et d'un montant par engagement de 100 millions d'euros.
- Lignes de crédit confirmées à moyen terme
Le Directeur général est autorisé à négocier et / ou à renouveler les lignes de crédit confirmées à moyen terme, hors syndication, dans la double limite d'un montant total annuel de 2 milliards d'euros et d'un montant par banque de 400 millions d'euros.
- Émission d'obligations et / ou de titres de créance
Le Directeur général est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance, pour un montant total maximal de 2 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut

nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Comités

Article 9 - Comités techniques – Dispositions communes

En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque Comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Les Comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque Comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du Comité qui lui a été confié.

Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un Comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce Comité et transmis aux membres du Comité. Le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

L'activité réalisée par chacun des Comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la Société.

Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. À cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.

Les membres des Comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration est assisté actuellement de deux comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Article 10 - Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.

À ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.

Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux

comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la Société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.

Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales et les services d'audit interne.

- Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en terme d'engagements et/ou de risques. Il est chargé de vérifier que la Société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe ;
- le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion ;
- le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent ;
- le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile ;
- le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner ;
- le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.

Article 11 - Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;
- d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ;
- de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;
- d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ;
- de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.

Le Comité des nominations et des rémunérations disposera, en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des ressources humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe.

Il pourra faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des nominations et des rémunérations rendra compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entendra y donner.

Censeurs

Article 12 - Les censeurs

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.

Déontologie des membres du Comité d'administration

Article 13 - Principes

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

Article 14 - Information des administrateurs

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 15 - Défense de l'intérêt social Absence de conflit d'intérêt

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

ANNEXE

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article 16 - Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

Article 17 - Présence des administrateurs

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie.

Article 18 - Transactions sur les titres de la Société

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la Société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même non suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la Société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la Société du nombre de titres de la Société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

Article 19 - Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur, ainsi qu'aux censeurs.

Article 20 - Informations privilégiées

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du Règlement général des Autorités des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

En particulier si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique.

Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la Société.

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires concernant les obligations d'abstention en matière d'informations privilégiées, chacun des administrateurs, compte tenu des informations privilégiées dont il peut avoir connaissance de façon régulière, a été inscrit sur la liste des initiés permanents de la Société.

À ce titre, les administrateurs ont été informés de leur inscription sur la liste en leur rappelant les obligations en matière d'informations privilégiées et les sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Adoption du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été approuvée par délibération du 13 octobre 2006.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 244. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire
- 246. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation d'émission de valeurs mobilières

Les autorisations conférées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2005 venant à échéance et afin de permettre à votre Société de faire appel au marché financier si cela s'avérait nécessaire pour la poursuite de la stratégie de développement du Groupe et pour l'amélioration de sa structure financière, il vous est proposé de déléguer à votre Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider :

- l'émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société avec, dans le cas de demandes de souscription excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières dans la limite de 15 % de l'émission initiale ; en cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil serait également autorisé, dans la limite de 10 % du capital de la société par an, à fixer, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- l'augmentation du capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- l'émission, dans la limite de 10 % du capital de la société, de titres de capital de la société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de ces délégations ne pourrait pas excéder, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, une valeur nominale de 150 millions d'euros auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre, conformément à la loi, en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. En outre, l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société réalisées en vertu de ces délégations ne pourra pas dépasser un plafond de 2 milliards d'euros de valeur nominale (ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités monétaires composites).

Il vous est également demandé d'autoriser la société ou les sociétés qui détiennent plus de la moitié du capital de la Société à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes Casino.

Par ailleurs, il vous est proposé, pour une durée de 26 mois, de déléguer à votre Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange mise en œuvre par Casino sur les titres d'une autre société. Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 150 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en toutes autres monnaies ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de valeurs mobilières représentatives de créances.

Il vous est en outre proposé, pour une durée de dix-huit mois, de déléguer à votre Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, dans le cadre de l'article L. 233-32 du code de commerce, en cas d'offre publique visant la société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société. Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 150 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Enfin, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il vous est proposé d'autoriser votre Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la société émises au profit des salariés du Groupe dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail. Dans le cadre de cette autorisation, il est prévu la faculté pour le Conseil d'administration de céder des actions de la société acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Le nombre total d'actions pouvant être émises ou cédées en vertu de cette autorisation ne peut être supérieur à 5 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote au moment de l'émission ou de la cession.

Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

Les autorisations conférées au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires de vote au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société et des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, viennent à échéance. Il vous est proposé de les renouveler pour une durée de trente-huit mois afin de permettre à votre société de poursuivre ainsi sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et des dirigeants du Groupe.

Le nombre total d'options de souscription pouvant être consenties ne pourrait donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société, au moment où ces options seraient consenties, sans qu'il soit compte tenu de celles déjà conférées, en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Concernant les options d'achat, le nombre total d'options pouvant être consenties ne pourrait être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires, au moment où les options seraient consenties, compte tenu des options d'achat précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix de souscription des actions ne pourrait pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties. Concernant les options d'achat, le prix de souscription ne pourraient pas également être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Le délai pendant lequel les options devraient être exercées ne pourrait être supérieur à 7 ans.

Mise à jour des statuts

Il vous est proposé diverses modifications des statuts afin de les mettre en harmonie avec les dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006, intégrées depuis dans la partie réglementaire du Code de commerce.

Le droit de participer aux assemblées était auparavant subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription aux comptes de leurs propriétaires tenus par la société ou par le mandataire désigné par elle ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné dans la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire habilité.

Ces formalités devaient être accomplies avant la date fixée par la convocation et qui ne pouvait être antérieure de plus de cinq jours à celle de la réunion de l'assemblée.

La justification de la qualité d'actionnaire est désormais identique pour les titulaires de titres nominatifs et au porteur. Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les titulaires de titres au porteur, l'enregistrement des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation qui remplace le certificat d'immobilisation des actions.

Il vous est donc proposé de modifier en conséquence la rédaction du paragraphe III de l'article 25 des statuts.

En outre, le délai de publication de l'avis de réunion ayant été porté de 30 à 35 jours au moins avant l'assemblée, il vous est proposé de modifier en conséquence la rédaction du paragraphe I de l'article 27 des statuts.

Par ailleurs, le paragraphe II de l'article 11 des statuts prévoit qu'outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote y attachés, toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient. Il vous est proposé que cette communication intervienne également lorsqu'un actionnaire vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1 % du capital ou un multiple de cette fraction.

RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider plusieurs émissions de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital, tels que présentés aux 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer :

PROJET 1 (6^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} résolutions) : émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créance avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription.

PROJET 2 (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} résolutions) : émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créance avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription.

PROJET 3 (11^{ème} et 12^{ème} résolutions) : émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % de celui-ci, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

PROJET 4 (14^{ème} résolution) : émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous les moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

PROJET 5 (15^{ème} résolution) : en période d'offre publique visant votre Société, émission et attribution gratuite à tous ses actionnaires, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société.

Le montant maximal des augmentations de capital, immédiatement et/ou à terme, ou la quotité du capital représentative de l'attribution de titres résultant de la mise en œuvre d'un ou plusieurs des projets 1, 2 et 3 ne pourra excéder cent cinquante millions d'euros. Le montant nominal total des émissions de titres de créances consécutives à la réalisation de l'un ou des deux projets 1 et 2 ne pourra dépasser un montant de deux milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises.

Indépendamment de ces plafonds, les projets 4 et 5 sont soumis à des limites qui leur sont propres. Au titre du projet 4, celles-ci s'établissent à deux milliards d'euros

en ce qui concerne le montant nominal total des émissions de titres de créance et à cent cinquante millions d'euros en ce qui concerne l'augmentation de capital ou la quotité de capital représentative de l'attribution de titres. S'agissant du projet 5, les augmentations de capital qui en résulteront ne pourront être supérieures à cent cinquante millions d'euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs de ces opérations, à l'exception de celle visée sous le projet 5 limitée à dix huit mois. Il vous propose également de supprimer votre droit préférentiel de souscription pour ce qui concerne les projets 2, 3 et 4. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de l'émission.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les émissions données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le prix d'émission, pour chaque projet, n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément aux articles R. 225-113, R. 225-117 et R. 225-148 du Code de commerce, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration, le cas échéant, nous établirons un rapport complémentaire ou donnerons notre avis dans le prospectus diffusé à cette occasion.

Lyon et Paris, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de la société Casino, Guichard Perrachon, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société

(13^{ème} résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-93 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission, par toute société qui détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital de la société Casino, Guichard-Perrachon, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de votre Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, nous avons vérifié que les informations présentées par le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Lyon et Paris, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés

Didier Kling Bernard Roussel

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservé aux salariés

(16^{ème} résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail. Elle ne pourra conduire à émettre un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total d'actions composant le capital de votre société au moment de sa réalisation.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées

tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Lyon et Paris, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés

Didier Kling Bernard Roussel

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel

(17^{ème} et 18^{ème} résolutions)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 de ce même code.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Lyon et Paris, le 4 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés
Didier Kling Bernard Roussel

RÉSOLUTIONS

- 250. Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire
- 253. Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

RÉSOLUTIONS SOUMISES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes annuels de la Société

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées auxdits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 250 059 525,91 euros.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2006, des dividendes alloués, au titre de l'exercice 2005, aux 452 942 actions ordinaires détenues par la Société au 9 juin 2006, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 942 119,36 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 599 569 milliers d'euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée générale ordinaire,

sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

		en euros
Bénéfice de l'exercice.....		250 059 525,91
Affectation réserve légale.....	(-)	3 650,11
Report à nouveau de l'exercice 2005.....	(+)	2 488 482 841,95
Bénéfice distribuable.....	(=)	2 738 538 717,75
Répartitions statutaires		
• Dividende prioritaire aux 15 124 256 actions sans droit de vote.....	(-)	1 735 508,76
• Premier dividende aux 96 798 396 actions ordinaires.....	(-)	7 405 077,29
Solde.....	(=)	2 729 398 131,70
Dividende complémentaire		
• aux actions ordinaires.....	(-)	200 711 474,11
• aux actions prioritaires.....	(-)	31 386 311,88
Affectation au compte "Report à nouveau".....	(=)	2 497 300 045,71
Chaque action ordinaire recevra un dividende de.....		2,15
Chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote recevra un dividende de.....		2,19

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 11 juin 2007.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽³⁾	Total
2003	• ordinaires	93 474 701 ⁽¹⁾	1,98 €	0,99 €	2,97 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽¹⁾	2,02 €	1,01 €	3,03 €

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁵⁾	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁵⁾
2004	• ordinaires	93 477 413 ⁽²⁾	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽²⁾	2,12 €	2,12 €	-
2005	• ordinaires	93 774 539 ⁽⁴⁾	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256 ⁽⁴⁾	2,12 €	2,12 €	-

(1) Dont 5 811 095 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la Société.

(2) Dont 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la Société.

(3) Au taux de 50 %.

(4) Dont 452 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(5) Prévu à l'article 158-3, 2° du CGI pour les personnes physiques, l'abattement était de 50 % pour les dividendes versés au titre de l'exercice 2004 et de 40 % pour ceux versés au titre de 2005.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2007, déduction faite des 455 134 actions ordinaires et des 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2007, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 10 737 010 actions dont 9 224 996 actions ordinaires et 1 512 014 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 058 580 860 euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

RÉSOLUTIONS SOUMISES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91, L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites ;

- le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 150 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 2 milliards d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance ;
- l'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 150 millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi ;
- le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à offrir au public tout ou partie les actions ou les valeurs mobilières non souscrites.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider la ou les émissions, pour en fixer les conditions et caractéristiques, notamment le prix d'émission des actions et d'autres valeurs mobilières, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et pour procéder à la modification des statuts.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe ou variable, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt.

Septième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites ;

- l'Assemblée générale décide de supprimer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et autres valeurs mobilières ;
- le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 150 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 2 milliards d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance ;
- l'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 150 millions d'euros ;

- le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair ;
- l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, le pouvoir d'instituer s'il le juge utile un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et à ce titre à en fixer la durée qui ne pourra être inférieure à 3 jours de bourse ainsi que ses modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider la ou les émissions, pour en fixer les conditions et caractéristiques, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et pour procéder à la modification des statuts.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe ou variable, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt.

Huitième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce)

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, dans le cadre de l'article L. 225-136 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu de la septième résolution de la présente assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :

- le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé.

Neuvième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de demandes de souscriptions excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des sixième et septième résolutions de la présente assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les sixième et septième résolutions et du plafond global prévu à la douzième résolution.

Dixième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration, statuant conformément aux articles L. 225-129 à L.225-130 du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 150 millions d'euros compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

- arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;
- prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.

Onzième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, prenant acte de l'approbation donnée par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote à la suppression du droit préférentiel de souscription, statuant conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence de décider, dans la limite de 10 % du capital de la Société, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières à émettre.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution

Limitation globale des autorisations financières

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des sixième à onzième résolutions décide que :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées ne pourra dépasser 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, ne pourra dépasser 150 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal global de 150 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à émettre par exercice de bons de souscription d'actions émis par la Société ;
- à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Treizième résolution

Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de la société Casino, Guichard-Perrachon de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- autorise la Société ou les sociétés qui détiennent, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social de la société Casino, Guichard-Perrachon, à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes de la société Casino, Guichard-Perrachon.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prenant acte de l'approbation donnée par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer en tant que de besoin le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 150 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 150 millions d'euros.

L'Assemblée générale prend acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échéance, de déterminer les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au passif du bilan la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

Quinzième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique visant la Société, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une offre publique et pendant la période de ladite offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique d'acquisition ;
- décide que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation est fixé à 150 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur à la date de la présente Assemblée générale. Le plafond de 150 millions d'euros ne tient pas compte des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société conformément à la loi ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois ;
 - fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- prend acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.
- fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

Seizième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce,

prenant acte de l'approbation donnée par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote à la suppression du droit préférentiel de souscription que la loi leur reconnaît,

- autorise le Conseil d'administration, en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires,
 - soit à l'occasion de la mise en oeuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du Conseil d'administration que les actions détenues par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Casino, Guichard-Perrachon et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission ;

- décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises ;
- autorise le Conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 5 % des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- décide que la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne ne pourra être supérieure à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription des actions ou la date de cession des actions ni être inférieure de plus de 20 % à cette moyenne. Toutefois, le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;
- fixe à vingt six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de la présente autorisation ; elle met fin à toutes autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ou cessions d'actions ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites ou acquises par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence et procéder à cette ou à ces émissions ou cessions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir, et notamment de déterminer si les émissions ou cessions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital ou des cessions, les dates et la durée de la période de souscription ou de cession, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ou acquéreurs d'actions existantes, arrêter les prix d'émission ou de cession, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de cession, de libération, de délivrance et de jouissance des valeurs mobilières et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ou cession ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Dix-septième résolution

Autorisations de consentir des options d'achat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options d'achat sur les actions ordinaires de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total d'options pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires, au moment où les options seront consenties, compte tenu des options d'achat précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur ni à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra être supérieur à 7 ans.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra procéder, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options consenties.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- désigner les bénéficiaires des options ;
- arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer, dans les limites sus indiquées, le prix d'achat des actions et le délai pendant lequel les options pourront être exercées ;
- imposer, le cas échéant, un délai pendant lequel les options ne pourront être exercées et/ou un délai pendant lequel les actions acquises ne pourront pas être cédées, sans que ce délai puisse excéder trois ans à compter de la levée des options ;
- prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

Dix-huitième résolution

Autorisations de consentir des options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,

et prenant acte de l'approbation donnée par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote à la suppression du droit préférentiel de souscription,

autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions ordinaires de la Société, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total d'options pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société, au moment où ces options seront consenties, sans qu'il soit compte tenu de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra être supérieur à 7 ans.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra procéder, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options consenties.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- désigner les bénéficiaires des options ;
- arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer, dans les limites sus indiquées, le prix de souscription des actions et le délai pendant lequel les options pourront être exercées ;
- imposer, le cas échéant, un délai pendant lequel les options ne pourront être exercées et/ou un délai pendant lequel les actions souscrites ne pourront pas être cédées, sans que ce délai puisse excéder trois ans à compter de la levée des options.

En outre, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit de souscription,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations,
- constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

Dix-neuvième résolution

Mise à jour des statuts suite à la modification du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide de mettre à jour les statuts avec les nouvelles dispositions résultant des modifications apportées au décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales par le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006, la rédaction des articles 25-III et 27-I des statuts étant désormais la suivante :

Article 25 – Composition de l'Assemblée générale

(...)

“III - Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.”

(...)

Article 27 – Convocation – Lieu de réunion – Ordre du jour

“I - L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, ou, en cas de carence, par les commissaires aux comptes ou encore par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième au moins du capital social, soit d'une association d'actionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 225-120 du Code de commerce.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de ces avis sont convoqués par lettre ordinaire ou par tout moyen de télécommunication électronique.

La convocation est précédée par un avis contenant les mentions prévues par la loi et inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires trente cinq jours au moins avant l'Assemblée."

(... Le reste de l'article est inchangé).

Vingtième résolution

Modification de l'article 11 des statuts sur l'identification de l'actionnariat

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide de mettre à jour l'article 11-II des statuts avec l'article L. 233-7 du Code de commerce et de prendre en compte dans l'identification de son actionnariat toute personne physique ou morale qui viendrait à détenir ou cesserait de détenir une fraction du capital égale à 1 % du capital.

Article 11 – Identification de l'actionnariat

(...)

"Il - Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote y attachés, toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou du capital ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient."

(... Le reste de l'article est inchangé).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 266. Renseignements de caractère général
- 274. Historique
- 276. Marché des titres Casino
- 277. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination, siège social et numéro de téléphone

Casino, Guichard-Perrachon
24, rue de la Montat - 42100 Saint-Étienne
Tél. 04 77 45 31 31

Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Législation

Législation française

Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1^{er} juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne
Code APE : 741 J.

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Objet social **(article 3 des statuts)**

La Société a pour objet :

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du Conseil d'administration

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Actions d'administrateur (article 14 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions ordinaires détenues au nominatif, étant précisé qu'en vertu de l'article L. 228-35-8 du Code de commerce, il ne peut détenir d'actions à dividende prioritaire.

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait des articles 16 des statuts)

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III (deux derniers alinéas) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles

II - L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur, personne physique, ou de représentant permanent d'administrateur, personne morale, est fixé à soixante-dix (70) ans.

L'administrateur ou le représentant permanent atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Cette limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du directoire de la Société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

III - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

Président – Bureau du Conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée 75 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

Délibération du Conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis selon le cas.

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la Société (voir partie "Gouvernement d'entreprise").

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Mode d'exercice de la Direction générale

(extrait de l'article 21 des statuts).

Direction générale

La Direction générale de la Société peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 3 ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (voir partie, "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la direction générale de la Société). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 75 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de 5 personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder 3 ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 75 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le ou les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a mis à jour lors de sa réunion du 13 octobre 2006 certains articles du règlement intérieur relatifs au réaménagement des limitations des pouvoirs du Président-Directeur général, à la modification du montant des autorisations spécifiques au Président-Directeur général en matière de cautions, avals et garanties, à la disparition du Comité du développement International et à la nouvelle procédure de déclaration des transactions sur les titres de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

Répartition statutaire des bénéfices (article 34 des statuts)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé, avant toute autre affectation et à due concurrence de celui-ci le cas échéant, la somme nécessaire pour servir aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote un dividende prioritaire de 7,5 % sur la fraction libérée de leur montant nominal.

Ce dividende prioritaire est cumulatif. Si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas de le verser intégralement, la fraction non payée est reportée sur l'exercice suivant et, s'il y a lieu, sur les exercices ultérieurs, en priorité sur le paiement du dividende prioritaire dû au titre de l'exercice.

(Si les dividendes prioritaires dus au titre de trois exercices n'ont pas été intégralement versés, les titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote acquièrent le droit de vote comme les actions ordinaires et conservent ce droit jusqu'à l'expiration de l'exercice au cours duquel le dividende prioritaire aura été intégralement versé, y compris, le cas échéant, le dividende cumulatif dû au titre des exercices antérieurs à cette période).

Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions ordinaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 5 % l'an sur le montant libéré des actions ordinaires, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation de la réserve légale, service du dividende prioritaire de 7,5 % du montant nominal aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote, service du premier dividende de 5 % du montant nominal aux actions ordinaires et avant toute autre répartition, le prélèvement des sommes qu'elle estime utile d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Assemblées générales

Convocation, admission

(articles 25 et 27 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ne participent pas à l'Assemblée générale, sauf exception prévue par la loi. Ils sont réunis en Assemblée spéciale.

Droit de vote (droit de vote double)

(article 28-III des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sous réserve, en cas de transfert du nominatif au nominatif, de l'application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce visant les transmissions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de 2 à 4 ans le délai d'inscription sous la forme nominative.

Assemblée spéciale des porteurs d'ADPSDV

(article 31 des statuts)

Les propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote sont réunis en Assemblée spéciale. Celle-ci est convoquée et délibère selon les règles applicables aux assemblées générales.

Lorsqu'elle est appelée à donner un avis sur une décision de l'Assemblée générale, l'Assemblée spéciale est convoquée en même temps que l'Assemblée générale et se tient préalablement, le même jour que celle-ci ; elle délibère dans les conditions de majorité prévues par la loi.

Lorsqu'elle est appelée à donner son approbation à une décision de l'Assemblée générale, l'Assemblée spéciale est réunie au plus tard dans le mois de la date de l'Assemblée générale ; elle délibère dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Titres au porteur indetifiables (article 11-I des statuts)

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers. À défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

Franchissement de seuils statutaires (article 11-II des statuts)

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2006, que cette communication intervienne également lorsqu'un actionnaire vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1 % du capital ou un multiple de cette fraction.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

HISTORIQUE

-
- 1898** • Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.

 - 1901** • Lancement des premiers produits à marque Casino.

 - 1914** • Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.

 - 1929** • Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.

 - 1939** • Juste avant la seconde guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.

 - 1948** • Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Étienne.

 - 1960** • Ouverture du premier supermarché à Grenoble.

 - 1967** • Ouverture de la première cafétéria à Saint-Étienne.

 - 1970** • Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.

 - 1971** • Le Groupe exploite 2 575 points de vente.

 - 1976** • Casino s'implante aux USA en lançant une chaîne de cafétérias.

 - 1980** • Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.

 - 1984** • Rachat, aux USA, d'une chaîne de 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final.

 - 1985** • Prise de contrôle de la Cédis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'Est de la France.

 - 1990** • Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le Sud de la France.
 - Acquisition, aux USA, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors).
 - Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.

 - 1991** • Filialisation de l'activité de distribution.

 - 1992** • Reprise des activités de distribution de Rallye.

 - 1994** • Adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

 - 1995** • Accord de partenariat avec le groupe corse C.D. (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).

 - 1996** • Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie.
 - Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan.
 - Création de la société Spar France.
 - Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarchés et supermarchés Casino.
 - Ouverture du premier hypermarché en Pologne.

 - 1997** • Casino acquiert la totalité du capital de Médis.
 - Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité).
 - Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Marialt (152 millions d'euros de chiffre d'affaires).
 - Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.

 - 1998** • Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad.
 - Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert.
 - Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay).
 - Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.
-

-
- 1999**
- Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande).
 - Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne implantées dans le sud-ouest.
 - Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora.
 - Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure).
 - Prise de participation de 25 % dans le capital de Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).
-
- 2000**
- Entrée de Casino dans le capital de Cdiscount (à hauteur de 50 %).
 - Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International à Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan.
 - Ouverture du premier Leader Price en Pologne.
 - Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan.
 - Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plateforme d'échanges électroniques (B2B).
 - Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix.
 - Casino renforce sa présence en Amérique latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et 2 hypermarchés).
-
- 2001**
- Création, avec Cofinoga, de Banque du Groupe Casino.
 - Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (Golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana.
 - Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à La Réunion, Madagascar, Mayotte, l'île Maurice et au Vietnam.
-
- 2002**
- Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra.
 - Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective.
 - Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino / Shell).
 - Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande.
 - Rachat à Shell des stations-essence situées sur les sites d'hypermarchés et de supermarchés Casino.
 - Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise.
 - Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution.
 - Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME).
-
- 2003**
- Casino et Galeries Lafayette décide de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix.
 - Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie.
 - Adoption de la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration.
-
- 2004**
- Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France.
 - Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %.
-
- 2005**
- Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD)
 - Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital).
 - Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en bourse de la société Mercialys.
 - Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette.
-
- 2006**
- Dénouement du contrat d'equity swap conclu entre Deutsche Bank et Casino – cession des actions GMB/CORA.
 - Exito prend le contrôle du groupe coté Carrula Vevero, numéro 2 de la distribution en Colombie.
 - Casino cède les 38 % du capital encore détenu dans Feu Vert.
 - Création de la société dunnhumby France en partenariat avec dunnhumby.
 - Casino cède ses activités en Pologne.
 - Cessation du partenariat international avec Auchan au sein de International Retail and Trade Services. (IRTS)
-

MARCHÉ DES TITRES CASINO

Liste des titres cotés de Casino

Les valeurs mobilières suivantes émises par Casino, Guichard-Perrachon sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA :

- les actions ordinaires (code ISIN FR0000125585), éligibles au Service à Règlement Différé ;
- les actions à dividende prioritaire sans droit de vote (code ISIN FR0000121139) ;

Les bons de souscription d'actions ordinaires "C" (BSA "C") sont venus à échéance le 15 décembre 2006. 8 718 bons ont été exercés entre le 1^{er} et le 15 décembre 2006 donnant lieu à la création de 4 359 actions ordinaires souscrites au prix de 91,80 euros représentant un total de 400 156,20 euros. Les 2 681 831 bons non exercés sont devenus caducs.

Par ailleurs, entre le 1^{er} janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions ordinaires provenant de la levée d'options de souscription ou de l'exercice de bons de souscription sont également négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA.

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation à Paris et au Luxembourg.

Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source Euronext Paris SA)

Actions ordinaires	Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions €)
	Plus haut	Plus bas		
2005				
Octobre	60,65	55,35	7 446	436
Novembre	57,80	55,50	6 995	395
Décembre	58,80	55,45	6 539	373
2006				
Janvier	57,80	47,70	12 260	649
Février	53,30	47,78	10 061	501
Mars	58,75	50,15	17 176	951
Avril	66,25	57,10	12 762	787
Mai	64,70	57,00	12 080	730
Juin	61,10	55,00	9 974	578
Juillet	66,00	58,75	10 030	631
Août	67,25	63,30	5 056	331
Septembre	68,45	62,30	9 148	588
Octobre	68,65	63,40	7 453	491
Novembre	71,70	66,55	7 130	497
Décembre	70,70	68,00	5 079	352
2007				
Janvier	71,90	64,70	9 970	680
Février	69,25	64,09	8 087	543
Mars	79,20	64,00	22 685	1 630

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions €)
	Plus haut	Plus bas		
2005				
Octobre	53,40	49,50	245	13
Novembre	51,60	49,10	252	13
Décembre	50,90	48,77	459	23
2006				
Janvier	50,00	42,35	604	28
Février	46,33	42,35	453	20
Mars	50,50	44,27	543	26
Avril	55,25	49,46	485	26
Mai	53,30	47,85	304	15
Juin	50,85	45,48	456	22
Juillet	52,80	48,60	616	31
Août	54,25	50,95	359	19
Septembre	55,40	51,15	301	16
Octobre	55,00	51,20	429	23
Novembre	56,75	53,40	283	16
Décembre	56,50	54,60	337	19
2007				
Janvier	57,75	51,70	327	18
Février	55,25	51,20	192	10
Mars	73,86	51,00	4 329	23

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsable du document de référence

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 50 et 126 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et en page 277, en inclusion par référence, pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et 2005, qui contiennent des observations.

Jean-Charles Naouri

Responsables du contrôle des comptes (cf. renseignements complémentaires page 211)

Commissaires aux comptes titulaires

• Jean-Luc Desplat – Ernst & Young Audit

Tour du Crédit Lyonnais – 129, rue Servient
69326 Lyon cedex 03

Date du premier mandat : le 20 mai 1978.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

• Didier Kling et Bernard Roussel – Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland – 75008 Paris

Date du premier mandat : le 27 mai 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

• Philippe Duchêne - Suppléant d'Ernst & Young Audit

Tour du Crédit Lyonnais - 129, rue Servient
69326 Lyon cedex 03

Date du premier mandat : le 27 mai 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

• Christophe Bonte - Suppléant de Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland – 75008 Paris

Date du premier mandat : le 27 mai 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2005

Le document de référence de l'exercice 2005 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 mai 2006, sous le n° de dépôt D. 06-0413. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 47 à 108 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 46 ;
- la réconciliation des états financiers établis selon les principes comptables français et les normes IFRS aux pages 110 à 124 ;
- les informations financières aux pages 1 à 44 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 127 à 153 et, le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 126 et 154.

Pour l'exercice 2004

Le document de référence de l'exercice 2004 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 mai 2005, sous le n° de dépôt D. 05-0672. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 51 à 100 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 50 ;
- les informations financières aux pages 1 à 47 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 121 à 145 et, le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 120 et 146 ;
- l'attestation des responsables du contrôle des comptes à la page 269.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence.....	277
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	277
2. Contrôleurs légaux des comptes	211, 212 et 277
3. Informations financières sélectionnées	4 et 5
4. Facteurs de risque	176
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	
5.1.1. Dénomination sociale.....	266
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	266
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société.....	266
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	266
5.1.5. Historique de la Société.....	274
5.2. Investissements	5 et 45
6. Aperçu des activités	25 à 41
7. Organigramme	
7.1. Place de la Société au sein du Groupe.....	156, 158 et 172
7.2. Organigramme du groupe Casino.....	160 et 161
8. Propriétés immobilières, Usines et Équipements	
8.1. Propriétés immobilières - immobilisations corporelles.....	16, 17 et 90 à 92
8.2. Aspects environnementaux.....	181 à 183
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière.....	45
9.2. Résultat d'exploitation.....	44 et 45
10. Trésorerie et capitaux	45, 100 à 103 et 109 à 112
11. Recherche et développement, brevets et licences	156
12. Information sur les tendances	11 à 33 et 46
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	46
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction.....	6, 7 et 190
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale.....	210
15. Rémunérations et avantages	208, 209 et 218
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1. Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	191 à 205
16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.....	210
16.3. Comités du Conseil d'administration.....	7 et 216 à 218
16.4. Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise.....	6

17. Salariés	
17.1. Ressources humaines.....	184
17.2. Participations et stock options.....	170 et 188
17.3. Participation et intéressement du personnel.....	187
18. Principaux actionnaires	
18.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	42, 172 et 173
18.2. Actionnaire majoritaire.....	172
18.3. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire.....	210
19. Opérations avec des apparentés	164
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
20.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005.....	52 à 124
20.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2005.....	127 à 153
20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005.....	50 et 51
20.4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2005.....	126
20.5. Politique de distribution des dividendes.....	157
20.6. Procédure judiciaire et d'arbitrage.....	178
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	46
21. Informations complémentaires	
21.1. Renseignements de caractère général concernant le capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit.....	165
21.1.2. Actions détenues en propre.....	165
21.1.3. Historique du capital.....	171
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social.....	267
21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction	
Règlement intérieur du Conseil d'administration.....	238 et 267
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	271 et 272
21.2.4. Assemblées générales.....	272
21.2.5. Convention d'actionnaires.....	173
21.2.6. Franchissement de seuils statutaires.....	174 et 273
22. Contrats importants	162
23. Documents accessibles au public	266
24. Informations sur les participations	158 à 164



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

Comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	50
Compte de résultat consolidé.....	52
Bilan consolidé.....	54
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	56
Variation des capitaux propres consolidés.....	58
État consolidé des produits et des charges comptabilisés.....	59
Annexe aux comptes consolidés.....	60
Sociétés consolidées au 31 décembre 2006.....	121

Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes.....	126
Compte de résultat.....	127
Bilan.....	128
Tableau des flux de trésorerie.....	130
Annexe aux comptes sociaux.....	131
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	151
Tableau des filiales et participations.....	152
Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	154

Rapport de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon

Activité.....	156
Filiales et participations.....	158
Capital et actionnariat.....	165
Facteurs de risques – assurances.....	176
Données environnementales.....	181
Données sociales.....	184

Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration – Direction générale.....	190
Commissaires aux comptes.....	211
Rapport du Président.....	213
Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration.....	213
Procédures de contrôle interne.....	220
Rapport des Commissaires aux comptes.....	237
Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration.....	238

Assemblée générale extraordinaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire.....	244
Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.....	246

Résolutions

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire.....	250
Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire.....	253

Informations générales

Renseignements de caractère général.....	266
Historique.....	274
Marché des titres Casino.....	276
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes.....	277

Direction de la communication financière

Nadine Coulm

Tél. : 01 53 65 64 17 (Paris)

Tél. : 04 77 45 39 71 (Saint-Étienne)

ncoulm@groupe-casino.fr

Aline Nguyen

Tél. : 01 53 65 64 85 (Paris)

Tél. : 04 77 45 39 71 (Saint-Étienne)

anguyen@groupe-casino.fr

Internet

www.groupe-casino.fr

Service Relations Actionnaires de Casino

B.P. 306 – 24, rue de la Montat

F-42008 Saint-Étienne cedex 2

Site Internet

www.actionnaires.groupe-casino.fr

E-mail

actionnaires@groupe-casino.fr

Numéro Vert

0800 16 18 20

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour la mise au nominatif des actions ordinaires
et à dividende prioritaire sans droit de vote, s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services – GCT

Relations Actionnaires

Immeuble Tolbiac

F-75450 Paris cedex 9

Tél. : 01 40 14 31 00

Casino, Guichard-Perrachon

Société anonyme au capital de 171 241 657,56 €

Siège Social

B.P. 306 – 24, rue de la Montat

F-42008 Saint-Étienne cedex 2

Tél. : 04 77 45 31 31

Télex : CASFL X 3304645F

Fax : 04 77 45 38 38

554 501 171 RCS Saint-Étienne

Bureaux à Paris

58-60, avenue Kléber

F-75116 Paris

Tél. : 01 53 65 64 00

